



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

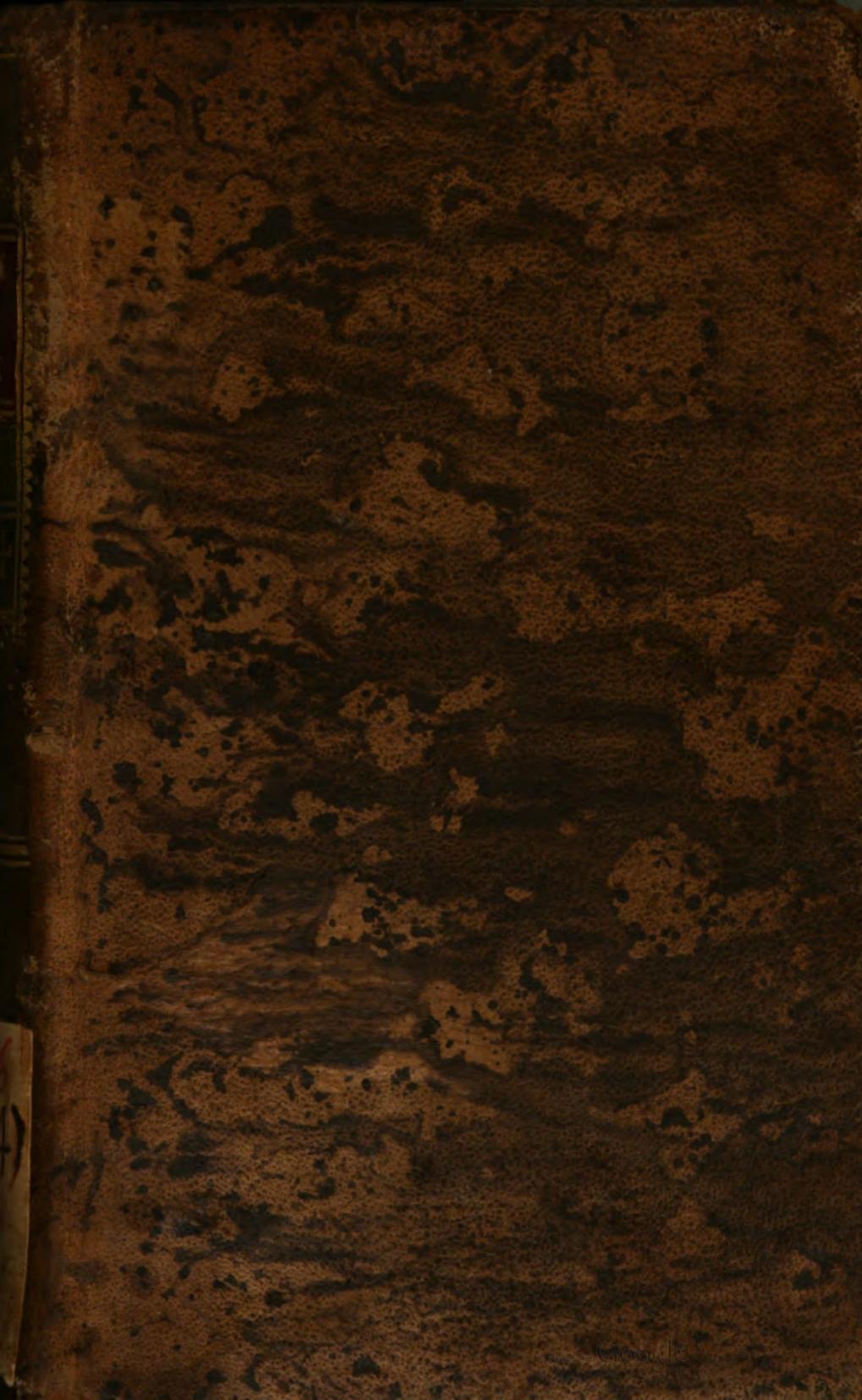
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







5 - 774

BK

FCC

18.346

MERCURE DE FRANCE DÉDIÉ AU ROI, PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles, les Causes célèbres ; les Académies de Paris & de Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 4 DÉCEMBRE 1784.



A PARIS,
Chez PANGOUCKE, Hôtel de Théu
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E

Du mois de Novembre 1784.

P I È C E S F U G I T I V E S .	
<i>Le Ver Luisant & le Roiadelet , Fable ,</i>	3
<i>Epitaphe de Mme Lobreau ,</i>	4
<i>Portrait d'un Intendant ,</i>	49
<i>Inscriptions ,</i>	50
<i>A M. Gardanne ,</i>	51
<i>Bouquet pour la S. Louis ,</i>	52
<i>L'Electricité , Ode ,</i>	97
<i>Vers pour le Buste du Prince Henri de Prusse ,</i>	145
<i>Envoi à Mme la Comtesse Gabrielle de Digoine ,</i>	146
<i>Le Réverbère & la Chauve-Souris , Fable ,</i>	147
<i>Le Préjugé National détruit , Anecdote ,</i>	148
<i>Charades , Enigmes & Logoglyphes , 5 , 53 , 105 , 162</i>	
N O U V E L L E S L I T T É R .	
<i>Eloge de Bernard de Fontenelle ,</i>	7
<i>Étance de la Nature ,</i>	31

<i>L'Ami de la Société ,</i>	35
<i>Nouveau Voyage Sentimental ,</i>	
<i>Fin de l'Exgrat sur l'Eloge de Fontenelle ,</i>	39
<i>Histoire d'Eugénie Bedford ,</i>	55
<i>Les Six Nouvelles de M. de Florian ,</i>	81
<i>Délassemens de l'Homme Sensible ,</i>	106
V A R I É T É S .	
<i>Etat actuel du Dépôt de Mendicité de la Généralité de Soissons ,</i>	115
S P E C T A C L E S .	
<i>Acad. Roy. de Musique ,</i>	89 ,
	171
<i>Comédie Frangoise ,</i>	136 , 175
<i>Comédie Italienne ,</i>	139
<i>Annonces & Notices ,</i>	41 , 90 ,
	141 , 184

**A Paris , de l'Imprimerie de M. L A M B E R T ,
rue de la Harpe , près S. Côme.**

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 4 DÉCEMBRE 1784

PIÈCES FUGITIVES. EN VERS ET EN PROSE.

*M E s M A L H E U R S ,
Stances faites le premier Novembre 1784 ;
à Sainte-Affise, par le Cousin Jacques,
soufflant la Comédie.*

EH! voici bien une autre histoire!
J'arrive pour souffler, mais non.....
Voyez combien j'ai de guignons!
Tout le monde a de la mémoire.

POUR faire essai de ma science,
Je cherche l'Acteur en défaut;
Mais pour me réduire au silence,
On s'est, je crois, donné le mot.

EN VAIN je porte la parole;
Mon zèle n'aboutit à rien.

A ij

M E R C U R E

On semble avoir appris son rôle
Exprès pour se passer du mien.

NE ME soufflez , dit telle & telle ,
Que quand je vous regarderai.
— Avoir un regard d'une Belle!.....
Oh ! oh ! je vous observerai.

J'OBSERVE donc , hélas ! j'épie
L'instant où l'on se troublera.
Ah ! plus chaque Actrice est jolie ,
Et plus j'aurois l'âme ravie
D'en voir au moins une à *quia* !.....

COMME on punit d'un téméraire
Le desir trop ambitieux!.....
Jamais je ne vois deux beaux yeux
Solliciter mon ministère! .

POUR comble de maux , la Nature
Ne m'a muni que de deux mains ;
Or , il m'en faudroit , je vous jure ,
Deux fois plus qu'aux autres humains.

MON calcul est simple & facile ;
Il m'en faut deux premièrement
Pour tenir un livre inutile ,
Et pour la forme seulement ;

ET QUAND, par un jeu plein de charmes,
 Le Souffleur se sent attendrir,
 Il en faut deux pour applaudir,
 Et deux pour essuyer ses larmes.

VERSES À ÉGLÉ.

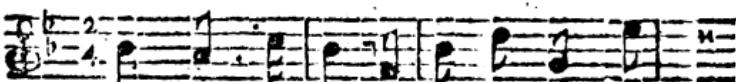
AH! que l'Amour fait bien entre les Belles
 Pour ses desseins partager ses faveurs!
 Là, deux beaux yeux domptent les plus rebelles;
 Grâce modeste ici gagne les cœurs.
 L'une a la taille élégante & légère,
 L'autre un éclat dont les lys sont jaloux.
 Tous les moyens d'attacher & de plaire,
 Charmante Églé, se rencontrent chez vous.

Qu'on est flatté, que l'oreille est contente
 Quand votre lyre à vos doigts obéit!
 Comme aux accens de votre voix touchante
 Le cœur ému s'étonne & s'attendrit!
 Ainsi que vous Melpomène soupire;
 Si vous dansez, vous nous enchantez tous.
 Ce que l'on aime & ce que l'on admire,
 Brillante Églé, ne se trouve qu'en vous.

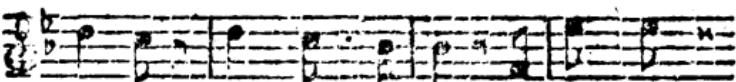
(*Par Mme Verdier, de la ville d'Uzès, de
 l'Acad. des Arcades, & de plusieurs autres.*)

MERCURE

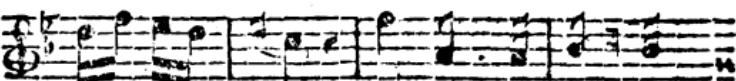
*R O M A N C E du Barbier de Séville ,
Musique de M. Paësiello.*



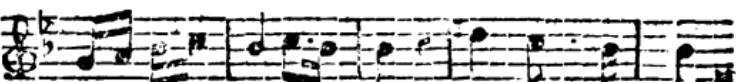
Vous l'or-donnez, je me fe- rai con-



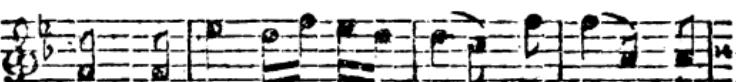
noin- tre ; Plus in- con-nu , j'o-sois vous



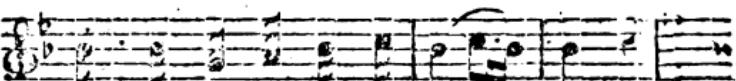
a- do - - rer , plus in- con-nu , j'o-



sois vous a-do - ter. En me nom- mant

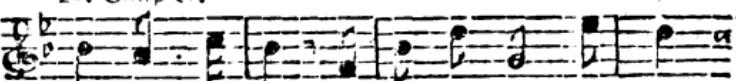


que pourrois je es-pé- rer ? N'importe ; il



faut o- bé- ir à son Maî - tre.

2e. Couplet.



Je suis Lindor , ma naissance est com-mu-

DE FRANCE

7

ne ; Mes vœux sont ceux d'un sim-ple Ba-
che - - lier , mes vœux sont ceux d'un
sim- ple Ba- che-lier. Que n'ai-je hé-las !
d'un bri-l-lant Che-va - lier , A vous
of-frir le rang & la for- tu - - ne !

3^e. Couplet.

Tous les ma-tins , i- ci , d'u-ne voix ten-
dre , Je chan-te- rai mon amour sans
es - - poir , je chan-te-rai mon a-
A iv

MERCURE

mour sans espoir ; Je bor- ne - rai mes
plaisirs à vous voir, Et puis-siez-
vous en trou-ver à m'en- ten - dre !

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Falot*; celui de l'Énigme est *le bled*; celui du Logogryphe est *Douleur*, où l'on trouve *Dol*, *Dôle*, *Eu*, *roue*, *or*, *ré*, *Lord*, *lueur*, *rôle*, la *Dore*.

CHARADE.

TROIS quarts de mon second annoncent ma première,
Et présentent un jeu dont elle tient le nom;
Avec un quart de plus on trouve mon second;
Mon tout, ami Lecteur, ne voit point la lumière.

(*Par M. Couret de Villeneuve, Imprimeur du Roi à Orléans.*)

DE FRANCE.

É N I G M E.

DE la Grèce, Lesteur, je tiens mon origine,
Je suis Grec en un mot : nul n'en pourroit douter,
Puisqu'ainsi mon nom se termine.
Quoi qu'il en soit, à bien compter,
Je n'ai qu'un pied ; il ne faut pas omettre
Que fort souvent il en vaut deux.
C'est ici que tu dois t'attacher à la lettre.
Ne me cherches pas loin , je suis devant tes yeux.

(*Par M. F. G...., de Séダン.*)

L O G O G R Y P H E.

SUR mes huit pieds , aux Princes de la Terre
Je verse un néstar précieux ;
Mon chef à bas , une tendre Bergère
Me fait entendre aux échos amoureux.

(*Par Mlle Brisoult , à Saint-Dizier.*)



A v

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ÉLOGE de Fontenelle, Discours qui a obtenu une mention honorable au jugement de l'Académie Françoise en 1784, par M. le Roi, Ancien Commissaire de la Marine. En écrivant j'ai toujours râché de m'entendre. Font. A Paris, chez Demonville, Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoise, rue Christine.

LE Discours de M. le Roi, présenté deux fois au Concours de l'Académie Françoise, y a toujours eu beaucoup de succès. Il vient d'obtenir cette année une mention honorable, & l'année dernière plusieurs voix opinèrent pour lui décerner le Prix. M. le Roi s'est plaint, en vers très heureux, de n'avoir obtenu que l'honneur d'une mention; & cela peut être fâcheux en effet après avoir touché à la couronne. Les plaintes de ce genre sont communes; mais ce qui n'est pas commun, c'est de les faire comme M. le Roi, en vers pleins de douceur & d'aménité. Quelle idée excellente on doit prendre de l'âme qui exhale ainsi ses ressentimens!

M. le Roi a choisi pour épigraphe ces mots de Fontenelle, qui paroissent si simples & qui sont si sains: *En écrivant j'ai toujours*

tâché de m'entendre. On voit que M. le Roi y a toujours réussi, & il ne paroît pas qu'il y ait tâché. Son style pur & transparent laisse voir au premier coup-d'œil jusqu'au fond de ses idées. C'est un mérite qui ne devroit pas être remarqué s'il n'avoit jamais approfondi son sujet ; mais il est clair lors même qu'il est ingénieux ; il fait entendre facilement à tout le monde ce que lui seul a pensé : c'est là le mérite. Je connois des Écrivains qui se vantent d'être fort clairs ; & je vois en effet qu'ils disent sans obscurité des choses que tout le monde dit clairement depuis des siècles. Mais si quelqu'un se vantoit de voir clair en plein jour, serois je obligé pour cela de prendre une haute idée de l'excellence de sa vue ? Ce qui est difficile ; & ce qui mérite des éloges, c'est d'avoir des idées qui n'ont jamais été exprimées, & de les exprimer avec netteté. C'est de pénétrer dans des endroits obscurs & d'y porter la lumière ; le génie même n'y parvient pas toujours au premier coup. Lisez le second Livre du *Contrat Social* de Rousseau ; vous croyez partoutir des théorèmes de géométrie énoncés en signes algébriques. Voyez ensuite les mêmes idées exprimées vingt ans après dans son écrit sur la Législation de la Pologne ; elles ont pris de la facilité, de la clarté, de la couleur ; ce ne sont plus que les sentiments universels de l'homme, revêtus des plus belles images de la Nature. On est obligé d'être plus clair, encorc dans les matières de

A vj

goût ; car, comme le dit si bien Vauvenargue , ce qu'on ne comprend pas au premier coup, n'est pas du ressort du bon goût. On se tromperoit pourtant encore si l'on prenoit cet excellent principe à la lettre. Que d'intentions , que de beautés dans le style de Racine , qui sont demeurées long-temps cachées pour les connoisseurs les plus délicats ! Dans un Poète , une beauté qu'on ne sent pas , c'est comme une idée qu'on ne comprend pas dans un Philosophe. Il a fallu un siècle , a dit le Panégyriste de Racine , pour découvrir toutes les beautés de son style. Racine ne manquoit pas de clarté , mais ses Lecteurs manquoient de lumière.

A cette facilité continuelle de son style , M. le Roi joint continuellement je ne sais quelle aménité qui est dans le style un caractère bien plus aimable encore; ses idées paroissent moins naître de la réflexion que d'un sentiment vrai & honnête des choses ; & voilà pourquoi sans doute leur lumière est si pure & si douce. Dès l'exorde on sent cette impression qui se répand sur tout le Discours.

« En commençant l'Éloge de Fontenelle ,
 » je me trouve embarrassé , je l'avoue , non
 » des choses que j'ai à dire ; car quel sujet
 » fut plus abondant ! mais du ton que je
 » dois prendre & de l'accord qui doit régner
 » entre mon sujet & mon style. Non-seule-
 » ment le Panégyrique se prête difficilement
 » aux grands mouvemens de l'éloquence ;

» mais de plus les vertus & les talens de
 » Fontenelle ne lui composant qu'un mérite
 » d'un *ordre privé*, permettent moins d'éle-
 » vation à l'Orateur, que les talens & les
 » vertus publiques des d'Aguesseau, des
 » Montaúzier, des L'Hôpital. Craignons
 » donc ici la fausse chaleur & la déclama-
 » tion. Osons prendre, s'il le faut, un style
 » simple. O Fontenelle! heureux qui, comme
 » toi, sauroit répandre des grâces sur cette
 » simplicité! Mais du moins espérons beau-
 » coup de l'intérêt que ton nom seul ins-
 » pire; à quel véritable Amateur des Lettres
 » seroit-il indifférent? Je vois dans cette As-
 » semblée, & parmi les Membres de cette
 » Académie, quelques personnes qui t'ont
 » connu, & qui étoient dignes de te con-
 » noître: il en est dont la postérité se sou-
 » viendra comme de toi. C'est en leur pré-
 » fense que nous célébrons ta mémoire; ta
 » gloire est mûre pour les éloges, quoique
 » la génération qui t'a vu ne soit pas encore
 » éteinte. Heureux vieillard! tu embrassas
 » dans une carrière de cent années la moitié
 » de notre siècle & du beau siècle de Louis
 » XIV: tu fus l'ornement de tous les deux,
 » & comme le lien qui les unit. Tes Écrits
 » influèrent d'une manière marquée sur tous
 » les esprits; tu sus joindre aux grâces de la
 » poésie la sévérité des sciences; mais malgré
 » l'étendue & la variété de tes talens, qui
 » fixèrent sur toi l'admiration publique, le
 » Philosophe te trouve plus admirable &

» plus intéressant encore par ta modération
» & par ta sagesse. »

On peut faire sans doute des reproches à cet exorde. Quelques idées manquent de justesse , quelques expressions aussi. Il ne peut être vrai que le Panégyrique se prête difficilement aux grands mouvemens de l'éloquence ; au contraire , il s'y prête merveilleusement. Le Panégyrique ne célèbre d'ordinaire que des talens & des vertus qui ont fait des révolutions mémorables dans l'esprit humain & dans les Empires; c'est l'expression de l'admiration , de l'amour, de la reconnoissance des peuples , & rien n'est plus près de l'enthousiasme, de l'élévation & des mouvemens oratoires. Dans les Oraisons Funèbres de Bossuet , qui ne sont que des Panégyriques , la langue Françoise est aussi hardie dans ses mouvemens , aussi passionnée dans ses expressions , que dans les Tragédies de Racine & de Voltaire. Mais il est vrai que parmi les Hommes célèbres il y en a dont le Panégyrique ne doit pas être écrit de ce style. M. de Chamfort a dit , en commençant l'Éloge de Molière : *Je n'imiterai point les Comédiens François , qui ont fait habiller le portrait de Molière en Empereur Romain.* C'est rappeler & rajeunir avec beaucoup d'esprit un principe de goût très-incontestable. Mais il est si vrai que le Panégyrique & l'Éloge aiment en général le ton de la grande éloquence , que la nécessité d'en prendre un autre n'est jamais sans in-

convénient pour l'Orateur. Si vous faites descendre le ton de votre style, même sans trop le baisser, on vous dit qu'il ne convient pas au genre des Éloges & des Discours Oratoires ; si vous l'elevez, on vous dit qu'il ne convient pas à l'homme dont vous prononcez l'Éloge : le genre demande un ton, le sujet en demande un autre ; & la critique, dont le regard malveillant vous voit marcher entre ces deux écueils, est souvent assez absurde pour vouloir prouver que vous êtes tombé dans tous les deux. L'Éloge de Fontenelle présentoit tous ces inconveniens ; mais il faut avouer aussi qu'il offroit de grandes ressources au talent pour prendre tous les tons & plaire à tous les goûts.

Le style de Fontenelle, son caractère comme Écrivain, est familier & piquant ; mais les objets & les vues de ses Ouvrages ont le plus souvent de la grandeur & de la magnificence ; le Panégyriste éroit autorisé à prendre quelquefois le ton des objets & quelquefois le ton de l'Écrivain.

Il n'y avoit à cela qu'une difficulté, c'étoit d'avoir un talent qui sût être tout à tout piquant & magnifique ; & voilà ce qui nous paroît très-aisé, à nous, qui éclaircirs le génie & le goût par extraits.

M. le Roi n'a peut être pas dit précisément ce qu'il voulloit dire en parlant de *mérite d'un ordre privé* de Fontenelle. Il n'y a rien de moins privé, rien de public, comme le mérite d'un Philosophe dont les Ouvrages

ont éclairé la France , l'Europe , les générations de plusieurs siècles . dans l'Europe & dans la France . M. le Roi ne s'est point rappelé que les plus grands Écrivains même du siècle de Louis XIV , n'ont pas eu de leur vivant une célébrité aussi brillante , aussi étendue que Fontenelle ; que des étrangers sont partis exprès des extrémités de l'Europe pour venir voir Fontenelle à Paris ; que dans le Nouveau-Monde , à Lima , les femmes apprennent la langue Françoise , uniquement pour lire l'Histoire de l'Académie des Sciences de Fontenelle .

Mais ce qui est vrai , c'est que Fontenelle a déployé ce mérite , dont les influences ont été si publiques & si durables , dans un talent modeste , pour ainsi dire ; dans un style qui n'aspireoit jamais aux dehors imposans du style oratoire ou poétique ; & voilà sans doute ce que M. le Roi a voulu dire .

Nous croyons qu'il est aussi trop fort de prétendre que Fontenelle a été *l'ornement des deux siècles* ; & quoiqu'il soit heureux de dire qu'il a été *comme le lien qui les unit* , peut-être cela n'est-il pas assez vrai de Fontenelle . Cet Éloge ne peut appartenir qu'à l'Écrivain qui , placé entre les deux siècles , auroit eu le génie des Arts du premier & le génie philosophique du second . C'est le trait caractéristique de Voltaire ; il ne peut convenir à Fontenelle , qui n'a rien eu du génie des Beaux-Arts , qui a formé un contraste frappant avec les bons Écrivains du règne de

Louis XIV, qui a plutôt séparé qu'uni les deux siècles.

Ces observations paroîtront peut-être un peu subtiles ; mais dans les Arts de l'imagination & du goût , tout est nuance ; & l'esprit même d'analyse tombe à chaque instant dans de grandes erreurs , s'il n'est pas guidé par un tact fin & delicat qui sépare les nuances les plus légères.

Au reste, tout cet exorde a le grand mérite de réveiller les principales idées que le sujet fait naître , & de les rendre avec une sensibilité vraie & douce qu'on n'attendoit pas du sujet. Ce mouvement : *O Fontenelle ! heureux qui, comme toi, sauroit répandre des grâces sur cette simplicité,* est heureux & paroît naturel, quoique placé dans le début. Ce regard , que le Panégyriste jette sur les Membres de l'Académie qui ont connu Fontenelle ; ces expressions : *Ta gloire est mûre pour les éloges, quoique la génération qui t'a vu ne soit pas encore éteinte.* Ces idées & ce style appartiennent bien au genre des Éloges & à l'Éloge de Fontenelle. J'ai d'abord été surpris de cette apostrophe : *O sage vieillard ! &c. &c.* Car enfin, Fontenelle n'a pas toujours été un vieillard , il a commencé aussi par être jeune ; mais en réfléchissant qu'il n'a jamais connu les erreurs de la jeunesse , que c'est sa vieillesse sur-tout qui a été célèbre , que ce n'est que dans cet âge de décadence pour les autres hommes que

Fontenelle a été heureux & honoré ; j'ai assez aimé cette expression qui concentre, pour ainsi dire, toute sa vie dans l'époque de son bonheur & de sa gloire.

• Je n'oublierai point, dit M. le Roi, que « je dois moins analyser les Écrits de Fontenelle que le talent qui les inspira, & dans lequel il me semble qu'on peut distinguer trois qualités bien remarquables : « les grâces du style, la finesse & la netteté « des idées, les vues philosophiques. •

Le projet d'*analyser le talent*, plutôt que *les Écrits*, est l'idée d'un homme d'esprit qui a réfléchi sur le genre des Eloges ; mais le sujet ici demandoit peut-être une exception à ce principe qui est très-vrai en général. Si je loue Racine ou Voltaire, leurs Ouvrages sont présens à la mémoire de tous les hommes de goût ; je réveillerai facilement des impressions gravées dans toutes les âmes ; j'aurai assez fait leur éloge si je peins avec sensibilité les émotions qu'ils m'ont données. Mais Fontenelle, depuis dix ans, n'est guères lû que des Hommes de Lettres, qui ne le lisent peut-être pas assez. On connaît aujourd'hui beaucoup plus sa gloire que ses Ouvrages ; & ses Écrits font naître beaucoup plus d'idées qu'ils ne donnent d'émotions ; si je me contente de dire ce que j'ai senti en le lisant, j'aurai peu de chose à dire ; & peu de gens sauront de quoi je parle. Il falloit donc, ce me semble, qu'une analyse assez étendue rappelât des Ouvrages trop négligés ; alors cha-

eu auroit eu sous les yeux les objets dont l'Orateur l'entretient ; alors les traits caractéristiques de l'esprit & du talent de Fontenelle, seroient sortis d'eux mêmes de l'analyse de ses Écrits ; & l'imagination auroit vu se succéder assez rapidement les tableaux variés de ses Ouvrages si divers & si nombreux.

Le grand reproche qu'on a fait au Discours de M. le Roi , c'est de n'avoir pas assez fait connoître dans Fontenelle l'Écrivain Philosophe , le Savant aimable. A peine en effet dans ce Discours est-il question des *Églogues*, des *Dialogues des Morts, des Mondes*, - de l'*Histoire des Oracles* ; & ce défaut tient précisément à ce qu'il a voulu analyser le talent plutôt que les Écrits de Fontenelle.

Il n'y a rien de si dangereux que les principes généraux lorsqu'on ne les plie pas à propos aux circonstances.

On ne contestera point à M. le Roi que Fontenelle *n'ait des grâces dans son style* ; c'est même ce qu'on dit communément. Mais en faisant de cette qualité un des traits caractéristiques de Fontenelle , peut-être falloit il y mettre plus de précision. Le style de Fontenelle a plutôt des agrémens que des grâces. Voltaire a des grâces , Fontenelle a des agrémens , & cette différence vient sans doute de ce que l'un puisoit ses idées dans une imagination prompte & sensible , l'autre dans une réflexion fine & ingénieuse.

M. le Roi se demande *en quoi consistoient*

• les grâces du style de Fontenelle , d'où naît ce charme que nous font éprouver ses Ouvrages. Et la réponse qu'il se fait est un des morceaux de son Discours où il nous paroît avoir le plus approfondi le mérite de Fontenelle & le plus montré le sien. Je vais le citer en entier.

“ C'est que dans les bons Écrivains toutes les idées s'enchaînant l'une à l'autre , & , se développant successivement , forment un tout que l'esprit saisit sans peine ; cet art consiste autant à rejeter les idées superfuses , qu'à n'omettre aucune de celles qui seront nécessaires. Si quelques Écrivains aiment à supprimer les idées intermédiaires en faveur de la précision & de l'énergie , ils suivent toujours dans celles qu'ils présentent l'ordre secret qui les unit. Mais cette manière piquante pour les Lecteurs intelligens , parce qu'elle offre à leur amour propre la récompense des efforts qu'ils ont faits pour suivre l'Auteur , est rarement exempte d'un peu d'affection. Fontenelle ne tombe jamais dans ce défaut. S'il flatte l'amour propre du Lecteur , c'est par la finesse de ses pensées ; mais quoique très précis , il n'affecte point de le paraître. Sa clarté cache sa précision. Son but est toujours d'épargner de la peine. Il est clair , parce qu'il abrège , & facile , parce qu'il n'a pas l'air d'abréger. Placé au-dessus de son sujet , il voit d'un coup-d'œil ce qu'il doit faire & ce qu'il

» doit rejeter. Tantôt il rassemble en une
 » idée générale une foule d'idées particu-
 » lières , comme on réunit les rayons so-
 » laires au foyer d'une lentille; & le Lecteur
 » est frappé d'une lumière plus vive. Tantôt
 » il sépare ce qui a besoin d'être divisé pour
 » être mieux compris. Mais il ne lui suffit
 » pas d'être clair & précis pour être agréa-
 » ble..... Tantôt ce sont des rapprochemens
 » heureux ; tantôt des contrastes piquans.
 » Quelquefois il applique , par une allusion
 » fine , les expressions d'une science à l'au-
 » tre ; quelquefois il fait sortir de l'objet
 » dont il parle des traits de morale univer-
 » selle ; sous des expressions *toujours naturelles & simples* , sous des images quelque-
 » fois familières , il cache des idées fines
 » que la réflexion trouve profondes.... Chez
 » lui le savant n'est jamais seul , il est tou-
 » jours accompagné du moraliste instruit des
 » secrets du cœur humain , parlant de nos
 » passions & de nos travers avec la supé-
 » riorité tranquille d'un Philosophe qui les
 » observe d'autant mieux qu'il les partage
 » moins. Delà ce mépris secret , qui , comme
 » on l'a remarqué , perce dans ses Ouvrages ;
 » mais ce mépris n'indispose pas , parce qu'il
 » est plus senti que prononcé , & que la
 » raison l'inspire & non pas l'orgueil. »

Fontenelle lui-même auroit sans doute
 quelque plaisir à voir les secrets de son esprit
 & de sa composition , démêlés avec cette sag-
 » cité. C'est presque prendre son talent sur le

fait. Fontenelle, nous dit l'Abbé Trublet, lorsqu'il vouloit louer beaucoup un morceau, une pensée, disoit : *Cela est bien vu.* L'Abbé Trublet croit, & nous croyons aussi que ces expressions si ordinaires aujourd'hui, *des vues neuves, des vues grandes, des vues fines,* c'est Fontenelle qui les a fait passer dans la langue ; on ne les trouveroit-peut-être pas beaucoup dans les autres Écrivains du siècle de Louis XIV. Quoi qu'il en soit, nous sommes persuadés qu'en écoutant ce morceau de M. le Roi, Fontenelle eût pu dire suivant son usage, *cela est bien vu.* Peut-être même l'éloge qu'il eût reçu le plus volontiers, eût été celui de *ces expressions toujours simples & naturelles;* mais nous avouons que de tous les éloges de ce morceau, c'est le seul qui ne soit pas mérité. Fontenelle croyoit être très simple, très naturel, parce qu'il étoit familier ; mais on peut être familier & recherché ; & c'est ce qui lui arrivoit souvent ; c'est ce qui est arrivé aussi très-souvent à Marivaux & à quelques Écrivains de ce siècle, qui croyoient qu'il suffit de n'être pas enflé pour être naturel ; qui croyoient qu'il suffit de ne pas éléver son style pour être simple, & ne songeoient pas que c'est lorsque la pensée & le style s'élèvent davantage qu'ils ont communément le plus de simplicité. Mais nous parlerons de ce principe de leur style, dans quelques réflexions que nous nous proposons d'imprin-

siet sur Fontenelle, sur ses Panégyristes, & sur quelques-uns de ses Ouvrages.

M. le Roi a dit de très bonnes choses sur l'esprit de conciliation que Fontenelle, Secrétaire de l'Académie, porta parmi les Savans; il en eût pû dire de belles s'il avoit peint l'esprit de lumière que Fontenelle porta dans les Sciences. C'est-là le titre le plus solide & le plus éclatant de sa gloire; c'étoit le plus beau moment de son Eloge, & le seul peut être où son Panégyriste pût déployer les richesses de l'imagination, & ces vues grandes & générales de la Philosophie qui appellent si naturellement les pinceaux de l'Eloquence. Il falloit représenter Fontenelle rassemblant dans son esprit les lumières éparses dans toutes les Sciences, & les répandant ensuite de son esprit sur toutes les Sciences, plus pures, plus vives & plus brillantes; révélant à la multitude les mystères des Sciences aussi impénétrables jusqu'alors pour elle que les mystères de la Nature; créant une langue avec laquelle tous les hommes peuvent entrer dans les entretiens des hommes de génie; fondant à jamais sa gloire sur cette époque, où ce qui n'étoit que la grandeur de quelques esprits, est devenu réellement la grandeur de l'esprit humain.

Il est fâcheux que ce tableau, sur lequel la pensée & l'imagination des Panégyristes de Fontenelle devoient surtout s'arrêter, soit

celui que M. le Roi paroît avoir le plus négligé.

Tout le monde a avoué que M. le Roi avoit infiniment mieux réussi à peindre le caractère que l'esprit de Fontenelle. On voit à la fois dans ce tableau l'âme de Fontenelle & celle de son Panégyriste, toutes deux se ressemblant beaucoup, toutes deux pleines de modération & d'indulgence, toutes deux fermées aux orages des passions, & ouvertes aux plaisirs de la Nature & de la Société; celle du Panégyriste plus sensible sans doute, mais seulement pour avoir plus de douceur & plus d'aménité. Heureux l'Orateur qui trouve dans son âme & dans son caractère les traits dont il doit peindre le caractère & l'âme qu'il célèbre ! Quels regrets amers, au contraire, auroit dû sentir, celui dont la main, traçant le même tableau, eût été obligé d'honorer publiquement de ses Éloges l'ordre & la sagesse qu'il n'auroit jamais pu établir dans son âme & dans sa conduite !

On a dit de Fontenelle qu'il paroît mépriser les hommes, mais qu'il ne laisse échapper ce secret qu'à demi. M. le Roi dévoile bien aussi quelquefois la malignité des hommes, leurs passions petites & misérables; mais il les plaint, & ne les méprise pas; le trait que son esprit alloit leur lancer est émoussé par sa bonté naturelle, & l'indulgence de son âme devient alors une grâce pour

pour son style. C'est ce que j'ai cru sentir au moins lorsque M. le Roi se plaint à Racine de ses injustices envers Fontenelle.

“ O Racine ! éroit ce à vous, dont
“ l'amour propre éroit si foible contre les
“ plus injustes critiques , à humilier aussi
“ cruellement l'Auteur d'Aspar ? N'eût-il
“ pas été plus digne de vous d'aider de vos
“ conseils cette Muse égarée, de la conso-
“ ler , de la rassermir dans sa disgrâce ,
“ d'oublier que Fontenelle éroit le neveu
“ de Corneille, ou plutôt de vous en sou-
“ venir .”

La tournure eût été plus piquante, le trait de l'épigramme eût été plus aiguisé, si M. le Roi avoit dit *de vous souvenir que Fontenelle éroit le neveu de Corneille, ou plutôt de l'oublier.* Mais on aime mieux, ce me semble, que le trait soit un peu émoussé. On aime à voir le talent adoucir les arrêts qu'il a droit de prononcer contre l'injustice.

Quant aux motifs de la haine de Racine contre Fontenelle, il y en a eu d'autres sans doute ; mais cet objet doit être discuté ailleurs.

M. le Roi, en parlant du ton que Fontenelle portoit dans le monde, dit que ce bon ton n'est autre chose dans la Société que ce qu'est le bon goût dans les Ouvrages.

Ce rapprochement est ingénieux, & cela est très-bien dit ; je ne sais pas jusqu'à quel point cela est vrai. On connaît des Hommes de Lettres qui ont en général le goût

très sain & le ton très-mauvais. Fontenelle au contraire avoit toujours le ton excellent dans le monde, & son goût n'a pas été toujours très-sûr dans ses Ouvrages.

Le morceau du Discours de M. le Roi qui a fait le plus d'impression, & dans le Concours de l'Académie & dans le monde, c'est un parallèle de Fontenelle & de Voltaire. Nous voudrions le citer tout entier; mais il a paru trop long dans le Discours, il le paraîtroit davantage dans un Extrait. Nous choisirons les traits que nous jugeons les plus heureux, & peut-être ne perdront-ils rien à être ainsi rapprochés.

“ Ce n'est pas que les Ouvrages de Voltaire & de Fontenelle puissent soutenir ce parallèle; les genres en sont trop différens, & ceux de Voltaire trop supérieurs. Nous observerons seulement que tous les deux, doués d'un génie étendu & flexible, ont embrassé plusieurs objets & cultivé les Lettres & les Sciences; mais Voltaire, bien plus grand que Fontenelle dans les Lettres, n'a écrit sur les Sciences que passagèrement & d'une plume moins sûre & moins ferme. Le contraire est arrivé à Fontenelle. Fontenelle a de la raison & de la grâce; Voltaire a donné à la raison de la grâce & de la vigueur. L'esprit du premier a sans doute influé sur celui du second. Fontenelle avoit accouplé tous les esprits à cet art d'orner la raison en évitant le style emphatique &

la même phrase ; & que dans la phrase chacun occupe à peu près le même espace. Les éloges Académiques qui ont dû amener nécessairement des comparaisons entre les Hommes célèbres, ont enrichi notre langue d'excellens morceaux en ce genre. Le parallèle de Molière & de La Fontaine, par M. de Champfort ; celui des Contes de La Fontaine & des Contes de Voltaire, par M. Ducis ; celui du style de Racine & du style de Voltaire, par M. de la Harpe, sont des modèles tous les trois, & ont tous les trois un mérite & des caractères différens. Dans le premier, le rapprochement du Fabuliste & du Poète Comique, du peintre du Misantropie & du peintre de Jeannot Lapin, paraît d'abord un peu forcé : pour le rendre naturel, M. de Champfort étend les idées que nous avions & de la Fable & de la Comédie, & de Molière & de La Fontaine, & chaque trait du parallèle joint au mérite d'être vrai, le mérite d'être encore une découverte nouvelle. Le parallèle des Contes de Voltaire & des Contes de La Fontaine offre à chaque instant dans la même phrase les grâces naïves de La Fontaine, & les grâces brillantes de Voltaire. C'est une espèce de lutte, où chaque Conte perd & reprend tour-à-tour l'avantage, & en finissant il est difficile de savoir auquel des deux Conteurs l'avantage est resté. Le parallèle du style de Racine & du style de Voltaire est un morceau d'un goût exquis jusqu'en dans les

moindres détails. Le même fonds d'idées s'y reproduit peut être trop souvent, mais toujours enrichi de nouvelles idées accessoires, & de nouvelles grâces dans l'expression.

Si M. le Roi réduissoit son parallèle de Voltaire & de Fontenelle à l'étendue de ceux que nous venons de citer ; s'il donnoit à quelques rapprochemens une tournure plus vive & plus piquante ; si les traits mis en contraste jouoient plus souvent dans le cadre de la même phrase, ce morceau de son Discours pourroit être mis, sans doute, au rang de ces modèles.

On voit combien M. le Roi auroit tort de respecter le serment qu'il a fait en vers de ne plus aspirer aux prix de la prose. Heureusement les sermens qu'on fait contre la gloire n'engagent pas plus que ceux qu'on prononce contre une maîtresse ; on jure de la fuir pour jamais, & on est souvent à ses genoux avant que le serment soit achevé. Le Public, qui paroît avoir beaucoup goûté le Discours de M. le Roi, le relève sans doute d'un vœu qu'il ne lui a pas été permis de faire contre les plaisirs du Public.

(Cet Article est de M. Garat.)



MÉMOIRE sur le premier Drap de Laine superfine du crû de la France ; lû à la rentrée publique de l'Académie Royale des Sciences , le 21 Avril 1784 , par M. Daubenton , de la même Académie. A Paris , de l'Imprimerie Royale.

M. DAUBENTON n'est pas un de ces Savans dont la sagacité ne s'exerce que sur des objets purement oiseux ; qui ne donnent à leurs études d'autre but que l'amusement ; ou qui , n'ayant de motif qu'une vaine curiosité , n'ambitionnent d'autre prix qu'une vaine gloire. Tous ses travaux sont consacrés à l'utilité ; ses découvertes sont des bienfaits ; & chaque titre de gloire qu'il obtient , est un nouveau droit à la reconnaissance publique.

Nous croyons devoir faire connoître à nos Lecteurs le nouveau Mémoire qu'il a communiqué à la savante Société dont il est Membre , & dans lequel il expose comment il est parvenu à obtenir , pour les draps fins , la soie superfine qu'on étoit forcé d'acheter chez les étrangers. Le Gouvernement ayant fait venir successivement des bœliers & des brebis de Roussillon , de Flandre , d'Angleterre , de Maroc , du Tiber & d'Espagne , M. Daubenton mit toutes ces races dans la même bergerie , en plein air ; nuit & jour , toute l'année , sans aucun abri , & dans un canton un peu montueux , c'est à-dire , fa-

vorable à la production des laines superfines. Son expérience eut un plein succès. Ayant allié les bœliers à laine très-fine, avec des brebis à laine jarreuse, qui avoient autant de poil que de laine, il en résulta un bœtier à laine superfine. M. Daubenton avoit d'autant plus lieu d'être content de cette réussite, qu'il avoit employé un bœlier de Roussillon, n'en ayant pas encore reçu d'Espagne.

En 1776, moyennant des bœliers & des brebis qui lui vinrent d'Espagne, possédant sept races très-distinctes, y compris celle de l'Auxois, pays où est située sa bergerie, il a mené de front deux opérations différentes; il a perpétué toutes ces races sans aucun mélange, pour voir quelle influence elles recevraient du changement de climat; & en même-temps il a allié ces sept races entre-elles, pour avoir des races métisses, & pour voir à quel degré ce mélange influeroit sur la laine. Enfin, le résultat des expériences de M. Daubenton a été d'obtenir des laines aussi fines que celles d'Espagne, sans se servir de nouveaux bœliers d'Espagne ni de Roussillon.

Il restoit à faire l'épreuve de la fabrication des draps; épreuve des plus heureuses, puisqu'on s'est convaincu que les nouvelles laines, avec la même finesse à l'œil, la même douceur au toucher que celles d'Espagne, avoient encore plus de force & de nerf; qu'elles se tirent aussi fin à la filature; qu'elles souffrent un tors plus considérable sans se

casser, & qu'elles donnent aux draps une chaîne plus nerveuse & plus forte.

Cette découverte est très importante sans doute pour les Manufactures & pour l'intérêt du commerce National. M. Daubenton a donné dans plusieurs Mémoires des moyens faciles & peu dispendieux de faire croître des laines superfines ; & les longues expériences qu'il a faites ne laissent aucun doute sur la durée de cette amélioration.

S P E C T A C L E S.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Mlle DOZON a continué de jouer le rôle d'*Armide*, dans l'Opéra de *Renaud*. Elle a réparé dans les deux dernières représentations les défauts qu'on lui avoit reprochés à la première. Elle a laissé très peu de chose à désirer dans le second & le troisième Acte. On ne peut s'empêcher d'être toujours vivement frappé du degré d'intelligence, de chaleur & de mouvement qu'elle met dans son action, dans un âge si peu avancé & avec si peu d'expérience. On n'est pas moins étonné de lui voir mettre dans son chant une expression aussi sensible & aussi vraie, qui ne nuit presque jamais ni à la beauté des sons ni à la justesse de l'intonation. Elle a été ap-

B. v.

plaudie avec transport à chacune de ces représentations : nous croyons qu'on ne sauroit trop encourager un talent qui doit devenir si précieux pour la Scène Lyrique.

Le Jeudi 25, dans le Divertissement du troisième Acte de *Renaud*, on a vû repaître la jeune Dlle *Élisberg*, élève de M. *Dauberval*, dans une entrée seule, où elle a eu le plus grand succès. On a remarqué avec plaisir les progrès sensibles qu'elle a faits depuis qu'on ne l'a-vûe, sur tout pour la légèreté & la précision de ses pas, & pour l'action qu'elle met dans sa danse. Il a été aisé de reconnoître dans ces progrès les principes & les leçons de l'habile Maître qui s'occupe de développer ses talents. Nous devons cependant observer à cette jeune & aimable Danseuse qu'on a trouvé un peu de manière & d'exagération dans ses attitudes ; qu'elle pourroit éviter d'avoir continuellement le corps courbé & la tête un peu trop en avant, & qu'elle n'a pas besoin de tant de recherche pour être très agréable au Public.



COMÉDIE ITALIENNE.

LE Mardi 16 de ce mois, on a donné la première représentation des *Docteurs Modernes*, Comédie-Parade, en un Acte, en prose & en vaudevilles, suivie d'un Divertissement analogue, mêlé de couplets.

M. Cassandre, inventeur du *Magnétisme Animal*, veut trouver dans la crédulité publique les fonds d'une fortune rapide & brillante; mais pour réussir dans cette entreprise, il a besoin d'un homme qui devienne l'Apôtre de sa déconversion, & qui soit personnellement intéressé à en faire valoir les succès & l'efficacité. Il a choisi, en conséquence, un de ses Confrères, dont il se propose de faire son gendre, & il ordonne à sa fille Isabelle de se préparer à lui donner la main. Mais la fille de M. Cassandre, suivant *les us & coutumes* de toutes les Italiennes passées, présentes & futures, est amoureuse d'un jeune homme qu'elle n'a vu qu'un moment, & ce jeune homme s'appelle Léandre, comme c'est l'usage dans toutes les Comédies-Parades représentées sur les tréteaux des Foires ou des Remparts, à huit-clos ou en plein-vent, & même dans celles dont quelques zélés restaurateurs des Turlupinades, fatal à-propos bernées par Molière, cherchent depuis quelques années à entichir le Répertoire de la Comédie Italienne. Après

B vj

deux ou trois Scènes, dont une entre Cassandre & le Docteur, est extrêmement plaisante. Léandre, qui est devenu amoureux d'Isabelle sans la connoître, qui a vainement cherché à découvrir le nom & la demeure de sa bien-aimée, & qui éprouve des sentimens qui lui étoient inconnus jusqu'alors, vient chez M. Cassandre pour se faire *magnétiser*, dans l'espoir de trouver un remède à son mal. Il y rencontre sa chère amante. A son aspect, il sent un trouble, un embarras, des mouvemens qui inspirent un très-vif intérêt à la jeune personne. Fille véritablement digne d'un pège tel que M. Cassandre, Isabelle s'arme du talisman dans lequel est contenue la médecine universelle, & magnétise son amant, qui, enhardi par tant de bonté, soulagé par tant de complaisance, ose laisser éclater tout son amour, & tombe aux genoux de sa maîtresse. L'arrivée des deux Docteurs déconcerte un peu les jeunes gens; mais comme Léandre se trouve être le neveu du Confrère de M. Cassandre, & qu'il n'est pas difficile de s'appercevoir qu'il aime & qu'il est aimé, on consent à lui donner la main d'Isabelle, & les Docteurs n'en sont pas moins unis.

Au Divertissement qui suit, le Théâtre représente une vaste salle, au milieu de laquelle on voit un énorme baquet entouré d'un grand nombre de personnes des deux sexes, qui attendent avec une vive impatience les Docteurs *magnétisans*. A leur arrivée l'alégresse devient générale; chacun

» ampoulé. Voltaire semble avoir saisi de
» bonne heure ce mérite de Fontenelle. Il
» réserva la majesté du style pour la haute
» Poésie , & sa prose , facile , élégante &
» pure , se rapproche presque toujours du
» ton de la conversation sans en avoir les
» familiarités ni les négligences.

» Tous deux nés avec une constitution
» foible , ont fourni une longue carrière.
» Fontenelle fut prolonger la sienne par sa
» modération , au lieu qu'on eût dit que
» l'âme impétueuse de Voltaire , tout en
» tourmentant son corps , le soutenoit &
» lui donnoit de nouvelles forces. L'un a
» terminé sa carrière l'âme & le corps af-
» faîssez sous le poids des années ; ce qui
» est sans doute un bonheur , puisqu'il a
» rendu la vie comme nous la recevons ,
» sans le sentir ; l'autre a conservé jusqu'au
» dernier moment , sinon toute la vigueur ,
» au moins toute la grâce & toute la viva-
» cité de son esprit ; ce qui est un bonheur
» plus grand encore. Tous deux font du très-
» petit nombre d'Écritivains que les Lettres
» ayent enrichis. Fontenelle usa toujours de
» sa fortune sans faste. Voltaire , dans sa
» vieillesse , & lorsque l'avarice achève de
» rétrécir l'âme du commun des hommes ,
» a joui de la sienne avec magnificence.
» Les vertus de Fontenelle tenoient princi-
» palement à sa raison ; la prudence y do-
» minoit ; celle de Voltaire , aux élans d'une
» âme ardente & sensible , elles furent mê-

B ij'

» lées de quelques foiblesses. Fontenelle,
 » circonspect & réservé avec les Grands,
 » laissoit entre eux & lui une certaine dis-
 » tance ; & il avoit appris d'eux ce secret de
 » leur politesse. Voltaire , sûr de ses res-
 » sources, cachoit sous les grâces & l'ama-
 » bilité de son esprit , l'air de liberté qu'il
 » prenoit avec eux. Leur commerce avec
 » Fontenelle n'a pas peu contribué à les rap-
 » procher des Gens de Lettres ; celui de
 » Voltaire a fini par donner beaucoup à
 » penser aux uns & aux autres si une liaison
 » trop intime leur convient. La prudence
 » de Fontenelle calmoit l'envie , le caractère
 » de Voltaire l'irritoit, L'un conjuroit , l'autre
 » défioit l'orage. Fontenelle avoit été le
 » premier dans la république des Lettres ;
 » Voltaire , sur la fin de ses jours , sembloit
 » avoir changé cette république en monar-
 » chie.»

Nous n'avons pas cité la moitié des traits de ce parallèle. Parmi ceux que nous avons supprimés , il en est d'autres aussi ingé- nieux que ceux qu'on vient de lire. Mais , comme on voit , ce morceau est beaucoup trop long pour un parallèle. On ne met les choses & les hommes en parallèle que par les traits les plus frappans qu'ils présentent , & ces morceaux n'admettent ni détails ni preuves. On ne doit voir que des résultats , & chaque résultat doit sortir par un trait court , vif & saillant. Autant qu'il se peut , il faut qu'on voie toujours les deux hommes dans

cette Édition est augmentée d'une nouvelle Vie & de traits intéressans.

FONTENELLE jugé par ses Pairs, ou Eloge de Fontenelle en forme de Dialogue entre trois Académiciens des Académies Françoise, des Sciences & des Belles-Lettres; seconde Édition, précédée d'un Extrait des Jugemens que M. l'Abbé Royou a portés de cet Ouvrage, & suivie d'une Galerie Poétique de quelques Evénemens de l'année 1783. A Paris, chez Belin, Libraire, rue Saint Jacques, près S. Yves; Bailly, Libraire, rue Saint Honoré, vis-à-vis la Barrière des Sergens.

Nous avons annoncé la première Édition de cet Ouvrage, & nous lui avons donné des éloges. Celle-ci en mérite d'autant plus que l'Auteur (M. le Chevalier de Cubières) y a fait des corrections & des augmentations très-heureuses. Les Pièces qui renferme la Galerie Poétique ont toutes paru dans le courant de l'année 1783, année à jamais mémorable par la découverte de M. de Montgolfier. On trouve dans cette Galerie deux Pièces fort agréables sur cette découverte intéressante, l'une intitulée les Prodiges des Sciences & des Arts, & l'autre l'anti-Philosophe; l'Epître à l'Auteur du Séducteur lorsqu'il étoit encore Anonyme; les vers sur la mort de M. d'Alembert que nous avions déjà publiés; le tremblement de terre de Messine, ou la mort de la Marquise de Spadara, Poème Lyrique; la Promenade au Sallon de 1783; l'Epitre aux Auteurs des Voyages de Rosine, &c.

Dissertations & Lettres sur le Méphitisme & l'anti-Méphitisme, adressées à M. Cadet, par M. Janin de Combe-Blanche. A Vienne, & se trouvent à Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

L'Auteur se plaint beaucoup de plusieurs Mème

bres de l'Académie , qui , après s'être déclarés contre l'anti - Méphitisme , l'ont adopté , & s'en sont dit Auteurs ; quoique l'objet de cette discussion soit intéressant par lui - même , nous avons trouvé l'Ouvrage un peu verbeux ; nous ne décidons pas le fonds de la querelle , & laisserons aux Lecteurs le soin de vérifier la vérité des faits , l'exactitude des citations , la solidité des principes & la justesse des raisonnemens . Au reste , cet anti - Méphistique n'est autre chose que du vinaigre mêlé avec de l'eau que l'on jette dans les fosses d'aisance lorsqu'on en fait l'ouverture .

MÉDECINE des Animaux domestiques , renfermant les différens remèdes qui conviennent pour les maladies des chevaux , des vaches , des brebis , des cochons , de la volaille , des oiseaux de fauconnerie , des petits oiseaux . &c. ; par M. Buc'hoz , Auteur de différens Ouvrages économiques , seconde Edition , augmentée . A Paris , ch - z l'Auteur , rue de la Harpe , la première porte - cochère au - dessus du Collège d'Harcourt .

Tout le monde connaît les Ouvrages de M. Buc'hoz . Celui - ci a le mérite d'intéresser une classe de Citoyens bien précieuse , les Agriculteurs .

MÉMOIRES du Musée de Paris . Sciences . N° 1. A Paris , chez Moutard , Imprimeur-Libraire , rue des Mathurins , hôtel de Cluny .

On a applaudi au projet de publier les Mémoires du Musée . Cette première Livraison traite du feu complet , par M. Ducarla . La longueur de ce Mémoire & des Pièces qui y sont relatives , a empêché qu'on ne fît paroître le Discours préliminaire ; on le donnera à la deuxième Livraison .

A ; B , C , ou Jeu des Lettres de l'Académie des

s'écrie & demande la présence ; mais il faut que chacun passe à son tour. Un Gascon vient dire à Cassandra qu'il s'est battu le matin, mais que le fer de son ennemi, étant magnétisé, lui a causé un *mouvement fréquent* qui l'a fait tomber à la renverse : il a donc besoin de son secours, afin de pouvoir, avec *un fer apprêtré*, *travailler à son tour son ennemi*, à travers une grosse muraille. Deux jeunes femmes, Aglaé & Hortense, succèdent au Gascon ; celle-ci veut aussi se faire magnétiser. Le bruit *infernal* que font les malades l'engage à les observer. Elle reconnoît son mari dans un Procureur assis à la droite du baquet, & qui a la branche magnétique appuyée sur le front. Sa maladie consiste en de fréquens maux de tête, dont il est affligé depuis son mariage. Hortense ne veut pas rester : elle demande au Charlatan s'il ne va point en ville, & celui ci l'assure qu'il y va, pourvu qu'on ait le soin de l'avertir la veille. Après quoi Hortense sort avec Aglaé, en se moquant de son mari, qui ne l'a point apperçue, tant il est plein de son objet. Enfin il est question de magnétiser le Procureur ; on lui touche le front, on lui présente une glace, on lui fait fixer les yeux sur une pendule qui sonne *cocou*, il tombe dans un fauteuil. Peu-à peu la vertu magnétique opère sur tous les malades, qui se lèvent en chantant tour-à-tour, sur l'air d'un canon très-ancien :

Je fais un feu, Messieurs, où me logerez-vous, &c.

A chacune de ces questions, les Docteurs répondent : à la salie des crises ; en effet on les conduit dans cette salle, qu'on apperçoit dans le fond du Théâtre. Puis un Duo entre les Docteurs, dans lequel ils se félicitent mutuellement de l'heureux succès de leur entreprise, & de l'argent qu'elle leur vaudra.

On entend sans cesse répéter qu'il ne faut pas juger des bagatelles avec sévérité ; & au premier coup-d'œil on est assez ordinairement la dupe de cette manière de penser ; mais avec un peu de réflexion, il n'est pas difficile de s'apercevoir qu'à force d'indulgence pour les bagatelles, on autorise les jeunes Auteurs à ne plus s'occuper que de futilités, on habitue les Spectateurs à une espèce de jouissances propres à dénatirer le goût, à introduire la licence, & à leur faire oublier tous les principes de l'honnêteté publique. De quel œil, si ce n'est avec celui du mépris, & même du dégoût, les hommes raisonnables, ceux qui croient encore que la décence n'est pas un mot vague & vuide de sens, devroient-ils considérer cet amas indigeste de *Rebus*, de *Calembourgs*, d'équivoques, de jeux de mots, de plaisanteries hasardées, & qui ne doivent souvent tout leur sel qu'à un vieux refrain mis en œuvre avec une intention libertine ? Néanmoins, nous voyons tous les jours les gens qui, par leur état, leur naissance & leur caractère, devroient être les ennemis de ces misérables.

productions, les applaudir avec transport, en devenir les prôneurs & les appuis. On ne sauroit refuser beaucoup d'esprit à l'Auteur quelconque des *Docteurs Modernes*. Ses couplets sont tournés avec grâce, coupés avec facilité, & quelques uns d'eux sont terminés par des épigrammes très-ingénieuses, & que tout Écrivain avoueroit avec plaisir; mais (nous l'avons déjà dit, & nous ne nous lasserons pas de le répéter) comment un homme d'esprit, au lieu de travailler pour sa réputation d'une manière utile & honorable, descendit-il jusqu'à se prostituer, pour ainsi dire, d'une façon avilissante? On a comparé le *Mariage de Figaro* à une *Laïs*: à qui comparerait-on la Comédie-Parade telle qu'elle vient d'être régénérée au Théâtre Italien? Il faut, par délicatesse, s'abstenir de la comparaison. Il nous semble pourtant indispensable de remarquer qu'il est bien étonnant que ce soit au moment même que la Comédie Italienne a obtenu le privilège de représenter la Comédie Françoise, qu'elle ait ouvert la carrière à un genre qui met sa Scène au niveau de celles des Remparts? C'éroit-là, disoit-on, que nous devions voir se former cette seconde Troupe si long-tems demandée & si nécessaire à la restauration de l'Art. Si c'est ainsi qu'on remplit nos espérances, nous serons bientôt réduits au seul plaisir de méditer nos chef-d'œuvres Dramatiques dans le silence du cabinet. On dévoue, & le Gouvernement permet de dé-

vouer au ridicule les Charlatans qui viennent nous apporter les maladies & même la mort, en nous annonçant la santé : & cette tolérance peut être fort sage, mais on devroit aussi permettre quel'on exposât à la risée publique ces empyriques Litteraires qui semblent avoir conjuré à la fois la perte du goût & celle de la décence , & qui ne savent exciter le rire qu'aux dépens de la pudeur. Il n'est pas si indifférent qu'on le pense de maintenir, dans l'habitude des plaisirs honnêtes & des jouissances délicates , une Nation telle que la nôtre , à laquelle on ne sauroit refuser de la grandeur , mais dont l'esprit capricieux & frivole est susceptible d'être facilement égaré, & de prendre l'ombre pour la réalité, & l'ivresse pour du plaisir.

Un esprit corrompu ne fut jamais sublime,

a dit Voltaire. En littérature comme en morale , ce principe est incontestable , & peut-être est il déjà plus que temps de réfléchir sur la vérité qu'il renferme. Rome s'avilit avec l'amour effréné des Pantomimes ; les femmes Romaines en devinrent folles, elles communiquèrent leur enthousiasme à leurs époux ; à leurs parens , à leurs amis ; de proche en proche le mal devint général ; un luxe effréné avoit préparé la révolution ; les mœurs se relâchèrent , la vertu se cacha , le vice leva un front audacieux , & le génie Romain s'abattit. En sommes nous là ? Finirons-nous comme les Vainqueurs du Monde ?

ANNONCES ET NOTICES.

REPERTOIRE universel & raisonné de Jurisprudence, Ouvrage de plusieurs Jurisconsultes, mis en ordre & publié par M. Guyot, nouvelle Edition corrigée & augmentée, dix-sept Volumes in-4°. en caractère petit Romain. A Paris, chez Vissé, rue de la Harpe, près la rue Serpente.

Le Tome V de cet Ouvrage paraît actuellement, & le Tome VI paraîtra dans le courant de ce mois. Jusqu'à ce que les cinq derniers Volumes qu'on doit livrer gratis aux Souscripteurs paraissent, on continuera de recevoir des souscriptions sur le pied de 168 liv. distribuées en treize payemens, dont le premier est fixé à 24 livres, & les autres à 12 livres, l'un en retirant chacun des douze premiers Volumes.

Arts à MM. les Souscripteurs des Figures de l'Histoire de France, commencées par feu M. le Bas, & continuées par M. Moreau le jeune, Dessinateur & Graveur du Cabinet du Roi, & de son Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

A l'époque de la mort de M. le Bas, les Estampes étoient au nombre de cent quarante-quatre, divisées en huit Livraisons de dix-huit chacune. M. Moreau s'étant apperçu que ce nombre de dix-huit Estampes par Livraison étoit d'une trop longue exécution, & retardoit la jouissance de MM. les Souscripteurs ; d'après cette réflexion, il a pris le parti de diviser les huit premières Livraisons en douze de douze Estampes chacune, ce qui fait toujours les cent quarante-quatre Estampes. Par cet arrangement, qui sera invariable, la Livraison qu'il délivre dans ce moment est la treizième des Figures de l'Histoire de France, aussi de douze Estampes.

Le prix est toujours le même , de vingt sols par Estampe , ce qui fait 12 liv. pour cette Livraison à Paris , chez M. Moreau le Jeune , rue du Coq-Saint-Honoré , près du Louvre , ainsi que les Vues des Monumens des environs de Paris , & la souscription des Œuvres de M. de Voltaire , dont il paroît quatre Livraisons in-8° . & in-12 , de dix Estampes chacune .

M M. les Souscripteurs sont priés de faire retirer leurs Livraisons .

Atlas de la Géographie ancienne , par M. Bonne , premier Hydrographe du Roi , avec des Tableaux Historiques & Chronologiques des principales Révolutions depuis les Empires connus jusqu'au moyen âge , servant d'explication pour chaque Carte , avec une Table alphabétique de comparaison des noms anciens avec les modernes ; par M. de Grace , Censeur Royal . Prix , 21 liv. — Cet Ouvrage , demandé & attendu depuis long-temps du Public , est du même format de l'Atlas moderne suivant la Géographie de feu M. l'Abbé Nicolle de la Croiz , connu du Public , & en est le complément , qui le porte à cent feuilles . On en trouvera de reliés ensemble ou séparément , à Paris , chez le sieur Lattré , Graveur ordinaire du Roi , rue Saint Jacques , la portecochère vis-à-vis la rue de la Parcheminerie , n° . 20 . On trouvera chez le même Artiste un très-beau Plan de Paris sur la feuille de papier grand Aigle de Hollande , avec tous les nouveaux alignemens , même ceux projetés . Ce Plan ne se vend que lavé ; prix , 7 liv. 4 sols . un autre réduit à moitié sur la feuille de Nom de Jesus de Hollande . Prix , 6 liv. lavé ; un de quatre feuilles dédié au Roi par feu M. Jaillot , Géographe ordinaire du Roi , sur lequel tous les changemens ont été portés ; un beau Plan de Rouen en deux grandes feuilles , dédié à M. de Grosne , Inten-

dant de la Généralité. Prix, 4 liv. 4 sols ; une réduction du même Plan dédié à MM. du Corps de Ville. Prix, 1 livre 16 sols ; une Carte des États-Unis de l'Amérique, avec la nouvelle division suivant le Traité de Paix de 1783, dédiée & présentée à M. Franklin, Ministre des Etats - Unis de l'Amérique près la Cour de France. Cette Carte est sur une feuille & demie d'Aigle, & est accompagnée d'un Abrégé Historique des Expéditions Militaires. Prix, 2 liv. 10 sols, & tout ce qu'on peut désirer en Géographie ; des Ecrans de tous genres proprement faits, & plusieurs objets d'étranges curieux & utiles..

Oeuvres Choisies de l'Abbé Prevost, avec Figures, neuvième Livraison, contenant les Mémoires d'une jeune Dame, trois Volumes. Cette intéressante Collection touche bientôt à sa fin.

On souscrit pour lesdites Oeuvres, conjointement avec celles de le Sage, à Paris, chez Cuchet, rue & hôtel Serpente, & chez les principaux Libraires de l'Europe. Le prix de la souscription est de 3 livres 22 sols le Volume broché. On a tiré vingt-quatre Exemplaires sur papier de Hollande à 12 liv. le Volume broché.

Extrait de Mythologie, avec l'Analyse des Poèmes d'Homère & de Virgile, suivie de l'explication allégorique à l'usage des jeunes Personnes de l'un & de l'autre sexe, par M. de Basville, in - 8°. Prix, 6 livres broché. A Genève, chez Barthélémi Chirol, Libraire, & se trouve à Paris, chez Laurent, Libraire, rue de Tournon.

Cet Ouvrage est une compilation, mais une compilation utile, & qui annonce de l'instruction & du zèle de la part de son Auteur. Il respire & il est fait pour inspirer l'amour de l'Antiquité. Il y a un très-grand nombre de figures, moyen propre à

amuser la jeunesse, & à graver profondément dans l'âme
mémoire ce que l'on veut y faire entrer.

Essai sur les convenances grammaticales de la Langue Françoise, où l'on traite essentiellement des rapports qu'ont entre eux ou avec les objets de nos idées, &c., par M. Roussel de Bréville, ancien Avocat au Parlement. A Lyon, chez Jean-Marie Bruyset père & fils, rue S. Dominique.

Le mérite de cet Ouvrage est aussi réel que le titre en est modeste. On y trouvera des appercus neufs sur notre Langue, de sages discussions. en un mot, cette production est également estimable, & par les principes qu'elle renferme, & par la méthode avec laquelle ils sont présentés.

La Vie de M. Bourdoise, premier Prieur de la Communauté & Séminaire de Saint Nicolas du Chardonnet, seconde Édition, revue, corrigée & abrégée, in-12. Prix, 2 liv. broché, 2 liv. 10 sols relié. A Paris, chez Morin, Imprimeur-Libraire, rue Saint Jacques.

C'est l'abrégué d'un Ouvrage édifiant & très-an-
cien, qui a joui d'un grand succès dans sa nou-
vauté. Nous croyons, comme l'Éditeur, qu'une
chose bien étonnante c'est qu'un homme sans
nom, sans bien, sans crédit, avec des talents mé-
diocres & peu d'étude, ait pu parvenir à corriger de
nombreux abus dans l'Église, y ramener l'ancienne
discipline, & concourir à l'établissement de tant de
Séminaires & de Communautés Religieuses.

On trouve chez le même Libraire, & à Rennes,
chez les Demoiselles Vatar, Libraires, *les trois
Héroïnes Chrétiennes*, ou *Vies édifiantes de trois
jeunes Demoiselles*, par M. l'Abbé***. Cet Ouv-
rage avoit déjà paru avec un succès mérité, &

Enfants, & Recueil de leurs Etudes, nouvelle Edition, divisé en trois Parties, ornées de Figures & d'un petit Atlas élémentaire, le tout mis dans un ordre très-méthodique, par M. Fresneau, Instituteur, &c. A Paris, chez l'Auteur, Place de l'Ecole, près le Pont Neuf; la Veuve Hérisson, Imprimeur-Libraire, rue de la Parcheminerie, & Savoye, Libraire, rue Saint Jacques. A Versailles, chez Blajot & Leguay, Libraires.

Nous avons annoncé les Cayers de l'estimable Ouvrage de M. Fresneau à mesure qu'ils ont paru. Il y a joint de petits Jeux propres à attacher les Enfants, & à leur inspirer du goût pour l'étude. On peut voir la Note & les prix de ces divers objets dans un Extrait que M. Fresneau communique gratuitement chez lui.

52

Six Duos très-faciles pour deux Violons, par M. Prot, Musicien de la Comédie Françoise, Œuvre V. Prix, 4 liv. 4 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint Honoré, près celle Saint Nicaise, maison de M. Roblâtre, Epicier, & à la Comédie Françoise pendant le Spectacle.

- On doit savoir gré à M. Prot, qui a déjà donné plusieurs Ouvrages pareils, de consacrer ses talents à l'avantage des Commençans.

VAUDEVILLE du Mariage de Figaro, avec huit variations arrangées pour le Clavecin, par M. B...., Professeur. Prix, 1 livre 16 sols. A Paris, chez Mlle Levasseur, rue Saint Honoré, entre celle du Four & celle des Prouvaires, maison de M. Sedillot.

NUMÉRO 20 des Ariettes & petits Airs pour le Clavecin ou la Harpe, par M. Dreux le jeune, Maître de Clavecin. Prix, séparément 2 liv. 8 sols. Abonnement de vingt-quatre Cahiers 36 & 48 liv.

Deux Duos, le premier pour deux Harpes ou Harpe & Violon, le second pour Harpe & Violon obligés, par M. Mayer. Prix, 7 liv. 4 sols. À Paris, chez l'Auteur, rue Neuve des Capucins, Chaussée d'Antin, hôtel de M. le Marquis de Choiseul.

*L'ART de jouer de la Harpe démontré dans ses Principes, dédié aux Amateurs de cet Instrument, suivi de deux Sonates, par M. Cardon, Œuvre XII.
Nota. Les premiers Élémens se trouvent dans la Méthode du sieur Cousineau fils. Prix, 9 livres. À Paris, chez MM. Cousineau père & fils, rue des Pouliés.*

Voyez, pour les Annonces des Livres, de la Musique & des Estampes, le Journal de la Librairie sur la Couverture.

T A B L E.

<i>Mes Malheurs,</i>	3	<i>Mémoire sur le premier Drap de Laine superfine du crâ de la France,</i>
<i>Vers d'Eglé,</i>	31	
<i>Romance du Barbier de Séville,</i>	6	<i>Acaème Roy. de Musiq.</i>
<i>Charade, Enigme & Logogryphe,</i>	35	<i>Comédie Italienne,</i>
<i>Eloge de Fontenelle,</i>	48	<i>Annonces & Notícias,</i>
	10	

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 4 Décembre. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. À Paris, le 3 Décembre 1784. G U I D L.

JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, le 9 Novembre.

DÉPUIS le 1 de Septembre 1782, jusqu'au 1 de Septembre de cette année, la recette du trésor de la Couronne a été de 46,015,127 florins de Pologne, & la dépense dans cet intervalle, de 43,650,837. L'excédent de la recette sur celle des années précédentes est dû à l'augmentation de quelques impôts.

On dit qu'une Armée Russe doit s'assembler sur les frontières de Pologne, & diverses lettres annoncent, que plusieurs Régimens Russes de Cavalerie ont reçu l'ordre d'avancer plus près de la Turquie.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 10 Novembre.

La Compagnie d'assurance de cette ville N°. 49, 4 Décembre 1784. a

a gagné depuis 1780 jusqu'à la fin de 1783 la somme de 3,076,418 marcs.

Le Roi de Danemarck vient d'abolir la servitude des paysans des Baillages de Frédérichsbourg & de Cronbourg , & de leur permettre de posséder des propriétés.

Un Convoi hollandais , composé d'un vaisseau de guerre & de deux cutters , est arrivé dans le Sund au commencement du mois.

DE BERLIN, le 16 Novembre.

On a remarqué il y a quelques jours deux suicides singuliers dans la ville de Neu-Ruppin. L'un des deux infortunés qui se sont donné la mort , avoit écrit sur sa table : *le sang de J. C. nous nettoye de tous les péchés.* L'autre mit un billet sur sa table , adressé à ses parens & amis : il y marqua le jour de sa mort , & finit par ces mots : *Bonne nuit , mes chers amis , ne pleurez pas pour moi , car le sang précieux de J. C. a expié d'avance la faute que je vais commettre.*

M. Busching a publié dans ses Ephémérides l'état des bienfaits publics que le Roi de Prusse destine à ses peuples l'année prochaine , savoir :

	<i>Rixdalers.</i>
<i>A la Moyenne-Marche ;</i>	270,395.
<i>A la Vieille-Marche ,</i>	15,000.
<i>A la Nouvelle-Marche ,</i>	159,500.
<i>A la Poméranie ,</i>	239,470,

A la Prusse orientale ,	6,000.
A la Prusse Occidentale ,	678,425.
Au Duché de Cleves ,	148,726.
Au Duché de Magdebourg ,	60,600.
A la Principauté d'Ostefrise ,	2,000.
Au Comté de Teklenbourg ,	3,000.

1,583,116.

Indépendamment de cette somme , le Roi en a encore assigné une autre très - considérable pour la Silésie .

La susdite somme sera employée de la manière suivante , savoir 89,660 rixdalers pour les manufactures , 249,326 rixdalers pour les réparations à faire dans les endroits qui avoient souffert par l'inondation du printemps dernier , 384,000 rixdalers pour les fortifications de Graudcaz , 54,000 rixdalers pour les villes & maisons incendiées , 76,000 rixdalers pour l'embellissement des villes dans la Prusse Occidentale , 14,800 rixdalers pour la construction de diverses Eglises , & 500,000 rixdalers pour les améliorations dans la Marche-Electorale , la Nouvelle-Marche & la Poméranie .

Le Roi a nommé le Prince Frédéric-Guillaume de Prusse , fils aîné du Prince Royal , Lieutenant en second du premier bataillon des Gardes du Corps .

Nous avons ici un Médecin bien plus merveilleux que les Mesmer , les D'elon , &c. : il guérit par des miracles , & se nomme J. G. Malthès . Autrefois garçon berger , il apprit ensuite à travailler en laine ; son âge est de 44 ans . Depuis celui de 25 , il possède , dit-il , ce pouvoir surnaturel ; pour juger de la maladie , il attend une heure fixe , & jusqu'alors ses malades sont obligés de garder le silence . Il les entretient de sortiléges

& de possessions , n'épargne pas les prières & toutes sortes de pratiques magiques. Un jour il assura impudemment à un hydropique qu'il se portoit bien , & que sans cela il lui ouvrirroit sur-le-champ le ventre avec son couteau. *La lumiere de votre vie* , lui dit-il , *brûlera encore vingt-cinq ans ; mais vous vivrez plus long-tems encore que cette lumiere ne brûlera.* Cependant l'hydropique prit le transport au cerveau ; « cela n'est rien. » , dit le Thaumaturge , cela doit être ainsi ». On lui rapporta qu'une femme qu'il traitoit avoit craché du sang après avoir pris une Médecine de sa façon : « c'est très-bien , répondit ce Médecin , tant mieux ; quoiqu'absent , j'ai su que cela devroit arriver ; je suis chez vous , & j'y suis invincible en même-tems ». Malgré ses prières & la foi de la malade , le remede n'opérant point , il coupa une partie des cheveux de cette femme , les mit en croix sur la table , les brûla , & lui en fit avaler la poudre dans du lait. Il vend une essence & ses miracles. Le mari d'une femme dont il avoit promis la guérison , s'étoit proposé de ne le payer qu'après l'accomplissement de sa promesse ; le charlatan s'adressa à la malade même , & la menaça d'un danger beaucoup plus grave , si son mari ne devenoit plus traitable. Plusieurs personnes étant mortes ou ayant eu le cerveau dérangé par les pratiques de ce fourbe , le Collège de Médecine a pris connoissance de ces accidens , & a fait confiner *Malthés* pour deux mois à la maison de force.

DE VIENNE , le 20 Novembre.

Le 13 dans la matinée , le Comte de *Wassenäer* , Ambassadeur extraordinaire de Leurs Hautes Puissances , a quitté cette Capitale , sans prendre congé de la Cour.

La réponse attendue des Princes d'Empire aux-
quels il a été envoyé des lettres requisitoriales,
les dispositions de deux Cours Etrangères, en exi-
geant de nouveaux arrangements, avoient fait
suspendre jusqu'au 19 la marche de quelques-
uns des Régimens destinés aux Pays-Bas. Depuis
quelques jours, tout a repris la plus grande acti-
vité. Les équipages de campagne de S. M. I.
se mettront en marche le 17, & le départ de
notre Monarque lui-même est fixé au 25.

Le dénombrement de la population a été
commencé le 2 de ce mois dans les cheff-
lieux des Comitats & villes royales de la
Hongrie & des Provinces y incorporées.
On ne doit aucune créance aux prétendus
soulevemens & aux troubles supposés dont
on affecte de faire mention depuis quelque
temps dans les Feuilles étrangères.

Au commencement du mois, il a été
expédié deux couriers successifs à Péters-
bourg.

Les pluies continues, vers la fin du dernier
mois, ont fait déborder les rivières de Glina &
d'Unna, dans la Bosnie & la Croatie; ce déborde-
ment a occasionné dans plusieurs endroits des
dommages considérables. Une ravine a emporté
trente-sept personnes qui travailleroient à une
chaussée, sans qu'on ait pu les sauver.

On a ressenti le 10 du mois d'Octobre, à neuf
heures du soir, le vent étant à l'ouest, plusieurs
secousses de tremblement de terre à Vieux &
Neu-Gradisca.

On apprend de Constantinople que la
Porte continue à éloigner de plus en plus la

démarcation de limites demandées par le Ministre Impérial.

Il a été publié le 28 Octobre, dans les ports de Trieste & de Fiume, que dans le cas d'une rupture entre l'Empereur & la République de Hollande, les propriétaires de vaisseaux qui voudroient armer & courir sur les Hollandois, recevraient des magasins & arsenaux de S. M. I. tout ce dont ils auront besoin pour l'armement, après s'être préalablement adressé au Gouvernement.

— Le bâtiment Impérial la Capricieuse, parti l'année dernière de Trieste pour Philadelphie, en est revenu le premier Novembre; avec les marchandises suivantes, savoir 226 tonnelets de thérèbentine, 29 de résine, 679 de poix, 592 de goudron, 6100 pieces de douves, 11 tonnes de harengs, 4 tonneaux de Rhum, 300 quintaux de lignum-sanctum, 2 tonneaux de sucre, 12 ballots de tabac, 11 tonnelets d'indigo, 30 gallons d'esprits de thérèbentine, & 2 tonneaux de vin de Madere.

Plusieurs Chapitres, qui possèdent des forêts, ont reçu l'ordre de faire transporter ici du bois de chauffage. Le Chapitre de Neubourg doit en fournir mille cordes. Ce Chapitre, qui est un des plus riches de l'Autriche, est taxé d'envoyer chaque mois à la Caisse de religion la somme de 1000 flor.

DE FRANCFORT, le 24 Novembre.

Des lettres de l'Esclavonie, du 14 Octobre, portent qu'il est arrivé à Banialuka un Pacha avec 200 Janissaires, & qu'on y attendoit aussi le Pacha de Tiaynick avec

une escorte plus nombreuse encore.

Le 1 de ce mois , la Princesse de Radziwil , née Princesse de la Tour & Taxis , est arrivée d'Altone à Ratisbonne ; quelques jours après son arrivée , elle a fait ses visites sous le nom de Comtesse de Copys .

On apprend de Vienne que , dans les circonstances actuelles , la Cour a jugé à propos d'écrire au Baron de *Herbert* , Ministre Impérial à Constantinople , de ralentir jusqu'à nouvel ordre ses démarches au sujet de l'affaire de démarcation .

La riche Abbaye de Sittig , près de Laybach , dans la Carniole , a été supprimée le 25 Octobre .

Le Prince Evêque de Liege a ordonné aux Convens dans ses Etats , d'établir des magasins de bled , & de les approvisionner au moins pour 3 ans .

L'état actuel du commerce des Etats Autrichiens étant très- peu connu , on pourra s'en former une idée juste par les détails suivans dont nous garantissons l'exactitude .

Pendant que d'autres nations travaillaient à agrandir leur commerce de la mer du Nord & de la Méditerranée , la Maison d'Autriche s'occupa à exécuter son plan de commerce pour les Indes Orientales . La plupart des expéditions dans cette partie du monde ont été faites jusqu'à présent du port de Liyourne , pour le compte de particuliers Autrichiens & Flamands . En 1783 , le nombre des vaisseaux sous pavillon impérial , expédiés pour l'Inde , a été de 12 . Depuis que ce commerce est établi , les sujets Autrichiens ont exportés dans l'Inde , sur leurs propres vaisseaux , pour huit millions de florins de marchan-

dises, & ils en ont importé pour plus de quatorze millions. Les possessions qu'Hyder-Ally a cédées à la Maison d'Autriche dans le Royaume de Canara, & les îles de Nicobar, sont bien situées pour le commerce du Bengale, de la Chine & du Japon ; & elles sont très-commodes pour un entrepôt des marchandises des Indes Orientales.

— Les fâlloteries que les Autrichiens ont obtenues sur le golfe Persique, favorisent d'une manière sensible leur commerce avec la Perse.

Voici un résumé général du commerce des sujets de l'Empereur.

Leur commerce du Levant forme par an un objet de 12 millions de florins. Bénéfice net, environ trois millions.

Leur commerce dans la Baltique & dans la mer du Nord, est moins considérable. On l'évalue à 10 millions, dont 6 d'importation, & 4 d'exportation. Bénéfice, 1 million.

Le commerce de la mer Noire roule actuellement sur 4 millions, dont 2 & demi d'exportation, & 1 & demi d'importation. Bénéfice, 1 million.

Celui des Indes Orientales excède déjà la somme de 8 millions par an. Le bénéfice net s'est monté jusqu'à présent à 2 millions.

Celui avec l'Amérique commence à devenir important pour les sujets Autrichiens. On évalue à 3 millions les marchandises que les ports d'Okende & de Trieste envoient par an dans l'Amérique septentrionale & méridionale. Il est vrai que les marchandises de retour excedent cette somme ; mais comme il n'en reste dans les Etats Autrichiens que pour environ un demi-million de florins, ce commerce est avantageux aux Autrichiens.

Le commerce avec la France faisoit autrefois

un objet annuel de 6 à 8 millions de florins ; mais il est tombé à 3 millions , dont un d'exportation & deux d'importation. Perte , un million.

Le commerce avec la Hollande roule par an sur 6 millions , dont 2 d'exportation & 4 d'importation. Perte , 2 millions.

Le commerce avec l'Allemagne forme un objet de 4 millions , dont 2 & demi d'exportation , & 1 & demi d'importation. Bénéfice , un million.

Le commerce de terre avec la Russie , & celui avec la Pologne , est évalué à 2 millions & demi. Bénéfice , 1 million.

Le commerce avec les Etats Ottomans forme un objet de 3 millions & demi. Perte , 1 million & demi.

Le total du commerce des Etats Autrichiens est estimé par an 58 millions & demi de florins , dont 31 pour les marchandises d'exportation , & 27 & demi pour celles d'importation. Ainsi le bilan général est en faveur de l'Autriche pour 3 millions & demi de florins.

Le bilan du commerce autrichien avec l'Angleterre n'a pu être évalué bien exactement ; mais il est au désavantage des Autrichiens.

I T A L I E.

DE ROME , le 10 Novembre.

Tous les Monastères du Royaume des deux Siciles , sont occupés , conformément aux ordres de la Cour , à dresser des cadrastes de leurs biens , des états exacts de leurs dépenses , & des listes de tous les membres qui composent leurs Communautés.

La semaine dernière M. Ricciardelli , Chargé des Affaires de la Cour de Naples auprès du Se-

Siege, annonça qu'il avoit le projet d'aller passer quelques jours à la campagne. Il partit en effet, & sans prendre congé ; mais au lieu de se rendre à la campagne, il prit la route de Naples. On a appris depuis, par des lettres de cette dernière ville, que ce Chargé d'Affaires avoit été rappelé par un ordre secret du Roi de Naples.

Jeudi dernier, écrit-on de Bologne le 2 de ce mois, l'Abbé Davia, de la Chambre Sénatoriale de cette ville, s'est échappé des prisons de l'Inquisition. On suppose qu'il a opéré son évaison en s'emparant avec adresse des clefs du geôlier. Il y a deux ans que cette victime infortunée du St. Office, gémissoit dans les prisons. On assure qu'il éroit condamné à y rester encore cinq années. Il s'est, dit-on, échappé en robe de chambre : Il est actuellement réfugié à Modène, où il jouit d'un air sans doute plus pur que celui qu'il auroit respiré pendant les cinq années qu'il devoit encore passer dans les fers.

DE NAPLES, le 8 Novembre.

L'encouragement donné à notre Marine inspire à la jeune Noblesse le désir le plus vif d'embrasser cette vocation. Un nombre prodigieux de demandes ont été présentées au Roi, même par les plus illustres familles, pour obtenir de Sa Majesté l'admission des jeunes Gentilshommes à l'Académie de Marine, établie depuis quelque temps à Portici. Mais le Roi, pour le moment, n'en a agréé qu'un très-petit nombre.

Le Monastere de Saint Severin se trouvant endetté d'une somme de 50,000 ducats, & les créanciers ayant entendu dire qu'il pourroit bien être

supprimé , ont exigé des Moines la restitution dudit capital. Ceux-ci qui se trouvoient dans l'impossibilité de rembourser une somme aussi considérable , ont demandé à Sa Majesté la permission de la prendre à intérêt : cette affaire a été renvoyée à la Chambre Royale , qui a décidé que la permission seroit accordée , pourvu que lesdits Religieux s'obligassent à éteindre cette dette en payant 8000 ducats par an On assure que le Couvent de Sainte-Marie sera supprimé dans peu , & que ses revenus seront donnés aux maisons d'Orphelins qu'on se propose d'établir pour les filles de Militaires.

Le Roi vient de confirmer la franchise du port de Messine , accordée en 1695 , 1714 & 1728 ; mais cette faveur n'ayant que très-foiblement relevé le commerce de cette ville , depuis la perte de sa liberté , on a cru mieux réussir en modifiant l'ordre de choses qui subsistoit ci-devant. Par le nouvel Edit,

Les Marchands de toutes les Nations qui ont des Traitées de navigation & de commerce , ou qui vivent en bonne intelligence avec le Royaume des Deux-Siciles , pourront s'établir à Messine , y importer ou en exporter toute espece de marchandises , même des monnoies d'or ou d'argent , y jouir du libre exercice de leur religion , sans excepter les Mahométans & les Juifs ; ces derniers pourront y bâtir une Synagogue , & y vivre selon leurs loix. Les Négocians étrangers seront exempts du logement des gens de guerre & de tout ce qui en dépend , ainsi que des impositions , à l'exception de celle des gabelles ordinaires , des droits de douane & de ceux arrêtés dans l'antique tarif modéré en 1728 , relativement au Lazareth & au port franc.

Le Prince de Naples qui ayant éprouvé , il y a quelques jours , une légère incommodité , est tombé dangereusement malade à Caserte le 27 du mois dernier. Le 28 , sa maladie prit le caractère d'une fièvre putride inflammatoire. Les remèdes les plus efficaces lui furent sur le champ administrés , & dans la nuit du même jour il s'est opéré une crise depuis laquelle l'inflammation n'a cessé de diminuer. Le Prince est actuellement hors de danger. La Reine , malgré sa grossesse , a passé les jours & les nuits à soigner son fils elle-même.

Il a été résolu de construire à Castellamare , un grand nombre de barques canonières , lesquelles ne quitteront point les côtes , & serviront à leur défense. On a reconnu que ces barques seroient plus utiles que des redoutes construites sur les bords de la mer,

Une lettre de Tunis , du 14 Octobre , nous instruit en ces termes des opérations de l'escadre Vénitienne.

Lorsque l'escadre Vénitienne parut dans nos mers , les principaux habitans de cette ville réprésenterent au Bey , qu'avant de commencer la guerre , il falloit tenter toutes les voies d'accordommément , mais il s'est entièrement refusé à toute proposition. Les divers couriers arrivés depuis peu nous apprennent que Sonza est toujours bombardée. L'Escadre fait un feu très-vif , mais peu efficace , & la ville est défendue par de braves canonniers , tous renégats Sardes ou Maltois. On met en état de défense toutes les places & les échelles maritimes de la côte. Malgré la vigilance des Vénitiens , il est sorti de Sfakès

plusieurs Corsaires, dont un est déjà renté avec un petit bâtimant napolitain dont il s'est emparé. Des dix personnes dont son équipage étoit composé, cinq se sont sauvées dans la chaloupe, un s'est jeté à la mer, & les quatre autres ont été faits esclaves. Le Bey de cette ville a donné ordre de former un nouveau camp. On apprend aujourd'hui de Suze que l'Escadre vénitienne s'est éloignée de ce port, & qu'elle a fait route vers le Ponant. La plage, ajoute-t-on, est remplie de débris & de corps morts.

P O R T U G A L.

DE LISBONNE, le 19 Novembre.

L'année dernière, parurent en François deux Chroniques d'impostures, sous le titre de *Mémoires du Marquis de Pombal, & d'Anecdotes du Ministere du Marquis de Pombal, &c. &c.* Ces deux libelles, aussi grossiers que dégoûtans, ont été originai-
rement écrits en Italien par un ex-Jésuite, que le Marquis de Pombal fit chasser de Ro-
me pour ses intrigues. Le Tribunal de la Censure vient de défendre ces deux Recueils de calomnie, & d'en confisquer les exem-
plaires répandus dans le Royaume : cette
démarche n'est pas le seul hommage rendu
à la mémoire du Marquis de Pombal. M. J.
Pereira Ramos, Procureur - Général de la Couronne, & qui a eu le courage de rester inviolablement attaché à l'ancien Ministre, a présenté à S. M. deux Mémoires sur l'Edit de 1780, qui ordonne la révision du Pro-

ées du Duc d'Aveiro , où l'apologie du Marquis de Pombal est exprimée de la manière la plus énergique.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 23 Novembre.

Le Comte de Cornwallis a été nommé par S. M. Gouverneur en chef de la Tour de Londres , poste qu'il avoit déjà occupé précédemment , & dans lequel il fut remplacé par Lord George Lenox , actuellement Gouverneur de Plymouth. Cette dernière place est de 1289 liv. sterl. d'appointemens , & la premiere de 1000 liv. sterl.

Le transbordement la *Tortoise* est arrivé de l'Inde à Portsmouth. A son départ de Madras , le 9 Juin dernier , on venoit d'apprendre la perte du vaisseau de la Compagnie le *Major* , chargé de salpêtre , & brûlé par accident dans la rivière de Bengale.

D'après les lettres apportées par ce navire , la paix est enfin solidement conclue avec Tippoo. Le plus grand nombre des prisonniers est arrivé à Madras , & le reste est attendu de jour en jour. Le détachement de la Présidence du Bengale a été renvoyé ces jours derniers. Le Comité choisi a fait faire des remerciemens aux braves vétérans qui ont servi avec tant de distinction pendant la guerre , & notamment au Colonel Péarse qui le commande. Le 20 de ce mois , le Lord Macartney a passé en revue ce détachement , & l'a trouvé dans le meilleur état possible.

Un certain nombre de Lieutenants de la

Marins ont demandé à l'Amirauté la permission de s'engager au service de l'Empereur, ce qui leur a été officiellement refusé. Cela n'empêche pas les préparatifs & les équipements qui se font à Douvres, à Folkestone & dans d'autres ports des Comtés de Kent & de Sussex, pour aller croiser sous pavillon Impérial.

L'un des premiers objets qui occupera, dit-on, le Parlement à sa rentrée, sera un bill pour baisser l'intérêt de l'argent de cinq à quatre pour cent sur les hypothèques ou obligations par cautionnement. On se propose de relever ainsi les fonds publics & la valeur des fonds de terre.

Lord George Gordon, fameux par ses lubies, a envoyé le 8 au marin, le billet suivant à l'Ambassadeur de Hollande.

Le Lord George Gordon présente ses respects les plus sincères à l'Ambassadeur des Etats Généraux des Provinces-Unies, & il félicite S. Ex. sur son arrivée. Le Lord George Gordon lui demande une entrevue, attendu qu'il peut être de quelque service aux Etats, & il prie S. Ex. de lui faire savoir en quel temps il pourra avoir l'honneur de l'entretenir. Le Lord George Gordon est attaché de cœur aux Etats de Hollande. Il n'a rien de caché pour eux, & il desire de communiquer à M. l'Ambassadeur tout ce qui peut tendre à leur procurer l'avantage sur tous leurs ennemis.

WELBECK STREET, le Lundi 8 Novembre.

L'Ambassadeur de Hollande a fait la réponse la plus honnête à ce billet, & a marqué au Lord Gordon qu'il l'attendoit à l'heure même. En conséquence, celui-ci s'est rendu chez S. Ex., avec laquelle il a eu une conférence de deux heures.

Lord Gordon offrit le lendemain au Baron de

Lynden un cortège nombreux pour l'accompagner à l'Audience de S. M. ; offre poliment refusée par ce Ministre. Nonobstant cela , Lord Gordon se rendit à S. James en redingote , ayant sur l'épaule un large baudrier , dont pendoit une épée , non moins énorme , & une cocarde Hollandoise au chapeau : il attendit l'Ambassadeur à son passage , le salua de son épée , & l'en salua encore à son retour , en déclarant à haute voix qu'il défendroit de tout son pouvoir les intérêts des Protestans Hollandois.

Ce n'est pas tout ; il entra dans la salle des Gardes à S. James ; il pressa le troisième Régiment de présenter les armes à l'Ambassadeur de Hollande , & voulut les enharnacher de cocardes pareilles à la sienne. Il distribua même quelqu'argent à plusieurs sentinelles , pour qu'elles ne manquassent pas de saluer S. E. à son passage. Enfin il écrivit à M. Pitt , pour lui apprendre que plusieurs centaines de Mamelots , Lieutenans , Gardes - Marine , s'étoient rendus chez lui en carosse , avec une requête , qu'ils demandent de servir les Etats-Unis Protestans de Hollande , contre le Roi des Romains & tous leurs ennemis papistes. Il finit par conjurer le Ministre d'informer le Baron de Lynden de ces dispositions , & de se hâter de renouer l'ancienne amitié qui unissoit jadis l'Angleterre & la Hollande.

M. Pitt a répondu en ces termes à ce perturbateur éternel.

« Milord , je n'avois point répondu à vos lettres du 17 & du 18 , parce que mon devoir me défendoit d'entrer en correspondance avec votre Seigneurie sur ce sujet. Mais ayant appris qu'on avoit engagé plusieurs gens de mer à quitter

» leurs occupations pour aller servir contre l'Empereur , je dois vous avertir que vous n'aurez » jamais l'autorité du Gouvernement , & je vous » invite sérieusement à réfléchir sur les consé- » quences de votre conduite ».

Un Lieutenant de Marine, nommé *Wilson*, ayant harangué dans une taverne des matelots auxquels il lut une lettre exhortatoire du Lord *Gordon* , a été arrêté & conduit devant Lord *Sydney* : on l'a relâché après un long interrogatoire. Il se fait des pas, qu'avant six semaines lord *Gordon* sera enfermé à la Tour. Au reste, le Roi vient de déclencher , par une proclamation , aux gens de mer de tout état , de s'engager dans un service étranger.

Lorsque le Prince de Galles est parvenu à un certain âge , il est d'usage de lui présenter la liste des Shériffs proposé , dans le rapport fait aux Judges pour le Duché de Cornouailles. Cette obligation est en même-tems une marque de respect. Les Ministres actuels qui regardoient cette soumission comme inutile , ont voulu procéder à la nomination des Shériffs sans avoir l'agrément du Prince. Ses gens d'affaires lui ont représenté que cette conduite étoit une infraction à ses priviléges comme Duc de Cornouailles ; il fut décidé qu'on mettroit opposition aux nominations qui seroient faites sans son consentement. Cette ferme résolution de la part du Prince de Galles a interdit les Ministres , qui d'abord vouloient nommer sans avoir égard aux prérogatives de S. A. R. ; mais le Chancelier & l'Avocat-Général ont refusé de leur prêter les mains ; de sorte qu'ils ont été forcés de céder & de se soumettre , ce qu'ils ont fait de très-mauvaise grâce.

Il est inutile de prévenir que c'est un pa-

pier de l'Opposition qui parle, & qu'une autorité de ce genre, bien loin de constater le fait en question, suffit pour le faire révoquer en doute.

Hier, écrit-on de *Westhen* dans le Comté de *Suffex*, le 10 de ce mois, le Capitaine *Morns* se promenoit au bord de la mer, avec une femme à quelques pas de lui, lorsque celle-ci poussa un cri perçant, qui le fit accourir, & il découvrit un cadavre étendu sur le bord de la mer : il en approcha aussi près que la marée le lui permit, fit un nœud coulant avec son mouchoir dans la jambe du corps noyé, & le tira sur le rivage. Cet inconnu étoit complètement habillé, & il étoit facile de reconnoître un François dans ses vêtemens. Il portoit des bas de soie chinés, des bottines de Houssard, culottes noires, veste blanche, &c. On trouva dans ses poches de culottes trois écus de 3 liv. une piastre, & quelque monnoye françoise de cuivre, dans l'habit un mouchoir de couleur, une piece d'effilé, un couteau & un passe-port signé, *Jean-Marie de Bourbon, Duc de Penthierville*. Dans une des poches de la veste étoit un Almanach françois, deux pierres à feu, & une lettre de change de 16 liv. à vue, datée de *S. Vallery* le 13 Août. Il paroît par cette lettre que le nom de ce malheureux étoit *Charné*. On l'a enseveli décentement dans le cimetiere du village voisin, & le Capitaine Morns a mandé sa découverte au Subdélégué de *S. Valery*. Ce qu'il y a de singulier, c'est que depuis le mois de Juillet voilà le troisième cadavre rejetté par la mer à la même place.

Le Bureau des Commissaires pour les affaires de l'Inde vient d'approuver les résolu-

tions unanimes prises par la Cour des Directeurs le 28 du mois dernier.

Il y aura une création de Pairs d'Irlande avant l'assemblée du Parlement ; dans ce nombre deux seront revêtus de la dignité de Duc , les Comtes de Shannon & de Charlemont.

Un Ecrivain ministériel prétend que le plan de conciliation , aujourd'hui sur le tapis , avec l'Irlande , a été entamé sous les auspices du Lord Cambden , qui lors de sa dernière tournée dans ce Royaume , a prodigieusement contribué à déraciner les préjugés absurdes de la Nation Irlandaise contre le Peuple & le Ministere d'Angleterre. Les heureux effets de la conduite du Lord Cambden prouvent combien il est essentiel à un Gouvernement de ne confier ses affaires qu'à des personnes habiles & bien intentionnées. La sagesse & l'affabilité de ce Lord a opéré ce que n'auroit jamais pu faire toute la politique artificieuse de Machiavel.

Le soixante-deuxième Régiment d'Infanterie , commandé par le Général *Mathews* , est arrivé à *Belfast* en Irlande , où se rendent également le neuvième & le vingt-quatrième Regimens , qui viennent d'*Edimbourg* & de *Glasgow*.

Une Lettre d'*Abegftwith* , dans le Comté de Derby , rapporte ce qui suit :

M. Th. *Williams* , Agent de ce port pour recevoir & faire embarquer le minerai de plomb , n'ayant point paru à ses affaires Samedi matin , on frappa plusieurs fois inutilement à la porte de sa chambre à coucher , qu'on prit enfin le parti d'enfoncer. On le trouva étendu sur le plancher

de sa cuisine , mort & absolument glacé , sans aucune blessure ni marque extérieure de violence . Il étoit nud & à demi enveloppé dans sa couverture de lit . L'on ouvrit la porte de la chambre voisine , où l'on trouva une femme qu'on reconnut pour une *Mary Jones* , avec laquelle *Williams* avoit un commerce clandestin . On interroge cette malheureuse sur la scène lugubre de l'autre chambre ; elle refuse de répondre , & paroît-elle même extrêmement malade : son bras gauche portoit deux grandes incisions . A l'examen du cadavre , il n'y eut pas de doute qu'il n'eut été empoisonné ; on trouva même une portion d'arsenic que l'infortuné *Williams* avoit vomie sur le plancher : l'endroit même où il avoit été pulvérisé étoit couvert de ses particules ; enfin l'on en trouve une boîte entière absolument pareille à celle qu'on fut avoir été achetée par *Mary Jones* quelques jours avant , sous le prétexte d'empoisonner des rats .

Tant d'indices ayant fait emprisonner cette femme , on l'interrogea sur les circonstances de l'accident ; mais sa maladie s'accrut de minute en minute , au point qu'on ne douta plus qu'elle n'eut elle-même pris de l'arsenic , & tout ce qu'on put en arracher fut , qu'arrivée à huit heures chez M. *Williams* , il s'étoit trouvé très-indisposé peu de temps après , qu'il éroit sorti de son lit en prenant sa couverture , & s'étoit couché sur le plancher , où elle s'assit à ses côtés pour lui soutenir la tête , jusqu'à minuit qu'il éroit expiré . Elle avoua avoir avalé de l'arsenic , & s'être fait au bras les deux blessures qu'on y avoit remarquées . Quoique très-souffrante , elle s'exprima avec beaucoup de fermeté & de présence d'esprit , & ne dit rien qui pût déterminer contr'elle l'accusation du crime : on lui prodigua les antidotes , mais vainement , & elle

expira à trois heures de l'après-midi. Il est à supposer qu'une jalouse furieuse de la part de l'un ou de l'autre les a portés à ce double crime de suicide & d'empoisonnement.

Un particulier, connu par son avarice, descendit de cheval dans un village, près de Norfolk, pour prendre du thé : « Monsieur, dit-il à l'Aubergiste, je suppose qu'à présent, au lieu de payer 8 sous pour mon thé & mes tartines, vous m'en donnerez abondamment pour six sous. » A ces mots, l'hôte prit le voyageur par la main, & le conduisit dans une chambre, dont toutes les fenêtres étoient murées depuis l'impôt substitué à celui du thé, & lui demanda, s'il étoit dans l'intention de paier les chandelles ?

Avant de traiter les Hollandais avec tant de sévérité, & de nous efforcer de ravaider les intérêts des Protestans dans la balance de l'Europe, nous devons, dit un de nos papiers, porter notre attention sur la conduite de l'Empereur dans la malheureuse guerre dont nous venons de sortir. Sans avoir un seul vaisseau de guerre, & ses sujets ne possédant que très peu de bâtimens de commerce, n'avons nous pas vu Sa Majesté Impériale accéder à la neutralité armée, & publier son manifeste ? N'a-t-elle pas profité des soupçons que M. Bolts conçut contre notre Compagnie des Indes Orientales, pour donner tout l'encouragement possible au commerce dans cette partie du monde sous le pavillon Impérial, dans lequel, malheureusement pour eux-mêmes, plusieurs Marchands de Londres eussent des pertes considérables ? Le pavillon Impérial n'a-t-il

pas été hissé pour couvrir toute espece de commerce illicite , & les vaisseaux ne sont-ils pas entrés dans nos ports sous ce pavillon , pour y vendre leurs cargaisons , en violant directement les principes fondamentaux de navigation. Où est le principal dépôt des marchandises passées clandestinement dans la Grande-Bretagne ? à Ostende.

Suite du Bill de l'Inde.

Art. LXXXIII. Comme les anciennes loix , relatives aux crimes commis dans l'Inde , ont été jusqu'ici sans efficacité , par la difficulté d'obtenir les preuves de délits , il est ordonné , par les présentes , que toutes les fois qu'une information aura été instruite de la maniere dont on l'a établi par cet acte , il sera permis aux Judges de la Cour Souveraine du Bengale , ou à ceux des différentes Présidences , d'ouvrir leurs tribunaux le plus promptement que faire se pourra ; & d'examiner tous les témoins qui pourront leur aider à jeter du jour sur l'objet de l'information , en donnant publiquement connoissance de cette information , soit pour avertir les témoins ou les agens des parties intéressées , s'ajournant de temps à autre , ainsi qu'ils le jugeront nécessaire , & recueillant en public les témoignages qui se présenteront , en administrant la prestation de serment , selon les formes de la religion des témoins examinés , ainsi que ceux d'interprètes intelligens , en état de rendre les dépositions sans ambiguïté : après quoi , lesdites preuves seront envoyées sous le sceau de deux des Judges de la Cour qui aura procédé à cet examen , aux Officiers de celle du King's-Bench à Londres , qui , de leur côté , prêteront serment que l'information qui leur est adressée , s'est faite dans l'Inde , & de quelle maniere ils en ont reçu les preuves , sans qu'il y ait eu rien de changé de-

puis la réception d'icelle : au moyen de quoi , lesdites dépositions seront regardées comme des témoignages suffisans , lues par devant les Commissaires , & reconnues valides , comme si l'examen s'étoit fait de vive voix devant eux , malgré toutes les loix à ce contraires : toutes les parties concernées pourront en avoir copie à leurs frais , & le Lord Président de la Cour du King's-Bench , ou un des Judges de ladite Cour , aura soin de remettre lesdites informations au Lord Chancelier , ou au Garde des Sceaux , ou aux Commissaires préposés à sa place , qui , en conséquence , procéderont à nommer la commission instituée par cet acte , ainsi que cela a été ci-dessus expliqué ; & de la maniere dont il a été ordonné qu'elle sera choisie .

Art. LXXIV. Afin d'ajouter aux moyens par lesquels on peut obtenir justice , en s'assurant des faits qui se sont passés à une distance aussi considérable du pays , & en se procurant l'espece de preuves que la nature des circonstances peut rendre praticables ; qu'il soit en outre ordonné que , dans toutes les procédures qui se feront en vertu des informations spécifiées ci-dessus , les dépositions faites par ordre de la commission , ainsi que tous écrits , minutes , lettres , &c. &c. &c. qui auront été envoyés dans l'Inde à la Cour des Directeurs , ou par un Comité d'iceux aux Officiers & serviteurs de la Compagnie , résidant dans l'Inde , seront , pour tout ce qui aura rapport à l'information commencée , regardés comme preuves suffisantes par les Commissaires , à moins qu'il ne résultât des objections de la nature même de ces preuves , qui alors pourroient être mises en question , & telles observations faites sur icelles que la nature des circonstances pût admettre , nonobstant toutes loix à ce contraires .

Art. LXXV. La Cour du Banc du Roi aura le droit , à la requête du Procureur Général , ou du poursuivant , ou de la personne contre laquelle l'information est faite , d'ordonner un examen de l'état & de la situation des témoins résidant dans les Royaumes de la Grande-Bretagne ou d'Irlande , & de les examiner sur des interrogatoires préparés à cet effet ; les réponses desdits témoins , ainsi que leurs dépositions , seront rendues publiques , si cela est nécessaire ; & leurs témoignages seront lus par devant les Commissaires , & seront regardés comme des preuves suffisantes en loi , sauf les exceptions que l'on pourroit faire , lorsqu'elles seroient lues , comme cela a été dit ci-dessus .

La suite à l'ordinaire prochain.

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

PHILADELPHIE , le 9 Septembre.

Les Délégués du Hampshire , du Massachuset & du nouveau Jersey , ayant été obligés pour des affaires particulières de quitter Annapolis , le 11 du mois d'Août , le Comité des Etats-Unis s'est trouvé réduit à un nombre insuffisant de Délégués , ceux de la Pensylvanie , du Maryland , de la Virginie , des deux Carolines & de la Georgie , ont engagé le Secrétaire du Congrès à profiter de cette vacance , pour transporter à Philadelphie les papiers & les journaux du Congrès , en attendant que l'on ait préparé à Trenton des Bureaux propres à les recevoir ; ainsi les Etats-Unis n'ont point actuellement de

de tête fédérative ; & s'il arrivoit des dépêches d'Europe , on ne pourroit les communiquer à personne.

Le Conseil des Censeurs de la Pensylvanie a commencé le premier Septembre à agiter cette question importante , savoir : « S'il étoit nécessaire de convoquer une Convention générale , pour modifier ou changer quelque article défective de la constitution de cet Etat , ou d'en expliquer quelqu'un qui ne seroit pas clairement exprimé , ou d'en ajouter qui fussent nécessaires à la convention des droits & du bonheur du peuple » .

Si les deux tiers des Censeurs consentent à la convocation de cette convention , les articles que l'on proposera de corriger , & les corrections proposées , ainsi que les articles à ajouter , ou ceux à abroger , seront authentiquement publiés 6 mois avant le jour fixé pour l'élection de la Convention ; ainsi que le peuple ait le loisir de les examiner , & de donner sur ces objets des instructions à ses délégués .

Depuis que les Anglois ont fermé leurs îles à sucre aux habitans des Etats-Unis , il s'est formé dans la Pensylvanie un Club de Négocians , qui a pris le titre de Société des Anti-Bretons . L'article suivant de la Constitution de cette Compagnie fera connoître les principes sur lesquels elle est fondée .

» D'autant que le Gouvernement anglois a violé , & continue de violer par des actes qui nous empêchent de commercer dans les îles anglaises de l'Amérique , nos priviléges mercantiles & la réciprocité que nous avons lien d'attendre de toutes les nations auxquelles nous accordons le droit de commercer avec nous , & d'aut-

tant que l'edit Gouvernement décourage la culture du riz, notre principal commerce , par des impôts énormes , & des prohibitions qui en défendent l'importation aux Isles angloises de l'Amérique , sur des vaisseaux Américains ; il est arrêté par la Société que tant que les choses subsisteront ainsi , aucun membre de la Société n'achètera ; ou ne consommera aucune espèce de marchandises du crû ou des Manufactures de la Grande-Bretagne , attendu que nous pouvons nous procurer les mêmes articles au même prix chez nos concitoyens ou chez les citoyens ou sujets de quelqu'un de nos alliés ».

M. le Marquis de la Fayette reçoit tous les jours de nouveaux témoignages de la reconnaissance des Américains , & du plaisir que leur cause son retour. L'Assemblée générale de la Pensylvanie lui a écrit une Lettre de félicitation sur son arrivée dans cet Etat ; & elle a ordonné que cette Lettre , ainsi que la Réponse qui y fut faite par M. le Marquis de la Fayette , seroient enregistrées sur ses minutes. Cette Assemblée a fait pareillement enregistrer la Lettre que le Président de l'Etat a écrite à M. le Marquis de la Fayette , pour lui annoncer que l'Assemblée générale avoit érigé une partie considérable de cet Etat en Comté , auquel elle avoit donné le nom de la Fayette.

On assure qu'il est arrivé dans les Etats-Unis , cette année , près de 500 émigrans des Isles Britanniques. Il arrive aussi tous les jours dans cette République un nombre considérable de familles allemandes , & on prétend qu'à la fin de l'année la population des Etats-Unis aura été augmentée de 13000 émigrans d'Europe. Presque tous ces émi-

grans ont payé leur passage , en consentant à être vendus par le Capitaine , à leur arrivée en Amérique.

On mande du New-Hampshire , qu'un enfant de huit ans étant à la suite d'un troupeau de vaches , & la longueur de son absence ayant donné de l'inquiétude , son pere se mit à sa recherche ; de quelle horreur fut-il saisi à l'entrée de la forêt , de voir son enfant dans la gueule d'un ours , & implorant du secours à grands cris . Il tenta vainement de délivrer cette chere victime ; l'ours s'étant mis à sa poursuite , sans abandonner sa proie . Le lendemain matin , on trouva les restes de ce pauvre petit infortuné , & l'ours couché auprès , que l'on tua à coups de fusil .

F R A N C E .

DE VERSAILLES , le 28 Novembre .

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé , le 21 de ce mois , le contrat de mariage du Comte de Peysac , Capitaine au régiment de Céhtf , Dragons , avec Demoiselle de Burinan de Valleyre .

Le même jour , la Comtesse de Langeon & la Marquise de Balleroy ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale ; la première par la Com-

tesse de Langeron , & la seconde par la Vicomtesse de Jaucourt.

Le 23 , le sieur Struves, Chargé des Affaires de la Cour de Danemarck , eut l'honneur de présenter au Roi les gerfauts d'Islande. Ce présent , que le Roi de Danemarck est dans l'usage de faire annuellement à Sa Majesté , fut reçu par le Comte de Vaudreuil , Grand Fauconnier de France , & par le Chevalier de Forget , Commandant général de la Fauconnerie du Cabinet de Sa Majesté .

De PARIS , le 1 Décembre.

La haute estime dûe aux lumières , aux travaux & à la personne de M. de Morveau , nous fait un devoir de rendre publique la lettre qu'il nous a écrite au sujet des observations sur le dernier voyage aérostatique de Dijon , qui nous furent adressées de cette Ville , & dont nous donnâmes un abrégé à demi dans le N°. 88 de cette Feuille , du 1^{er} Août dernier.

Si l'anonyme eût voulu s'engager dans une critique utile à l'art , je lui offrois un beau champ , ayant publié dans le plus grand détail la description de nos machines , les principes physiques & méchaniques d'après lesquels elles ont été établies , & le calcul de leurs forces ; mais il paroît qu'il n'est exercé qu'à manier dans l'ombre le sujet de la calomnie.

L'Anonyme en impose, lorsqu'il dit : *M. de Morveau fait dépendre le mouvement du Ballon de celui de la Gondole ; j'ai fait & dit tout le contraire, je l'ai fait : toute la ville a vu lors des deux expériences, (& sans doute aussi l'Anonyme de Dijon, le gouvernail attaché à l'équateur du globe, les deux grandes rames attachées & jouant à l'équateur du globe. J'ai dit & écrit tout le contraire ; la preuve en est dans le compte rendu à l'Académie, imprimé sous le titre de Description de l'Aérostat &c., pag. 132, 158, &c. où il est parlé du gouvernail emmaillé dans le tasseau du cercle équatorial, des rames de l'équateur, attachées aux flancs du globe, portant chacune 24 pieds carrés de surface, donnant une impulsion évaluée par le calcul à plus de cinquante livres, où je ne présente enfin les rames de la gondole que comme une force auxiliaire.* Avant la publication de cet ouvrage qui fut mis en vente dès les premiers jours de Juillet, les procès-verbaux des 25 Avril & 12 Juin, faisoient déjà mention du gouvernail tenant à l'équateur, des rames de l'équateur, & de l'effet de ces manœuvres déterminé exactement hors de la dernière expérience par M. le Président de Virly, sur les degrés de la boussole.

Je vous laisse à penser, Monsieur, quelle foi mérite un homme qui, pour parvenir à faire suspecter les récits de ce qui s'est passé sous les yeux de toute une ville, ose se imposer à ce point. Après cela je me garderai bien de le réfuter, il me suffit de l'avoir convaincu. Je vous avouerai d'ailleurs que je vois beaucoup mieux son dessein que son système, malgré le petit commentaire où il ajoute pour éclaircir le texte : la istesse du vent étant supposée nulle, c'est le cas le plus favorable pour la direction lorsqu'on veut ob-

ler contre le vent, & c'est un écrivain à qui il échappe de pareilles imprécies ; qui a la témérité de reprocher à des Académiciens occupés depuis près d'un an d'une expérience , qui en ont discuté les principes & les résultats dans un volume de plus de 200 pages , *d'en raisonner avant d'avoir le tems d'y réfléchir !*

Vous paroissez , Monsieur , disposé à croire que les observations de l'anonyme ne seront pas désavouées des vrais Physiciens . Si je pouvois deviner qui sont ceux à qui vous réservez cette épithète , peut-être serois-je assez heureux pour trouver leurs noms dans la liste nombreuse des savans de France & des pays étrangers qui , dans les lettres qu'ils m'ont adressées & à plusieurs de mes confrères , portent un jugement un peu moins défavorable des principes établis dans notre ouvrage . Il en est un du moins à qui j'espere que vous ne refuserez pas ce titre que l'Europe lui accorde depuis long-tems , c'est M. de Saussure votre compatriote , voici ce qu'il m'en écrit le 17 Août .

« J'ai trouvé le tems de faire une première lecture de la description de votre aérostat qui m'a causé la plus grande satisfaction , toutes vos expériences sont si lumineuses , si satisfaisantes , vont tellement à l'avancement du nouvel art de la navigation aérienne , que l'on ne peut pas s'arracher à cette lecture du moment qu'on l'a commencée , &c. »
Je suis , &c.

A Dijon , ce 9 octobre 1784.

M. de Morveau n'avoit assurément besoin d'aucune autre autorité que de la sienne propre ; & c'est la sienne même qu'invoque le Rédacteur pour se justifier d'avoit cru que le

principe de l'anonyme seroit avoué des vrais Physiciens. Le principe étoit que le mouvement du Ballon ne devoit pas dépendre uniquement de celui de la Gondole , &c. &c. Quant à l'application que pouvoit en avoir fait M. de Morveau , c'étoit une question de fait , sur laquelle nous nous sommes bien gardés de prononcer ; elle n'est plus douteuse , après la lettre qu'on vient de lire.

Nous ne savons pas si M. Mahoux de la Cotelette , Médecin d'Amboise , a voulu faire une plaisanterie , elle seroit insipide ; ou raconter une singularité très-véritable de la nature ; quoi qu'il en soit , voici ce qu'il nous mande le 10 Novembre dernier.

Le 8 du courant , la nommée Rose Darc , Marchande de fruit à Amboise , est heureusement accouchée de quatre enfans , d'un garçon & de trois filles : le premier est venu au monde avec toutes ses dents , & chaque fille en a deux . Le garçon n'a point voulu teter ; il mange de la soupe , de la viande bouillie , du biscuit , des beignets , & il boit de l'eau & du vin . Cet enfant est très méchant ; il égratigne les personnes du sexe qui ont soin de lui ; il n'a pas été possible de l'embailler . On est obligé de le tenir dans un mannequin de trois pieds de haut , dont le fond est plein de mousse , & le contour interne est solidement garni de peaux de brebis . Cet enfant a été baptisé , ainsi que les trois filles . Il est une chose à remarquer au sujet des noms de Baptême dudit garçon ; il a été nommé Jan-Belin-Darc ; dans les trois mots on trouve l'anagramme suivante , diable incarné .

- Le 16^e. Chapitre du Voyage de Sicile

vient de paraître, & est en vente chez l'auteur, M. Houel, Peintre du Roi, rue du Coq S. Honoré. Prix, 12 liv.

Cette entreprise aussi utile aux Lettres qu'honorables aux Arts, ne doit point être confondue avec cette foule de gravures frivoles, ni avec les inutilités du luxe typographique dont on charge aujourd'hui jusqu'aux Almanachs. Le chapitre sixième du *Voyage de Sicile*, ainsi que les gravures qui l'accompagnent, font le plus grand honneur au talent & au discernement littéraire de M. Houel. Il a rendu ici le fameux théâtre de *Taorminum*, le mieux conservé des édifices anciens de ce genre, & à l'aide duquel on peut se faire une idée juste des salles de spectacle chez les Grecs & chez les Romains. Il a fallu toute la patience & toute l'intelligence du Peintre, aidé de ses connaissances de l'antiquité, pour déterminer l'ensemble de ces ruines, pour suppléer à ce que le tems, la barbarie ou la cupidité en ont effacé, & pour présenter d'une manière aussi satisfaisante les détails de cet édifice. Les Estampes le représentent à l'extérieur & à l'intérieur avec ses différentes distributions, & leur emploi est indiqué dans le texte. M. Houel conclut très-judicieusement de la coupe de ce théâtre, qu'il servoit non-seulement aux représentations dramatiques, mais encore à des cérémonies religieuses, à des combats de gladiateurs & d'animaux, ou autres jeux publics.

Le Bureau d'Académie d'Ecriture présidé par M. Lenoir, Lieutenant-Général de Police, &c. tint sa séance publique de rentrée, le 18 Novembre. M. Harger, Membre Secrétaire, l'ouvrit par la lecture d'un Mémoire sur la vérification des Ecritures, M. d'Autrepe en lut un autre sur l'abandon des classes d'Ecriture, d'où

il inféra avec vérité la chute de l'Art d'écrire. M. Hauy, Interprete du Roi, lut ensuite un Mémoire sur l'éducation des Aveugles. La séance fut terminée par les exercices d'un jeune Aveugle de 17 ans, nommé Lefèvre, & instruit depuis quatre mois seulement ; il calcula, répondit sur la Musique & sur la Géographie, & lu à livre ouvert dans l'extrait de la vie de Saunderson, imprimé à cet usage. Le procédé dont il est l'instituteur, est de suppléer à la vue par l'action du toucher, en présentant à l'élève des caractères en relief. M. l'Abbé de Lépée étoit présent, & le rapport de ses travaux avec ceux de M. Hauy toucha l'assemblée, qui prodigua ses applaudissemens aux deux Instituteurs.

Philippe de Montesquiou, Comte de Fezensac, Chef des armes de la Maison de Montesquiou-Fezensac, est mort en son château de Marsan, près d'Auch, dans la 85^e. année de son âge. Le Vicomte de Montesquiou, Colonel en second du régiment de Lyonnais, devenu l'aîné de sa maison par cet événement, porte le nom de Comte de Fezensac.

Suivant la Liste générale du second Tirage de la Loterie royale du 5. Avril 1783, fait le mois d'Octobre dernier, les principaux Lots sont échus aux Numéros suivans : le Lot de 12000 liv. est échu au n°. 11756 : celui de 6000 liv. aux n°. 9805 ; les 4 de 1200 liv. aux Numéros 1525, 22803, 26609 & 27086 ; les 4 de 6000 liv. aux Numéros 14766, 24444, 32811 & 35031 ; & les 10 de 3600 liv. aux Numéros 2951, 4680, 6089, 8847, 10773, 15979, 23531, 24472, 26248 & 32713.

Les Nūmérios sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 1 de ce mois, sont : 51, 10, 59, 35, & 50.

P R O V I N C E S U N I E S.

D E L A H A Y E, le 26 Novembre.

Voici la fin de la Lettre circulaire de Leurs Hautes Puissances.

Qu'ensuite le 20 Septembre ayant été montré en substance de la part de S. M., de l'étonnement sur la réponse si précipitée de LL HH. PP. du 30 Août, par laquelle, en vertu de préjugés, ainsi qu'on les nommoit, ou pour d'autres causes, on ne pesoit pas convenablement *les vrais intérêts* de la République; & ayant été déclaré en même-tems que l'intention de S. M. I. étoit de déclarer libre & ouverte la navigation tout le long de l'Escaut, jusqu'à la mer, & pas seulement ces eaux aux-quelles S. M. avoit borné son droit de Souveraineté dans le Tableau; mais que s'en tenant cependant désormais à ce point, il pourroit être traité sur les points ultérieurs; LL. HH. PP. ont jugé, pour prévenir tout mal-entendu & sans perdre de tems, devoir montrer qu'Elles avoient remarqué, que l'ouverture de l'Escaut de la part de S. M. I. étoit considérée comme une chose de nulle conséquence essentielle pour cette République, & que S. M. étoit en conséquence tombée dans l'opinion que, par ce moyen, sans aucun sacrifice remarquable de ce côté, on pourroit arranger & éreindre toutes les prétentions que S. M. soulenoit avoit à la charge de cet Etat.

Que LL. HH. PP. avoient montré penser tout autrement là dessus; & que, comme il n'apparte-

noit qu'à elles d'apprécier convenablement les vrais intérêts de cet Etat & de ses Habitans ; Elles pensoient pouvoit aussi s'attendre qu'on ne trou-
veroit pas mauvais de leur part , si , d'après leurs lumières actuelles , Elles suivoient les opinions de leurs ancêtres , qui avoient toujours regardé la clôture de cette riviere comme une des principales stipulations du Traité de Munster ; & qu'en conséquence elles devoient faire difficulté de renoncer à un droit qui n'avoit été obtenu qu'après l'effusion de tant de sang , & en même-tems que la liberté & l'indépendance de l'Etat , sur-tout puisque depuis ce tems-là les Pays-Bas Autrichiens n'avoient été possédés que sous condition que ce droit seroit conféré à LL. HH. PP., & qu'ils n'avoient pas été remis à d'autres conditions , en vertu du Traité de barrière , par LL. HH. PP., au prédecesseur de S. M. l'Empereur Charles VI de glorieuse mémoire .

Que pour le reste , LL. HH. PP. avoient donné des preuves suffisantes de leurs inclinations per-
manentes pour tousarrangemens à l'amiable , dans l'attente légitime que par-là , tous les différends pourroient aussi être applanis , les autres droits & possessions de LL. HH. PP. assurés , & toute voie d'autres opinions & prétentions fermée . Et enfin que la précipitation avec laquelle LL. HH. PP. avoient pris la résolution du 30 Août passé , de-
voit principalement être attribuée à leurs bonnes dispositions à prévenir , autant que possible , toutes divisions ultérieures , & pour cet effet , de faire voir à S. M. I. que les ordres qui avoient lieu de la part de cette République contre la Navigation de l'Escaut ne pouvoient absolument être levés , & par conséquent , pour prévenir que ludit passage ne fût tenté , ou du moins pour se mettre à l'abri de tout reproche sur les suites qui pourroient résul-

er contre l'opinion déclarée de S. M. I.

Mais tout cela n'a pu empêcher que le 8 Octobre il ne soit descendu réellement d'Anvers un bâtiment marchand sous pavillon Impérial, &c. &c.

(*Suit ici la relation de la saisie des deux bâtimens sur l'Escaut, & les représentations & résolutions à ce sujet, que nous avons données, & qu'il seroit trop fastidieux de répéter*).

« Qu'il est absolument palpable que , quoique l'on prétende qu'il soit dur & contre le droit naturel de tenir l'Escaut fermé , du moins S. M. I. n'a pas le droit d'exiger l'ouverture de cette rivière , après qu'elle a été fermée à bon droit pendant cent trente-six ans du côté de LL. HH. PP. , en vertu de la convention expresse du Traité de Munster de 1648 , par lequel cette République a été déclarée Puissance souveraine , & conformément au Traité de barrière de 1723 , en conséquence duquel LL. HH. PP. ont remis les Pays-Bas Autrichiens au prédecesseur de S. M. I. l'Empereur Charles VI de glorieuse mémoire ; bien moins de tenir cette rivière ouverte , d'user de voies de fait , & de s'en mettre en possession par la navigation ; sur-tout tandis qu'on est occupé de négociations pour s'arranger à l'amiable sur toutes les prétentions de S. M. I. dont celle-ci même ne faisoit pas partie : pour ne rien dire de plus d'en agir ainsi , après tant & de si fortes déclarations d'amitié & de bienveillance pour la République ; & cela de la manière qu'il en a été ordonné par S. M. I. ; savoir , de faire traverser le territoire d'une autre Puissance , comme le Bas-Escaut depuis Lillo , du moins certainement depuis Safringen jusqu'à la mer , lequel appartient à la souveraineté de LL. HH. PP. , sous la défense expresse , quoiqu'ipouit , de se confon-

mer sur ce territoire étranger , & jusques-là hors de contestation , à ces ordres , qui doivent y être observés par chacun , sans distinction ».

« Que parce que LL HH. PP. ont fait difficulté de condescendre immédiatement au premier ordre de l'Empereur , à une proposition en tout sens contraire à la saine raison , à l'équité naturelle & au droit des nations , reçu partout ; & que parce que les ordres accoutumés qui ont lieu ici comme dans tous les autres pays situés sur la mer , ou auprès des rivieres , tant à l'égard de l'étranger que des habitans , n'ont pas été d'abord rétractés en faveur des bâtimens portant pavillon de S. M. I. , quoique ces ordres aient été exécutés avec toute la modération & le ménagement possibles ; cependant cette difficulté sera de prétexte à S. M. I. pour rassembler toutes ses troupes de toutes parts dans les Pays-Pas Autrichiens , pour faire partir son Ambassadeur sans prendre congé , rempêtre les conférences entamées à Bruxelles , faire marcher (suivant des informations sûres) en toute diligence , un corps de quarante mille hommes , sans doute dans le dessein d'attaquer hostilement cette République ».

« Que LL HH. PP. veulent bien ne pas douter que cette maniere de procéder , qui ne s'accorde guere avec la grandeur d'ame & la noblesse de sentiments tant vantés de S. M. I. , ne doive être attribuée à de mauvais conseils , qu'on peut avoir donnés à S. M. I. ; mais qu'il n'est pas moins certain que tous les efforts que LL HH. PP. ont faits , pour représenter à S. M. I. les choses dans leur vrai jour ont été infructueux , & que la patience avec laquelle elles ont enduré tant d'affronts multipliés , la démonstration de tant d'indulgence , & la manifestation des égards les moins illimités pour S. M. I. , & d'un désir aussi sin-

cere, de faire tout ce qui lui étoit possible, pour prévenir des voies de fait, n'ont servi qu'à faire augmenter & aggraver les prétentions de S. M. I., à la charge de l'Etat ; jusqu'à ce qu'enfin S. M. I. (sauf toutes ses autres prétentions) a pu se persuader, à ce qu'il paroît, qu'elle n'étoit plus tenue, à l'égard de cette République, à l'observation d'aucun traité ou convention, pas même du traité par lequel cette République a été déclarée indépendante, ou de celui par lequel LL. HH. PP. ont remis les Pays Bas à son auguste maison ; & même que les ordres de S. M. I. devoient être respectés & observés sur le territoire de LL. HH. PP. ».

« Que LL. HH. PP., quelque disposées qu'elles soient encore à éviter de leur côté tout sujet d'offense, & de donner à S. M. I. toute la satisfaction qu'elle peut raisonnablement exiger sur ses prétentions, par la voie des négociations déjà entamées, se verront cependant inévitablement forcées par cette conduite de S. M. I., dans le cas d'hostilités effectives, de travailler à la défense de leurs sujets, & de se servir des moyens que le Ciel leur a accordés ; dans la ferme confiance qu'e la Providence divine, au secours de laquelle cette République doit sa fondation, & la conservation de son indépendance jusqu'à ce jour, ne permettra pas qu'elle soit ainsi détruite ; & qu'aussi, toutes les autres Puissances de l'Europe, sur-tout celles dont les pays sont situés sur les frontières de ceux de S. M. I., verront d'avance, par la conduite qu'Elle a tenue vis-à-vis de cet Etat, ce qu'elles doivent attendre un jour d'un pareil gouvernement ; & qu'ainsi elles ne refuseront pas d'épouvanter la cause de la République, & de travailler, par leur puissante intercession, à persuader encore S. M. I. de son tort, & à prévenir toute hostilité de sa part ».

Sur la proposition de la ville de Gouda, que nous avons rapportée, les Etats de Hollande ont résolu une prise d'armes générale dans le plat Pays : les Conseillers Comités sont chargés de procurer des armes ; on donnera une petite paie aux nouveaux soldats, hors d'état de s'entretenir eux-mêmes, & l'on ne tardera pas à les mettre à l'exercice.

Les mêmes Etats ont aussi ordonné une visite instante des frontières de la Province, pour approvisionner les forteresses, en construire, & former des inondations, si besoin est.

Les Comités de Leurs Hautes Puissances pour les recherches relatives à l'affaire de Brest, ayant été requis sur la demande du Stathouder, (que nous avons rapportée dans l'avant-dernier Numéro,) de déclarer, s'il étoit vrai que S A S. eût écrit une lettre au Vice-Amiral de Byland, pour lui défendre de mettre à la voile, viennent d'affirmer que ce bruit est entièrement faux & calomnieux.

Il seroit bien difficile d'appercevoir la vérité au milieu des inventions journalières des Papiers publiés. S'il faut les en croire, les Autrichiens avoient tenté d'établir une batterie contre le fort de Kruischans ; mais la digue qu'ils avoient élevée, pour empêcher l'inondation, s'étant rompue le 11, tout le Polder fut submersé. Cette présumée batterie peut être reléguée avec les deux matelots de l'équipage d'une barque à ras-

mes, chargé des lettres de Lillo, que les relateurs font arrêter par les Autrichiens à Santuliet, & conduire à Bruxelles chargés de fers avec leurs dépêches.

L'on voit ici une copie de la réclamation des secours de la France, résolue le 3^e du mois passé, par les Etats-Généraux, & envoyée aux Ambassadeurs de la République. A la suite d'un préambule historique sur la circonstance présente, Leurs Hautes Puissances ajoutent :

« Qu'à titre des relations particulières, où elles ont l'honneur d'être avec S. M. Très-Chrétienne, & qui vont être resserrées encore, à ce qu'elles espèrent, par une alliance plus étroite, L. H. P. s'assurent fermement qu'elles doivent insister avec tout l'empressement & toute l'ardeur possible, comme l'exige l'importance de l'affaire que S. M. convaincue, mieux que toute autre puissance, des procédés iniques & inouïs de S. M. Impériale & Royale, & de la condescendance sans exemple, qu'ont eu L. H. P.; & ayant bien voulu prendre un intérêt si direct en l'existence & au bien-être de cet Etat, voudra bien encore venir au secours de cette République d'une manière efficace & sans perte de temps dans l'extrémité où elle est de devoir prendre les armes pour sa défense, secours sans lequel cet Etat ne sauroit se garantir du danger le plus éminent; & que S. M. voudra bien donner à MM. leurs Ambassadeurs la communication nécessaire des arrangements, qui pourront servir à une si puissante assistance par une prompte opposition aux desseins de S. M.

» Impériale & Royale , tandis que L. H. P. mes-
 » tront de leur côté tout en œuvre , ainsi qu'Elles
 » s'en occupent effectivement , pour employer
 » tous les moyens , qu'il a plu à la Divine
 » Providence de leur laisser , & dont MM. les
 » Ambassadeurs pourront en tout temps donner
 » ouverture à S. M. T.C. ».

Il est à remarquer que cinq Princes Allemands ont quitté le service de la Hollande , dans le courant de l'année ; savoir : le Prince héritaire de Hesse-Darmstadt , le Prince d'Anhalt-Schaumbourg , le Duc de Brunswick & les Princes de Nassau-Weilbourg , pere & fils .

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES , le 30 Novembre.

Tandis que les désœuvrés & les Nouvel-listes font marcher , rétrograder , augmentent , diminuent , évaluent des armées , on a adjugé ici , par ordre du Commandant en chef , le Général Murray , l'entreprise générale de la livraison des farines de seigle pour les armées de S. M. I. dans les Pays-Bas .

Le Magistrat de Louvain a reçu ordre de préparer des logemens pour 10 mille hommes , qui seront en quartier dans cette ville .

La partie Hollandoise du Duché de Limbourg ou d'Outre-Meuse , ayant proposé aux Etats du Limbourg Autrichien de demander à leurs Souverains respectifs , que la Province enlève com-

servât les avantages de la neutralité , les Etats ont fait part au Gouvernement général de leur vœu à ce sujet.

Depuis que les Feuilles publiques en Hollande font déserter nos troupes, il ne devroit plus nous rester un seul soldat. Un Amateur ayant relevé les calculs de défections insérés dans les Gazettes , il se trouve que 11 mille hommes sur 14 mille seroient déjà passé chez les ennemis.

Ceux qui n'ont rien de mieux à faire que des spéculations politiques , assemblent un Congrès , où la France , la Prusse , l'Angleterre & la Russie prononceront sur nos différends avec les Hollandais. D'autres ne voulant point de ce Tribunal , permettent à de certains bâtimens Impériaux de descendre l'Escaut , en payant certains droits , en interdisant à certains vaisseaux de guerre ce passage , ainsi que la navigation aux Indes orientales. Des troisièmes citent le Droit naturel , Achab , & le champ de Naboth ; le tout pour mieux instruire l'Univers du vrai point de la question.

Une lettre de Liege , du 14 Novembre , s'exprime ainsi :

Un Bourgmestre de Maestrich⁽¹⁾ s'est rendu à Liege ces jours derniers , & a demandé au Conseil privé de S. A. qu'on lui fournît 50,000 livres , dont la Régence paieroit les intérêts , pour acheter du bled , dont Maestrich à le plus grand besoin , les Etats-Généraux n'ayant passé que 5000 florins pour quelques provisions en ce genre. Notre Conseil ne mettra pas notre pays en vue de l'Empereur , en accordant cet em-

⁽¹⁾ Il faut observer que le Prince de Liege est conseiller de Maestricht avec les Etats-Généraux.

ptunt à la ville de Maestrich. On laisse seulement la liberté à ce Bourguemestre de chercher à s'accommoder avec des particuliers. Il sera bientôt délibéré par les Etats Généraux lequel sera le plus utile ou d'abandonner Maestrich ou de le défendre. Le Roi de Prusse ne voulut pas, par le seul motif de tuer deux ou trois mille François, faire défendre Wesel.

On nous confirme de Maestricht le projet d'évacuer cette place. Voici l'extrait d'une lettre du 21 à ce sujet.

Le Prince d'*Orange* doit avoir ouvert l'avis d'abandonner *Maestricht* & même d'en faire sauter les fortifications, dont l'entretien a coûté & coûte encore des sommes immenses à l'Etat. Cet avis est d'autant plus sage, que la défense de *Maestricht* ne peut être d'aucune utilité, & à presque toujours été funeste à la République : cette ville depuis long-temps n'a jamais manqué d'être attaquée & prise au commencement d'une guerre avec la *Hollande* ; l'ennemi s'en servoit alors pour dominer sur la *Meuse*, empêcher la jonction ou la communication de nos troupes. & faire des excursions sur le territoire de la République. Si on ajoute à cela que *Maestricht* a été prise en quatorze jours par les *Français*, lorsque l'att des sièges étoit encore au berceau, on sera convaincu de la folie qu'il y auroit à enfermer la moitié des défenseurs de la patrie dans une place qui ne pourroit pas tenir seulement huit jours, & dont les fortifications paroissent plutôt élevées contre les citoyens que contre les ennemis de l'Etat. Il n'y a qu'un cas où il seroit de l'intérêt de la République de mettre une armée dans *Maestricht* ; il faudroit pour cela que cette place fût le seul endroit par

lequel les *Autrichiens* pussent pénétrer dans l'intérieur du pays. Alors, il seroit sage de rassembler toutes nos forces de ce côté-là, de faire entrer 25 milles hommes dans *Maastricht*, d'avoir une autre armée de 25 milles hommes, dont le camp seroit adossé aux ouvrages avancés du côté de la basse *Meuse*, pour entretenir la communication avec la *Hollande*, secourir la garnison ou en être secourue au besoin; & se porter vers toutes les parties du territoire de la république, qui exigeroient sa présence. Mais ce cas unique n'existe pas.

Un homme est arrivé ici, il y a quelques jours, de la part du Commandant des troupes à *Herze*, pour demander un Cavalier du Régiment d'*Aiterg*, qui ayant tué un soldat, avoit déserté avec son cheval pour se rendre en cette ville. On ignore quelle sera la réponse de notre Commandant; l'alternative est embarrassante: si on rend cet homme, on arrête la désertion parmi les *Autrichiens*; si on le refuse, on contrrevient aux traités, on se déclare ennemi de l'Empereur. Mais on trouvera, j'espere, un moyen de parer à ces inconvénients.

La frégate Impériale *Anne-Thérèse*, de 36 can. Cap. *Blaker*, est arrivée à *Ostende*, venant de *Trieste*. Elle sera en station dans le port, comme vaisseau de garde. Du Cap de Bonne Espérance on a appris que le navire Impérial, le Comte de *Cobenzel* y est arrivé heureusement le 2 Juin dernier.

Une lettre d'Aix en Provence, du 18 Novembre, porte ce qui suit:

Le Parlement s'étant assemblé dès 7 heures du matin pour juger M. d'E..., rendit un Arrêt qui le condamne par contumace à avoir le poing coupé, & ensuite à être roué vif; le condamné

à cent livrés d'amende envers le Roi , & 5 mille écus pour être distribués aux Paroisses de la ville où l'on prierai Dieu pour le repos de l'ame de feuë Madame d'E.... Un plus ample informé de 5 ans contre A. son laquais , pendant lequel temps il gardera prison un an : pareil amplement informé contre la femme de-chambre , qui sera élargie à l'instant , ainsi que les autres détenus.

Les conclusions étoient de dégrader le coupable , c'est-à-dire de faire déchirer sa robe par le boulreau , noircir ses armes , &c.

L'Arrêt a été imprimé & affiché , ce qui n'est pas ordinaire ici. Il fut exécuté en effigie sur les 4 heures du soir ; le concours du peuple étoit immense.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX. Conseil des Dépêches. Affaires du Chapitre de Remiremont.

L'illustration de ce Chapitre , la nature des questions qu'on agitoit sur sa constitution , la qualité des Parties , l'importance , soit pour l'honorifique , soit pour le temporel , de la dignité qui donnoit lieu à la contestation , & la manière intéressante dont les intérêts des Parties ont été défendus , tout exige que nous donnions une idée de cette affaire . — La dignité de Secrète ayant vaqué par la démission de la Dame de Lénoncourt du 27 Juillet 1781 , le Chapitre délibérant , suivant ses Statuts , qui l'obligent d'élire dans les trois mois après la vacance , de s'assembler le 27 Octobre , pour procéder à l'élection . L'assemblée capitulaire fut composée de quarante Dames , Tantes ou Nieces , à la tête desquelles se trouvoit S. A. R. feuë Madame la Princesse Christine de Saxe , Abbess de Remiremont , tante de notre auguste Mo-

narque. — On prétend qu'il s'étoit formé deux partis opposés en faveur, l'un de Madame de Montjoye, l'autre de Madame de Fettere. Dans l'assemblée, Madame de Jodoc témoigna sa surprise que madame de la Tour d'Hareville, sa Niece, ne se fut point rendue au Chapitre, quoiqu'elle l'en eût fait sommer par acte judiciaire de la veille, afin qu'elle pût y disposer de son suffrage, suivant les prérogatives des Dames Tantes de disposer de leurs Nieces, & de porter au scrutin, avec leur suffrage personnel, celui d'autant de Nieces qu'elles se trouvent avoir. — Madame l'Abbesse repréSENTA que l'entrée au Chapitre étoit libre, que les Dames Tantes ne pouvoient pas contraindre leurs Nieces à les y suivre, & qu'on pouvoit seulement envoyer vers Madame d'Hareville pour l'inviter à s'y rendre, si elle le jugeoit à propos. Le Clerc de l'Eglise alla deux fois l'en prier, elle refusa, & ne se rendit qu'à l'invitation qui lui fut portée par le Chanoine hebdomadaire, de la part des Dames de la Tour, ses sœurs, qui étoient du nombre des Dames capitulantes, mais très-décidée à ne point souffrir que son suffrage contribuât à l'élection pour laquelle votoit Madame de Jodoc ; elle ne parut donc que pour déclarer à la Dame de Jodoc, qu'elle renonçoit à sa qualité de Niece & à son appréhendement, & par conséquent qu'elle abdiquoit le Chapitre : c'est ce qu'on appelle dans le Chapitre un remerciement ; aussi tôt il fut inscrit sur le registre.

La Dame de Jodoc mit à l'instant sur le bureau un acte de protestation, tant contre le remerciement de Dame d'Hareville, que contre son inscription dans les registres, & contre toute élection à laquelle on voudroit procéder, & demanda que cette protestation fût consignée sur champ dans le même registre. Madame l'Ab-

besse observa que, suivant les règles usitées dans ce Chapitre, la protestation ne devoit être écrite qu'au pied du procès-verbal d'élection, & après l'élection faite, priant Madame de Jodoc & les Dames qui prenoient son parti, de rester en Chapitre, afin de signer leur protestation. Elles refusèrent, sortirent au nombre de vingt, & allèrent faire un acte de protestation devant un Notaire. Les *Dames capitulaires*, réduites à pareil nombre, délibérèrent que la retraite de leurs compagnes ni leurs protestations, ne pouvoient les priver du droit de consommer l'élection pour laquelle elles étoient assemblées. On transcrivit donc sur le registre le nom des Dames qui restoient, en faisant mention de la retraite des autres : on porta les voix au scrutin : Madame de Monjoly eut une voix, Madame de Ferrete dix-neuf, de sorte qu'elle fut élue *Secte*, confirmée par l'Abbesse, & mise en possession de sa dignité. — Le même jour les *Dames opposantes* firent signifier leur acte de protestation, avec déclaration qu'elles ne reconnoissoient point cette élection pour canonique. Elles se pourvurent ensuite aux Requêtes du Palais du Parlement de Nancy, Juge du ressort, pour demander la nullité de l'élection, & qu'il en fut ordonné une nouvelle, dans laquelle il seroit permis à Madame de Jodoc de porter la voix de Madame d'Hareville, malgré son remerciement, qu'elle soutenoit illégal, contraire aux usages du Chapitre, n'étant point accepté par elle, & n'ayant point effacé le titre de *Niece*. Le Roi a cru devoir évoquer à lui cette contestation. Opposition à l'évocation de la part des Dames réclamantes : Arrêt qui les déboute. En cet état restoit à juger le fond : les *Dames Tantes* ont-elles le droit de disposer de la voix de leurs *Nieces*, c'est-à-dire peuvent-elles apporter au scrutin,

avec leur suffrage personnel , autant de suffrages qu'elles ont de *Nieces* , sans consulter si ce suffrage est , ou non , la volonté de leurs *Nieces* ? ou bien les *Nieces* ont elles un suffrage libre & propre à elles-mêmes , mais qu'elles ne transmettent au Chapitre & ne portent au scrutin que par la bouche de leurs *Dames Tantes*. — Les *Dames Tantes* ont-elles le droit de contraindre les *Dames Nieces* , lorsqu'elles sont à *Remiremont* , de se rendre aux assemblées capitulaires ? Ce qui contrarie l'examen de la constitution de ce Chapitre , c'est de savoir ce qu'est l'état des *Chanoinesses de Remiremont* : si elles sont séculières , quelle est la nature de leur engagement , & delà quel est le jugement qu'on doit porter de la démarche de la Dame d'*Hareville*. — Les *Dames Nieces* ont - elles droit de remercier & de renoncer à cette qualité , sans la coopération ou le consentement , & même malgré les *Dames Tantes* ? ce qui conduit à examiner la nature & les règles de ce népotisme , & ce que c'est que le lien d'appréhension , qui unit les unes aux autres. — Quelle est la forme des assemblées capitulaires , notamment dans le cas de diversité d'opinions ou de protestations & oppositions) Madame l'Abbesse a-t-elle une double voix , & a-t-elle même , avec cet avantage , la prépondérance en cas de partage ? — C'est de l'examen de ces diverses questions que dépendoit celle de savoir si l'élection de Madame de *Ferrere* étoit ou non régulière & canonique. Chacune de ces questions entraîne des détails de faits , de texte , de statuts & de principes , dont l'exposition seroit trop longue pour notre feuille. — Arrêt du Conseil des Dépêches , tenu à Fontainebleau , le Roi y étant , le 25 Octobre 1783 , qui déboute les Dames opposantes , & confirme l'élection de Madame de *Ferrere* à ladignité de Secrétaire.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 11 DÉCEMBRE 1784.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSÉ.

LES VOYAGES DE COLOMBELLE ET VOLONTAIRETTE.

Sur l'Air des infortunés Amours de Gabrielle de Vergy & de Raoul de Coucy.

COLOMBELLE & VOLONTAIRETTE
Vivoient ensemble, étoient deux sœurs ;
L'une étoit volage & coquette,
Changeant & de goûts & d'humeurs.
L'autre étoit sage autant que belle,
Et suivoit en tout la raison ;
Volontairette & Colombelle
Sont peintes assez par leur nom.

UN BEAU jour on vient leur apprendre
Qu'un ordre du Grand Zuliman ,

N°. 50, 11 Décembre 1784. C

M E R C U R E

Toutes deux les force à se rendre
 Près de ce Monarque Ottoman.
 Il ne falloit d'autre réponse
 Qu'une révérence & partir ;
 Soudain Volontairette annonce
 Qu'elle ne peut y consentir.

« MA SOEUR, est-il si nécessaire,
 » Dit-elle, de quitter ces lieux ?
 » Entre nous, il ne peut se faire
 » Qu'un seul amant suffise à deux.
 » Devons-nous obéir aux hommes ?
 » Quel est leur empire sur nous ?
 » Vingt adorateurs où nous sommes,
 » M'amusent plus qu'un triste époux. »

« L'HYMEN est un Dieu mercenaire,
 » Et je hais l'Amour en turban :
 » Je fais ce qu'il faut que j'espère
 » Des caresses d'un Musulman.
 » — Ma sœur, il sollicite, il presse ;
 » Pourquoi fuirions-nous ses regards ?
 » De ces lieux soyez la Déesse ;
 » Qu'on vous encense, moi je pars. »

A CES mots, changeant de langage,
 Volontairette suit sa sœur ;
 L'Amour dans ce pélerinage
 Leur sert, dit-on, de conducteur.

DE FRANCE.

51

Bientôt une belle prairie
Leur offre pour lit de repos
Des gazons dont l'herbe fleurie
Verdit au bord des clairs ruisseaux.

COLOMBELLE, toujours frappée
Des vœux de son royal amant,
Toujours à lui plaire occupée,
Lui compose un bouquet charmant.
L'insensible Volontairette,
Éitant les feux du soleil,
Loin de cueillir la violette,
S'allied, & se livre au sommeil.

UNE abeille volc autour d'elle,
Et voyant l'éclat de son teint,
Conçoit l'espérance infidelle
D'y puiser le plus doux butin.
En vain seroit-elle accusée
D'avoir fait maître sa douleur:
Le dard de l'abeille abusée
A cru pénétrer une fleur.

VOLONTAIRETTE consternée,
Vient se plaindre & se lamentter.
« Pourquoи, lui dit sa sœur ainée,
» Dormir au lieu de m'imiter ? »
De cette sœur trop peu chérie
La main effuie alors ses pleurs;

C ii

MERCURE

Bientôt une autre étourderie
L'expose à de nouveaux malheurs.

DE BONS villageois, que ses grâces
Ont remplis d'un respect touchant,
S'arrêtent tantôt sur ses traces,
Tantôt l'admirent en marchant.
Avec elle ils sont loin de compte;
Il faut plus à sa vanité;
Sur un tas d'épis elle monte
Pour montrer toute sa beauté.

DE LA son regard se promène
Sur ses nombreux admirateurs;
Elle a l'air d'une Souveraine
Qu'entourent ses adorateurs.
Mais que de maux l'orgueil attire!
Son pied glisse, & l'entraîne en bas....
Aux respects succède le rire
Qui circule en bruyans éclats,

COLOMBELLE accourt éperdue
Au bruit de sa calamité,
La voit sur le sable étendue
Et la relève avec bonté:
De ce nouveau revers surprise,
Elle la gronde tendrement;
Sages avis que l'on méprise
Et qu'emporte l'aile du vent.

ELLE apperçoit la cour vieillie
 D'un vaste temple inhabité,
 Où des Dieux qu'adoroit l'Asie
 Jadis siégea la majesté;
 Prompte à secouer la contrainte
 Où sa sœur la retient toujours,
 De la demeure autrefois sainte,
 Elle veut voir tous les détours.

DE PROFANES Devineresses
 Y vont par fois tenter le sort :
 C'est-là que ces enchanteresses
 Prédisent la vie ou la mort :
 Volontairette veut s'instruire
 Des mystères de son destin,
 Et soudain se fait introduire
 Au seuil d'un antre souterrain.

UNE voix sombre & prophétique
 Lui crie aussitôt d'avancer ;
 Au milieu d'un cercle magique,
 Debout elle la fait placer ;
 Une main, de sa chevelure
 Vient dérouler les blonds anneaux ;
 Que fait errer à l'aventure
 Le souffle des Dieux infernaux.

AUTOUR de la jeune imprudente
 On allume de noirs brandons

C iii

MERCURE

Pâtris d'une réfine ardeur
 Et de la graisse des lions.
 La Circé de ce sombre asyle
 Se met à hurler, à beugler ;
 D'affreux serpens viennent par mille
 Entre les flambeaux circuler.

TOUT-A-COURS la poix enflammée
 Fait au loin voltiger ses feux ;
 De Volontairette alarmée
 Ils atteignent les longs cheveux :
 Elle s'élance de l'enceinte
 Où l'on cherche à la retenir.
 Souvent où l'on entre sans crainte,
 On n'en sort pas sans repentir.

ELLE va joindre Colombelle,
 Qui plenroit sa désertion.
 « Hélas ! ma chère, lui dit-elle,
 « J'arrive du sac d'Ilion :
 « Vois mes cheveux & mon visage,
 « Comme le feu les a noircis !
 « — Ma sœur, il falloit être sage,
 « Et profiter de mes avis. »

LÉGÈREMENT elle l'écoute,
 Et de la ville cependant
 Toutes deux reprennent la route,
 Non sans un nouvel accident.

La ville où le sort les appelle,
 Déjà vient frapper leurs regards ;
 Mais la victoire arrive-t'elle
 Sans qu'on ait vu mille hasards ?

DE ROCHERS une énorme chaîne
 L'environne de tous côtés ;
 Le pied ne peut gravir qu'à peine
 Sur leurs sommets infréquentés.
 O terre ! ô fortuné rivage !
 Que tu vas causer de douleurs !
 Tu n'es plus qu'une vainc image
 Qui fuit devant l'uec des soeurs.

DU CREUX de ces roches affreuses
 Un aigle part en ce moment ,
 Et vient près des deux voyageuses
 Planer majestueusement.
 Volontairent , pour le suivre ,
 S'élançe après lui..... Mais , hélas !
 A quel espoir elle se livre !
 Le précipice est sous ses pas.

Dieux ! veillez sur sa destinée !
 Défendez-lui d'en approcher !
 Vœu superflu..... L'infortunée
 Roule de rocher en rocher ;
 Et portée au fond d'un abyme ,
 Où ne pénètrent point les yeux ,

M E R C U R E

De ses erreurs triste victime,
Meurt les bras tendus vers les cieux.

LA MALHEUREUSE Colombelle,
Vainement à cris redoublés,
D'une voix mourante l'appelle;
Les seuls échos en sont troublés.
Dans cette solitude horrible,
Lasse enfin de se lamenter,
Au fond de l'abyme terrible
Elle-même veut se jeter.

JE VAIS, ma sœur, je vais, dit-elle.....
Les Envoyés de Zeliman,
Heureusement pour cette Belle,
L'arrêtent par son doliman ;
Survenus au moment funeste
Où ses jours vont se terminer,
Pour en mettre à couvert le reste
Ils se hâtent de l'emmener.

« ADOREZ, lui dit-on, Madame,
» De Zuliman la volonté;
» Pour vous de la plus vive flamme
» Son noble cœur est tourmenté. »
Ils disent, baissent la poussière
Qu'agit son pied délicat,
Et dans une riche litière
La conduisent au Potentat.

ZULIMAN, frappé de ses charmes,

Au même instant veut l'épouser :

« Jugez, dit-elle, par mes larmes,

» Si ma douleur peut s'apaiser.

» Jugez de la pompe ordonnée

» Si je goûterois la douceur ;

» Doit-on songer à l'hymenée

» Le jour qu'on a perdu sa sœur ? »

« EH BIEN ! répond-t'il, à sa cendre

» Rendons les honneurs qui sont dûs :

» De mon trône je vais descendre

» Pour payer ces justes tributs. »

A ces mots, son âme enflammée

Enchaînant ses vives ardeurs,

Aux larmes de sa bien aimée

Zuliman vient mêler ses pleurs.

LE LENDEMAIN, au rang suprême

Assise auprès de son amant,

On voit un brillant diadème

Parer le front le plus charmant ;

Que tout l'éclat qui l'environne

Présente un utile tableau !

La sœur prudente est sur le trône,

Et l'étourdie est au tombeau.

(*Par M. le Chevalier de Cubières.*)

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Quinze-Vingts*; celui de l'Énigme est la lettre *Y*; celui du Logogryphe est *Échanson*.

*CHARADE à Madame ***,
qui s'y reconnoîtra.*

MON premier avec pompe éleva les Héros
Qui vengèrent jadis Rome de ses rivaux.
Belle Églé, mon second est une ville en France;
Mais vous êtes mon tout.... soit dit sans qu'on s'offense.
(Par M. Boisvilliers Foirestier.)

É N I G M E.

JE suis en sens différents
Un double dépositaire
Dont chacun est à se taire
Condamné diversement;
L'un chez les Grands nécessaire,
Des petits est respecté;
Et son infidélité
N'est jamais involontaire;

Un usage plus vulgaire
 A mon double est réservé ;
 Et si , comme il peut se faire ,
 Son dépôt est violé ,
 Ne lappelez pas un traître ,
 C'est un malheur qui , peut-être ,
 Ne seroit pas arrivé
 Sans la faute de son maître .

LOGOGRYPHE.

JE suis une prison où les captifs serrés
 Gémissent détenus sous des verroux dorés ;
 De cet obscur cachot le Geolier , s'il est sage ,
 Pour le bien des captifs doit fermer ce passage
 A tous les élémens . Ciel ! qu'il est malheureux ,
 T'écriras-tu . Lecteur , d'être en de pareils lieux !
 Garde-toi de le croire : on est digne d'envie
 Quand on peut s'y gêner tous les jours de sa vie .
 En fouillant mes sept pieds , tu trouveras dans moi
 Les armes , & le nom , & le titre d'un Roi ;
 Une lourde monnoie en vogue en son empire ;
 L'un des frippons , Iris , pour lesquels je soupire ;
 Une proche parente ; un goût , une fureur
 Dont l'immortel Regnard nous retrace l'horreur ;
 Un animal ailé ; ce miroir de nos âmes
 Que l'âge enfin ternit , & que plâtrent nos Dames .

Cvj

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

HISTOIRE de Stanislas Premier, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, par M. l'Abbé Proyart, de plusieurs Académies Nationales & Étrangères. 2 vol. in 12. A Lyon, chez Pierre Bruylants, & à Paris, chez Berthon, Libraire, rue S. Victor.

L'*HISTOIRE d'un Roi, l'honneur & l'amour de la Pologne ; qui renonce à une couronne pour épargner le sang humain ; dont les vertus pacifiques ont égale les qualités guerrières ; qui a consacré les dernières années de sa vie à faire le bonheur d'une grande Province, & qui enfin, après avoir donné à la France une Reine adorée, devient le modèle de tous les Souverains ; est un objet bien intéressant pour un François.* M. l'Abbé Proyart a rempli cette tâche avec le même zèle qu'il a mis à écrire l'*Histoire du Dauphin, Eleve de Fénelon, & celle du Dauphin père de Louis XVI.* Son style joint à la clarté la simplicité qui convient à l'*Histoire* ; il a travaillé d'après de bons matériaux, & les manuscrits que lui ont communiqués M. Aillot, Commissaire de la Maison de Stanislas, &

M. de Solignac, Secrétaire de ce Prince, & de l'Académie de Nancy, sont de sûrs garants de la fidélité & de l'exactitude des faits renfermés dans cet Ouvrage.

Le premier volume contient l'Histoire de Stanislas, divisée en six Livres, dont le premier conduit depuis l'enfance de Stanislas jusqu'à l'élection d'Auguste II ; le deuxième, depuis cette élection jusqu'à la déposition d'Auguste, suivie de l'^{élection}^{de} de Stanislas ; dans le troisième, on voit la suite des mouvements qui agitèrent le Nord depuis l'élection de Stanislas jusqu'à sa retraite en France ; le quatrième offre l'histoire des révolutions que ce Prince éprouva dans sa fortune jusques à sa seconde élection ; le tableau des vertus royales que Stanislas fit briller sur le trône de Lorraine, & le détail des qualités de son cœur & des vertus de son âme, font la matière des deux derniers.

Le second volume contient ce que le Roi de Pologne a écrit de plus intéressant sur divers sujets.

Si le Roi Stanislas étoit moins apprécié, si la plupart de nos Concitoyens n'avoient été les témoins de ses vertus & de ses bienfaits, nous nous empresserions de faire connoître cet auguste personnage ; mais sa naissance, sa double élection au trône de Pologne, son Voyage en Turquie, son intimité avec Charles XII ont été tracés dans toutes les Histoires du temps ; & nous croyons faire plaisir à nos Lecteurs en cherchant à leur faire con-

noître Stanislas dans ses propres Ouvrages. Ils respirent par tout les vertus dont son cœur étoit pénétré; on y voit tout ce qu'il avoit fait pour établir dans la Lorraine & dans son propre Palais la plus sage administration; on y trouve des réflexions sur le Gouvernement de Pologne, qui prouvent toute la tendresse qu'il avoit pour des sujets dont il auroit fait le bonheur; on y lit avec intérêt des réflexions sur l'éducation des enfans, & principalement des Princes. Il a adressé ces dernières à Mgr. le Dauphin, son petit fils, & père du Roi; on y voit combien il étoit persuadé que les Rois ne sont que les pères de leurs peuples, qu'il sentoit tout le danger de la flatterie, & qu'il savoit bien discerner parmi les Courtisans ceux qui pouvoient mériter son estime en méritant celle de la Nation. L'article des grâces & des bienfaits y est traité avec discernement; & lorsqu'il parle de la justice, il fait concilier l'amour de l'ordre avec les droits de l'humanité.

Le portrait du Philosophe, tracé de la main de ce Prince, donnera une idée de son style.

“ Un Philosophe doit s'étudier à régler la
» marche de son esprit, à discuter les
» principes, à examiner les vraisemblances,
» à chercher le vrai avec autant de discernement
» que de bonne foi. Exempt de préjugés, ennemi de tout paradoxe, il doit
» connoître le prix de la raison, en étendre

» les facultés , mais en respecter les bornes ;
 » assurer où elle peut atteindre , douter où
 » elle ne peut parvenir..... ne pas estimer les
 » grands états de la vie plus qu'ils ne valent ,
 » ni les basses conditions plus petites qu'elles
 » ne sont . Il doit jouir des plaisirs sans en
 » être esclave , des richesses sans s'y atta-
 » cher , des honneurs sans orgueil & sans
 » faste ; supporter les disgrâces sans les
 » craindre & sans les braver , regarder com-
 » me inutile tout ce qu'il n'a pas , comme
 » suffisant à son bonheur tout ce qu'il pos-
 » sède : toujours égal dans l'une & l'autre
 » fortune , toujours tranquille , & d'une
 » gaîté sans art , il doit aimer l'ordre &
 » le mettre dans tout ce qu'il fait ; épris
 » des vertus de son état , n'être extrême
 » sur aucune , & les pratiquer toutes ,
 » même sans témoins ; sévère à son égard ,
 » être indulgent à l'égard des autres , franc
 » & ingénuy sans rudesse , poli sans fausseté ,
 » prévenant sans basseſſe ; il faut que , pé-
 » nétré de l'amour du bien public , il aime
 » sa patrie autant que les plus fiers Romains
 » chériffoient la leur , qu'il y vive sans en-
 » vie , sans intrigues , sans ambition ; qu'inac-
 » cessible à tout mouvement de vanité , il
 » ne cherche point à y être connu , quoi-
 » qu'il ne pût que gagner à l'être ; qu'il s'y
 » rende utile sans éclat & sans bruit ; en un
 » mot , le Philosophe doit avoir le cou-
 » rage de se passer de toute sorte de gloire ,
 » & , sans cesser de se respecter , ignorer ses

» vertus , & compter pour rien jusqu'à la
» philosophie même . »

Quelques autres morceaux pris au hasard ,
acheveront de faire connoître sa manière ;
& comme il s'est peint dans ses Ouvrages ,
ils serviront en même - temps à justifier la
haute opinion que l'on avoit conçue de ce
Roi Philosophe.

“ Les Arts utiles , protégez - les ; les Arts
» agréables , souffrez - les ; les Arts frivoles ,
» rançonnez - les ; les Arts dangereux , pro-
» crivez les . ”

“ Quel est aujourd'hui le Bénéficiaire qui
» se regarde comme l'économie & non le
» propriétaire de ses revenus , qui sont le
» bien des pauvres , & sur lequel il ne lui
» est permis de prendre qu'une honnête
» subsistance ? Les plus riches Bénéficiers qui
» devroient faire la gloire & le soutien de
» la Religion , sont ceux qui en font la honte
» & le scandale ; ils ont entre les mains le
» bien des pauvres ; & au lieu de soulager
» leur misère , ils lui insultent par un faste
» insolent . ”

“ L'autorité arbitraire n'a point de plus
» grand ennemi qu'elle-même ; le despote-
l me abrutit la raison dans les uns & l'aigrit
» dans les autres ; il ne peut avoir que des
» esclaves sous un tel Gouvernement ; les
» sujets sont les esclaves nés du Souverain ,
» & le Souverain l'est lui-même de la crai-
» ge & des soupçons . On doit bien cepen-
» dant se donner de garde d'écouter dans un

» État ces sujets vicieux toujours prêts à
 » crier au despotisme , dès que l'autorité se
 » met en devoir d'enchaîner leur licence
 » pour assurer l'ordre public. Les Empires
 » qui se détruisent par le despotisme , ne
 » peuvent se soutenir que par une fermeté
 » constante à venger les loix du mépris des
 » méchants ; la foiblesse , qui ne punit rien ,
 » est sœur de la cruauté , qui punit trop : on
 » ne ménage jamais l'homme vicieux qu'au
 » préjudice de la société , & une clémence
 » aveugle est la plus odieuse des tyrannies.

» Les divorces font moins d'éclat en
 » France aujourd'hui , parce qu'ils y sont
 » plus fréquens ; & le plus grand des scan-
 » dales , c'est qu'ils n'y soient plus scan-
 » daux.

» Le bon Ministre est celui qui s'applique
 » à mettre en place le mérite plutôt que le
 » nom ; qui a le courage de souffrir que les
 » Courtisans disent du mal de lui , pourvu
 » que le peuple en dise du bien.

» Le Général que se choisiroit une Armée,
 » vaudroit presque toujours mieux que celui
 » qu'on lui donne. »

Un jour Stanislas entra dans une Église de Lorraine au moment où un Curé faisoit le catéchisme aux enfans de sa Paroisse ; il lui demanda s'il le faisoit souvent : « Trois fois
 » la semaine , lui répondit le Curé : une fois
 » pour les instruire de la Religion , & deux
 » fois pour la leur faire aimer. »

Nous croyons que nos Lecteurs nous sau-

ront gré d'avoit multiplié ces citations , au lieu de leur présenter l'image de quelques combats sanglans ou le siège de quelques villes, dont les noms barbares ne seroient pas même restés dans leur mémoire.

Nous aurions désiré que M. l'Abbé Proyart, à qui on doit des éloges pour cet Ouvrage , eût été un peu plus précis , plus rapide dans son premier volume , & un peu plus sévère dans le choix des Ouvrages qui forment le second. On y remarque sur tout plusieurs lettres adressées au Roi de Pologne par plusieurs Souverains , qui sont aujourd'hui bien peu intéressantes , & qui répandent une grande monotonic sur cette partie de l'Ouvrage , puisqu'elles contiennent toutes les mêmes choses , n'étant que des réponses uniformes à une circulaire écrite par Stanislas à chacun d'eux.

M. l'Abbé Proyart se justifieroit peut-être plus difficilement de son zèle un peu amer contre la philosophie ; peut être est il peu conforme à la charité sur tout , d'aller réveiller & provoquer la justice contre un Ouvrage qui , comme il le dit , est entre les mains de tout le monde , & d'avoir l'air de vouloir soulever le Clergé & les Magistrats contre une Académie ; sans doute les Académies, *tant Nationales qu'Étrangères* , dont M. l'Abbé Proyart se fait honneur , & a vraisemblablement recherché à être Membre , sont plus éclairées , plus sages , plus religieuses que celle contre laquelle il s'élève ;

sans cela, il y auroit de l'inconséquence dans sa conduite, & c'est ce qu'on ne fauroit presumer.

BLANCHARD, Poëme en deux Chants,
par M. Duchosal. A Rouen, & se trouve
à Paris, chez les Marchands de Neu-
veautés.

Si parmi la foule prodigieuse des Ouvrages nouveaux qui nous accablent, & qui sont devenus aux progrès des études & des talents, un obstacle non moins puissant peut être que le fut autrefois l'extrême rareté des Livres, on doit avant tout s'empresser de rendre compte de ceux qui sont des monumens de goût & de raison, ou qui tendent à agrandir la sphère des connaissances humaines; on ne doit pas pour cela négliger de distinguer parmi les Brochures éphémères, celles qui ne pouvant pas intéresser par elles mêmes, soit par le mauvais choix du sujet, soit par le vice du plan & le défaut d'ensemble, annoncent néanmoins les germes non équivoques d'un talent, qui n'a besoin que d'encouragemens pour se développer par le travail & la culture, & pour produire dans la maturité des fruits dignes d'être savourés par les gens de goût. C'est dans cette vûe qu'on a cru pouvoir parler du Poëme intitulé *Blanchard*. Sans nous arrêter au Héros de ce Poëme, sans parler du plan, citons au hasard

quelques tirades qui prouvent que M. Durchosal est né pour parler la langue du Poète.

Cependant le Vesper & ses crêpes funèbres
Viennent sur l'horizon répandre les ténèbres ;
L'Artisan fatigué s'abandonne au repos ;
Les bois n'entendent plus gazoniller les oiseaux ;
Ou bien si quelque bruit succède à leur ramage ,
C'est Zéphyr qui murmure à travers le feuillage ;
Enfin , pour abréger la longueur du récit ,
Le jour qui disparaît faisoit place à la nuit.

Cette description n'a rien de recherché ; elle est d'autant plus gracieuse qu'elle est plus naturelle. L'Auteur joint à ce mérite si rare , de l'élan & de l'imagination. Voici deux vers qui prouvent de l'essor poétique :

A ces mots il conçoit , il enfante , il détruit ;
L'art combat & triomphie , & le globe est construit.

Il montre de l'imagination dans la peinture
qu'il trace de l'opinion.

Il est une Déesse errante & vagabonde ,
Qui , sur un vent léger , circule dans le monde ;
Elle naquit un jour avec l'entêtement ,
Et son père , dit-on , fut le désœuvrement .
Son temple est révéré dans l'enceinte des villes ,
Et renferme un essaim de mortels inutiles ,
Des Moines , des Robins , des Commis & des Clercs .
La Déesse y paroît sous vingt masques divers ,

Et du haut des autels partageant les systèmes,
De l'orgueil à l'erreur conduit les sages mêmes.

On ne peut refuser à M. Duchosal une tournure de vers facile, & cet heureux choix de mots harmonieux, qui est un des premiers caractères du Poète ; mais en l'encourageant, on doit l'avertir qu'il a des torts à expier ; il a débuté par une satyre ; il a cru sans doute marcher sur les traces de Boileau, & il a commencé par attaquer M. l'Abbé de Lille, qui est le Boileau du siècle. Il ne peut trop & trop tôt renoncer au métier d'un Satyrique, qui, pour citer ses propres vers,

Qui, distillant par-tout le venin de la rime,
Pour tirer du néant son Apollon pervers,
Vous condamne à l'oubli qui menace ses vers.

Il faut que ce soit un bien mauvais genre, puisqu'il a forcé un jeune Écrivain que nous croyons honnête, à encadrer dans ses premières rimes le nom même de M. Thomas, dont la personne & les Ouvrages doivent inspirer le respect à tous ceux qui aiment les vertus & les Lettres. Nous n'avons rien à ajouter après cette réflexion.



LA Fortification Perpendiculaire, par M. le Marquis de Montalembert, Maréchal-de-Camp, de l'Académie Royale des Sciences & de celle de Saint-Pétersbourg. 5 Vol. in 4°. grand papier, ornés de 104 grandes planches. A Paris, chez Denis Pierres, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, & Alexandre Jombert le jeune, Libraire, rue Dauphine, N°. 116.

PUISQUE l'art de fortifier les Places & de les défendre, a jusqu'à présent été surpassé par celui de les attaquer & de s'en rendre maître, il est incontestable que le premier a besoin d'être perfectionné.

Mais il ne suffissoit pas qu'une vérité aussi importante fût sentie, il falloit qu'elle le fût par un Militaire doué d'un esprit d'observation, éclairé par l'expérience, qui, après avoir supporté les farigues de la guerre, se livrât au travail de l'étude, & ne s'en laissât pas imposer par les grands noms des Vauban, des Cohorn, qui, comme le remarque M. le Maréchal de Saxe, ont employé des sommes énormes pour fortifier des Places sans le rendre plus fortes.

M. le Marquis de Montalembert, après avoir fait quinze campagnes, commandé à l'Isle d'Oléron, dans le temps qu'elle étoit menacée de toutes les forces de l'Angleterre, qui s'étoit déjà emparée de Belle Isle en 1761; après avoir observé & visité la

plus grande partie des Places de guerre de l'Europe, a employé tous ses efforts pour parvenir à ce point desirable pour l'humanité , celui de rendre la défense supérieure à l'attaque.

Il a publié en 1776, 1777 & 1778, quatre volumes *in 4°.* enrichis de 87 grandes planches , qui sont le fruit du long & utile travail auquel il s'étoit livré jusqu'alors.

Mais la guerre étant survenue à la fin de la même année 1778, elle lui a fourni de nouvelles occasions de faire usage de ses connoissances. Ayant été chargé de fortifier l'Isle d'Aix , & le local ni le temps ne lui permettant pas de faire usage d'aucune des méthodes qu'il avoit déjà publiées , il a eu recours à d'autres moyens qui ont donné encore plus d'étendue à ses principes. C'est une partie de ce qu'il a fait exécuter pendant cinq ans pour la défense de la rade de l'Isle d'Aix , & celle du port de Rochefort, qui fait le sujet du cinquième volume qu'il vient de publier , orné de 17 grandes planches.

Les gens de l'Art peuvent maintenant se convaincre par les démonstrations que M. le Marquis de Montalembert en donne dans tous le cours de son Ouvrage , que son système est préférable à ceux qui , jusqu'à présent , ont été adoptés. Sans même avoir recours à ces démonstrations , il s'élève sans doute un préjugé très - avantageux en sa faveur : c'est que dans l'exécution qu'il a eue en 1761 , & qu'il vient d'avoir en 1779 , jus-

qu'à la paix , il a été approuvé de tous ceux qui ont été dans le cas de le connoître , & qu'il paroît revêtu du suffrage de l'Academie Royale des Sciences , qui ne l'a accorde que sur le rapport de MM. les Comtes de Maillebois & de Tressan , Lieutenans Generaux , du Comte de Buffon , le Roi , & de Bonia , Capitaines de Vaisseaux , tous Membres distingués de cette Académie.

Cet Ouvrage n'étant pas à la portée de tout le monde , & n'étant conforme au goût que de peu de Lecteurs , nous sommes forcés de renoncer à le faire connoître par une exacte analyse ; mais nous devons dire en général que ce système de M. le Marquis de Montalembert est absolument neuf ; que c'est un traité complet de l'art défensif , applicable depuis les plus petites Garnisons jusqu'aux Armées , dans des lignes ou des camps retranchés ; il comprend également l'artillerie dans tous ses différens usages ; embrassé & traite par conséquent de toutes les parties de la guerre les plus utiles , & l'on peut ajouter les plus ingrates .

A l'égard du style , il réunit le mérite rare de la clarté , de la simplicité & de la noblesse dans l'expression. On sent que l'Auteur ne s'est occupé que du soin de se faire comprendre ; & on peut dire qu'il a parfaitement réussi , même dans la partie qui tient uniquement à l'Art ; car cet Ouvrage n'est pas seulement élémentaire ; si les principes y sont la base du système , les faits viennent

à l'appui des principes; de façon que chaque volume contient une partie historique plus ou moins étendue, qui ne doit pas faire moins d'honneur à l'Auteur que ce qui s'y trouve de purement scientifique.

ACADEMIE.

*SUR le Prix de Morale fondé à
l'Académie Françoise.*

DEPUIS trois ans, un des sujets les plus utiles, les plus intéressans, est proposé par l'Académie Françoise, à qui le Fondateur en a confié le jugement, & à peine est-il connu dans le monde, & même parmi les Gens de Lettres. Comment se fait-il que ce qui mérite tant d'attention en ait si peu obtenu? Il vaut mieux faire cesser cette indifférence que de s'arrêter à l'expliquer, & pour cela il faut rappeler dans un Journal aussi répandu que celui-ci l'objet de cet Ouvrage. Voici le Programme qui a été publié dans le mois de Mars 1781.

« Un Particulier zélé pour le bien public, & qui pense qu'une bonne éducation y peut beaucoup contribuer, désireroit qu'il fût composé un Traité élémentaire de Morale qui expliquât & prouvât les devoirs de l'homme & du citoyen. Il voudroit que ce Traité fût fait d'après les principes du droit naturel; qu'il fût clair, méthodique & propre à toutes les Nations.

Comme il est destiné aux Écoles, on desire qu'il soit court & écrit dans un style simple, qu'il n'excède pas cent ou cent vingt pages d'une impression in-12, d'un caractère ordinaire, afin que servant N°. 50, 11 Décembre 1784. D

aux enfans qui apprennent à lire , il puisse être lu & retenu dans le cours de l'éducation , & qu'il puisse être acheté à un très-bas prix.

Pour engager les Gens de Lettres à la composition de cet Ouvrage , on a déposé 1200 livres chez M^e Sauvaige , Notaire , rue de Bussy .

On prévient qu'il faut que l'Ouvrage soit imprimé & approuvé ; ou si l'on ne veut pas risquer les frais d'impression , il faut que le manuscrit soit revêtu d'une approbation ou permission d'impression .

Les Exemplaires imprimés ou manuscrits & permis d'être imprimés , seront remis audit sieur Sauvaige , Notaire , d'ici au premier Mai 1782 , sans nom d'Auteur , mais avec une Sentence ou Épigraphie , dont pareille sera enfermée avec le nom de l'Auteur dans un papier cacheté , qui ne sera ouvert que lors de la distribution du Prix . Ce Prix sera donné le jour de la Saint Louis 1786 . »

L'Académie n'ayant reçu aucun Ouvrage digne du Prix en 1782 , l'avoit remis à l'année 1784 ; elle n'a pas été plus heureuse ; & connaissant de plus en plus les difficultés , comme l'importance de cet Écrit , elle a cru devoir accorder encore deux années aux Auteurs . L'instruction qu'elle a joint à son nouveau Programme sera encore pour eux un plus précieux avantage ; elle perlude au Public tout l'intérêt qu'il doit donner à cet Ouvrage ; elle leur montre tous les obstacles qu'ils ont à vaincre , mais aussi toute la gloire qui les attend ; elle leur trace des principes , & leur indique les principaux objets qui doivent les arrêter dans ce travail si noble , si touchant & si difficile . En lisant ce morceau , le Fondateur de ce Prix a dû se féliciter de nouveau d'avoir remis le jugement du Concours qu'il a ouvert , à une Compagnie non moins accoutumée aux utiles qu'aux beaux Écrits , & faits pour préparer par leurs vues & leurs leçons , l'Ouvrage même qu'ils doivent couronner .

L'Académie elle-même a dû se trouver heureuse d'avoir dans son Secrétaire un Écrivain toujours si propre à présenter d'une manière digne d'elle les instructions qu'elle doit répandre. Il est malheureux que l'étendue & le nombre des Ouvrages que l'Académie avoit à offrir au Public dans sa Séance de la Saint Louis, n'ait pas permis la lecture de ce morceau ; il eût encore ajouté à l'éclat de cette Séance. C'est une raison de plus de nous hâter de l'offrir au Public.

« Le Prix destiné à un Ouvrage élémentaire de Morale n'est pas donné ; & l'Académie, en le réservant, croit devoir laisser aux Gens de Lettres encore l'espace de deux années pour méditer avec plus de loisir & traiter avec plus de soin un sujet de cette importance. Ainsi le nouveau Concours est remis à l'année 1786, & les Ouvrages y seront présentés avant le premier de Mai de cette même année.

Sans vouloir décourager ceux qui s'occupent de ce travail, l'Académie se croit obligée de les avertir de l'extrême difficulté dont il est, & de l'attention qu'il exige.

De bons élémens de Morale, d'une assez grande simplicité, d'une clarté assez frappante pour être à l'usage des enfans, seront le chef-d'œuvre de l'analyse, de la méthode, de l'art de diviser, de définir, de développer les idées & de les circonscrire, de les faire émaner d'une source commune, & se succéder l'une à l'autre dans l'ordre le plus naturel ; ensin, de l'art de les énoncer dans les termes les plus sensibles, les plus clairs & les plus précis.

Deux conditions à remplir, selon l'énoncé du Programme, sont que l'Ouvrage soit élémentaire, & soit en même-temps l'extrait & comme la substance d'un Traité de Morale.

Eu dire assez pour se faire entendre à des enfans, en dire assez pour ne laisser dans leur entendement

aucune idée essentielle à éclaircir, à suppléer, aucun doute, aucun embarras dans la conception des principes, dans la liaison des conséquences, aucun nœud, aucune rupture dans le fil qu'on présente à leur foible raison, & qu'on peut bien appeler le fil du labyrinthe de la vie humaine : première difficulté, qui seule étonneroit les meilleurs esprits.

En même - temps réduire ce développement au plus petit espace ; & d'un ample volume de méditations, exprimer comme la quintessence de la Morale universelle, en observant que la précision & des idées & du langage n'ait rien de trop aride, & que la sécheresse des préceptes soit corrigée, tantôt par une image, tantôt par un exemple, quelquefois par un trait de sensibilité ; enfin, par le charme d'un style agréablement animé : autre condition qui, combinée avec la première, rendroit l'entreprise décourageante, si l'on n'étoit pas soutenu par un puissant motif de gloire, c'est-à-dire, d'utilité publique.

Mais c'est du côté de la méthode qu'est la plus grande difficulté,

En supposant même qu'on écrivît pour des hommes déjà pourvus des notions communes, & à qui l'usage vulgaire de la Langue fût familier, on seroit encore à chaque pas interrompu, détourné de sa route par des idées accidentielles à éclaircir ou à rectifier, & l'on doit bien sentir que si l'on écrit pour des enfans, les obstacles se multiplient. On a de moins, il est vrai, l'embarras d'effacer de premières impressions ; mais, dans la tête des enfans, si la place est encore si nette, c'est parce qu'elle est vide ; leur intelligence neuve & libre est disposée à tout recevoir, mais elle manque de tout. Il est donc naturel aux enfans de se livrer à cette curiosité vague, inquiète & légère, qui prend le change à chaque idée nouvelle ; & plus elle sera vive &

prompte, plus elle aura besoin d'un guide sûr qui la retienne, la captive ou la remette sur la voie, dès qu'il la voit s'en écarter.

Pour raisonner de morale avec Socrate, il eût fallu moins de méthode que pour en parler à un enfant ; car au moins les détours du Philosophe n'étoient qu'un cercle qui ramenoit l'interlocuteur à son but ; au lieu que les écarts de l'enfant n'aboutissen : à rien, & nous égarent avec lui.

C'est donc à l'enfant même, si c'est lui qui interroge, qu'il faut avoir soin de prêter une logique naturelle ; & si, dans le dialogue, on permet quelquefois que des difficultés incidentes le détourne nt du droit chemin, il faut que ces détours ressemblent aux sinuosités d'un sentier, qui n'allongent un peu la route que pour la rendre plus facile.

C'est-là sur-tout ce que l'Académie a désiré dans le plus grand nombre des Ouvrages mis aux Contours. Ce n'est pas seulement à développer les principes d'une saine morale que l'on doit s'appliquer, c'est encore à les exposer dans l'ordre le plus direct & le plus simple, & à faire de leur ensemble comme une espèce de chaîne dont un enfant puisse tenir dans ses mains les deux bouts, mesurer l'étendue, & compter les anneaux.

Mais quelque universelle & quelque répandue que soit la science de nos devoirs, tous les principes n'en sont pas si familiers & si pleinement éclaircis, qu'elle n'exige encore dans celui qui l'enseigne une raison très-mûre, & un discernement très-délicat & très-profound.

Les caractères du bien & du mal, & non-seulement les grands traits, mais les nuances qui les distinguent ; ce qui, dans les inclinations, dans les affections, dans les actions des hommes, est criminel, vicieux, désbonnête, méprisable & avilissant, punissable ou répréhensible ; ce qui décèle la malice

ou n'accuse que la foiblesse ; ce qui doit inspirer de l'indignation ou seulement de la pitié ; ce qui fait aimer la bonté, admirer la force de l'âme, estimer la droiture, adorer la vertu ; ce qui dans nos devoirs est de rigueur ou de bienfaveur, prescrit par la Nature ou par l'opinion ; la véritable & la fausse honte, la véritable & la fausse gloire ; le vrai mérite, & ce qui n'en est que l'ombre ; l'estime & la louange, le mépris & le blâme, pesés dans leur juste balance & sévèrement dispensés ; toutes ces notions, dis je, ont leur source dans les principes de la Morale, & ces principes dérivent tous de la nature de l'homme, & de ses relations dans l'état de société.

L'homme est né faible, indigent, timide, attaché à la vie, sensible à la douleur, assiégié de besoins, assailli de dangers, incapable de se suffire, désireux de jouir avec tranquillité des douceurs de son existence : de-là tous ses devoirs ; de-là tous ses liens, depuis l'institution de cette première société domestique, de cette monarchie paternelle dont la Nature fut la législatrice, jusqu'à cette grande confraternité qui embrasse tout le genre humain. Ainsi la Famille, la Cité, la Patrie, la Société universelle ont le même lien, le besoin réciproque, & le bien de chacun dans l'intérêt de tous.

Mais cette chaîne à développer n'est pas l'affaire de quelques jours, ni l'ouvrage d'une attention superficielle & rapide. Bossuet regardoit un bon Catéchisme religieux comme le chef-d'œuvre de la Théologie ; il n'entreprit le sien que passé l'âge de soixante ans. Un bon Catéchisme de Morale est au moins aussi difficile.

Le pacte entre la société & l'individu libre, leurs rapports si multipliés, leurs droits, leurs devoirs respectifs sont le sujet le plus épineux, le plus compliqué, le plus vaste, comme le plus intéressant où puisse s'exercer l'intelligence humaine ; & lorsqu'on aura

bien compris que l'Ouvrage dont il s'agit doit être le précis, le résultat de ce travail immense; on jugera que ce n'est pas seulement une médaille d'or, mais une très-grande réputation qui attend l'Écrivain Philosophe de qui l'Académie ou plutôt notre siècle aura reçu ce beau présent.

C'est ce que paroît avoir senti l'Auteur d'un Ouvrage mis au Concours, & que l'Académie a jugé digne d'une mention honorable. Il a pour titre : *Les Devoirs de l'Homme & du Citoyen*, & pour devise : *Quid verum atque decens curo & rogo; & omnis in hoc sum.* Cet Ouvrage, qui n'est pas fini, & qui doit être le tableau raisonné des devoirs de l'homme dans tous les âges & dans les principales situations de la vie, n'étoit pas fait pour obtenir le Prix; & l'Auteur l'annonce dans sa Préface : il est trop au-dessus de la portée des enfans, à qui doit convenir l'Ouvrage couronné : mais il est le travail préliminaire dont nous parlons; il est la première élaboration de ces idées principales qui doivent en substance former l'Ouvrage élémentaire.

Dans ce travail (sur lequel l'Auteur a voulu consulter l'Académie, & lui soumettre, comme il le dit lui-même, ses vues & son plan,) tout n'est pas également bien. Il y a des longueurs & des négligences; mais regardé comme un essai & comme un premier apperçu, il donne de l'Ouvrage élémentaire qui doit le suivre l'opinion la plus favorable; & plusieurs parties qui s'y font distinguer par la justesse, la clarté, la précision des idées, & par l'heureux choix de l'expression la plus simple & la plus sensible, annoncent un homme d'un excellent esprit, versé dans l'art de penser & d'écrire. »

Ce n'est ni une indiscrète vanité, ni même une juste sensibilité à des éloges encourageans qui me porte à me déclarer l'Auteur de cet Essai dont l'Ac-

D iv

démie vient de parler, & auquel elle auroit accordé l'honneur d'en faire lire quelques morceaux à sa Séance publique, si le temps l'avoit permis. Cet aveu d'ailleurs est sans inconvenient, parce que ce premier Ouvrage n'étant point celui demandé par l'Académie, ne peut entrer dans le Concours ; mais il tient à un plan que l'Académie a goûté, qui peut être utile, qui peut sur-tout se perfectionner par les vues. & les conseils de ceux qui ont réfléchi ou qui voudront réfléchir à ce beau sujet. Je l'ai développé dans un Discours préliminaire trop étendu pour être inséré ici ; il demande un article à part. En attendant qu'il puisse être offert au Public dans ce Journal, je demande la permission de lui en tracer une légère idée.

Dès que le sujet d'un Catéchisme de Morale a été proposé, il a vivement intéressé mon âme & excité mon émulation ; mais il n'est pas toujours accordé à tous les Gens de Lettres de donner leur temps & leur esprit aux Ouvrages qui les attirent le plus. Un engagement que j'ai contracté l'année dernière pour le *Dictionnaire de Morale de la nouvelle Encyclopédie*, m'a fait un heureux devoir d'un travail qui avoit des rapports intimes avec celui proposé par l'Académie ; j'ai résolu d'entreprendre ce dernier, & d'en faire une partie du travail que demande un Dictionnaire de Morale. Je demande pardon de ces détails ; mais la manière dont on est amené au plan d'un Ouvrage, contribue souvent à y mettre plus d'étendue & de justesse, & peut servir à ceux qui veulent l'apprécier.

En voilant m'occuper d'abord du Catéchisme de Morale, je me suis apperçu, dès mes premières méditations, que je commençais mal ; j'ai senti que ce Code de Morale élémentaire ne pouvoit être que le résultat du système approfondi de la Science entière. J'ai d'autant plus lieu de m'applaudir de cette

vûe, que M. Marmontel, au nom de l'Académie, a cru devoir la développer comme le conseil le plus utile pour ceux qui s'appliqueront à ce sujet. J'ai donc vu qu'un Ouvrage très-court & très-simple devoit être précédé d'un Ouvrage long & difficile ; que mon travail pour l'Encyclopédie devoit préparer celui que je destinois à l'Académie ; j'ai reconnu en même-temps que si l'un devoit être fait avant l'autre, ils pouvoient & ils devoient être faits l'un pour l'autre ; qu'il en résulteroit pour chacun un double mérite.

Voici comment j'ai conçu la correspondance de ces deux Ouvrages.

L'Ouvrage le plus précieux en morale reste encore à faire, ce seroit celui qui embrasseroit & développeroit tout le système de nos devoirs comme hommes & comme citoyens.

S'il seroit si bon d'en présenter toutes les règles dans la forme la plus simple, il ne le seroit pas moins d'en développer tous les principes dans une juste étendue. Cicéron n'avoit fait son Livre de *Officiis* ni pour les enfans ni pour le peuple ; cependant jamais Livre n'a porté un titre plus intéressant, & n'a eu un objet plus utile.

Frappé de l'heureux projet de rendre la Morale élémentaire, j'ai apperçu avec joie que cet avantage pouvoit appartenir à un Traité comme à un Catéchisme de Morale ; que si celui-ci étoit seul à la portée des enfans & des hommes du peuple, l'autre devoit être rendu propre à entrer dans l'éducation lettrée, dans celle que nous recevons dans les Colléges, & convenir d'ailleurs à des esprits plus mûrs & encore plus exercés à l'étude & à la méditation.

Quoique ces deux Ouvrages soient absolument séparés par leur forme & leur objet, ne pourroit-on pas cependant encore les faire concourir au meilleur

D v.

effet l'un de l'autre ; tellement lier les principes aux préceptes , les développemens aux résultats , qu'on saisisse mieux les premiers par les seconds , & qu'on soit préparé par ceux-ci à entrer dans les autres ? Pourquoi l'homme du peuple , après avoir appris ses devoirs dans la forme d'instruction qui lui est propre , ne pourroit il pas , dans un âge plus avancé , & à l'aide d'une médiocre culture d'esprit , pénétrer dans leurs motifs & leurs causes , apprendre à se rendre compte de ce qu'il sent , tandis que le jeune homme instruit recherchoit toute la science qu'il auroit étudiée dans les règles-pratiques auxquelles elle se réduit ? Si ceci ne peut arriver toujours , ne doit-on pas faire en sorte que cela puisse arriver souvent ?

Voilà les trois vues principales sous lesquelles j'ai considéré ces deux Ouvrages , & par lesquelles je voudrois les réunir . Mon Discours préliminaire explique aussi les objets que j'ai dessein d'embrasser dans l'un & l'autre Traité , les formes d'ouvrage & les genres de style que je crois leur convenir le mieux . Si quelques-unes des idées qu'il renferme paroissent justes & utiles aux Écrivains qui se proposent de traiter au moins l'un de ces deux sujets , je tiendrai à honneur de les leur avoir inspirées ; je me saurai gré de ne les avoir pas conçues pour moi seul .

Cet article s'allonge ; mais je ne puis le finir sans faire quelques réflexions sur une des idées principales & du Programme & du Discours de M. de Marmontel . Le Programme demande que l'Ouvrage soit assez simple pour qu'il puisse servir à apprendre à lire aux enfans , & M. de Marmontel a fort bien observé que c'étoit de là que naiffoit la plus grande difficulté de l'Ouvrage .

Il me semble qu'il n'est pas seulement difficile , mais impossible de faire entendre même les pre-

mières règles de la Morale à un enfant qui en est encore à apprendre à lire, & il ne faut pas se proposer plus qu'on ne peut, de peur de manquer même ce qu'on peut réellement. Presque tous nos devoirs tiennent à nos passions qu'ils doivent régler, & à l'expérience de la vie de famille & de celle de citoyen où ils doivent nous guider. Ce n'est que par l'épreuve de ces sentimens & l'aperçu de ces rapports que la conscience s'éveille. Pour enseigner quelque chose à un enfant, il faut le prendre par les idées qu'il a déjà acquises. Or, celles d'un enfant de cinq à six ans ne sont-elles pas trop bornées, trop éloignées de toutes les impressions qui nous disposent à l'intelligence de nos devoirs, pour permettre de le conduire à leur intime connoissance ? Comment lui ferez-vous comprendre les devoirs d'un père, d'un époux, d'un ami & tous ceux du citoyen, lorsqu'il n'a encore en lui-même ni de quoi connoître ni de quoi sentir ce que c'est qu'un père, un époux, un ami, un citoyen ? L'enfant peut à peine appercevoir ses propres devoirs : comment entendroit-il ceux d'un autre âge ? D'ailleurs, il faudroit faire une langue uniquement fondée sur les idées que l'on peut avoir à cet âge, & que pourroit-on exprimer avec une langue si courte & si imparfaite ? Un père, en causant avec son enfant peut bien l'amener quelquefois à une conclusion morale & métaphysique, car il y a toujours un peu de métaphysique dans les notions morales ; mais c'est par un long circuit où il a soin d'écartier tous les objets & d'éviter tous les mots qui sont au dessus de la pensée d'un enfant. S'il faut procéder ainsi pour expliquer toutes les règles de nos devoirs, nous aurons sur chacune un long discours à faire, dans lequel nous risquerons encore de n'être ni suivi, ni entendu. Laissons cette marche d'instruction, dont les *Conversations d'Emilie* nous offrent un modèle parfait, aux talents des pères &

D vij

des maîtres; laissons - leur la varier suivant le plus ou moins d'avancement de leurs Élèves. Pour nous, qui devons faire un Livre qui puisse être entendu de tous, & qui apprenne tout ce qu'il importe tant de bien savoir, attendons que le temps soit venu pour parler; laissons arriver les enfans à l'époque du commencement de la jeunesse; c'est le temps où ils comprendront d'autant mieux nos leçons, qu'ils les goûteront davantage. Désabusons-nous des projets chimériques. Il n'y a pas un Livre entièrement à la portée des enfans, il n'y en aura jamais. Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse occuper utilement leur esprit sur des Livres plus rapprochés d'eux; & si un Catéchisme de Morale est bien fait, il fera un des Ouvrages qui leur conviendra le mieux. Mais ne nous battons pas qu'ils l'entendent dès qu'ils pourront le lire. Entreprendre un Livre dans ce dessein, ce seroit s'égarer soi-même avant d'égarer l'enfant.

(*Cet Article est de M. D. L. C.*)

LETTRE à M. de LACRETELLE, Avocat au Parlement, de Paris.

Les Membres de l'Académie qui reçoivent le Mercure, y ont lû, Monsieur, vos observations sur son deraier Programme, & ont cru devoir en rendre compte à la Société Royale. Elle me charge de vous mander, 1^o. qu'elle ne peut changer l'énoncé de son Programme; 2^o. qu'un Mémoire dans lequel on résoudroit les questions que vous présentez, & dans l'ordre que vous indiquez, seroit certainement admis au Concours; 3^o. que néanmoins des Mémoires qui traiteroient la matière sous d'autres points de vue, ou qui seroient rédigés sur un autre plan, pourroient également y être admis.

Comme vous avez pris la voie du Mercure pour faire connoître vos idées à l'Académie & en même-temps au Public, la Société Royale croit, Monsieur, qu'il est indispensable que sa résolution soit aussi publiée dans le Mercure, elle vous sera obligée de vouloir bien y faire insérer ma lettre.

J'ai l'honneur d'être avec un très-sincère attachement, Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur LEPAYEN,
Secrétaire Perpétuel.

Metz, le 8 Novembre 1784.

S P E C T A C L E S.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

ON a donné, Mardi 30 Novembre, la première représentation de *Dardanus*, Tragédie Lyrique, Poëme de la Bruère, avec des changemens par M. Guillard ; la musique est de M. Sacchini.

Le Poëme de *Dardanus* est, de nos anciens Poëmes d'Opéra, un de ceux qui a eu le plus de réputation ; ses reprises multipliées & leur succès en ont toujours fait regarder la musique comme un des chef-d'œuvre du célèbre Rameau. Mais ce Poëme, qui offre plusieurs Scènes charmantes, & très-souvent de beaux vers, eût été remis difficilement sur notre Théâtre Lyrique sans des changemens que la révolution opérée dans la forme de nos Poëmes, comme dans

la musique , a rendu absolument nécessaires. L'inimitable Poëme d'*Armide* , qui auroit pu servir de poétique comme de modèle de style aux successeurs de Quinault dans l'ancien genre d'Opéra , semble au contraire les avoir égarés. Cette réflexion peut s'appliquer plus particulièrement à la Bruère , qui a voulu introduire dans *Dardanus* , comme Quinault dans *Armide* , ce genre de magie , qui semble plus convenir aux temps de la Chevalerie gothique qu'aux siècles héroïques de la Fable ; moyen toujours froid lorsqu'il ne produit aucun de ces grands effets , qui seuls peuvent en justifier l'emploi. Un reproche plus grave , mais qui ne pouvoit être senti que depuis que notre Théâtre Lyrique s'est enrichi des *Iphigénie* , des *Alceste* , des *Didon* , &c. est le peu d'intérêt que présente cette Tragédie ; intérêt encore affoibli par la manière peu motivée dont se succèdent les diverses incidens qui forment la Fable de *Dardanus*.

M. Guillard a essayé de remédier à quelques-uns de ces défauts par des retranchemens , qui , en resserrant l'action du Poëme , pouvoient en accroître l'intérêt , sur-tout en motivant la captivité de *Dardanus* , sur laquelle est fondée essentiellement tout l'intérêt de cette Tragédie.

Nous croyons devoir transcrire ce que M. Guillard a fait imprimer dans un Avertissement , pour justifier les changemens qu'il a cru devoir faire à l'ancien Poëme.

* Persuadé qu'une action rapide est tou-

» jours avantageuse au Théâtre Lyrique,
 » qui permet peu de développemens, sur-
 » tout quand le sujet ne comporte pas un
 » très grand intérêt, j'avois osé, en liant
 » ensemble le deuxième & le troisième Acte
 » du Poëme ancien, me permettre de faire
 » arrêter *Dardanus* sur le Théâtre, au mo-
 » ment où perdant de vûe la défense d'*Ismen-*
 » *os*, il laissoit tomber les baguettes ; l'ac-
 » tion ainsi pressée, il me sembloit que j'en
 » tirois un grand avantage, celui de motiver
 » la captivité de *Dardanus*, qui me paroît
 » ne l'avoir jamais été suffisamment. Mais
 » cette coupe, qui a eu lieu à la Cour avec
 » succès, ayant donné à craindre à beau-
 » coup de personnes que l'action, à force
 » d'être pressée, ne parût tronquée, & qu'e-
 » le Public ne regrettât quelques retranche-
 » mens considérables qu'elle entraînoit, je
 » me suis décidé à reprendre l'ancienne
 » marche, &c. »

Nous croyons que la première intention de M. Guillard étoit non-seulement plus raisonnable, mais encore plus dramatique que le parti qu'il a pris de prolonger l'action par des Scènes qui ne servent qu'à la refroidir. *Dardanus*, entouré & arrêté aux yeux des Spectateurs, par les Soldats de *Teucer*, au moment où, abandonnant sa baguette, il tomboit aux genoux d'*Iphise*; le mouvement dramatique des Soldats qui demandent au même instant sa mort, & la situation intéressante d'*Iphise* nous ont paru, aux pre-

mières répétitions faites pour la Cour , produire un intérêt plus vif , & mieux préparer celui de l'Acte de la prison , que les Scènes qu'il a cru devoir ajouter ensuite pour former un quatrième Acte à cet Opéra.

Mais nous ne justifierons pas la manière dont M. Guillard a fondu le quatrième & le cinquième Acte de cet Opéra. La Bruère fait sortir , au quatrième Acte , *Iphise* avec *Dardanus* , qui vole au combat . M. Guillard la fait rester seule dans la prison , pendant que son amant va combattre son père. Cette situation , & le long monologue de cette Princesse , nous paroissent sans vraisemblance , & par-là même sans intérêt.

Quelque prévention qu'il y ait en général contre la tâche ingrate , ou plus difficile qu'on ne croit , de retoucher aux anciens Opéras , les personnes impartiales trouveront du mérite & du talent dans la plupart des changemens & des additions que M. Guillard a faits au Poëme de *Dardanus*.

Le succès de la première représentation de cet Opéra n'a pas été aussi complet qu'on devoit l'attendre & de la réputation du Poëme & de celle du Compositeur. Nous attendrons , pour rendre compte de la musique , que d'autres représentations nous ayent mis en état d'en apprécier les beautés , & de recueillir les jugemens du Public éclairé , afin d'en rendre compte à nos Lecteurs , ainsi que des différentes parties de l'exécution.

(*Cet Article n'est pas du Rédacteur ordinaire.*)

ANNONCES ET NOTICES.

MORCEAUX choisis de Tacite, traduits en François avec le Latin à côté; on y a joint des Notes, des Observations sur l'Art de traduire, & la Traduction de quelques autres morceaux de différens Auteurs anciens & modernes, par M. d'Alembert, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Françoise, Membre des Académies Royales des Sciences de France, de Prusse, d'Angleterre, de Russie, de Portugal, &c. &c. 2 vo^{l.}. in 12. Prix, 5 liv. reliés. À Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

C'est une nouvelle Édition d'un Ouvrage qui, dans sa nouveauté, éprouva des censures rigoureuses, même injustes, à cause du nom de son Auteur, (assez illustre pour mériter de nombreux ennemis) & qui a conservé pour partisan le plus grand nombre des connoisseurs, à cause de son mérite réel & incontestable. Cette Traduction est remarquable par la clarté & la pureté du style, surtout par une précision qui lutte avec celle de l'original; & les nouveaux changemens qu'y a faits l'Auteur, lui ont donné un nouveau degré de perfection. À la suite des morceaux traduits de Tacite, ce peintre vrai & énergique, M. d'Alembert a placé des morceaux de *Velleius Paterculus*; il a voulu mettre par-là ses Lecteurs à portée de faire une utile & piquante comparaison des portraits hardis de l'un avec les peintures bassement flattées de l'autre, qui est aussi remarquable par son adulation que par l'élegance de son style.

Ces morceaux sont suivis d'une Traduction de la Péroraison de Cicéron pour Milon, des plus belles Scènes du Cason d'Addisson, & de quelques pensées

morales & philosophiques du Chancelier Bacon.
 « Ainsi, dit M. d'Alembert lui-même, par les diffé-
 » rents essais de Traduction que j'ai soumis au juge-
 » ment du Public, j'ai voulu le mettre à portée,
 » autant qu'il est en moi, de connoître & d'appré-
 » cier la manière de penser & d'écrire d'un Histo-
 » rien Philosophe, d'un Historien courtois, d'un
 » Orateur illustre, d'un célèbre Poète Tragique
 » étranger & moderne, fin d'un des premiers ref-
 » taurateurs des Sciences, qui a fait parler la raison
 » dans ses Ouvrages avec autant d'éloquence que
 » d'énergie. »

Oeuvres de Plutarque, traduites du Grec par Jacques Amyot, treizième Livraison, treizième Volume de la Collection, & second Volume des Oeuvres reliés, in-8°. & in 4°. papier double d'Angoulême, d'Hollandé & vélin.

La quatorzième Livraison, troisième & dernier Volume des Oeuvres mêlées & de la Collection des *Oeuvres de Plutarque*, paraîtra dans le courant du mois prochain. La Table, qui contiendra un volume entier, ne paraîtra qu'après les trois Volumes de Supplément qui se succéderont très-rapidement.

On souscrit pour cet Ouvrage, à raison de 7 liv. 10 sols le volume in-8°, & de 15 liv. in-4°., & à proportion suivant les différens Volumes, à Paris, chez Bastien, Libraire, rue S. Hyacinthe, place S. Michel, & chez les principaux Libraires du Royaume.

Le Mariage conclu, peint par Antoine Borel, & gravé par R. de Launay le jeune. Prix, 3 liv. À Paris, chez l'Auteur, rue & porte S. Jacques, la porte-cochère près le Petit Marché, N°. 112.

Cette Estampe fait pendant au *Mariage rompu*, que nous avons annoncé avec de justes éloges. Celle-

ci n'en mérite pas moins par l'effet du tableau & la finesse du burin qui a rendu avec intérêt toute l'expression du sentiment.

L'INDICATEUR Fidele, ou *Guide des Voyageurs*, qui enseigne toutes les Routes Royales & particulières de la France, Routes levées topographiquement dès le commencement de ce siècle, & assujéties à une graduation géométrique, accompagné d'un Itinéraire instructif & raisonné sur chaque Route, qui donne le jour & l'heure du départ, de la dînée & de la couchée tant des Coches par eau que des Carrosses, Diligences & Messageries du Royaume, avec le nombre des lieues que ces différentes Voitures font chaque jour ; dressé par le sieur Michel, Ingénieur - Géographe du Roi à l'Observatoire, mis au jour & dirigé par le sieur Desnos, Ingénieur - Géographe pour les Globes & Sphères, & Libraire de Sa Majesté Danoise. A Paris, rue Saint Jacques, quatrième Edition, corrigée & considérablement augmentée en 1784, Volume in - 4^s. Prix, 13 livres broché. Le même en petit in 18 pour la poche. Prix, 8 liv. relié en maroquin.

Cet Ouvrage est très utile aux Commerçans, Navigateurs, &c., & il a dû coûter à l'Auteur beaucoup de peines & de soins.

CALENDRIER perpétuel, par M. Gilles. A Paris, chez l'Auteur, rue de Paradis, vis-à-vis l'hôtel Soubise, & chez Lâtré, rue Saint Jacques, à la Ville de Bordeaux.

Ce Calendrier singulier est remarquable par sa méthode & sa précision.

ALMANACH Parisien, en deux Parties; nouvelle Édition, ornée de jolies gravures, représentant les monumens les plus récents, pour l'année 1785. Prix,

2 liv. 8 sols broché ; relié , 3 liv. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques.

Cet Almanach , dont plusieurs Éditions attestent le succès , indique tout ce qu'il y a de curieux à voir dans Paris & aux environs ; ce qui le rend très-utile aux Étrangers & aux personnes qui désirent jouir des agréments qu'offre la Capitale. On se propose de le réimprimer tous les ans , comme on vient de le faire , en y ajoutant les nouveaux embellissemens qui auront eu lieu dans l'année.

L' Fécondité, dédiée à Mme la Comtesse de Vergennes, gravée d'après P. P. Rubens, par M^{le} C.... A Paris, chez Chéreau, rue des Mathurins. Prix , 1 liv. 4 sols.

Cette Estampe est un coup d'essai qui doit prévenir pour le talent de son jeune Auteur.

L'Héroïsme de l'Amour. — Les Victimes de l'Amour. Deux Estampes faisant pendant , gravées d'après B. Cauvet , par Beljambe & Allix. Prix , 3 livres les deux. A Paris , chez les Auteurs , rue des Fossés M. le Prince , n°. 28.

Le sujet de ces deux Estampes est pris de l'intéressant Ouvrage des *Délassemens de l'Homme Sensible* , par M. d'Arnaud , à qui elles sont dédiées.

HENRIETTE de France, fille de Henri IV, & Reine d'Angleterre , dessinée & gravée d'après Vandick , par R. Strange , Graveur du Roi. A Paris , chez l'Auteur , hôtel d'Espagne , rue Guénégaud.

Tout le monde connaît la superbe Estampe de Charles Premier , que nous avons annoncée avec des éloges confirmés depuis par des suffrages universels. Celle que nous annonçons , & qui en est le pendant , intéressera plus particulièrement la Nation

Françoise , puisqu'elle représente une Fille d'un des Monarques qu'elle chérit le plus ; c'est Henriette tenant dans ses bras le jeune Duc d'York , depuis Jacques II , & ayant près d'elle le Prince de Galles , depuis Charles II. C'est un des plus beaux Ouvrages de Vandick , & la gravure rend la beauté de l'original.

On peut voir chez l'Auteur un beau Tableau d'Histoire peint par M. West , appartenant au Roi d'Angleterre , & qu'il se propose aussi de graver. C'est annoncer de nouvelles jouissances aux Amateurs du vrai talent.

**Le Quadrille des Enfans*, par feu M. Berthaud , avec lequel , par le moyen de vingt-quatre Figures , & sans épeler , ils peuvent , à l'âge de quatre ou cinq ans & au-dessous , être mis à portée de lire en trois ou quatre mois ; nouvelle Édition , revue par M. Alexandre , Professeur - Émérite & pensionné de l'École Royale Militaire. Se vend chez la Veuve Berthaud , à la Pension du Faubourg S. Honoré , n°. 42. Prix , 6 liv.

Le mérite de cette Méthode est déjà connu , & cette nouvelle Édition , beaucoup plus claire & plus simple que les autres , fait honneur à l'Editeur , à qui l'on peut s'adresser en cas que l'on fût arrêté par quelque difficulté ; il demeure rue Montmartre , maison de M. Castellan , près la rue Plâtrièrre. Cette Édition est dédiée aux Enfans de Mgr. le Duc de Chartres ; c'étoit pour eux que cette Méthode avoit été adoptée.

Moyen de diriger les Aérostats , par M. Massé , Architecte.

Ce Moyen consiste en deux pattes d'oyes offrant à l'air plus de douze pieds quartiers chaque pour le presser & forcer la Machine d'avancer. Ces pattes

sont adaptées aux deux côtés de la Machine, dont M. Masle a fait faire un modèle au quart de l'exécution, & qui ne pèse que cinquante livres. Aux deux extrémités sont deux gouvernails de plus de six pieds quartés aussi en forme de pattes d'oyes, & qui servent à faire tourner le Ballon en les présentant à sens contraire.

L'Auteur a fait graver sa Machine, ainsi que le Ballon & toutes les manœuvres. L'explication est au bas. Si quelqu'un vouloit tenter l'exécution de sa Machine, l'Auteur s'engage à la construire de manière à pouvoir aller sur l'eau de même qu'un bateau, & propre à porter son équipage (en cas d'accident.) Il promet aussi de traverser la mer de Calais à Londres ou de Londres à Calais.

Cette Gravure se trouve à Paris, chez l'Auteur, rue de la Monnoie, la porte-cochère vis-à-vis la rue Boucher, au fond de la cour.

FEUILLES de Terpsichore, ou nouvelle Etude de Harpe, dédiées aux Dames, dans lesquelles on trouvera successivement l'agréable, l'aisé & le difficile, composées par les Professeurs les plus recherchés pour cet Instrument. Prix, 1 livre 4 sols chaque feuille, qui paroît tous les Lundis. A Paris, chez Cousineau père & fils, Luthiers brevetés de la Reine & de Mme la Comtesse d'Artois, rue des Poulies, & Salomon, Luthier, Place de l'École.

Le Numéro 1 est composé de deux feuilles, l'une contenant deux petits Airs de Richard-Cœur-de-Lion, avec Accompagnement de Harpe, par MM. Tissier & Grenier ; l'autre un de ces Airs varié pour le Clavecin, par M Charpentier. Le Numéro 2 est aussi composé de deux feuilles, l'une contenant la Romance de M. Fodor pour la Harpe, par M.

Couarde, & l'autre un Air pour le Clavecin, par M. Grenier.

Nu m é r o 11 de la troisième année du Journal de Clavecin, par les meilleurs Maîtres, Violon ad libitum. Prix, séparément 3 liv. Abonnement 15 liv. port franc. A Paris, chez M. Leduc, au Magasin de Musique, rue Traversière-Saint-Honoré.

N O U V E L L E espèce de Toupets en frisure naturelle, chez le Sieur Chaumont, Maître l'erruquier, rue des Poulies, à gauche, en entrant par la rue Saint-Honoré.

Ces Toupets, inventés par le Sieur Chaumont, honoré de l'Approbation de l'Académie des Sciences, pour plusieurs découvertes relatives à son Art, viennent d'être présentés à cette Compagnie. Ils sont composés de longs & courts cheveux naissans, qui sont placés sans tissu près de la peau, & d'une manière assez semblable à ceux qui sortent naturellement de la tête. La bordure de ces Toupets est très-fine, & ils s'identifient, pour ainsi dire, sur le bord du front par le moyen d'une pommade attractive, qui, les faisant tenir sur la tête sans aucun inconvenient, leur donne l'air de la chevelure la mieux plantée. Cette Pommade se vend 3 liv. le bâton de deux onces.

L E Sr DUBOST, Enclos du Temple, offre des essais gratis de sa nouvelle Pommade de Ninon, pour ôter les taches de rousseur, blanchir, nourrir la peau & effacer les rides; de celle du soir pour ôter le rouge & rafraîchir la peau; & d'une nouvelle Essence de Beauté pour le teint des Dames & la barbe. Les prix sont, Pommade de Ninon, 6 liv. le pot; & celle du soir, 3 liv. L'Essence de Beauté, depuis 3 liv. la bouteille jusqu'à 12 liv. On trouve aussi ces trois articles dans

les Bureaux annoncés dans un de nos précédens Mercures. Il continue toujours de vendre *l'Ecorce à orme*, à 3 livres la livre; le *Rouge de Paris*, tiré du règne végétal superfin, à 6 liv. le pot, & 3 liv. l'inférieur; les *Cuir à Rasoir* qui dispensent de se servir de la pierre; la *Limonade sèche, rafraîchissante & diurétique*, à 6 liv. la livre, &c. On trouve aussi chez lui toutes les *Plantes Médicinales & Fleurs de toute espèce*.

Pour les Annonces des Titres de la Gravure; de la Musique & des Livres nouveaux, voyez les Couvertures.

T A B L E.

<i>Les Voyages de Colom-</i>	<i>La Fortification Perpendicu-</i>
<i>belle & Volontairette.</i>	<i>laire,</i>
<i>Charade, Enigme & Logo-</i>	<i>Académie,</i>
<i>gryphe,</i>	<i>Lettre à M. de Lacretelle,</i>
<i>Histoire de Stanislas Premier,</i>	<i>Avocat au Parlement de</i>
<i>Roi de Pologne, Duc de</i>	<i>Paris,</i>
<i>Lorraine & de Bar,</i>	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>
<i>Blanchard, Poème en deux</i>	<i>Annonces & Notices,</i>
<i>Chants,</i>	<i>89</i>
	<i>70</i>
	<i>73</i>
	<i>84</i>
	<i>85</i>

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 11 Décembre. Je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression. A Paris,
le 10 Décembre 1784. GUIDI.

JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 17 Novembre.

Il résulte d'un dénombrement fait, dit-on, avec exactitude, que la population des Etats de la Couronne de Danemarck est distribuée comme il suit :

Isles de Seelande, de Moen & de Bornholm,	Ames.
	283,466.
Isles de Fionie, de Langlande, de Lalande & de Falster,	143,983.
Evêché d'Aashaus,	117,942.
Evêché de Ripen,	99,923.
Evêché d'Aalbourg,	80,872.
Evêché de Wibourg,	59,399.
Isles Féroë,	5,754.
Nonsege,	723,141.
Islande,	46,201.
Duché de Slevig,	243,605.
Duché de Holstein,	134,665.
Duché de Gluksbourg,	10,072.
District de Kiel,	75,000.
	2,023,928.

N°. 50, 11 Décembre 1784. C

L'armée au complet est de 66,209 hommes ; savoir 25,378 hommes d'Infanterie Danoise & Holsteinoise , 31,033 hommes d'Infanterie Norvégienne , & 10,478 hommes de Cavalerie.

La Marine de Danemarck consiste en vingt-cinq vaisseaux de ligne & quinze frégates en état de servir.

Plusieurs Négocians de Prague , qui apparemment ne jugeoient pas à propos de déposer dans l'entrepôt général les marchandises dont le débit est prohibé dans les Etats de l'Empereur , ont fait transporter à Leipzig de grandes quantités de soieries des fabriques de Lyon , où ils offrent de vendre la totalité même au-dessous du prix de la première acquisition.

On parle toujours de la succession future du Duché de Courlande. Selon quelques avis , cette affaire sera arrangée incessamment. On estime les revenus annuels de ce Duché à environ 400,000 ducats.

L'Evêché de Munster contient 200 milles quartrés , dont près des deux tiers sont des landes. Les revenus annuels se montent à 360,000 rixdalers. Les dettes du pays pour lesquelles les Etats se sont rendus caution , forment encore un objet de deux millions de rixdalers. La population de l'Evêché est estimée au moins à 350,000 ames. Le Prince-Evêque entretient actuellement 4 Régimens d'Infanterie , 1 de Cavalerie , la Garde à cheval & quelques Compagnies d'Artillerie.

Le Duché de Wirtemberg est de la même étendue , mais il est infiniment plus peuplé & mieux cultivé. On évalue sa population à 600,000 ames.

DE VIEINNE , le 25 Novembre.

Tous les Régimens , l'artillerie & les co-

vois destinés aux Pays-Bas, soit partis à diverses époques, pour se rendre à Francfort sur le Mein, où le plus grand nombre d'entre eux se réunira.

On va lever un Corps de Volontaires de 500 hommes, entre lesquels 100 de Houlanders de la Galicie. Sur l'invitation faite par S. M. I. à la Garde-Noble-Polonoise de délivrer des commissions d'Officier à quiconque se présenteroit, toute la Garde a demandé du service, & ces différentes requêtes ont été enregistrées.

Beaucoup d'Ingénieurs venants d'Olmutz ont passé ici en poste, pour se rendre dans les Pays-Bas. Nous attendons le Régiment Houlan de Waradin, qui est en marche; 100 mille florins ayant été envoyés pour fournir à ses besoins & à ceux de six autres Régimens en garnison sur les frontières.

Depuis le commencement des préparatifs militaires, notre Banque a escompté plus de trois millions. Il est question d'un ordre futur à tous les Officiers étrangers qui se trouvent ici, de quitter cette Capitale : ordre inspiré par une défiance manifestée dans les autres Etats de l'Europe.

On parle aussi de récompenser la fermeté du Cap. Isseghem, qui commandoit le bricq d'Anvers, arrêté par les Hollandais, en le décorant de l'Ordre de Marie-Thérèse.

Les dettes contractées par les gens de la campagne étant une des principales causes de leur ruine, l'Empereur a rendu une Ordonnance à ce sujet, dans les provinces de Galicie & de Lodomerie.

1^e. Il sera défendu à l'avenir de mettre les créan-

ciers dans la possession des terres qui par le contrat d'emprunt lui auront été hypothéquées.

2°. Ces terres hypothéquées seront rendues à leurs propriétaires dans l'espace d'une année ; mais ceux-ci seront tenus de se liquider avec leurs créanciers , & de convenir avec eux des termes pour le paiement du principal & des intérêts. Cette liquidation aura lieu devant le Bailly , & sera faite dans l'espace d'une année. Si une créance hypothécaire se trouvoit si considérable qu'elle ne pût être acquittée avec les intérêts dans l'espace de cinq ans , il sera libre au créancier de vendre le bien hypothqué sur le pied de l'estimation , en rendant le surplus au débiteur ; mais il sera tenu d'affirmer de nouveau ce bien à un paysan.

3°. Les gens de campagne qui auront besoin d'emprunts , seront tenus d'en demander l'agrément à la Justice du lieu , lorsque la somme excédera celle de cinq florins du Rhin , & de vingt florins de Pologne. L'omission de cette formalité privera le créancier du droit d'hypothèque & de celui du décret d'exécution.

4°. Il sera défendu à l'avenir de faire des contrats avec les gens de campagne , par lesquels , en leur fournissant le bled de semence , la moisson du champ sera partagée par moitié entre le paysan & le fournisseur. Un pareil abus usuraire , s'il est dénoncé , sera puni de la confiscation de la moitié de la moisson destinée au fournisseur usurier.

On cite une réponse également forte , vraie & judicieuse de l'Empereur à des Négocians de Presbourg , qui l'ont fatigué en corps de leurs représentations sur l'Edit de commerce.

Etes-vous véritablement Négocians ? O : -

Sire. — Cela ne peut pas être ; vous n'avez été jusqu'ici que les agens des François , des Anglois , des Hollandois , dont vous achetez & vendez les marchandises , moyennant un droit de courtagé aussi modique que déshonorant , & vous osez vous dire négocians ? Si vous l'étiez , vous connoîtriez les avantages que je veux vous procurer , en vous rendant indépendans de vos voisins , & même leurs émules. Si vous refusez d'en profiter , je ne manquerai pas d'autres sujets industriels qui répondront à mes vues , & qui se procureront des richesses & des honneurs que vous ne méritez pas de partager.

Persuadé que la vénalité des Offices & des Officiers , de quelque fausse utilité qu'on la colore , quelques prétextes qu'on imagine pour la laisser impunie , est une source d'abus affreux , de déprédations sans bornes , de désobéissances perpétuelles au Souverain & de trahisons même , si la circonstance le demandoit , l'Empereur vient de donner une nouvelle preuve de sa sagesse , en proscrivant sévèrement l'usage des présens faits aux Employés d'Etat , ou reçus par eux. Afin de mettre en défense , & d'avertir la probité de ses Employés , S. M. I. a ordonné ce qui suit :

ART. I. Les Officiers ou Employés quelconques de l'Etat , soit dans les Conseils ou Corps du Gouvernement ou de Justice , soit dans les Corps d'administration ou de régence des Provinces , Villes ou Communautés , soit dans les Magistrats ou Loix subalternes , & généralement tous ceux qui sont en Charge publique , soit de Justice , de Police ou de Finances , & liés par serment au

Souverain , soit médiatement ou immédiatement , ne pourront recevoir aucun présent relativement aux affaires , soit de grâce de justice ou autres dépendances de leurs Charges ou Emplois , soit par eux-mêmes ou par les leurs , & de quel Chef ou à quel titre que ce puisse être , soit de reconnaissance , de récompense ou de rémunération du travail , & soit avant ou après la décision ou la fin de l'affaire ; à peine d'être punis par l'amende du double de ce qu'ils auront reçus , & même selon les circonstances , par la destitution de leur place , & l'amende du double .

II. Ceux qui auront fait le présent , soit par eux-mêmes , soit par leurs agens , Avocats , Procureurs , folliciteurs , ou par toute autre voie , seront aussi punis de l'amende du double .

III. Ceux qui , pour obtenir un emploi , oseroient offrir seulement quelque présent à une personne qui par état pourroit avoir de l'influence dans la collation de cet emploi , seront déclarés inhables à toute Charge ou Office public .

IV. Ceux qui auront obtenu de cette manière quelque emploi , en seront destitués , & déclarés inhables pour l'avenir à tout autre .

V. Les Agens , Avocats & Procureurs qui se seront mêlés d'offrir ou de remettre des présens en contravention au présent Edit , seront suspendus de leurs fonctions pour un certain terme , ou même pour toujours , selon que d'après les circonstances il y aura plus ou moins de malice dans leur fait .

VI. L'édit du 12 Janvier 1746 , concernant la vénalité des Offices , demeurera dans toute sa force & vigueur .

S. M. I. a offert , à ce qu'on dit , l'Archevêché de Colocza en Hongrie à l'Evêque

d'Erlau , frere du Chancelier de Hongrie. Comme ce Prélat a montré la plus opiniâtre résistance aux nouvelles Réformes ecclésiastiques , cette offre , si elle est réelle , prouve dans l'Empereur beaucoup de grandeur d'ame , ou dans l'Evêque des vertus bien éminentes.

Nous avons eu ici pendant plusieurs mois un Italien nommé Almo , célébre Improvisateur ; l'entrée pour l'entendre se payoit un ducat : il tenoit chaque jour une conversation ; il étoit libre à chaque assistant de lui donner le thème & il répondroit aussi-tôt en vers. Le Prince de Palma lui a proposé cette question : comment une personne privée pourroit-elle servir le plus utilement l'Etat , ne possédant aucun emploi public ? Le Poète répondrit à cette question de la maniere la plus noble & la plus juste , ce qui satisfit tellement le Prince , qu'il lui donna en sortant douze billets de banque de dix florins chacun , & lui témoigna d'une façon toute particulière , combien il avoit été content de sa réponse.

D E F R A N C F O R T , le 30 Novembre.

Les Etats du Cercle de Franconie ayant fait des remontrances à l'Empereur , au sujet des routes que devoient prendre les troupes de S. M. I. , il leur a été adressé le 6 de ce mois , d'autres lettres réquisitoriales , par lesquelles la marche des Troupes a été changée dans plusieurs points.

Les Régiments , en garnison à Vienne , ont dû commencer à se mettre en marche , le 19 de ce mois .

Selon un état authentique de la marche des différentes divisions des troupes Autrichiennes qui se rendent dans les Pays-Bas, nous ne tarderons pas à les voir arriver ici où elles doivent s'embarquer sur le Meint.

Les Housards de *Wurmser*, les Dragons de *Cobourg* & de *Latterman*, ainsi que les Régimens de *Toscane* & de *Tillier*, seront rendus à *Lintz* le 1^{er} de Décembre, & delà à *Coblentz*; les uns, après 35 jours de route, dont 11 de repos; les autres, après 39 jours de route, & 19 de repos. *Preiss* & *Teutschmeister* viennent par *Ratisbonne*. A leur arrivée à *Lintz*, les 4 Compagnies d'Artillerie, parties d'*Olmuz* le 8 Novembre, seront réparties dans les Régimens d'Infanterie. Outre ces divers Corps, *Bender*, *Kinski*, *Calembert*, *Brechainville*, *Karoly*, l'Archiduc *Ferdinand*, *Gia-*
lay, *d'Alton*, *Nicol. Estherazy*, *Ant. Estherazy*, & le Régiment vacant de *Migazzi*, ont ordre de se tenir prêts à marcher.

Les 6 Bataillons de *Preiss*, *Tillier* & *Teutschmeister* forment un complet de 8,388 Soldats, chaque Compagnie de 233 hommes. Par les Contrats qu'a passés le Conseil-Aulique de Guerre avec les Voituriers de Vienne, ceux-ci doivent transporter aux Pays-Bas 11 mille quintaux de bagages ou de munitions. On prépare à *Stockereau* 6000 Uniformes pour autant de Monténégrins qui entrent à la soldé de l'Empereur.

D'un autre côté, voici l'état de l'augmentation des troupes de la République de Hollande.

Chaque Compagnie de Cavalerie sera augmentée de 12 Cavaliers & d'un Caporal. Chaque Compagnie des Grenadiers des Gardes Hollan-

doisés à pied , de 7 hommes , & chaque Compagnie des autres Grenadiers , de 14 hommes , dont 1 Sergent & 1 Caporal . Chacune des 414 Compagnies d'Infanterie nationale , de 11 hommes , dont 1 Sergent , 1 Caporal & 1 Tambour .

Chaque Compagnie des Régimens Suisses , de 50 hommes .

Chaque Compagnie des Mineurs , d'un Lieutenant , d'un Sergent , de 2 Caporaux & de 12 Mineurs .

Chaque Compagnie d'Artillerie , d'en Sous-Lieutenant , de 3 Bombardiers , de 2 Tambours & de Canoniers . On levera en outre un nouveau Bataillon d'Artillerie , de 5 Compagnies de 158 hommes chacune .

Les Troupes que fournira le Rhingrave de Salm seront composées de 905 hommes de Cavalerie & de 1785 d'Infanterie , dans laquelle il y aura deux Compagnies de Chasseurs .

Depuis quelques jours notre ville est remplie de Généraux , Colonels , Ingénieurs & Officiers Autrichiens qui se rendent dans les Pays-Bas .

On mande de Trieste qu'on redoute peu les menaces qu'on a lues dans certaines gazettes de Hollande , relativement au bombardement de ce port . Le nouveau môle qui s'étend fort avant dans la mer , peut facilement être tout hérissé de canons , & peut aussi commodément être soutenu par la citadelle , & repousser les vaisseaux qui voudroient en approcher . La situation de la ville est telle , qu'avec beaucoup de canons sur la montagne , on empêchera à volonté l'approche de tout vaisseau . Toutes les troupes impériales sont prêtes à marcher ; & quoique la saison ne paroisse pas promettre un temps bien favo-

sable pour une si longue route , chaque soldat montre un desir incroyable d'entrer en campagne , & attend les ordres avec la plus vive impatience.

L'Administration , écrit-on de Vienne , a jugé que depuis la suppression des Jésuites , les statues d'argent des Saints de cette ancienne Société étoient inutiles dans les Eglises : on a donc commencé à enlever celle de S. Ignace.

Des lettres de Constantinople , du 9 Octobre , racontent en ces termes un incident qui s'est élevé à la premiere audience du Ministre d'Espagne à la Porte.

M. de Bologny , Ministre d'Espagne , a eu le 5 sa premiere Audience , dans laquelle il a remis ses Lettres de créance au Grand-Seigneur , ainsi que les présens du Roi son Maître . L'on y a observé les cérémonies ordinaires : M. le Ministre a été revêtu d'une magnifique pelisse , & ceux de sa suite de pelisses de moindre valeur . Parmi les présens de la Cour de Madrid est la grande tente de campagne dont le Roi Ferdinand s'est servi au camp d'Occana ; elle est doublée de velours rouge , richement ornée de galons & de tresses d'or , partagée en divers appartemens pour une Cour entière , & environnée d'une grande galerie . Quelque tems avant son audience , M. de Bologny eut un petit démêlé avec le premier Ministre . Le Grand-Seigneur , voulant s'acquitter d'un acte de dévotion publique dans une des Mosquées de la Capitale , choisit celle de Tophana , comme étant la plus proche de la maison de plaisance ; & Sa Hautesse fit en même-tems donner ordre que les frégates angloises & les vaisseaux Espagnols

qui mouillent dans le port, ne la saluassene point, selon la coutume, au passage. Le *Grand-Vizir* en ayant donné connoissance aux Ministres de ces deux Nations, celui d'Angleterre s'y conforma sans difficulté; mais M. de *Boligny* crut qu'un pareil ordre blesstoit la dignité de la Cour; & il donna pour réponse: « que ni pour le présent, ni pour l'avenir, les vaisseaux de sa Nation neroient plus le salut que sur un ordre exprès & signé du *Grand-Seigneur* ». En vain le Secrétaire du premier Interprète représenta au Ministre *Espagnol*, que la priere qu'on lui avoia faite étoit fondée sur ce que les deux jeunes Princes étoient malades, & qu'il y avoit deux femmes grosses parmi celles du *Sultan*. M. de *Boligny* n'en trouva pas moins mauvais, qu'on se mêlât de ce que le pavillon du Roi son Maître pouvoit ou ne pouvoit pas faire. Il s'est élevé encoré une autre difficulté à l'occasion des cloches placées sur les vaisseaux *Espagnols* pour le Service divin, & que le Gouvernement Turc né sauroit admettre, comme un article défendu par la Loi *Musulmane*. Les Officiers *Espagnols* ayant absolument refusé de remplir les desirs des Ministres Ottomans à cet égard, la Porte n'a pas poussé les choses plus loin, sur-tout vu que ces vaisseaux paroissent devoir retourner bientôt dans leur patrie.

Suivant quelques lettres de Berlin, le Ministre de Leurs Hautes Puissances a demandé au Roi de Prusse le libre passage des troupes de la République sur le territoire de Sa Majesté, dans le cas où cette marche seroit nécessaire: cette demande a été ajouté-t-on, accordée sans difficulté.

Les Régimens *Hongrois*, qui jusqu'à présent

feut étoient vêtus en blanc , vont prendre incessamment un Uniforme bleu de ciel.

Plusieurs Fabricans aisés de Nuremberg se proposent de s'établir dans les Etats de l'Empereur ; diverses branches d'industrie y ont été déjà transportées , & l'on va établir à Gurk une grande Manufacture de soieries.

Le 12 de ce mois le Baron de Lerbach , Ministre de l'Empereur auprès du Landgrave de Hesse , est arrivé à Cassel , & a été présenté à S. A. R.

Le Prince Henri de Prusse a passé ici le 18 à son retour de Paris , & nous a quittés le 19 , pour continuer sa route.

I T A L I E.

DE FLORENCE , le 16 Novembre.

S. A. R. le Grand-Duc a fait publier le 3 de ce mois , le Règlement suivant , concernant l'Académie des Beaux-Arts , nouvellement établie en cette ville.

S. A. R. , dans la vue d'avancer la culture des beaux Arts , ayant fait construire un édifice où seront réunies & les Ecoles de Dessin , & l'Académie qui doit présider à leurs travaux , établit & proscrit les Règlements suivans :

I. D'après le nouveau système , S. A. R. veut que l'on regarde l'ancienne Académie du Dessin comme abolie. En conséquence , sa Jurisdiction est également nulle. Les actes civils qui ont été compilés jusqu'à présent , seront remis au Magistrat suprême de cette Ville , & ce sera à lui & aux autres Magistrats ordinaires que touchera la connoissance des causes qui étoient auparavant du ressort de ladite Académie.

H. S. A. R. fonde une nouvelle Académie des beaux Arts, dans laquelle seront admis de droit & sans élection tous ceux qui étoient Membres de l'Académie du Dessin.

III. Quant à l'admission de nouveaux Académiciens , l'Académie y pourvoira elle-même. Son Président proposera les sujets , & ceux ci seront élus lorsqu'ils auront pour eux les deux tiers des voix.

IV. L'Académie pourra recevoir tant les Professeurs que les Amateurs & les Eleves des beaux Arts.

V. On aura le soin de n'admettre que des gens d'un vrai mérite , & il sera permis de recevoir des Etrangers , soit Professeurs ou Amateurs d'une certaine réputation , lorsqu'ils solliciteront cette distinction.

VI. L'Académie aura un Président , un Vice-Président , qui seront nommés par S. A. R. , & un Secrétaire qui sera Directeur *pro tempore* de la Galerie Royale de Florence.

VII. Les Académiciens ne paieront aucune taxe ni rétribution quelconque annuellement , ni même à leur réception.

VIII. L'Académie s'assemblera annuellement pour choisir les sujets qui devront concourir , & pour distribuer les Prix ; & elle s'assemblera sur l'avis du Président , toutes les fois qu'il y aura quelque chose d'intéressant à examiner , ou quelque chose d'utile à entendre sur les différentes parties du Dessin.

IX. L'Académie présidera aux Ecoles des beaux Arts , & elle pourra en conséquence proposer de tems à autre les dispositions qu'elle croira nécessaires pour rendre ces Ecoles plus utiles & plus florissantes.

X. Tous les Professeurs de ces Ecoles seront

tous indépendans les uns des autres , & seront tous égaux ; attendu que le Corps de l'Académie ne pourra point exercer cette inspection assidue , nécessaire pour le bon ordre des Ecoles , ce soin sera confié au Président , au nom de l'Académie , ou au Vice-Président en son absence ou à son défaut , ou enfin toutes les fois & dans la forme qu'il plaira au Président de lui en laisser l'inspection.

XI. Le Secrétaire sera chargé de correspondre avec les Académiciens & les Professeurs Etrangers ; en conséquence il se trouvera à portée de donner & de recevoir les renseignemens les plus utiles aux beaux Arts.

XII. Il sera tenu de communiquer au moins une fois l'an à l'Académie , tout ce qu'il aura appris de plus intéressant .

XIII. Ledit Secrétaire aura indépendamment de l'Académie , la connoissance de tout ce qui aura rapport à l'économie de ce Corps .

XIV. Pour tenir une pareille correspondance , & prendre les renseignemens qui lui seront nécessaires dans l'exercice de ses devoirs , le Secrétaire pourra employer les copistes & les garçons de la Galerie Royale .

XV. S. A. R. laisse à l'Académie des beaux Arts les fonds qui étoient assignés à l'ancienne Académie du Dessin , afin qu'elle applique les revenus de ces fonds aux dépenses qu'occasionneront les assemblées & les Jeux académiques , & S. A. R. se charge de tous les émolumens des Maîtres & des gardes des Ecoles , ainsi que des dépenses & des Prix de ces Ecoles .

S. A. R. établit dans les Ecoles un Maître de Dessin , un de composition & de coloris ; un de Dessin d'après le nud ; un de Sculpture ; un de Gravure ; un d'Architecture ; un d'ornement ;

& un Maître Figuriste , (Inst. Figurista) pour l'instruction des Ecoliers dans la Galerie Royale.

XVII. Les Ecoles de Dessin , de coloris , de Gravure , de Sculpture & d'ornement seront ouvertes au moins cinq heures par jour , savoir trois le matin , & deux l'après-midi.

D E R O M E , le 17 Novembre.

On a trouvé dans les terrasses du château S. Ange une urne de granite blanc & noir , ayant environ 16 palmes de long. Cette urne , d'un très-grand prix , a été transportée dans l'atelier d'un célèbre Sculpteur , & après les réparations convenables , elle sera placée dans le Musée du Vatican.

Le célèbre Sculpteur Vénitien *Canova* vient de finir le modèle en plâtre du tombeau du Pape Clément XIV , qui sera exécuté en marbre , & placé dans l'Eglise des Apôtres , au-dessus de la porte de la Sacristie. Le Pontife est représenté assis , gouvernant l'Eglise de la main droite , & de la gauche accueillant les fidèles par un mouvement affectueux. Le visage est d'une parfaite ressemblance. Cette statue sera exhaussée sur la tombe , à la droite de laquelle on verra l'Humilité voilée , assise , d'un air modeste , avec un agneau à ses pieds. A la gauche , la Tempérance debout , la tête appuyée sur le coude , pleurera sur l'urne de Clément ; à ses pieds sera un frein , symbole de cette vertu. Les statues seront colossales , deux fois plus grandes que nature.

E S P A G N E.

D E M A D R I D , le 16 Novembre.

L'Infant Don Carlos a peu survécu à son

frere jameau l'Infant Don Philippe ; nous l'avons également perdu le 1^{er} de ce mois.

« Avanthier , vers les quatre heures de l'après-midi , dit une Lettre de Sarragoſſe , du 8 Octobre , arriverent aux environs de cette Ville , par le canal *Impérial d'Arragon* , six batteaux portant jusqu'à 2100 quintaux de charge , en fer , orge , eau-de-vie , charbon , planches & pierres de taille pour les ouvrages . Le concours de personnes de tout rang , tant de la ville que d'autres endroits , étoit immense . La joie que tous éprouvoient , en voyant les avantages que leur procuroit l'eau du canal , la navigation & l'arrosement , éclata de toutes parts par des acclamations répétées juſqu'au foīr , de *vive le Roi* . On ne voyoit personne en ville , ni pas une boutique ouverte , quoique ce fût un jour ouvrier . On a fait couler hier l'eau du canal par les rues principales de la Ville ; & déjà ce fa- meux réservoir est dans un état propre à l'arroſement , comme à la navigation juſqu'à *Sarra- goſſe* , ses eaux pouvant fournir abondamment & sans la moindre difficulté en tout tems , jus- ques au-delà de la prairie nommée *Lierta* , qui est à deux heures de distance . Les travaux se con- tinueront sans relâche juſqu'à ce que le canal soit entièrement fini : il doit débouquer dans l'*Ebre* , aux environs de *Sastago* , & suivre sa navigation par cette riviere juſqu'au canal de *Tortosa* , qui est déjà praticable juſqu'au port d'*Alfaques* ; il sera entièrement fini en peu de tems . Ce qui manque ne présente pas des diffi- cultés considérables , en comparaison de celles qui ont été surmontées dans cet ouvrage im- mortel , qui , commencé en 1529 par *Charles- Quint* , ensuite abandonné par quelques-uns de

» ses Successeurs , étoit réservé à l'amour paternel de CHARLES III pour ses Sujets.

» La longueur du canal depuis la Piesz de Tuc
» dela en Navarre jusqu'à Saftago , sera de plus
» de 32 lieues : sa hauteur jusqu'à la superficie de
» l'eau de neuf pieds de Paris , ce qui fait trois
» pied plus que celle du fameux canal de Langue-
» duc. Ilaura 64 pieds de large dans sa superficie ,
» ce qui excede de quatre celle du même canal ;
» en tirant l'eau à cinq pieds de Sol-ra pour l'ar-
» rosement , le reste sert à la navigation ; c'est
» ainsi qu'on réunit ici deux objets qu'on n'a pu
» réunir en France.

GRANDE-BRETAGNE. DE LONDRES , le 30 Novembre.

Mercredi dernier , le Comte de Gower a résigné , entre les mains de S. M , sa place de Président du Conseil , étant nommé Garde du Sceau privé. Cette mutation a été agréable à tous les Membres du Cabinet : vu l'âge du Comte Gower , son nouveau poste le fatiguera moins que le précédent.

La Préſidence du Conseil passe à Lord Cambden , événement redouté de l'Opposition depuis long-tems : les talens & l'intégrité dc ce Ministre donneront encore plus de poids à l'Administration , à laquelle on s'attend de voir réunis le Duc de Grafton & ses amis. Par une suite de cet arrangement , on dit que Lord Trentham , fils du Comte de Gower passera à la Chambre Haute , avec l'expectative de la 1^{re}. place vacante à l'Amirauté ; Lord Cambden aura le titre de Comte ; le Comte de Shelburne , celui de Marquis de Bowood dans le Wiltshire ; & le Comte Temple , le titre de Marquis de Buckingham : ce dernier , ajoute-t-on ,

succédera au Marquis de Carmarthen dans le Ministère des Affaires Etrangères.

On a appris les détails les plus douloureux sur le sort du Général Mathews', fait prisonnier par Tippo Saib. Cet Officier a été livré aux tourments les plus affreux. Le féroce Indien ne s'est pas contenté de violer à son égard toutes les loix de la guerre & de l'humanité, il a poussé l'atrocité jusqu'à lui faire verser dans la gorge du plomb fondu. L'infortuné Mathews est mort dans des souffrances inexprimables, victime de sa fermeté à reprocher à son bourreau son inhumanité & sa perfidie. On tremble sur le sort des autres captifs de ce brigand, qui, joignant l'astuce à la férocité, a toujours étudié de répondre aux questions qui lui ont été faites touchant ces prisonniers. Au reste, la Providence a permis cette expiation des horreurs commises au Bengale, il y a quelques années, par les Anglois eux-mêmes. Trente-deux Officiers Anglois, à ce qu'on ajoute, ont péri aussi affreusement : Tippoo les a fait périr deux à deux chaque jour, par rang d'ancienneté, en leur faisant verser de l'huile bouillante sur le crâne, genre de torture Orientale.

Le 25 , il est arrivé, par la voie de terre, un Express de l'Inde, qui a apporté des nouvelles de l'établissement de Bombay. La plus grande méfiance régne dans cette Présidence. Le Gouverneur & le Conseil ont révoqué le Général Macleod , Officier commandant, & ont nommé à sa place un Officier de leur choix.

On assure que l'on a emmené Lord George Gordon en Ecosse, dans la terre de son second frere le Lord Williams, où il sera sous les yeux de deux de ses parens, & retenu pendant quelques mois, pour essayer de remédier au délabrement de son cerveau.

Le Roi de *Cambo* a offert à la Compagnie d'Afrique de lui céder l'isle de *Bunyan*, située sur la côte d'Afrique : en conséquence, le Commandant de la Marine, dans cette station, sera autorisé à conclure le marché proposé.

Un Etranger ayant eu plusieurs mauvaises affaires dans cette Capitale, en avoit été tiré par les secours d'un Avocat, avec lequel il s'étoit lié d'une étroite amitié ; il profita du libre accès qui lloit ouvert chez son Défenseur, pour séduire son épouse, qu'il a décidée à un enlèvement. Le ravisseur & sa compagne se rendoient à *Douyres*, lorsque le mari informé de l'événement les poursuivit ; mais à son arrivée à ce port de mer, les deux fugitifs prévenus, retournerent à *Londres* par un autre chemin : il les suivit de nouveau, & les découvrit dans un mauvais lieu où ils s'étoient réfugiés. Au moment où il entra dans la chambre qui les renfermoit, le ravisseur lui tira un coup de pistolet dont la balle traversa le chapeau du mari, sans le blesser. Un de ses amis qu'il avoit amené comme témoin, appella le guet qui prit le soi disant Comte sous sa garde, & la femme, habillée en Jockey, fut conduite dans la maison de l'ami de son époux : le lendemain matin, ce François a été renfermé à *Newgate*, pour y être jugé sur la Loi qui porte peine de mort contre les attentats de cette nature. Adultere, ravisseur & assassin, c'en est bien assez pour

justifier son châtiment : & voilà où conduit presque toujours une corruption sur laquelle on a adopté des maximes si commodes. — On vient d'apprendre que le prisonnier s'est brûlé la cervelle à Newgate , d'un coup de pistolet.

On équipe actuellement à Deptford deux cutters de 18 canons, dont les Capitaines , à ce qu'on dit, ont une commission de l'Amirauté d'Ostende , pour courir comme corsaires sur les Hollandais.

Il a été expédié des ordres dans tous les ports ; & particulièrement dans ceux qui avoisinent le plus la France & la Hollande , pour empêcher toute personne quelconque de sortir du Royaume , ou de s'embarquer pour le continent , sans être munie de nouveaux passeports émanés du Bureau du Secrétaire d'Etat , dont il a été envoyé copie pour éviter les contrefactions.

L'on apprend de Philadelphie , que le Congrès a nommé des Consuls pour résider à Londres & à Dublin , pour faciliter le commerce entre ces Ports & les Etats-Unis , en les autorisant à établir des vice-Consuls dans les autres Ports où ils pourront être nécessaires.

Le Colonel *Debbieg* , du corps des Ingénieurs , est un de nos meilleurs Officiers. Il a servi avec distinction dans la pénultième guerre , sous les Généraux *Wolf* , *Murray* , *Carleton* , &c. Il étoit à la bataille de Quebec , où *Wolf* fut tué. En 1781 , le Colonel *Debbieg* , Ingénieur en chef à *Charlton* , fut impliqué dans une censure extrêmement amère que fit en Parlement le Duc de Richmond des travaux de ce chantier. Justement offensé de cette accusation , le Colonel *Debbieg* demanda satisfaction à l'Orateur qui s'excusa assez maladroitement , en disant qu'il avoit attaqué l'ou-

vrage & non l'ouvrier, les travaux & non l'Ingénieur. Celui-ci ne se paye point d'une pareille défaite, & força le Duc à un désaveu, pardessus Lord Amherst, alors Commandant en chef. *Inde iræ.* Le Duc, aujourd'hui Grand-Maître de l'Artillerie & du Génie, s'est plaint d'avoir reçu des lettres despectueuses du Colonel actuellement sous ses ordres : un Conseil de guerre a été nommé, & a condamné l'Ingénieur à une légère réprimande, accompagnée d'excuses à faire au Duc de Richmond. A l'instant où le coupable lissoit cette formule sur le papier tracé de la main du Rapporteur, S. S. s'est levée en déclarant qu'elle oublioit tout, & qu'elle se feroit un devoir en tout tems de rendre justice au mérite de M. *Debbieg* (1).

Le Parlement qui devoit faire sa rentrée le 2 Décembre, a été de nouveau prorogé par S. M. au 25 Janvier prochain.

Le Chevalier Harris est enfin parti ces jours derniers pour la Haye, avec son épouse, après un Conseil où l'on a réglé les instructions finales de cet Ambassadeur.

Samedi 27, le Banc du Roi, présidé par le Comte de Mansfield, a jugé le Munitionnaire Atkinson, Vampire engrangé de plusieurs millions dans la dernière guerre : durant une première enquête sur ses malversations, il avoit affirmé par fermeté des faits justificatifs absolument faux : on l'a poursuivi comme parjure. Après une procédure très-exacte, Atkinson a été condamné à un an de détention dans la prison du Banc du Roi,

(1) Dans l'estampe de la mort du Général Wolfe, le Colonel *Debbieg* est le personnage qui apporte la nouvelle de la victoire, en se penchant vers le Général mourant avec une expression touchante.

(formule infamante), à 2000 l. sterl. d'amende, & à être exposé au Pillori, pendant une heure, au milieu du marché aux grains. Le Juge Ashurst a prononcé la Sentence, à la suite d'un discours plein de dignité.

Fin du Bill de l'Inde.

Art. LXXVI. Il est ordonné, par l'autorité qui constitue celle de cet acte, qu'aucune poursuite ne sera commencée en conséquence d'ice-lui, quand l'espace de trois ans après le retour des parties poursuivies en Angleterre, ou celui de trois ans après la remise de l'inventaire requis par cet acte, sera écoulé.

Art. LXXVII. Pour éviter les doutes qui pourroient s'élever, & si les places des Commissaires du Bureau pour gouverner l'Inde, & de Secrétaire d'icelui, sont censées faire partie de celles désignées dans un acte passé dans la sixième année du regne de la Reine Anne, intitulé : *Acte pour la sécurité de la Personne de Sa Majesté & de son Gouvernement, & de la succession de la Couronne de la Grande-Bretagne, dans la ligne protestante*, ou si la nomination desdits Commissaires ou Secrétaires rend vacantes leurs places dans la Chambre des Communes, s'ils en sont Membres. Qu'il soit ordonné par les présentes, que lesdites places ne sont pas du nombre de celles comprises dans ledit acte de la Reine Anne ; & que les Membres du Parlement, en les acceptant, ne sont point obligés de se faire élire de nouveau, malgré tout ce qui peut se trouver de contraire dans le susdit acte, ou dans tel autre acte que ce soit.

Art. LXXVIII. Qu'il soit entendu qu'aucune des clauses de ce bill ne doit être regardée comme affectant les droits du public, ou de la Com-

pagnie, - relativement aux revenus, acquisitions & droits territoriaux dans les Indes.

Art. LXXIX. Il est ordonné que cet acte entrera en force dans le royaume de la Grande-Bretagne, aussi-tôt qu'il aura reçu la sanction du consentement royal, & aura également force de loi dans les différentes Présidences & Etablissements de l'Inde, ainsi que les terres & domaines qui en dépendent, à compter du premier Janvier 1785.

Art. LXXX. Il est ordonné en outre que cet acte sera regardé pour, & sera en effet un acte public.

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

PHILADELPHIE, le 10 Octobre.

Une lettre de Kensucky, en date du 12 Avril dernier, porte ce qui suit :

Les dépréciations des Indiens se renouvellent encore ici. Il y a trois jours que M. Walker Daniel, Ecuyer, Avocat de l'Etat dans ce district, accompagné de deux autres personnes de Philadelphie, se rendoient des cataarates de l'Ohio aux Salinés. A environ six milles de ce lieu, ils furent attaqués par un parti de sept Indiens, qui firent à coups de fusil M. Walker & un de ses compagnons. Le troisième reçut un coup dans la poitrine, mais il parvint à s'échapper. Les Indiens ont enlevé la chevelure de ces deux personnes, & les ont poignardés horriblement, mais ils ne les ont point volées ni dépouillées en aucune façon.

Le Congrès a publié son système législatif sur le régime du Commerce des Etats-Unis avec l'Inde. Il recommande fortement aux Etats &

aux Armateurs dans cette partie ; de ne point viser , sous quelque prétexte que ce soit , à une possession territoriale dans l'Inde , mais de commercer tranquillement & conformément aux Réglements établis dans les Ports francs de la Chine & de l'Inde , ainsi que d'après la teneur des Traité s conclus avec la France & le Portugal. Il laisse d'ailleurs à chaque Etat particulier la liberté de régler , ainsi qu'il l'entendra , les droits d'importation sur les marchandises de l'Inde.

On assure qu'il se forme actuellement dans les Etats-Unis une Compagnie de Négocians & de Possesseurs de Terre , dans le dessein de s'approprier exclusivement le Commerce de l'Inde & de la Chine. Ils vont expédier quatre Vaisseaux pour ces contrées. La Compagnie aura un Agent à Lisbonne , associé avec quelque Portugais , pour faciliter leur Commerce , deux autres Agents au Brésil & au Rio-Grande , & enfin un Résident à Tranquebar.

M. Athur Lee & le Brigadier général Richard Butler , deux des Commissaires nommés par le Congrès , pour négocier des Traité s avec les Indiens , sont partis d'ici le 7 , & se sont rendus à Albang , puis de là au fort Slawix , afin de traiter avec les Chefs des six Nations , qui ont promis de s'y trouver le 20 Septembre.

Le Conseil des Censeurs a arrêté qu'il n'éroit pas nécessaire de convoquer une convention générale pour expliquer ou changer la constitution. En conséquence , ce Tribunal s'est séparé le 25 Septembre , & s'est ajourné au 11 Octobre suivant , jour où doit finir son existence.

Le Comité des Subsides de l'assemblée générale de la Pensilvanie , a proposé d'établir un droit additionnel de deux & demi pour cent sur toutes

toutes les marchandises importées dans cet Etat ; à l'effet d'amortir plus promptement les dettes publiques ; mais cette proposition a été rejetée par l'assemblée générale. On a trouvé que le droit de deux & demi pour cent actuellement subsistant étoit déjà assez onéreux , & qu'il seroit dangereux de porter à cinq pour cent , conformément à la proposition du Comité , les droits sur les importations.

Les papiers américains parlent tous avec surprise des étrangers d'Européens qui arrivent quotidiennement sur le territoire des Etats-Unis. C'est dans la Pensylvanie que ces émigrans paraissent désirer de fixer leur demeure ; un grand nombre aussi se portent dans le petit Etat de Vermont , & ce district sera aussi peuplé que le plus florissant des treize Etats.

On apprend du Canada que cinq mille Royalistes ont obtenu des terres sur la rive septentrionale du fleuve Saint-Laurent , depuis les Cédres jusqu'à Cataraqui. Le Gouvernement Anglois leur a fourni des provisions pour un an. Si ces colons persistent avec courage dans leur entreprise , ils formeront un établissement très-importnant.

Le 18 Septembre, Sir Henri Laurens a présenté au Général Waynes une médaille d'or , frappée en France , & que le Congrès avoit votée en 1779 pour ce Général. D'un côté de la médaille on voit le fort anglois de Stony-Point avec cette légende , « Aggeret , palu'es , hostes vicie ». A l'exergue on lit , « Stony-Point expugn. XV, Jul. » M. DCC. LXXIX ».

Sur le revers de la médaille est un guerrier Américain assis sur une redoute angloise , tenant son N°. 50, 11 Decembre 1784. d

épée à la main , & ayant à ses pieds un drapeau anglois , avec cette légende , « *virtutis & audaciæ monumentum & præmium* ».

On écrit de Newbury que des pêcheurs ont pris dans cette baie un poisson inconnu jusqu'à présent aux Naturalistes. Il est de l'espèce des testacées. Il pese trois quinaux ; il a six pieds de long & sept de large , avec un appendice qui lui sert de gouvernail. Lorsque les pêcheurs lui eurent lancé leur harpon , le poisson le saisit avec tant de force , que les dents y resterent fixées.

Le 11 de ce mois , le sloop l'*Amerique* , de la *Providence* , Cap. Christopher Whipple , est arrivé de la Nouvelle Orléans , après vingt trois jours de traversée. Il est resté six mois dans la rivière du Mississippi , dans l'espérance d'obtenir la permission de commercer avec les Espagnols , & quoiqu'il eût acheté fort cher cette permission , on lui défendit cependant de commercer , sous peine de voir son vaisseau confisqué avec sa cargaison. Les Espagnols mirent une garde à son bord , & une autre à terre vis-à-vis de son navire. On employa diverses ruses pour l'engager à enfreindre la défense qu'on lui avait faite de commercer. Des gens déguisés en soldats , vinrent à bord pour acheter des bagatelles dont ils offroient des prix fous , afin de trouver des prétextes suffisants pour saisir le vaisseau. Quelque tems après , l'un de ses gens reconnut à terre l'un de ces pretendus soldats , habillé comme quelqu'un de distinction. Le Capitaine Whipple ajoute que pendant son séjour dans le fleuve , on avoit saisi plusieurs vaisseaux anglois , & que le bruit courroit qu'on ne permettoit à aucun bâtiment américain de commercer , jusqu'à ce que les limites des territoires américains & espagnols sur le Mississippi eussent été réglées.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 1 Décembre.

Le Roi a accordé des lettres de Conseiller d'Etat au sieur Marchais, ancien Intendant de la Marine à Rochefort, qui en conséquence a prêté serment le 14 de ce mois.

Le Vicomte de Sérant, qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi, a eu, le 23, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le sieur Chardon, Maître des Requêtes, Procureur général au Conseil royal des finances pour les Prises, eut l'honneur, le 27 du mois dernier, de présenter à Monsieur & à Monseigneur Comte d'Artois, le *Code des Prises*, ou *Recueil de la Législation sur la Course & sur l'Administration des Prises*, depuis 1400 jusqu'à présent, Ouvrage que Sa Majesté l'avoit chargé de rédiger (1).

Le 28, la Comtesse de Poulpry & la Marquise d'Escoubleau de Sourdis, eurent l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale ; la première par la Duchesse de Lorges, Dame d'honneur de Madame Comtesse d'Artois, & la seconde par la Marquise d'Avarey, Dame pour accompagner cette Princesse.

Le même jour, le Roi admît, avant le Con-

(1) Cet ouvrage, en deux volumes in-40. imprimé à l'imprimerie Royale par ordre de Sa Majesté, se trouve à Paris, chez Mouzard, Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins, hôtel de Clugny.

seil , à son audience particulière les Députés des Etats de Bretagne. La Députation , présentée à Sa Majesté par le Baron de Breteuil , Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département de cette Province , éroit composée , pour le Clergé , de l'Evêque de Saint-Paul-de-Léon , qui porta la parole ; pour la Noblesse , du Marquis de Cambout de Coislin , & pour le Tiers-Etat , du sieur de Berouette .

Ce jour , Monseigneur Comte d'Artois & Madame Comtesse d'Artois ont tenu sur les Fonts de Baptême , dans la Chapelle du Château , la fille du sieur de Bierne de Chevilly , ancien Capitaine au Régiment du Commissaire - général , Cavalerie , & Maître - d'hôtel de Monseigneur Comte d'Artois . Les cérémonies du Baptême ont été suppléées à l'enfant , qui a été nommé Charlotte-Marie-Thérèse , par l'Abbé de Sinety , Aumônier du Prince & Vicaire-général de Metz , en présence du sieur Broquevielle , Curé de la paroisse Notre-Dame .

DE PARIS , le 8 Décembre.

Le Magnétisme animal fait imprimer plus de rames de papier , qu'assurément il ne sauvera de valétudinaires . C'est un des fléaux de la Presse , que cette multiplicité d'écrits enthousiastes sur toutes les folies du moment . On vient entr'autres de mettre en lumière un recueil de miracles , fait à Bayonne , avec la Baguette de M. Mesmer .

Nous avons dit plus d'une fois , que ni la raison , ni l'expérience , ni l'autorité des meilleurs esprits ne détruiroient de sitôt cette

doctrine. Elle résiste même aux traits les plus sanglans du ridicule. Si la Capitale s'é-gaye des scènes vraiment très comiques du Baquet, la Province les a prises au sérieux : là sont les Adeptes vraiment chauds, les fi-deles croyans qui entretiennent le feu sacré, & qui justifient ce qu'a dit *Fontenelle*, si je ne me trompe, *donnez-moi quatre personnes persuadées qu'il fait nuit en plein midi, je le démontrerai à deux millions d'hommes* Cette frénésie des attouchemens & des panioissons a gagné même dans l'étranger, non pas en Allemagne d'où l'on a eu le bon sens de l'exclure à son origine; non en Angleterre, où les Charlatans amusent aussi le peuple, sans y inspirer du fanatisme pour leurs mystères, & où d'ailleurs *Buzaglo* tient le sceptre avec l'*Exercice musculaire* qui , pour le moins vaut le Magnétisme animal ; mais la Suisse, par exemple, vient de prendre le vertige. Un vieux Médecin de Berne, assez accrédité, y propage les Baquets envers & contre tous, écrit & fait écrire, remplit les Gazettes de ses miracles , & vient de doubler en forme le Concile *Magnétiseur* de Paris, en le reproduisant aux pieds des Alpes. Voici l'annonce de cette bienfaisante Colonie.

La Société de l'*Harmonie* de Paris , & M. Messmer son Président , viennent d'autoriser M. Langhans , Docteur en Médecine de Berne , & Membre de cette Société , à en établir une pareille pour toute la Suisse , au nombre de 60 membres , selon la forme & les constitutions de celle

de Paris. Ce plan a été inspiré par le noble désir d'étendre de plus en plus la doctrine du Magnétisme animal, & d'initier dans ses principes & sa théorie des hommes de probité, versés dans la Physique & la Médecine. M. Langhans choisira d'abord quatre Membres, qui de concert avec lui éliront les 60 autres, pour former cette Société helvétique. Il invite donc publiquement ici ceux de la Nation que leurs talents & le désir de propager cette découverte bienfaisante, engageront à y entrer. Il n'est question que de réunir ses efforts pour le soulagement de l'humanité souffrante. On ne sera admis dans la Société de l'Harmonie qu'après s'être complètement instruit dans la théorie & la pratique du Magnétisme animal, au baquet de M. Langhans, à Berne, ou à celui de M. Mesmer à Paris.

Voilà donc les deux Chefs-lieux de l'*Ordre de l'Harmonie, Paris & Berne*. De-là sans doute on passera à des missions plus éloignée ; les plus sublimes Institutions ont eu de moins augustes commencemens.

La vente du Cabinet de Tableaux de M. le Comte de Vaudreuil, qui s'est effectuée en deux Séances, est évaluée 300,000 liv. Les principaux Tableaux se sont vendus au prix suivants

Le Piétro de Cortonne a été porté à 35,000 liv.
la femme de Rubens, à 20,000 liv. l'Adrien de Vandervelde, 19,000 liv., la vendeuse de pommes de Gerardow, 19,000 liv.; les deux Van-Huissem, 16,000 liv.; trois vaches de Paul Potter, 15,000 liv.; deux petits Rembrants, 15,000 liv.
le Président Richardot de Vankeh, 14,800 liv.; enfin un tableau, de Guerchin, 12,000 liv. La plupart de ces tableaux ont été achetés pour le Roi. Les huit Veracs que l'on mit à 68,000 liv.

n'ont point trouvé d'acheteurs parce qu'ils ne conviennent qu'à un Prince ou à quelqu'un qui auroit une grande galerie en tableaux ; étant trop grands pour un Cabinet.

Une personne très-respectable , animée par le noble zèle de l'humanité, nous a priés de rendre publics les détails suivans , faits pour éveiller l'attention , & pour émouvoir la sensibilité publique. Nous remercions M. le Comte D. L. F. S. de nous avoir fourni cette occasion d'être utile , en faisant connoître son récit & ses judicieuses réflexions.

Dans l'intervalle des rivières de *Canche* & d'*Aubise* , la côte est plate ; les naufrages y sont fréquens , quoiqu'il n'y ait aucun rocher dans cette partie : le sable y est tellement battu par les vagues , que sa dureté suffit pour briser les vaisseaux.

Tous ceux qui échouent à la marée basse éprouvent ce malheureux sort. Le retour du flot amenant presque toujours un redoublement de tempête , le navire se brise , & les hommes abandonnés à la merci des vagues , ne gagnent la côte qu'avec les plus grands efforts. La plupart périt , & les meilleurs nageurs n'arrivent à terre que transis de froid & accablés de fatigue. Ils tombent épuisés sur le sable , luttent encore quelques instans contre la mort ; il expirent enfin , & cela faute de secours.

Dans ces moments d'horreur , la côte est couverte de spectateurs ; mais dans cette foule , les trois quarts sont attirés par l'espoir du pillage ; le surplus attaché au service de l'Amirauté , & choisi dans une classe d'hommes ignorans & brus-

taux (comme tous les habitans des côtes), qui croit avoir rempli ses devoirs en veillant à la conservation des marchandises. Le salut de l'équipage est ce dont ils s'occupent le plus foiblement.

D'ailleurs, un préjugé ridicule & commun à tous les habitans de ce canton, les empêche de donner des soins à ceux qui paroissent morts ; ils ont horreur de toucher les cadavres, & jamais cette horreur n'est surmontée chez quelques uns que par le desir de s'approprier les effets du mourant. Ceux qui sont honnêtes gens se contentent de gémir sur le sort de ces malheureux. Les Officiers de l'Amirauté démeurent à huit lieues ; quand ils arrivent, ils signalent les morts pour attester leur fin, & chaque année on enterrer un nombre d'individus que les soins les plus légers auroient conservé : en voici la preuve.

Le Jeudi 11 du courant, le *Breslau*, vaisseau de 1500 tonneaux, appartenant à la Compagnie des Indes Hollandoise, est échoué à la côte de *Berk* : ce vaisseau revenoit de la Chine, & étoit destiné pour *Middlebourg* en *Zélande*. Il étoit richement & lourdement chargé. Il a touché à la marée basse, & la précaution que l'équipage avoit pris de couper tous ses mâts, ne l'a pas empêché d'être brisé au retour du flot. De cent vingt & une personnes qu'il avoit à bord, soixante ont été sauvées, le reste a péri dans les flots, ou est venu expirer de froid & de fatigue sur la côte.

Un de ces derniers avoit été rapporté au magasin de l'Amirauté, donnant encore quelque signe de vie ; mais bientôt après avoir été exposé à l'action du feu, ce malheureux fut saisi des plus affreuses convulsions, les artères cessaient de battre, on le crut mort.

Deux Gentilshommes Anglois que le bruit de ce naufrage avoit attirés à Berk , furent témoins des momens qu'on avoit cru les derniers du Matelot Hollandois. Ils engagerent les spectateurs à lui donner des secours. Tout le monde se réunit pour décider que cet homme étoit mort ; un Chirurgien fut du même avis ; & d'après cela , personne ne voulut toucher à ce prétendu cadavre. L'humanité l'emporta chez les deux Anglois ; ils se firent donner du sel , & après avoir dépouillé eux-mêmes le moribond, ils l'en frotterent constamment pendant deux heures. Après ce tems , le matelot donna les signes de vie les moins équivoques. On le coucha pour lors dans un lit bien chauffé , & sans autre soin que des bouillons le malade a recouvré la parole dans la journée , & a pu se lever le lendemain. Il étoit parfaitement guéri quant à la suffocation ; mais il avoit une blessure au pied qui l'a fait souffrir pendant plusieurs jours : sans cet accident , il ne se seroit pas ressenti de son naufrage après vingt-quatre heures.

Que ses sauveurs me pardonnent si je ne ménage pas leur modestie ; mais je ne puis résister au désir de les nommer : l'un se nomme M. Brown , il vit depuis six ans à Montreuil avec sa femme , veuve en première noce de milord Barington , Ministre & Secrétaire d'Etat du Roi d'Angleterre ; le second se nomme Hardy , Capitaine aux Gardes Angloises , & neveu de l'Amiral Hardy. Le Matelot qui leur doit la vie se nomme Jean Mœurs , né à Midebourg .

Je vous prie ; Monsieur , d'insérer ma lettre dans votre Journal. Puisse-t-elle , en faisant connaître une action d'humanité , faire naître l'idée d'établir dans les villages voisins des côtes , des endroits destinés à secourir les noyés , & des gens .

capables d'administrer les secours avec succès.

Je suis , &c.

L. C. D. L. F. S.

Nota. La cargaison du Breslau est estimée à dix millions , dont on ne sauvera pas 20000 liv.

La notice suivante nous a été adressée de Boulogne sur mer , le 16 Novembre passé.

Une tempête furieuse , élevée dans la Manche la semaine dernière , & qui s'est soutenue plusieurs jours , a causé la perte de plusieurs bâtimens , entr'autres du vaisseau prussien le *Breslau* , commandé par le Capitaine *J. Cornelis Raos* ; ce bâtimen venant de Canton en Chine , & destiné pour Middelbourg , avoit une cargaison très-riche. Elle consistoit en thés , soieries , nankins , porcelaine , rhubarbe , soie organfin , &c. : ce vaisseau a été jeté sur la côte de Berk , à deux lieues d'Estaples , près de laquelle il a été fracassé Jeudi dernier 11 Novembre. De 120 hommes dont l'équipage étoit composé , 70 ont été sauvés , cinquante ont péri. Parmi ces derniers , on compte encore *M. Heiligendo:p* , Subrécargue , son épouse , enceinte de six à sept mois , & deux enfans. Le Capitaine & un Pilote s'ent courageusement restés pendant plus de seize heures sur le vaisseau déjà fracassé , & ne l'ont abandonné que le Vendredi matin sur les huit heures. Ils se sont sauvés , presque expirans , sur quelques débris du bâtimen , & ne doivent leur vie qu'aux soins généreux des Officiers de l'Amirauté , & de *M. Antoine Marteau* . Commissaire de LL. HH. PP. à Boulogne-sur Mer , qui ont d'ailleurs apporté tous les secours possibles à ce malheureux équipage. Très-peu de marchandises ont échappé à la fureur des flots , le vaisseau ayant été entièrement brisé. AUDIBERT.

Par un Arrêt du Conseil d'Etat du 30 Août 1784 , S. M. vient de statuer sur le

Commerce étranger dans les îles François de l'Amérique, en lui accordant un plus grand nombre d'entrepôts. Les principales dispositions de cet Arrêt portent :

Article premier. L'entrepôt ci-devant assigné au carenage de Sainte-Lucie, sera maintenu pour ladite île seulement, & il en sera établi trois nouveaux aux îles du Vent; savoir, un à Saint-Pierre pour la Martinique, un à la Pointe à Pitre pour la Guadeloupe & dépendances, un à Scarborough pour Tabago. Il en sera pareillement ouvert trois pour Saint-Domingue, savoir, un au Cap-François, un au Port-au-Prince, un aux Cayes Saint-Louis : celui qui existe au Môle Saint-Nicolas dans la même Colonie, sera & demeurera supprimé.

II. Permet Sa Majesté, par provision & jusqu'à ce qu'il lui plaise d'en ordonner autrement, aux navires étrangers, du port de soixante tonneaux au moins, uniquement chargés de bois de toute espèce, même de bois de teinture, de charbon de terre, d'animaux & bestiaux vivans de toute nature, de saisons de bœufs, & non de porcs, de morue & poissons salés, de riz, mais, légumes, de cuirs verds en poil ou tannés, de pelletteries, de résines & goudron, d'aller dans les seuls Ports d'entrepôt désignés par l'article précédent, & d'y décharger & commercer lesdites marchandises.

III. Il sera permis aux navires étrangers qui sont dans les ports d'entrepôt, soit pour y porter les marchandises permises par l'art. II, soit à vide, d'y charger pour l'Etranger, uniquement des scrops & taffias, & des marchandises venues de France.

IV. Toutes les marchandises dont l'importation

tion & l'exportation sont permises à l'Etranger dans lesdits ports d'entrepot, seront soumises aux droits locaux, établis ou à établir dans chaque Colonie, & paieront en outre un pour cent de leur valeur.

V. Indépendamment du droit d'un pour cent, porté en l'article ci dessus, les bœufs salés, la morue & les poissons salés, paieront trois livres par quintal ; & sera le produit dudit droit de trois livres, converti en Primes d'encouragement pour l'introduction de la morue & du poisson salés, provenans de la pêche françoise.

VI. Les chairs salées étrangères qui seront introduites dans les Colonies par les Batimens français expédiés directement des ports du Royaume, ne seront point assujetties au paiement des droit mentionnés dans les deux articles précédens.

Le reste de l'Arrêt fixe la police à observer soit pour les vaisseaux étrangers, qui entreront dans l'un des ports désignés, soit pour les navires nationaux, qui en partiront pour les ports de l'étranger, même pour ceux de S Pierre & Miquelon.

L'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, tint le 12. de ce mois une assemblée publique. Le sieur Dacier, Secrétaire perpétuel, annonça qu'elle remettoit à la Saint-Martin de l'année prochaine le sujet du Prix qui doit être proclamé dans cette séance, consistant à examiner : *Quel fut l'état du commerce chez les Romains depuis la première guerre Punique jusqu'à l'avènement de Constantin à l'Empire ?* Ce Prix qui est une Médaille d'or de 500 livres sera double. Il annonça ensuite que la sujet du Prix pour Pâques de l'année 1786, consistoit à comparer ensemble Zoroastre, Confucius & Mahomet, & les sœurs

où ils ont vécu. Ces annoaces furent suivies de l'Eloge historique de l'Abbé de Guasco, Associé-libre-étranger, & la lecture des Mémoires suivans remplit le reste de la séance. 1^o. Seond Mémoire sur Ménandre, par le sieur de Rochefort. Cette dissertation est une suite des observations que l'Auteur a faites sur l'art que Ménandre employoit dans ses Comédies, pour donner aux spectateurs le plaisir du rédicule sans employer les ressources d'une odieuse malignité. On fait voir dans ce Mémoire qu'Apollodore fut de tous les Poëtes comiques celui qui sut le mieux imiter la manière de Ménandre, & qui approcha le plus de sa perfection. 2^o. Observations sur le degré de certitude des Éclipses, rapportées par Confucius dans son Ouvrage intitulé Tchun theou, depuis l'an 720 jusqu'en 495 avant Jésus-Christ, par le sieur de Guignes. L'Auteur fait voir que les éclipses dont il est fait mention dans cet Ouvrage, ne peuvent servir à établir la certitude de l'histoire Chinoise, parce qu'on ne connaît pas assez le Calendrier que Confusius a suivi ; qu'on n'y trouve pas assez de détail sur ces éclipses pour les calculer, & qu'elles ne sont rapportées que relativement à l'Astrologie à laquelle les Chinois ont été adonnés de tout temps, comme ils le sont encore à présent. 3^o Quatrième Mémoire sur la Palestine, considérée principalement par rapport à la fertilité, depuis l'entrée des Croisés en 1099, jusqu'à la conquête de Selin en 1117, par l'Abbé Guenée, il expose dans cette dissertation les principaux objets de culture, les anciens qui s'y conservaient encore, ceux qui avoient disparu, & les nouveaux qui y furent introduits vers cette époque. 4^o Le sieur de Kerilio termina la séance par la lecture d'un second Mémoire sur les loix & usages militaires des Romains. Il y fait un

examen critique de quelques points de ces loix ;
des principaux changemens qu'elles ont éprouvés
& des effets de ces changemens.

P R O V I N C E S - U N I E S .

La Haye, le 2 Décembre.

En vertu de sa prérogative d'expédier des Patentes pour mettre en mouvement tels ou tels Régimens, le Prince d'Orange avoit ordonné à divers corps, en garnison dans les provinces de *Frise* & de *Groningue*, de se rendre sur les frontières les plus menacées ; leur séjour ailleurs étant à peu près complètement inutile : mais les Etats de ces deux provinces se sont opposés à leur départ. Comme il deviendroit impossible de former aucun plan de défense , d'exécuter aucune mesure militaire , si les membres isolés de l'Union soumettent la marche des troupes à des débats sur le droit de les faire marcher , le Stathouder a fait rapport de ces difficultés aux Etats Généraux , en les priant de chercher les moyens de lever une opposition , inouie dans les circonstances.

Les Etats de Hollande ont adopté la résolution d'une assemblée extraordinaire de Députés de la Confédération , afin de régler divers objets importans , en discussion continue entre les Provinces. Un pareil Congrès eut lieu sans succès en 1650 & en 1717. Aussi sera-t-il formé sur un plan différent.

La plupart des Provinces ont déjà con-

senti , les unes de plein gré , les autres après des débats , à l'augmentation indispensable de notre armée , ainsi qu'aux subsides extraordinaires demandés.

L'armement universel des habitans des villes & de la campagne , déjà adopté par plusieurs Provinces , l'est aujourd'hui par celle de Hollande , dont le Conseil-Comité vient d'expédier la Lettre circulaire suivante aux Baillifs & aux Régences des Bailliages de la Province .

Leurs Nobles & Grandes Puissances ayant , par leur résolution du 18 de ce mois , trouvé bon de nous autoriser , ainsi que les Seigneurs du Conseil Committé de West-Frise & Quartier du Nord , chacun dans son département , de faire , suivant l'usage des premiers tems , exercer les habitans du plat pays dans les armes , & de les fournir d'armes convenables , les riches à leurs propres dépends , & d'en fournir aux moins aisés : Nous avons trouvé bon d'écrire aux Baillifs & Tribunaux & aux Villages de notre quartier , & de les charger de former , en conséquence du serment prêté à votre entrée en office , & de nous faire passer dans la huitaine après la réception de la présente , des listes exactes des hommes qui , depuis 18 jusqu'à 60 ans , sont en état de porter les armes dans votre Village & District qui en dépend , avec la description de leur nombre , ainsi que de la quantité & qualité d'armes dont ils peuvent être pourvus , & quels sont ceux qui peuvent ou ne peuvent pas s'en procurer .

Et lorsque nous auront reçu lesdites listes ; nous ferons parvenir aux Baillifs & Tribunaux des Villages telles injonctions auxquelles la ré-

solution de L. N. & G. Puissances nous autorisées.
Sur quoi , &c. De la Haye le 19 Novembre
1784. Signé A. J. ROYER.

On écrit du Sas-de-Gand , que cette place de la Flandre Hollandaise est le refuge d'une multirude de gens de la campagne : on les a logés jusques dans les caves & dans les greniers. Les provisions de bouche y sont très-chères , depuis que tous les environs sont inondés , & qu'il est défendu aux Flamands d'exporter leurs denrées.

On va , dit-on , faire sauter les fortifications de S. Antoine où l'ennemi pourroit se loger. Quatre pieds d'eau couvrent le Polder circonvoisin. Dernierement les Autrichiens éleverent une digue entre Philippine & le Sas ; mais ils se retirerent à l'approche d'un détachement de 120 hommes , envoyé par le Prince de Hesse-Philippsthal , Commandant du Sas-de-Gand.

L'Assemblée des dix-sept Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales à Middelbourg , voulant donner une nouvelle preuve de sa reconnaissance à M. le Bailli de Suffren , a fait frapper une très-belle médaille en or , où les grandes actions du vice-Amiral sont retracées ; médaille qu'on lui a envoyée dans une boîte enrichie de diamans.

Il passe pour certain , d'après une lettre de notre Consul à Livourne , que S. A. R. le Grand - Duc , ayant pris en considération les mouvements actuels qui font craindre une rupture entre S. M. I. & les Etats-Généraux des Pays-Bas-Unis , & les alarmes que le Commerce pourroit en concevoir , a pris la résolution de déclarer , « que S. A. R. vouloit que dans le cas

» d'une telle rupture , quant au port de Livourne ;
 » il fut observé la plus parfaite neutralité , en
 » vertu de la Constitution & Loi perpétuelle de
 » neutralité , émanées en Toscane le premier
 » Août 1778 ; & que dans le cas où il s'elevât
 » quelque défiance à ce sujet , S. A. R. char-
 » geoit les divers départemens de donner au nom
 » de S. A. R. les plus grandes sécurités ; ajoutant
 » S. A. R. que si cette Loi de neutralité a été ob-
 » servée à Livourne dans la guerre de 1740 &
 » 1756 , lorsqu'on n'avoit encore adopté à cet
 » égard que des Loix temporaines ; S. A. R. vou-
 » loit que la neutralité présente fût observée
 » d'autant plus exactement & religieusement ,
 » qu'elle forme actuellement un système ferme
 » & stable. »

Le Conseil d'Etat a instruit le 18 Leurs Hautes Puissances de l'embarras où les jettoit , pour l'approvisionnement des places de guerre , le vuide d'espèces , en insistant sur la nécessité de réaliser au plutôt la pétition de 4,000,000 de florins votés pour l'entretien de l'armée.

M. de Berenger , chargé des affaires de France , & le Baron de Tulemeyer , Envoyé de S. M. P. ont remis chacun une note au Président des Etats Généraux , avec lequel ils ont eu une conférence.

On a envoyé à Cassel le Baron de Verschuer , Général-Major , pour tâcher de négocier les troupes du Landgrave , ce qui devient moins aisè depuis l'arrivée d'un Ministre Impérial , le Baron de Lerbach , après de S. A. S. On essayera à Hanau la même tentative.

Le 30 Novembre on a publié à la parade une Amnistie générale pour les déserteurs de notre

armée, qui rejoindront leurs corps avant le premier Janvier 1785.

P A Y S-B A S.
DE BRUXELLES, le 6 Décembre.

Le 2 de ce mois, à ce qu'on mande de *Tournai*, 30 à 40 personnes examinoient quelques réparations faites au pont tournant sur un bras de l'*Escout*, lorsque ce pont fit la bascule, & les spectateurs tombèrent dans le fleuve. Tous ont péri, à la réserve de 3 ou 4 ; 27 cadavres ont déjà été retirés de l'eau.

On écrit de Lisbonne la nouvelle suivante datée du 20 Octobre.

Notre Cour vient de conclure avec le Congrès des Etats Unis de l'*Amérique*, un Traité de commerce, suivant lequel les sujets & habitans des deux Puissances pourront commercer librement, les uns avec les autres, dans leurs possessions réciproques de l'*Amérique* & même des *Indes-Orientales*, sans être assujettis à des impositions exorbitantes. Les Vaisseaux des deux Nations se rencontrant sur mer, se salueront d'une manière égale ; & elles pourront avoir, l'une chez l'autre, des Consuls & Agens, pour veiller à leurs intérêts mercantiles. Il y aura un Consul Américain ici, un autre à Oporto, & de plus un Agent à *Gor* & un autre dans le *Bresil*. Les lieux où résideront nos Consuls en *Amérique*, ne sont pas encore fixés, ou du moins pas connus.

Si un pareil Traité est réellement conclu, il est permis de dire du Cabinet de Lisbonne que le *Conseil a changé de maximes*. Cette

liberté illimitée de commercer dans les Colonies de cette Monarchie, paroît contraire à la politique qu'elle a suivie jusqu'à présent; mais il est bien étonnant qu'on ignore , ou qu'on n'ait pas déterminé ces impositions *non exorbitantes* dont il est fait mention.

Ceux qui font parler les Princes; les Ministres, les Généraux, qui statuent sur leur conduite , qui leur apprennent leurs intérêts , qui devinent tous leurs motifs, ont sans doute des espions dans les cabinets politiques; car ils savent beaucoup mieux que les Intéressés eux-mêmes ce qu'ils pensent , & ce qu'ils ont à faire. La plupart des nouvelles , des conjectures , & des arrangements futurs que l'on débite, doivent être laissés à l'amusement des Cafés, où ils ont pris naissance. Ainsi l'on nous mande de Paris , qu'une estafette est arrivée ici, à notre insçu, pour nous apprendre ce dont personne n'a entendu parler, savoir la révolte de 40 mille Hongrois, conduits par le Comte Bathiany.

Ce qu'il y a de certain, ce sont les mécontentemens excités dans quelques Comitats seulement par la Conscription militaire, avant qu'on l'eût modifiée. Le Comte de Forgatsch du Comitat de Neutra , a été déposé de tous ses emplois , & lui & ses enfans ont été déclarés incapables de posséder aucune charge ou dignité dans le Royaume. Il étoit même question de supprimer ce Comitat, & de l'incorporer aux Comitats voisins. L'exécution de cet enregistrement militaire est confiée au Baron d'Istenziel qui , prévoyant les dangers de sa mission , fit son testa-

ment avant son départ. Heureusement sa prudence a adouci jusqu'à présent les orages auxquels il s'attendoit.

Voici un état détaillé de la première colonne des troupes Autrichiennes attendues dans nos provinces.

Cavalerie.

	hommes.
Cobourg, Dragons	1,439
Tescane, Dragons	1,493
Wurmser, Hussards	2,240
Vhlans	600
Croates	<u>3,268</u>
	8,040

Infanterie.

Bender	2,893
Migazzi	2,893
Latteman	2,893
Tillier	2,893
Preiss	2,893
Deutschmeister	<u>2,893</u>
	17,358

Artillerie.

Mineurs	240
Sappeurs	90
Artilleurs	<u>748</u>
	1,078

TOTAL général de la 1ere colonne.

26,476 homs.

Nous attendons ici incessamment un Ecuyer de la Cour, parti de Vienne le 26 Novembre, avec 50 chevaux de selle des

éturies de S. M. Cet envoi semble confirmer l'opinion répandue du voyage de l'Empereur dans nos Provinces, où il arrivera, selon le bruit public avec un cortége seulement de 12 voitures pour la suite & pour les équipages.

Le Général d'Artillerie Comte de Ferraris sera chargé par *interim* du commandement général de nos troupes. *Wurmser & Cobourg Dragons*, ont défilé vers *Egra* le 15 Novembre : les *Croates* ont passé par la *Basse-Stirie*, & auront reçu leur artillerie dans la Haute-Autriche. Vienne doit fournir 2000 recrues, & les autres Villes à proportion.

Le Capitaine *Simpson* Anglois, naturalisé à Trieste, a offert d'équiper en course sa Frégate la *Capricieuse*, excellente voiliere. Plusieurs Habitans de Trieste suivront cet exemple.

Par une Ordonnance Impériale publiée le 17 Novembre, tous les Officiers de Justice ou Police du Brabant sont autorisés à faire des recrues : on passera 28 flor. de Brabant par homme, & ils toucheront un demi schelling de paye par jour jusqu'au moment où ils seront employés.

M. de *Magdebourg*, Général d'Artillerie, est arrivé de Vienne avec plusieurs Officiers du Génie ; & il a, déjà inspecté le pays d'Outre-Meuse jusqu'à Namur. Actuellement ce Général examine le bas Escaut,

& les inondations pratiquées par les Hollandais.

Nos troupes seront environ cinquante-cinq jours en marche; ainsi les Hussards, Croates, & autres troupes de la première colonne, seront rendues ici au milieu de Janvier prochain.

On assure que le Duc d'Aremberg perd six cens mille livres par les inondations. Pour comble, son bel Hôtel en cette Capitale, où Louis XV logea dans la guerre de 1741, vient d'être incendié de fond en comble. Heureusement personne n'a péri.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.
PARLEMENT DE PARIS. TOURNELLE CRIMINELLE.

Epices, Vacations, &c. dans les procès criminels.

Il avoit été commis un assassinat dans l'étendue de la Haute-Justice de Flaché au Maine, appartenante au sieur Amyot, & le Procès avoit été instruit en la Sénéchaussée du Mans, à la requête du Procureur du Roi, contre les accusés de ce crime, qui avoient été punis du dernier supplice. On avoit décerné contre le sieur Amyot, à la requête du Procureur du Roi en ce siège, un exécutoire, dans lequel on avoit compris des épices & vacations au Procureur du Roi & aux Juges, des droits de procès - verbaux de torture & d'exécution, & des droits au Greffier, que le sieur Amyot avoit payé comme constraint. Le sieur Amyot ayant interjetté appel de cet exécutoire en la Cour contre le Procureur du Roi, les Juges de la Sénéchaussée du Mans intervinrent, & prirent le fait & cause de celui-

ci. Ils représentoient qu'avant fait l'instruction au lieu & place des Officiers de la Haute Justice du sieur Amyot , qui auroient dû la faire , il leur appartenoit des épices & vacations. M. de Saint Fargeau , Avocat-Général , qui portoit la parole dans cette cause , observa qu'il n'étoit dû des épices & vacations aux Juges & Procureurs du Roi , & des droits aux Greffiers , dans l'instruction des procès criminels . que lorsqu'il y avoit une partie civile ; & par Arrêt rendu en la Tournelle , le 6 Septembre 1784 , la Cour a ordonné la restitution des sommes payées par le sieur Amyot pour les épices & vacations au Procureur du Roi & aux Juges , droits aux procès-verbaux de torture & exécution & droits au Greffier , avec les intérêts , a compter du jour de la demande , & a condamné les Juges intervenans & le Procureur du Roi aux dépens.

PARLEMENT DE PARIS , GRAND'CHAMBRE.

Condition ridicule , malhonnête ou impossible , apposée à un legs par un Testateur , ne vicié pas le legs ; mais la condition est regardée comme non-avenue.

M. M. Secrétaire du Cabinet du Roi , a , par son Testament , du 23 Avril 1783 , fait les Pauvres de ses Terres & les Hôpitaux ses Légataires Universels , & a fait à la demoiselle de Lorme , son héritière , deux legs particuliers , à chacun desquels il a apposé des conditions ridicules . — Il a , 1^e. légué à la demoiselle de Lorme sa Terre de Cerny , avec ses appartenances , dépendances , fruits & revenus y attachés , à la charge & condition qu'elle feroit dans cette Terre son habitation continue ; & que tout le tems qu'elle en feroit absence , les fruits & revenus de ladite Terre appartiendroient aux Pauvres de la Paroisse de sa Terre , qu'il a , par une autre disposition , insti-

tués ses Légataires Universels. Par le second legs, il lui a légué *deux mille six cens livres* de rente perpétuelle, mais à condition qu'elle demeuroit fille; & que si elle venoit à se marier, elle cesseroit de jouir de ladite rente, qui appartiendroit à ses Légataires Universels. — Après la mort du Testateur, la demoiselle de *Lorme*, privée de l'universalité d'une succession opulente, à laquelle elle avoit droit de prétendre, & réduite à deux legs, auxquels le Testateur avoit apposé deux conditions singulieres, & contraires à la liberté naturelle, a cru devoir s'opposer à l'exécution du Testament, & en demander la nullité. Mais les Parties s'étant rapprochées, il a été passé entre elles deux transactions, par lesquelles l'héritière a consenti l'exécution du Testament & la délivrance des legs universels au profit des Pauvres & des Hôpitaux. D'un autre côté, les Pauvres appellés éventuellement, en cas d'inexécution des conditions apposées aux deux legs de la demoiselle de *Lorme*, ont consenti que lesdites conditions demeuraissent comme non avenues; que la demoiselle de *Lorme* jouisse librement desdits legs; & que pour plus grande authenticité, les Parties obtinssent de la Cour un Arrêt homologatif desdites transactions. Tel étoit l'objet de la décision que les Parties sollicitoient, & qu'elles ont en effet obtenue. — Arrêt du 24 Juillet 1784, qui a homologué les deux Actes passés entre les Parties, & faisant droit sur les Conclusions de M. le Procureur-Général, a prononcé la nullité des deux conditions apposées par le Testament aux deux legs faits à la demoiselle de *Lorme*; ce faisant, a ordonné qu'elle jouiroit librement, tante de la Terre de *Cernay* & dépendances, que de la rente de 2,600 livres; dépens entre les Parties compensés.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 18 DÉCEMBRE 1784.

PIÈCES FUGITIVES.

EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

*A M. FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU,
sur sa Réception en qualité de Procureur-
Général du Roi au Conseil - Supérieur du
Cap, Isle Saint-Domingue.*

A son aurore il chanta sur sa lyre
Des vers aisés, doux & charmans,
De la Nature heureux enfans,
Et l'Univers se plaît à les relire.

Aujourd'hui de Thémis il devient le soutien ;
A ce sublime emploi son mérite l'appelle ;
Et s'il quitte Apollon & sa troupe immortelle,
C'est pour notre bonheur bien plus que pour le sien.

(*Par un Citoyen du Cap.*)

Nº. 51, 18 Décembre 1784. E

*A une Dame qui critiquoit une de mes
Chansons.*

Si je n'eus point de l'esprit en partage,
 Bien loin de pleurer ce malheur,
 Du sort je respecte l'ourrage,
 Je m'en console avec mon cœur,
 Et si ma Muse, encor simple & fidelle,
 Avoit osé te prendre pour objet,
 Elle auroit trouvé grâce en faveur du sujet,
 Et le Peintre eût brillé des traits de son modèle.

(*Par Mlle de Saint-Léger.*)

*VERS mis au bas du Portrait de Mme la
Comtesse DE GENLIS.*

VERTUS, Grâces, Talens, Esprit juste, enchanteur,
 Elle a tout ce qu'il faut pour embellir la vie;
 C'est le charme des yeux, de l'oreille & du cœur,
 Et le désespoir de l'envie.

(*Par M. de Sauvigny.*)



INSCRIPTION latine sur la Pompe à Feu de Chaillot.

SE R V A alibi natura triumphans imperet arti;
Hic natura artis vincula serva trahit.
Scandit Neptunus conscendere nescius urbem,
Vulcanusque sicutum quam parit ipse levat.

(*Par M. l'Abbé Ferrand.*)

LE PREMIER MINISTRE DE LA MORT,
Apologue.

PRÈS d'un antre où règne l'horreur,
Et toujours une nuit profonde;
La Mort examinant le monde,
Se reposoit en belle humeur;
Elle tenoit sa faulx terrible;
D'une voix tremblante elle dit:
« Ne puis-je pas, sans être horrible,
» Faucher, ravager ce qui vit?
» Je fais que la nature humaine
» De mes coups veut se garantir;
» Suivons le penchant qui l'entraîne,
» Détruisons-la par le plaisir. »

Aussitôt de sa voûte obscure
Elle franchit les noirs détours;

E ij

A tous les maux de la Nature
 Le monstre adresse ce discours
 D'un ton cassé, fier & sinistre :
 « J'ai besoin d'un premier Ministre ;
 » Je veux parmi vous le choisir ;
 » Le fléau le plus redoutable,
 » Le plus digne de me servir,
 » Aura cette place honorable. »

La Goutte vient d'un pas traînant,
 Par la Mollesse soutenue,
 Le pied gonflé, la main crochue;
 L'Ivresse rit en la voyant.
 La Mort, d'un air sombre & sévère,
 Lui lance un regard dédaigneux.
 « Va, ta fureur est passagère ;
 » Tes coups ne sont pas dangereux. »
 Agitant sa torche brûlante,
 La Fièvre discute ses droits,
 Et dit : « Cette arme désolante
 » Abat les Bergers & les Rois. »

EN VANTANT sa douleur poignante,
 La Gravelle élève la voix ;
 L'Indigestion argumente ;
 Un Hocquet bruiant l'interrompt.
 La Peste dit : « Rien n'est plus prompt
 » Que mon ravage sur la terre ;
 » Je n'accorde point de répit ;
 » Une Nation toute entière

» Par mon souffle brûlant périt. »
 Paroissent enfin l'Éthise,
 Le Point-d'Honneur en habit noir,
 La Faim, la Soif, le Désespoir,
 Le Marasme, l'Apoplexie.
 Quoi! dit la Mort d'un air bénin,
 « Au concours point de Médccin!
 » C'est par excès de modestie ;
 » Le grand mérite a la manie
 » De rechercher l'obscurité ;
 » Ne gênois point sa liberté.
 » Amis, c'est sur L'INTEMPÉRANCE
 » Que je prétends fixer mon choix ;
 » Elle vous sert tous à la fois ;
 » Nous lui devons la préférence. »

(*Par M. Crummelin de Guise.*)

LE FLEUVRE ET LE RUISSAU, Fable.

LA foiblesse est souvent un bien ; voici ma preuve
 Un ruisseau très-obscur menoit gaîment ses eaux
 A l'urne immense d'un beau Fleuve,
 Qui lui tint un jour ce propos :
 D'honneur, je plains ta destinée,
 Pauvre Ruisseau ;
 Par Neptune qu'elle est bornée !
 Des Villageois, quelques troupeaux

E ii)

Fréquentent seuls tes bords tranquilles,
Que ne parcourt point les plus frêles bateaux.

Dans mon empire on compte plus de villes

Que tu n'as chez toi de roseaux.

Quelques nouvelles eaux qu'en ton sein le ciel verse,

D'une enjambée on te traverse ;
Personne ne te craint ; tout tremble sous ma loi ;
Des maisons par mes flots sont souvent renversées ;
Je culture des ponts, je détruis des chaussées ;
Dans les Papiers publiés il n'est bruit que de moi.

Oh ! je conviens que Journal & Gazette
Ne me connoissent pas, lui dit le Ruisseau ; mais

S'il arrive que l'en m'y mette,
Je veux y prolonger l'article des bienfaits.

L'été brûle-t'il les prairies ?

Je leur partage ma fraîcheur ;

Mon eau pure rend la vigueur

Aux habitans des berges ;

Je sers tant que je peux, & je ne nuis jamais ;

J'offre un bain clair & sûr ; pas un chat ne s'y noie.

Du peu de bien que je leur fais

Le chant de mes voisins me témoigne leur joie ;

Et dussent vos honneurs m'être offerts par les Dieux,

De tous mon cœur je les en tiendrois quittes ;

Car, Monseigneur, plus vous m'en dites,

Et moins de votre éclat je me trouve envieux.

Sans regrets je renonce à la magnificence

Qui ne me frappe point par des traits généreux ;

Et je déteste la puissance
Qui ne fait que des malheureux.

(*Par M. le Marquis de Fulvy.*)

HISTOIRE du Ministre LA ROCHE,* Conseil imité de l'Anglois.

Assis dans un lieu champêtre, sur les bords riens de la Seine, Wolmar, au lever de l'aurore, se livroit aux charmes d'une méditation profonde, lorsqu'une ancienne Domestique vient lui annoncer qu'un homme d'un certain âge & sa fille, faisant route pour un pays très éloigne, étoient arrivés dans le village le soir précédent; que le père avoit été tout à coup attaqué d'une maladie si dangereuse, qu'il failloit craindre pour ses jours; & que c'étoit un spectacle vraiment attendrisant de voir le bon vieillard paroître moins assagé de son propre malheur que de la perte qu'il causoit à sa fille.

Le Philosophe suit sa Gouvernante chez le malade.

On lui avoit donné le meilleur appartement de la petite chaumière où ils étoient descendus. Cependant Wolmar fut obligé de se courber pour y entrer. Le sol, tantôt

* Voyez dans les *Essais Périodiques*, publiés à Édimbourg en 1779, *The History of la Roche.*

élevé par buttes , tantôt creux , n'étoit pavé que d'un argile anguleux & rude ; quelques solives , à peine suspendues au plancher , menaçoient ruine . Dans un coin de la chambre il apperçut le bon vieillard couché sur un assez mauvais matelas , sous lequel on avoit mis en travers quelques éclats de bûche pour l'empêcher de poser sur la terre humide . Sa fille , assise au pied de son lit , n'avoit pour vêtement qu'un simple corset blanc , d'une propreté éblouissante . Ses beaux cheveux noirs flottoient à grosses boucles sur ses épaules . Inquiette , & doucement penchée , elle avançoit la tête pour épier & recueillir les regards languissans de son père .

Wolmar étoit resté quelques momiens dans la chambre sans être remarqué de la jeune personne . Enfin la Domestique crio de loin , à voix basse : Mademoiselle ! Wilhelmine , comme sans y penser , se retourne , & présente à leurs yeux étonnés un front timide & pâle que le désordre de la douleur embellissoit encore . A la vue d'un étranger , la surprise & ces égards qu'exigent les bienfiances d'une éducation honnête , animèrent son teint des roses de la pudeur . Son âme aimante & sensible passa toute entière dans ses regards , & le doux son de sa voix fit une impression vive sur le cœur du Philosophe .

Sans perdre un temps précieux en compliments frivoles , Wolmar leur offrit ses services avec empressement . " Monsieur est

» ici bien mal couché ! S'il étoit possible de
 » le transporter ailleurs , dit la Gouver-
 » nante ? Si l'on pouvoit le transporter à la
 » maison , reprit vivement le Philosophe ? »
 On remercioit , on s'excusoit , on refusoit ;
 mais les offres de Wolmar sont si généreuses ,
 qu'elles font enfin évanouir toutes les craintes
 de l'étranger ; & la modeste résistance de
 Wilhelmine cède à la douce persuasion que
 la santé de son père se rétablira plus prompte-
 tement. En effet , au bout d'une semaine le
 vieillard fut en état de remercier son bien-
 faiteur.

Wolmar , respectant les malheurs du vieil-
 lard , n'avoit osé lui demander son nom ;
 bientôt il apprit de lui-même qu'il se
 nommoit la Roche , & qu'il étoit Ministre
 Protestant Suisse ; il venoit de perdre sa
 femme , après une maladie longue & dou-
 loureuse , pour laquelle on lui avoit con-
 seillé de la faire voyager. Fatigué d'une course
 aussi inutile que pénible , le vieillard s'en
 retournoit alors dans sa patrie avec sa fille.

Le Philosophe voyant que la Roche & sa
 fille se préparoient à rendre à Dieu des ac-
 tions de grâces , sortit dans la campagne
 pour les laisser seuls. « La Gouvernante de
 » Wolmar , en se joignant à leurs prières ,
 » leur dit en confidence : mon maître....
 » hélas ! il ne croit pas qu'il existe un Dieu !
 » Et cependant il a sauvé mon père , s'écrie
 » Wilhelmine ! je souhaiterois..... » Un long
 soupir trahit le vœu de son cœur. Ils furent

tout à-coup interrompus par l'arrivée du maître de la maison, qui prit avec douceur la main de Wilhelmine. La modeste Wilhelmine la retira lentement, en silence, & baissant les yeux.

“ Une idée m'est venue. Savez-vous bien,
 » lui dit le Philosophe, que, prenier Mé-
 » decin de votre père, je me tiens respon-
 » sable de son entière guérison. Qui prendra
 » soin sur la route de notre convalescent ?
 » Je ne suis jamais allé en Suisse; j'ai grande
 » envie de vous y accompagner. »

A ces mots, il auroit fallu voir briller les yeux de la Roche, & comme Wilhelmine, transportée de joie, courut embrasser son père ! car ils aimoient réellement leur bienfaiteur ; leurs cœurs n'étoient pas formés pour être insensibles, & la cruelle intolérance ne les avoit point endurcis.

Ils allèrent à petites journées. Wolmar, fidèle à sa promesse, appréhendoit toujours qu'une trop longue marche ne fatiguât le bon vieillard. Après un voyage de trois semaines, ils arrivèrent à la demeure de la Roche.

Elle étoit située dans une de ces vallées du Canton de Berne, où la Nature a fermé sa retraite de montagnes inaccessibles, & semble se reposer dans le calme d'un profond sommeil. Au dessus de sa maison, on voyoit dans l'éloignement un fleuve immense, qui, du haut des montagnes, se précipitoit dans la plaine, avec cet horrible fracas qui inspire au Voyageur éloigné un agréable frémis-

lement. Toutes ces eaux arrosoient de vastes prairies; & se réunissant à l'entrée du village, elles y formoient un superbe lac, au bout duquel on découvroit un temple.

Wolmar jouissoit de la beauté majestueuse d'un tableau si ravissant ; mais pour ses deux amis que ces mêmes lieux étoient tristes ! comme il étoit désenchanté pour eux, cet auguste spectacle qui leur rappeloit une épouse chérie, une tendre mère qu'ils avoient perdue ! La douleur du bon vieillard étoit silencieuse ; Wilhelmine sanglottoit toute baignée de pleurs. La Roche, ce digne époux, ce bon père, presse avec transport contre son cœur la main de Wilhelmine, la couvre de baisers, regarde le ciel en soupirant, & tout à coup avec la main de sa fille essuyant une larme brûlante qui descend sur sa joue : « Voyez-vous, dit-il au Philosophe, les ob-» jets frappans que nous offre cette pers-» pective ? » Et du doigt il lui monstroit ceux qu'il n'avoit pas remarqués.

Le cœur du Philosophe étoit attendri de la noble simplicité du bon Ministre, & de la modeste candeur de son aimable fille. Il retrouvoit en eux cette franchise ingénue des premiers âges, avec la culture & la politesse des siècles les plus éclairés. Il se livroit à tous les sentimens doux & honnêtes que lui inspiroit la plus belle des femmes ; il n'en étoit pas éperduement épris ; cependant il se sentoit heureux d'aimer Wilhelmine,

E vj

Que la Roche & sa fille furent détroussé ! Ils ne voyoient rien en Wolmar de cet air de suffisance que des talens supérieurs ont coutume de donner à nos prétendus sages. Comme eux ; il se mêloit à tous les plaisirs d'une vie privée. Son langage étoit celui de tous les hommes. Si quelquefois la grandeur de son sujet l'entraînoit malgré lui, toujours simple & clair, il élevoit tout le monde à la hauteur de son génie.

« Entends tu sonner huit heures ? dit un soir la Roche à sa fille. Monsieur, c'est le signal de la prière. La cloche nous appelle. Nous avons ici une grande salle où tous mes Parcissiens se réunissent une fois la semaine pour prier en commun. Voulez vous voir toute la ferveur de ces bons Paysans ? venez ; sinon voici quelques livres qui pourroient vous amuser. Non, répondit Wolmar, j'accompagnerai, s'il vous plaît, Mademoiselle au temple. C'est notre Organiste, ajouta le bon vieillard : allons, venez entendre ma Wilhelmine animier l'alégresse de nos chants. Un peu d'indulgence, dit il en secret à Wolmar ; elle n'a jamais eu pour maître que feuë sa pauvre mère, hélas ! » Et tous les trois ensemble ils entrèrent dans la grande salle.

L'orgue étoit placé dans l'enfoncement, & caché sous de simples rideaux blancs. Wilhelmine les ouvrit ; & sitôt qu'elle se fut assise à sa place, elle les referma sur elle, comme pour sauver à son cœur trop sensible

la crainte modeste d'attirer tous les regards.

Wilhelmine, sans autre guide que son cœur, forme des sons sublimes. Wolmar n'étoit pas insensible aux charmes de la musique, & la beauté de ces accords le frappa d'autant plus vivement qu'il étoit loin de s'y attendre.

Ce prélude solennel annonçoit une hymne d'amour & de reconnoissance. Tout l'auditoire chantoit avec un saint enthousiasme les paroles de ce cantique, tirées, pour la plupart, de l'Écriture. Il chantoit les louanges du Créateur, les soins paternels qu'il prend de l'homme vertueux. On y parloit de la mort des justes, de ceux qui s'endorment dans le sein d'un père. Et l'orgue, touché d'une main moins sûre, faisoit des pauses, tout-à-coup se taisoit, & l'on entendoit à sa place les soupirs & les sanglots de Wilhelmine.

Son père fait signe de cesser la psalmodie, & se lève pour prier. Tout pâle, sa voix expire sur ses lèvres ; mais déjà le feu de son zèle triomphe de sa sensibilité. Les Paroissiens s'échauffent de l'ardeur du bon vieillard. Le Philosophe lui-même sentit son cœur ému ; & il oublia, pour un moment, de croire qu'il ne devoit pas l'être.

La religion de la Roche étoit une religion de sentiment. Wolmar étoit l'ennemi déclaré de toutes disputes. Aussi leurs discours ne les conduisoient ils jamais à des questions indiscrettes sur leur croyance mutuelle. Ce-

pendant le bon vieillard, comme pour soulager son cœur, aimoit à l'entretenir de la sienne. « Mon ami, dit-il un jour au Philosophe, lorsque vous nous entendiez, ma fille & moi, parler de ces plaisirs si purs que nous donne la musique, vous regrettiez de ne pouvoir sentir comme nous toute la douceur de l'harmonie. C'est, disiez-vous, une sensation de l'âme que la Nature m'a presque entièrement refusée; & d'après les effets qu'elle me paroît produire sur les autres hommes, ce doit être une jouissance bien délicieuse! Pourquoi ne dirroit-on pas la même chose de la religion? Croyez-moi, cher Wolmar, cette religion m'inspire une énergie, un enthousiasme..... que je voudrois vous faire sentir! Suis-je heureux? elle ajoute encore à mon bonheur. Quand les malheurs me frappent, & j'en ai eu d'affreux à soutenir! n'est-ce pas elle qui verse un baume sur mes blessures? »

Qu'il eût été cruel au Philosophe de ravir à cet honnête vieillard une idée si consolante!

Comme étranger, on lui faisoit voir ce qu'il y avoit de remarquable dans le Canton de Berne. Pour varier ses plaisirs, que d'attentions ingénieuses à lui présenter sous différens points de vûe, ces montagnes chargées de neige dans toutes les saisons de l'année! Le Philosophe faisoit à la Roche mille questions sur ce qu'il savoit de leur histoire

naturelle. Pour la Roche, il mesuroit d'un œil respectueux la hauteur effrayante de leurs sommets. Il s'étonnoit de la sublimité des idées que lui inspiroit le spectacle imposant de ces masses énormes. "Ah! si on » les voyoit de la Flandre!" dit Wilhelmine » avec un soupir mystérieux : voilà, reprit » Wolmar en souriant, une remarque assez » singulière." Elle rougit, & il n'osa pas en demander davantage.

Ce ne fut pas sans regret que le Philosophe quitta cette société dans laquelle il se trouvoit si heureux. Comme on promit mutuellement de s'écrire ! Wolmar jura que tous les ans, une fois au moins, il reviendroit embrasser ses amis.

Deux ans après notre Philosophe arriva à Genève. Cette chaîne de montagnes entassées, dont il avoit tant de fois admiré la hauteur avec la Roche & son aimable fille, lui rappelle ce qu'il leur avoit si solennellement promis. Ce souvenir lui fait aussi sentir la douleur d'avoir manqué à leur écrire depuis plus de six mois.

Pendant qu'il hésitoit encore pour savoir s'il iroit embrasser le bon la Roche, il reçut une lettre du vieillard, qui lui avoit été adressée en France. Elle contenoit de bien doux reproches sur ce qu'il avoit manqué à sa promesse ; mais on l'y assuroit mille fois d'une éternelle reconnaissance pour ses bienfaits. La Roche le regardant comme un ami, sensible au bonheur de sa famille, lui aye

nonçoit les noces de sa Wilhelmine avec un jeune Officier Suisse. Attachés l'un à l'autre dès la plus tendre enfance, ils avoient été séparés par la valeur bouillante du jeune homme, qui lui avoit fait rejoindre les Troupes Auxiliaires du Canton de Berne, alors en Flandre, & voilà ce qui explique l'exclamation que nous avons rapportée de Wilhelmine. Dans cette campagne il ne s'étoit pas moins distingué par son courage que par tous le autres talens qu'il avoit cultivés dans sa patrie sous les yeux de son amante. Le terme de son Service Militaire étoit enfin arrivé, & le sensible vieillard attendoit son retour dans quelques semaines pour les unit ensemble, & les voir heureux avant de mourir.

Le Philosophe sentit son cœur intéressé à cet événement; il ne se trouvoit pas aussi content d'apprendre la nouvelle du mariage de Mlle la Roche que son père se l'étoit imaginé. Dans l'idée de la voir passer dans les bras d'un autre, il éprouvoit même je ne fais quel plaisir dont il ne pouvoit démêler la cause. Cependant il regarde cette union comme préparée par la nécessité qui enchaîne tous les évenemens, &, sur le champ, se dispose à partir pour être témoin du bonheur de ses respectables amis: bien sûr qu'il va l'augmenter encore en le partageant avec eux.

Le dernier jour de son voyage, plusieurs accidens avoient retardé son arrivée. La nuit

la plus sombre le surprit avant qu'il pût se reconnoître dans les environs de la demeure de son ami. Il s'en croyoit même encore très-éloigné , lorsqu'il se trouva vis à-vis ce lac qui étoit dans le voisinage de la Roche. Une lumière , qui sembloit sortir de sa maison , étincelloit en longs sillons de feu sur cette nappe d'eau , puis s'enfonçoit lentement dans le bois , suivant toujours les bords du lac. On la voyoit tour à tour briller & disparaître , jusqu'à ce qu'enfin , sortie de la sombre épaisseur de la forêt , elle s'arrêta.

Supposant que ce pouvoit être quelque rejouissance de noces , Wolmar tourna son cheval vers cette forêt. D'abord il fut saisi de voir que cette clarté venoit d'une torche funèbre qu'une personne vêtue de deuil portoit à la tête d'un nombreux convoi. Plusieurs assistants en manteaux noirs , tenant aussi des flambeaux à la main , récitoient quelques chants lugubres , & tous , ils sembloient rendre à leur ami les tristes honneurs de la sépulture.

“ Qui enterrez-vous là , dit Wolmar aux Fossyeurs ? ” L'un d'eux , avec un accent plus touchant qu'on ne doit l'attendre des personnes qui exercent cette profession , répondit en soupirant : “ Vous , Monsieur , vous n'avez pas connu la plus aimable..... La Roche ! s'écria le Philosophe . ” Hélas , en effet , c'étoit elle-même ! La surprise & la douleur de Wolmar attirent l'attention d'un jeune Ministre . “ Je

» m'apperçois, Monsieur, lui dit-il en s'ap-
» prochant de lui, que vous connoissiez aussi
» Mlle la Roche? — Si je la connoissois,
» grand dieu! Quand?..... comment?.....
» où est-elle?.... où est son père?.... — C'est
» la douleur qui a brisé son cœur sensible!
» Un bon jeune homme, si beau, si aimable,
» si digne d'elle, le jour même qu'elle al-
» loit l'épouser, a été tué en duel par un
» Officier François, son intime ami, qui,
» dans son désespoir, s'est plongé sur son
» épée. L'on n'espère pas non plus qu'il en
» guérisse; sa famille est là désespérée, il
» refuse tous les secours, les cris de sa dou-
» leur sont affreux; le père & la sœur
» sont aussi là près de son lit; & c'est
» encore la Roche qui les console. Et moi,
» pauvre orphelin, dont ils ont élevé l'en-
» fance, je n'ai plus l'espoir d'être recon-
» noissant!..... moi qu'ils ont tant ai-
» mé!.... Le respectable la Roche supporte
» la perte de sa fille avec une résignation qui
» tient de l'héroïsme. Assez calme pour être
» en ce moment dans le temple, il y va
» donner quelques exhortations à ses Paroî-
» siens, comme il est ici d'usage dans ces
» tristes circonstances. Suivez-moi, Mon-
» sieur, vous allez l'entendre. » Wolmar
suivit le jeune homme sans proférer une
parole.

Le temple, tendu de noir, étoit sombre-
ment éclairé. Les Paroissiens, comme in-
sensibles, sembloient respecter la douleur

d'un père. Une lampe funèbre, placée à l'un des côtés de la chaire de ce vénérable vieillard, lançoit tous les rayons de sa lumière sur sa tête, à peine couverte de quelques cheveux blancs. Il la tenoit cachée dans ses mains ; quelquefois, dans le silence du recueillement, il la soulevoit en tournant vers le ciel ses yeux à demi fermés. De grosses larmes, qu'il s'efforçoit de retenir, rouloient dans sa paupière, & l'on distinguoit sur ses pâles joues la profondeur des sillons que l'âge y avoit tracés ; à chaque soupir qui lui échappoit, ses Paroissiens aigris lui répondroient par des sanglots & des cris étouffés. Le cœur de Wokmar étoit déchiré.

Le vieillard se lève. « Être Éternel, par
» donne, pardonne ; j'ai peut être un droit
» à ta clémence !.... Oh ! mes amis, c'est
» dans ces jours de nos malheurs qu'il est
» grand d'élever son âme à Dieu.... Quelle
» est vaine & désespérante la sagesse des
» sages du monde ! à les en croire ils veulent
» nous rendre heureux, & ils étouffent la
» sensibilité, source unique des vrais plai-
» sirs, des plaisirs purs.... Si ma fille n'eût
» pas été si sensible.... (ses yeux se remplis-
» soient de larmes) non, je ne rougirai
» point d'avoir un cœur sensible. »

« Vous voyez un vieillard qui pleure son
» seul enfant, sa seule espérance sur la
» terre. Et quel enfant, ô ciel ! je sais qu'il

» ne convient pas à son père de parler de
 » ses vertus. Cependant , puisque c'étoit
 » envers moi qu'elles étoient exercées , ne
 » dois je pas les publier au moins par recon-
 » noissance ? Ces derniers jours de fête ;
 » vous J'avez vûe là , dans ce saint temple ,
 » si belle & si heureuse ! Veus , qui êtes
 » pères , jugez quelle étoit alors ma féli-
 » cité !.... jugez de ma douleur ! »

» Que ne puis-je vous faire sentir com-
 » bien il est doux d'épancher son cœur quand
 » il est rempli d'amertume , de verser dans
 » le sein d'un ami son âme toute entière !....
 » Hélas ! nous ne sommes pas de ceux qui
 » meurent sans espérance !.... Levez-vous ?
 » essuyez vos larmes. Ne pleurez donc pas
 » sur mon sort ; je n'ai point perdu mon
 » enfant !.... Quelques jours encore , &
 » nous serons tous réunis.... Et vous tous ,
 » n'êtes vous pas aussi mes enfans ?.... Vou-
 » lez vous que je cesse de verser des larmes
 » si dans ma douleur affreuse je n'ai plus
 » rien pour me consoler ? O ma fille !.... ô
 » mes enfans ! vivez comme elle a vécu !....
 » Quand votre mort sera venue , que ce puisse
 » être la mort du juste , & que votre heure
 » dernière soit semblable à la sienne ? »

L'auditoire fendoit en larmes ; mais le
 vieillard n'avoit plus de larmes à répandre ,
 & sur son front radieux brilloit la lumière
 de l'espérance.

Wolmar le suivit jusques dans sa maison.

La Roche, attendri par sa présence imprévue, faillit succomber à sa douleur. L'enthousiasme de la chaire étoit passé. Comme il presse en sanglottant son ami contre son sein ! ils s'embrassent ; leurs larmes se confondent.

Les yeux troublés de pleurs ils erroient en silence dans toute la maison, lorsque le hasard conduisit leurs pas dans la grande salle où l'on célébroit l'Office du soir. Les rideaux de l'orgue étoient ouverts.... La Roche, effrayé, recule, se couvrant la tête d'un pan de sa robe, & s'écrie d'une voix si gémisante, si douloureuse : « Où es-tu, ma fille ?... » ma fille ! » qu'il arracha au Philosophe un cri involontaire. Wolmar revient à lui-même, fait un pas en avant, & ferme doucement les rideaux. Le vieillard essuya ses pleurs ; & serrant avec transport la main tremblante de son ami : « Vous voyez ma foiblesse, c'est la foiblesse de l'humanité ; mais en me voyant souffrir, connoissez vous aussi le sentiment qui me console ? — Je viens de vous entendre dans le temple. — O mon ami ! s'il y a des hommes qui doutent de l'existence d'un Dieu consolateur, qu'ils pensent donc, par pitié, combien cette espérance est douce aux malheureux ? Puisqu'ils ne peuvent nous rendre notre bonheur, qu'ils ne nous enlèvent pas au moins ce qui nous console dans nos peines. C'est ôter l'âme à la vertu. »

118 MERCURE
Au souvenir de cette scène attendrissante,
Wolmar répand toujours des larmes.

(Par M. N. de Bonneville.)

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Charmante*; celui de l'Énigme est *Secrétaire*; celui du Logogryphe est *Soulier*, où l'on trouve *lis*, *Louis*, *Sire*, *sou*, *œil*, *sœur*, *jeu*, *oie*, *joue*.

*A Madame V***, qui me prioit de lui faire sur le champ une Charade.*

UNE Charade, Églé? vous n'avez qu'à vouloir,
En mufique aisément mon premier se fait voir;
Vous êtes mon second sans art & sans parure;
Ne soyez pas mon tour, l'Amour vous en conjure.

(Par M. Berthier, Officier au Rég. de Picardie.)



É N I G M E.

Tout mon mérite à moi, c'est la malignité,
Et souvent mes bons mots ont un triste salaire ;
Mais celui que j'ai maltraité
Ne s'en prend jamais qu'à mon père.

(*Par M. Philosphinæ.*)

L O G O G R Y P H E.

Au milieu des combats signalant ma valeur,
Je fais braver la mort pour voler à la gloire.
Décomposé par toi, Lecteur,
Dans mes huit pieds, sans user de grimoire,
Je t'offre un terme de mépris ;
Un meuble que chérit l'Avare ;
Un métal fort commun ; un autre bien plus rare ;
Ce qu'est un riche dans Paris ;
Un ton de la musique ; une longue prière ;
Puis un arbre de ton parterre.

(*Par M. Gratton, Capitaine de Canonniers.*)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

L'HONNEUR FRANÇOIS, ou *Histoire des Vertus & des Exploits de notre Nation depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à nos jours*, par M. de Sacy, Centeur Royal, Membre de l'Institut Royal d'Histoire de Göttingen, des Académies de Caen, d'Arras, &c. Tomes XI & XII. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, quartier Saint-André-des-Arcs.

Nous avons parlé avec de justes éloges des précédens Volumes de cet Ouvrage national, qui est enfin terminé. La critique observera sans doute à M. de Sacy que dans ces derniers Volumes il a excédé les bornes de son plan. En effet, parmi les victoires & les faits glorieux qui en composent le récit, on rencontre nombre de défaites & d'évenemens désastreux, & les défaites & les évenemens désastreux ne semblent pas devoir entrer dans un Ouvrage intitulé *l'Honneur François*. Assurément l'objet de M. de Sacy n'étoit pas de consacrer le mensonge; il n'avoit ni le droit ni le projet d'altérer les faits historiques; mais son but étant moins de rendre un hommage à la vérité que d'élever un trophée à l'orgueil national; en un mot,

mot, cherchant plus à nous inspirer l'estime de nous mêmes qu'à nous instruire & nous entretenir de notre Histoire, c'étoit uniquement des traits qui honorent la Nation qu'il devoit composer les sujets de ses tableaux.

Ainsi on peut faire à M. de Sacy le reproche de s'être quelquefois écarté de son sujet, quoiqu'il ne l'ait pourtant pas perdu de vue; mais quel attrait pour cet Historien de pouvoir donner aux François une histoire complète de leurs Colonies, Ouvrage qui leur manquoit! Si l'on ajoute que nous n'avions pas de Mémoires sur l'Histoire de France depuis 1762, & qu'on desiroit un tableau des principaux événemens de la dernière guerre, n'est ce pas établir sinon une justification, au moins une excuse pour l'Historien, & un motif de reconnaissance pour ses Lecteurs?

Avec quelle douce satisfaction on parcourt cette foule d'événemens, dont plusieurs sont assez récents pour appartenir à notre âge, & sont pourtant assez éloignés de nous pour avoir acquis la sanction de l'antiquité! Avec quel intérêt on retrouve les noms de M. de la Bourdonnaye, cet homme si estimable quand il n'auroit pas été persécuté; de M. Dupleix, son digne rival; du Maréchal de Lowendal; des Marquis de Vaudreuil & de Moncalm; de M. de Chévert; de M. de Lally, qui a excité & mérité peut-être à-la-fois l'indignation & la pitié, &c. &c.; enfin des Washington, des la

N^o. 51, 18 Décembre 1784 .. F

*Fayette, des d'Estaing, des la Motte-Piquet,
des Crillon, des Suffren, &c.*

Si M. de Sacy rapporte quelquefois des faits étrangers à son plan (dans ses derniers Volumes), au moins n'oublie-t-il aucun de ceux qui peuvent y entrer avec avantage, de ceux qui honorent la Nation. C'est dans cet esprit qu'il n'a pas manqué de rapporter la lettre que nous allons transcrire ici. Elle est écrite par le Chef des Marates à M. de la Bourdonnaie, & honore également cet estimable Guerrier & la Nation Françoise. » Elle est donc prise, cette ville de Madras, si célèbre par sa beauté, par son commerce, si redoutée pour le courage & le nombre de ses habitans ! elle a été prise par les François en si peu de jours ! j'ai peine à le comprendre, & ne puis attribuer un succès si prodigieux qu'à la valeur plus qu'humaine du Général & des Soldats qui ont planté leur pavillon sur la tête des Anglois. La Bourdonnaie, le soleil éclaire le monde depuis son lever jusqu'à son coucher ; mais dès qu'il disparaît, il est oublié, on n'en parle plus. Il n'en est pas de même des exploits des François. La nuit, comme le jour, nous ne cessons de parler d'eux & de leur invincible Chef. »

Ce témoignage rendu au courage des François par le vaillant Chef d'un des plus vaillans peuples connus, devoit trouver place dans cet Ouvrage.

Les portraits sont une des qualités (au

moins brillantes) d'un Historien. Le suivant fera juger de la manière & du style de l'Auteur de l'*Honneur François*. C'est du Comte de Saxe qu'il parle. « Son plus bel éloge est
» l'histoire de sa vie. La Nature sembloit
» l'avoir préparé aux fatigues de la guerre
» par une force plus qu'humaine. On peut
» le placer à la tête des célèbres bâtards qui
» ont illustré le sang dont ils sortoient, &
» qui, par des victoires, se sont vengés d'un
» odieux préjugé, & ont légitimé leur naiss-
» ance. Si un injuste opprobre entoura son
» berceau, la gloire accompagna ses pas
» dans la jeunesse & dans l'âge mûr, & cette
» gloire est son ouvrage. Si sa naissance fut
» une faute, ce ne fut point la sienne; mais
» sa vie est à lui. C'est par l'étude profonde
» de la tactique ancienne qu'il perfectionna
» la tactique moderne; c'est par une vigi-
» lance continue qu'il garantit les camps
» de toute surprise. C'est par des plans adap-
» tés à tous les cas possibles, qu'il se trouva
» toujours en état de recevoir l'ennemi &
» de le vaincre; c'est par sa bonté familière,
» vertu peu cultivée dans les Cours d'Alle-
» magne, qu'il acquit la confiance & l'amour
» des Soldats. Il donna peu au hasard & ne
» lui dut rien, &c. »

Quelquefois par une Anecdote, par un mot, M. de Sacy peint ses personnages. Il y a de la précision & tout ce qu'il falloit dire dans ce qu'il dit de M. de Chévert. « Il n'étoit
» que Lieutenant lorsqu'une Compagnie de

F ij

» son Régiment vint à vaquer. Le Colonel
 » la demanda pour un de ses Favoris ; l'an-
 » cienneté de M. de Chévert lui donnoit des
 » droits ; il court à Versailles ; &, persuadé
 » qu'on lui a nui dans l'esprit du Ministre :
 » *Ecrivez*, lui dit il, à *mon Colonel que*
 » *vous avez besoin d'un Officier habile &*
 » *brave, pour un coup aussi important que*
 » *difficile.* Le Colonel nomma Chévert, &
 » il fut Capitaine. Il étoit fier de l'obscurité
 » de sa naissance comme un autre de sa no-
 » blesse. On prétend que tant qu'il ne fut
 » que Légionnaire, quelques parens orgueil-
 » leux de leur opulence n'avoient pas voulu
 » le reconnoître. Lorsqu'il fut parvenu aux
 » premiers grades, des Gentilshommes pré-
 » tendirent lui être attachés par les liens du
 » sang. Un , entre autres , vint en qualité de
 » parent réclamer son crédit à la Cour : *Êtes-*
 » *vous Gentilhomme, lui dit Chévert ? — Si*
 » *je le suis ? Pouvez-vous en douter ? — En*
 » *ce cas, Monsieur, nous ne sommes point*
 » *parens ; car je suis le premier & le seul*
 » *Gentilhomme de ma famille.*

M. de Sacy complète souvent son récit par des réflexions philosophiques, genre de beauté qui donne de l'intérêt à la narration, quand il n'y mêle point de la prétention ou de la sécheresse. « L'air de Sainte-Lucie , dit-il , est contagieux ; cette Isle fut toujours le tombeau de ses Conquérans & de ses Cultivateurs ; mais sa situation la rend importante ; & telle est dans le système politi-

» que actuel , la triste condition des hommes , qu'ils sont souvent obligés de se disputer au prix de leur sang , des contrées où les maladies détruisent ce que la guerre a épargné , &c. »

C'est avec ce même esprit de véritable philosophie , que M. de Sacy parle du Pilote *Bouffard* , surnommé le *Brave Homme*. « M. le Comte de *Béhague* , dit-il , eut le même courage & le même bonheur. Je ne crains point d'associer à ce nom celui de Bouffard ; l'un étoit illustre , l'autre est illustré. Une même gloire a placé sur la même ligne le Commandant de Belle-Isle & le Pilote de Dieppe , »

Nous allons terminer cet article par une Anecdote bien honorable pour notre jeune Monarque ; il s'agit de l'ordre donné à tous ses Sujets de respecter , pendant la guerre , le vaisseau du célèbre *Cook*. Voici dans quels termes étoit conçue la lettre du Ministre : « Le Capitaine Cook , qui est parti de Plymouth au mois de Juillet 1778 , à bord du vaisseau la *Résolution* , dans la vûe de faire des découvertes sur les côtes , les Isles & dans les mers au Nord du Japon & de la Californie , est sur le point de revenir en Europe , ayant encore sous ses ordres un autre vaisseau nommé la *Découverte* , commandé par le Capitaine *Clarke* ; & comme les découvertes de cette nature sont d'une utilité générale pour toutes les Nations , la volonté du Roi est que le Ca-

» pitaine Cook soit traité de même que s'il
 » commandoit un bâtiment des Puissances
 » neutres & amies, & qu'il soit ordonné à
 » tous les vaisseaux en course, qu'en cas
 » qu'ils rencontrent sur mer ce fameux
 » Voyageur, ils lui fassent part des ordres
 » qui ont été donnés à son sujet ; mais qu'ils
 » lui signifient en même temps qu'il ait de
 » son côté à s'abstenir de toutes hostilités. »

*TRADUCTION nouvelle de l'Énéïde, avec
 des Notes & des Discours Préliminaires,*
 par M. Leblond. 2 vol. in-12. avec le texte.
 A Paris, chez l'Auteur, rue du Foin au
 Marais ; Leflapart, Pont Notre-Dame ;
 Belin, rue S. Jacques ; Nyon ; rue du Jar-
 dinet ; Royez, quai des Augustins, &
 Durand, rue Galande.

Nous avons annoncé l'année dernière une Traduction que M. Leblond avoit déjà publiée des *Georgiques*. Ne croyant pas lui devoir une indulgence humiliante, nous avons parlé des fautes que nous avions cru apper-
 voir dans son Ouvrage ; nous avons été sé-
 vères par estime pour son talent. Soit que d'après le jugement du Public, M. Leblond ait donné plus de soins à sa Traduction, soit que son talent pour traduire ait acquis plus de forces en s'exerçant, les deux volumes qu'il vient de publier, & qui renferment l'Énéïde, méritent plus d'éloges que le pre-
 mier. Nous allons citer au hasard un mor-

ceau avec le texte, afin de mettre nos Lecteurs à portée de prononcer sur le mérite de la Traduction. C'est Didon qui parle à Énée :

*Diffimulare etiam sperasti, perfide, tantum
Posse nefas, tacitusque mea descendere terra?
Nec te noster amor, nec te data dextera quondam,
Me moritura tenet crudeli funere Dido?
Quin etiam hyberno moliris sidere classem,
Et mediùs properas aquilonibus ire per altum
Crudelis! quid, si non arva aliena, domosque
Ignotas peteres, & Troja antiqua maneret,
Troja per undosum peteretur classibus aquor?
Mene fugis? Per ego has lacrimas, dextramque
tuam, te*

(*Quandò aliud mihi jam misera nihil ipsa reliqui*)
Per connubia nostra, per incertos hymenaos;
Si bene quid de te merui, fuit aut tibi quicquam
Dulce meum, miserere Domus labentis, & istam,
Oro, si quis adhuc precibus locus, exue mentem,
Te propter Libyæ gentes, Nomadumque Tyranni
Odere, insens Tyrii; te propter eundem
Extinctus pudor, & quæ solâ sydera adibam;
Fama prior: cui me moribundum deseris, hospes?
(*Hoc solum nomen quodiam de conjugè restat.*)
Quid moror? An mea Pygmalion dum mania frater
Defruat? &c. &c.

“ Perfide! as tu donc espéré me cacher cette horrible trahison? As-tu imaginé pouvoir à

mon insçā sortir de mes États? Quoi, ni mon amour , ni les gages que j'ai reçus de ta tendresse , ni la mort cruelle qui attend une amante malheureuse , n'ont pu t'enchaîner? Et c'est au milieu des rigueurs de l'hiver que tu prépares ta flotte ; & pour me fuir tu vas braver les aquilon furieux ? Cruel ! si tu ne cherchois pas des démeures étrangères , des contrées inconnues ; si Troye subsistant encore , te rappeloit dans son sein , irois-tu chercher Troye au milieu d'une mer orageuse ? Est ce moi que tu fuis? Ah ! je t'en conjure par ces larmes , par ta main , puisque ce sont les seuls gages qui restent à une amante infortunée ; je t'en conjure par les liens qui nous unissent , par notre hymen commencé. Si mes biensfaits t'ont prévenu , si jamais Didon a eu pour toi quelques charmes , prends pitié d'une maison qui va périr , & si ma prière a encore des droits sur ton cœur , renonce à cette funeste résolution. Pour toi je suis devenu en horreur à toute la Lybie , au Roi des Nomades , à mes Tyriens mêmes , je t'ai sacrifié ma pudeur , & , ce qui m'égalloit presque aux Dieux , la renommée de ma vertu : ô toi que j'ai accueilli , cher Hôte ! (puisque c'est le seul nom que je peux encore donner à mon époux) en quelles mains me laisses - tu mourante ? Que me reste-t'il à attendre dans mon infortune ? Que Pygmalion vienne renverser ces murailles , &c. &c. »

Cette tirade ne mérite aucun reproche ,

& laisse bien peu à désirer. *Les gages que j'ai reçus de ta tendresse*, rendent un peu vaguement, *data dextera, ma main ou ta main donnée*. *O toi que j'ai accueilli*, est ajouté au latin, & n'étoit pas nécessaire, & *quid moror*, est un peu paraphrasé par ces mots : *Que me reste-t'il à attendre dans mon infortune ?* A cela près, tout le reste mérite des éloges. Citons encore un autre morceau moins long & d'un autre genre : le Portrait célèbre de la Renommée :

*Exemplò Libya magnas it fama per urbes,
Fama, malum quo non aliud velocius ullum;
Mobilitate viget, viresque aquirit eundo;
Parva metu primò, mox sese attollit in auras,
Ingrediturque solo, & caput inter nubila condit.
Illam terra Parens, irà irritata deorum,
Extremam (ut perhibent) Cao Enceladaque sororem
Progenuit, pedibus celerem & pernicibus alis:
Monstrum horrendum, ingens: cui quot sunt corpore
pluma,
Tot vigiles oculi suptè (mirabile dictu)
Tot lingua, totidem ora sonant, tot subigit aures;
Nocte volat cœli medio terraque per umbram
Stridens, nec dulci declinat lumina somno.
Luce sedet custos, aut summi culmine recti,
Turribus aut altis, & magnas territat urbes;
Tam futi, pravique tenax, quam nuntia veri.*

Aussitôt la Renommée vole au milieu des
F v

villes de Libye; la Renommée, fléau le plus agile de tous, qui s'accroît par la célérité & se fortifie dans sa course. D'abord, humble & craintive, bientôt elle s'élève d'un vol audacieux; de ses pieds elle touche la terre, & cache dans les cieux sa tête superbe. On dit que la Terre, pour braver les Dieux, la donna pour dernière sœur à Cée & à Encelade, & la doua de la rapidité de la course & de la légèreté du vol. Monstre horrible, énorme, qui cache sous les plumes dont il est couvert, autant d'yeux toujours ouverts, autant de langues & de bouches toujours bruyantes, & autant d'oreilles toujours attentives: la nuit, au milieu des airs, elle fait retentir les ombres du bruit de ses ailes. Jamais le paisible sommeil n'approche de ses paupières; le jour, fixée tantôt sur les toits, tantôt sur de hautes tours, elle porte partout ses avides regards, jette l'effroi dans les villes, & se charge également d'annoncer le bien & le mal, la vérité & le mensonge, &c.

Nous ne croyons pas qu'il soit élégant de traduire *mobilitate viget*, par *s'accroît par la célérité*; d'ail'eurs *s'accroît* ne peut se dire que d'une chose & non d'une personne; on ne dit pas qu'un homme *s'accroît*; or, la Renommée est ici personnifiée.

Autant d'oreilles toujours attentives, rend bien le sens de *tot subrigit aures*; mais on y cherche en vain l'image de *subrigit aures*, qui signifie *dressé* autant d'oreilles.

M. Leblond a bien voulu conserver l'ima-

ge de *stridens per umbram*; mais on ne peut pas dire fait *retentir les ombres*, comme on dit fait retentir les airs; & la raison de cette différence se fait sentir sans qu'on la dise.

Ces observations prouvent combien il est difficile de traduire un grand Poëte d'une manière absolument irréprochable; car ces deux morceaux méritent des éloges comme le reste de la Traduction de M. Leblond. S'il n'a pas toujours dans son style cette chaleur qu'on désireroit, il sait être fidèle sans un air de contrainte & de gêne; & son expression est presque toujours propre, & jamais familière; ses notes annoncent un bon Littérateur. Enfin, nous croyons que cette Traduction doit être accueillie, & peut être utile dans les Collèges.

S P E C T A C L E S.

C O N C E R T S P I R I T U E L.

AU Concert du 8 de ce mois, M. *Sallenin* a fait entendre un Concerto de hautbois d'un très joli style, & qu'il a exécuté avec une perfection étonnante; on a admiré la justesse & le moëilleux de son embouchure, le brillant de ses doigts, la sensibilité de son expression. Nous rendons justice avec plaisir à ce jeune Artiste, dont nous avons vu les

F vj

progrès rapides , & qui est aujourd'hui le plus charmant Hautbois que nous ayons. Il joue de la flûte à l'Opéra. M. Bertheaume a exécuté un Concerto de Violon d'une manière digne de la réputation qu'il s'est acquise. Mlle Windling est une jeune Elève de M. Raff , dont la voix douce , légère & facile , malgré sa timidité , mérite des encouragemens. L'*Oratorio* de Mlle Beaumenil a eu un succès complet , & qui eût été plus grand encore si l'exécution des chœurs eût répondu au mérite de la composition. On y a trouvé ce qu'il étoit impossible que Mlle Beaumenil n'y mit pas , de l'esprit , de la grâce , de la sensibilité ; & même dans le dernier morceau , ce que les femmes n'ont pas ordinairement lorsqu'elles composent , de la force & de l'énergie.

C O M É D I E I T A L I E N N E .

LE Vendredi 26 Novembre , on a joué , pour la première fois , *la Fausse Inconstance* , Comédie en un Acte & en vers , par M. R...

Un Chevalier & un Marquis aiment une Comtesse , qui n'a pas encore prononcé entre les deux Rivaux , quoiqu'elle ait su apprécier chacun d'eux à sa juste valeur. Le Chevalier est un de ces jeunes fats devenus fiers d'avoir subjugué quelques beautés surannées ou quelques vertus plus qu'équivoques ; qui ne parlent d'eux , ne pensent à eux &

ne jettent les yeux sur leurs personnes qu'avec une douce complaisance ; en un mot , il a cette espèce de fatuité qui , aujourd'hui , ne paroît pas même digne d'obtenir un ridicule. Le Marquis est un homme honnête , timide & sensible. Entre deux amans d'un caractère si opposé , le choix n'est pas difficile ; aussi la Comtesse se détermine-t'elle à éloigner l'un & à épouser l'autre. Elle écrit au Chevalier pour lui donner son congé. Celui-ci est d'abord furieux ; ensuite il se propose d'égayer l'aventure ; & voici comment. La lettre de la Comtesse lui est arrivée sous enveloppe , & ne contient rien qui lui soit personnel. En conséquence il fait une nouvelle enveloppe , contrefait l'écriture de la Comtesse , & fait remettre l'épître au Marquis. On peut juger de la douleur , des transports de ce dernier. Il ne doute pas que le Chevalier ne soit l'amant préféré , & il s'en explique avec lui dans des termes & avec ce ton d'humeur qu'inspirent l'amour jaloux & l'amour-propre humilié. Quelle est sa surprise , lorsqu'il voit son rival épouser son ressentiment , blâmer la Comtesse , & déclarer qu'il renonce à la voir jamais ! Néanmoins , comme il imagine que le Chevalier peut feindre , il lui demande s'il pourra se déterminer à le suivre à Paris , où il veut se rendre à l'instant ; (car la Scène se passe à la campagne). Le perfide accepte la proposition avec un empressement qu'il est facile de deviner , & sort afin de tout disposer .

pour un prompt départ. D'un autre côté la Comtesse , après avoir signifié au Chevalier le congé le plus absolu , a fait dresser un contrat de mariage au nom du Marquis & au sien. Le jour même , son Notaire doit venir en faire la lecture & recevoir la signature des parties. Le Marquis ignore tout cela. Franche & sensible , la Comtesse vient parler à son amant de leur prochain bonheur. La nature des reproches qu'elle effue brise son cœur , confond sa raison & réveilie son orgueil. Heureusement le Notaire apporte le contrat ; ce qu'il dit éclaire peu-à-peu le Marquis , & amène une explication , par le moyen de laquelle tout se découvre. Le Chevalier ne rentre que pour être témoin du bonheur des deux amans. Afin d'être exacts autant qu'il est possible de Pître , nous devons ajouter que la Comtesse a une Suivante qui a pour amans le Valet du Marquis & celui du Chevalier ; que ces rivaux subalternes jouent exactement les mêmes rôles que les premiers , & que les Scènes qui en résultent offrent tout simplement la caricature de celles qui mettent leurs Maîtres en jeu ; moyen usé , rebattu , toujours susceptible de produire quelque impression , quoi qu'il annonce moins la connaissance des effets comiques , que l'impuissance d'en varier les motifs & d'en multiplier les causes.

Cette petite comédie a été écoutée avec indulgence , elle a même obtenu des applaudissements , parce qu'on y remarque de l'es-

prit & des détails agréables. Aujourd'hui c'est à peu - près tout ce que demande la plus grande partie des Spectateurs , & c'est à peu - près aussi tout ce qu'on lui donne. Ce qui faisoit autrefois dans les Ouvrages Dramatiques la matière d'un simple incident, fait maintenant la matière première de nos Comédies modernes. Puisque le Public s'en contente , il ne faut pas être plus difficile que lui , sur-tout quand son suffrage ne s'arrête que sur des productions éphemères où la décence n'est point blessée , & dans lesquelles les mœurs sont respectées. La *Fausse Inconstance* n'est donc qu'une bluette dont une anecdote récente a fourni le fonds. L'Auteur l'a distribuée en Scènes à sa manière , sans y rien ajouter du sien , que de l'esprit dans quelques détails , comme nous l'avons déjà dit ; mais depuis que tous les matins un quart de la ville se réveille pour travailler à donner aux trois autres quarts une manière quelconque de penser & de s'expliquer surtout depuis l'orthographie jusqu'à la Chimie , l'esprit est devenu , comme les succès , une marchandise bien commune.



ANNONCES ET NOTICES.

VINAIGRES & autres objets d'agrément & d'utilité. A Paris, chez le sieur Maille, Vinaigrier-Distillateur du Roi, rue S. André-des-Arcs.

Rendre une justice publique aux hommes qui, par leur industrie & leurs travaux s'élèvent au-dessus de l'état qu'ils exercent, & en reculent les bornes par des découvertes utiles, c'est tout-à-la-fois un acte de justice & de reconnaissance. C'est un tribut que nous avons déjà payé, & que nous sommes jaloux de payer encore à M. Maille, qui a porté son Art à un degré inconnu jusqu'à lui. Il débite avec le plus grand succès, & il envoie dans les pays les plus reculés, plus de 200 sortes de Vinaigres de sa composition. Nous nous contenterons de citer le *Vinaigre Romain*, qui prévient la crise des denrées & l'haleine forte; le véritable *Vinaigre des Quatre-Voleurs*, si connu par sa vertu anti-putride; le *Vinaigre Storax*, ou *Crème de Vinaigre*, propre à donner de la blancheur au teint & à garantir la peau des rides; le *Vinaigre de Rouge*, qui, à l'avantage du rouge ordinaire joint celui de cacher le besoin qu'on a d'en user, en imitant les couleurs naturelles. Ce Vinaigre n'est composé que de simples, ce qui doit rassurer contre la crainte de tout inconvenient pour la peau & pour la santé, & on l'enlève facilement en se frottant le visage avec un linge trempé dans du *Vinaigre de Mille Pertuis*. Parmi les Vinaigres pour la Toilette, nous ne parlerons que du *nouveau Blanc de Vinaigre* & de celui qui sert à ôter le feu du rasoir. Enfin cet habile Artiste ne laisse rien à désirer pour la table; & l'on trouve dans son magasin plusieurs espèces de Moutardes

fines, qui acquierent plus de vogue & d'estime de jour en jour.

Après ces éloges donnés aux talents variés de M. Maille, nous en devons à sa bienfaisance qui l'engage à distribuer gratis aux Pauvres de la Moutarde pour les angelures. Cette distribution se fait tous les Dimanches, depuis le premier Novembre jusqu'à Pâques.

PORTRAIT de M. Necker, ancien Directeur-Général des Finances, gravé par Aug. de Saint-Aybin, Graveur du Roi & de sa Bibliothèque, d'après le tableau original de J. S. Duplessis, qu'on a vu au Salon en 1783, de 12 pouces de haut sur 9 pouces de large. Prix, 4 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue des Prouvaires, la porte-cochère vis-à-vis le magasin de Montpellier.

Ce Portrait réunit tous les genres d'intérêt; l'estime qu'on a pour le personnage qu'il représente, une parfaite ressemblance & une grande supériorité de burin. C'est une des meilleures têtes que la gravure nous ait données depuis long temps. Les personnes qui se sont fait inscrire pour des épreuves de choix, peuvent les faire retirer. Le même Artiste travaille au même Portrait *in-4°*. pour les personnes qui désireront le placer à la tête du *Compte Rendu*. Dès qu'il sera terminé, les Amateurs seront avertis par de nouvelles annonces.

ANALYSE raisonnée des Rapports des Commissaires chargés par le Roi de l'examen du Magnétisme Animal, par J. B. Bonnefoy, Membre du Collège Royal de Chirurgie de Lyon. A Paris, chez Prault, l'imprimeur du Roi, quai des Augustins.

Peu de Livres en faveur du Magnétisme, réunissent comme celui-ci la clarté à la précision & à la décence. Les Partisans du Magnétisme trouveront

dans cet Ouvrage une discussion sage & bien raisonnée du Rapport des Commissaires, & c'est un de ceux que l'on peut lire avec le plus de fruit & de satisfaction , en attendant que l'on décide le fonds d'une querelle aussi importante.

DOUTES d'un Provincial proposés à MM les Commissaires chargés par le Roi de l'examen du Magnétisme Animal. A Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins.

Cette Brochure, qui est remplie de sarcasmes très-piquants contre la Médecine, est d'un ancien Malade qui croit avoir été soulagé par le Magnétisme des maux que la Médecine ordinaire n'avoit fait qu'aigrir. Ses Doutes annoncent un homme de beaucoup d'esprit & une imagination vive. Son Ouvrage sera là avec plaisir, même par ceux qu'il ne persuadera point.

OBSERVATIONS sur le Gouvernement & les Loix des Etats-Unis de l'Amérique , par M. l'Abbé de Mably.

La première Edition de cet Ouvrage, remarquable par le nom de son Auteur, est épuisée. Celle que nous annonçons se vend chez Hardouin, Libraire, au Palais Royal, n°. 14. Prix, 1 liv. 16 sols.

VOYAGE autour de la Terre avec le Globe Aérostatique , par M. L.... de M.... A Paris, chez Lesciapart, Libraire, Pont Notre-Dame, & chez les Marchands de Nouveautés.

Plaisanterie écrite rapidement, & qu'on ne doit pas juger à la rigueur.

L'ENFANT chéri, peint par J. B. Leprince, Peintre du Roi, & gravé par N. Delaunay, Graveur des Académies Royales de Paris & de Copen-

hague. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Bucherie,
n°. 26.

Cette jolie Estampe est la septième faisant suite à celles déjà connues & estimées sous les titres de la Gaité Conjugale, la Félicité Villageoise, &c. On y reconnoîtra le burin gracieux & le fini qui caractérisent les productions de cet Artiste.

Nouveau Théâtre Allemand, ou Traduction des Pièces qui ont paru avec succès sur les Théâtres des Capitales de l'Allemagne, par MM. Friedel & de Bonneville, Volume X. A Paris, au Cabinet de Littérature Allemande, rue Saint Honoré, au coin de la rue de Richelieu, chez la Veuve Duchesne, Courrier fils, Nyos l'aîné & Barrois le jeune, Libraires. Le prix des dix Volumes est de 40 livres rendus franc de port par la poste en s'adressant directement à M. Friedel, Professeur des Pages du Roi, rue Saint Honoré, au coin de la rue de Richelieu.

Discours sur l'Histoire Universelle, par M. Bossuet, Collection *in - 4°*. imprimée par ordre du Roi pour l'Éducation de M. le Dauphin, tirée à deux cent Exemplaires sur papier grand raisin vélin, 1 Volume. Prix, 48 liv. broché en carton. Ce Volume est le cinquième de la Collection *in - 4°*. Il a déjà paru. — *Télémaque*, 1 Vol. — *Les Œuvres de Racine*, 3 Vol. — *Le même Discours sur l'Histoire Universelle*, par M. Bossuet, imprimé par ordre du Roi pour la Collection *in - 18* de M. le Dauphin, 4 Vol. Prix, 24 liv. brochés en carton.

Cette Collection sous les formats *in - 4°*, *in - 8°*, & *in - 18* est sur papier vélin de la fabrique de MM. Mathieu Johannot père & fils, d'Annonay; & nous pouvons dire, pour dire beaucoup en peu de mots, que ces deux Editions sont des plus belles qui soient sorties des Presses de cet Artiste renommé.

ÉTRENNES de la Vertu, pour l'année 1785; contenant les Actions de Bieufaisance, de Courage, d'Humanité, &c. qui se sont faites dans le courant de l'année 1784, auxquelles on a joint quelques autres Anecdotes intéressantes. A Paris, chez Savoie, Libraire, rue Saint Jacques.

Le Public a applaudi à l'idée de ce Recueil, dont nous annonçons le quatrième Volume, & nous avons joint nos éloges à ceux des autres Ecrivains périodiques. L'année qui est prête à finir a fourni un plus grand nombre de belles actions, & c'est une idée consolante pour l'humanité.

TRAITE Élémentaire d'Algèbre, par M. l'Abbé Bossut, de l'Académie Royale des Sciences, Honoraire, Associé libre de l'Académie Royale d'Architecture, de l'Institut de Bologne, de l'Académie Impériale des Sciences de Saint Pétersbourg, de la Société Provinciale des Sciences & des Arts d'Utrecht, Examinateur des Elèves du Corps Royal du Génie, Inspecteur général des Machines & Ouvrages Hydrauliques des Bâtiments du Roi, *in 8°*. A Paris, chez Volland, Libraire, quai des Augustins.

Pour faciliter l'achat de cet Ouvrage, le Libraire, au lieu de 3 liv. 5 s., l'a mis au prix de 2 liv. 10 sols.

La Folle Soirée, Parodie de Figaro en un Acte, prose & Vaudevilles, présentée à la Comédie Italienne le 14 Juillet 1784, par M. l'Abbé B.... de B...., de deux Académies. Prix, 1 livre 10 sols. A Gattières; & se trouve à Paris, chez Couturier, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins.

C'est l'Ouvrage d'un homme d'esprit, qui sait même exprimer ses idées; mais sa Pièce est trop longue, n'étant qu'un dialogue sans aucune espèce d'action jusqu'à la dix-septième Scène. Ce qui ôte aussi de la clarté à la marche, c'est qu'il semble

confondre souvent l'Auteur & la Pièce, les Personnages & les Acteurs. Par exemple, on complimente Figaro de ce qu'il a parfaitement joué; voilà donc l'Auteur; ensuite, & dans la même Scène, le même Figaro raconte qu'il a été d'abord Barbier à Séville, &c., & voilà le Personnage revenu. Cela jette du louche dans le dialogue de cette Parodie, où d'ailleurs les mots de la *Folle Journée* sont quelquefois adroitement enchaînés.

CHEFS-D'ŒUVRES de l'Antiquité sur les Beaux-Arts, Monumens précieux de la Religion des Grecs & des Romains, de leurs Sciences, de leurs Loix, &c., tirés des principaux Cabinets de l'Europe, gravés en taille douce par Bernard Picart, & publiés par M. Poncelin de la Roche-Tilhac, Écuyer, Conseiller du Roi à la Table de Marbre. A Paris, chez l'Auteur, rue Garancière, & Lamy, Libraire, quai des Augustins.

Voilà la troisième Livraison de ce grand Ovrage, qui comprendra cinq Cahiers pareils, dont le cinquième sera distribué gratis aux Souscripteurs. Le titre seul en montre l'importance, & le nom de Bernard Picart est un préjugé favorable pour les Gravures. Le prix de chaque Cahier est de 18 liv.

DIALOGUES des Morts de Lucien, traduits en François, en deux Parties, avec des Remarques élémentaires, à l'usage des Collèges de l'Université, nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée par M. l'Abbé Gail, Docteur agrégé de l'Université de Paris, in-12. Prix, 2 liv. relié. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, au Collège d'Harcourt; Brocas, rue Saint Jacques; Nyon, au Pavillon des Quatre-Nations; Colas, Place Sorbonne, & Guillot, Libraires, rue Saint Jacques.

Cette Traduction est un des Livres classiques

adoptés par l'Université, & son mérite a justifié son succès. Cette Édition nouvelle a un avantage particulier; elle est divisée en deux Parties, qu'on peut acheter séparément. La première est destinée aux Commençans; elle est composée de Dialogues traduits, avec des explications grammaticales & des détails qui en facilitent l'intelligence. La seconde, qui est destinée à des Ecoliers plus avancés, n'offre pas des secours qui sont supposés inutiles.

*Les Promenades de Clarisse & du Marquis de Valzé, ou nouvelle Méthode pour apprendre les Principes de la Langue & de l'Orthographe Francoises, à l'usage des Dames, par M. T***. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande; Jombert, rue Dauphine; Mérigot, vis-à-vis l'Opéra; Bailly, Libraires, rue Saint Honore, & chez les Marchands de Nouveautés.*

L'Auteur de cette Méthode se propose de donner tous les mois un Cahier; l'Ouvrage complet en contiendra vingt-quatre, & formera quatre petits Volumes, dont le premier traitera des parties de Discours; le second, de l'Orthographe; le troisième, de l'accord des mots & de la construction des phrases; le quatrième, de l'Eloquence & de la Verification.

Les premiers Numéros de cet Ouvrage qui on déjà paru en donnent une idée avantageuse; les Règles y sont traitées avec clarté, & dépouillées à la sécheresse qui les accompagne ordinairement.

Le prix de chaque Cahier est de 12 sols, & les Personnes qui souhaiteront d'avance ne payeront pas les vingt-quatre Cahiers que 9 liv. francs de port à Paris, & 12 livres en Province, au lieu de 14 livres 8 sols & 18 liv.

LETTRE de M. Galart de Montjoye à M. Baill

Fuⁿ des Commissaires nommés par le Roi pour l'examen du Magnétisme Animal. A Philadelphie ; & se trouve à Paris, chez Pierre J. Duplain, Libraire, cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie Françoise, in-8°. Prix, 1 liv. 16 sols broché.

L'objet de cet Ouvrage est de répondre au Rapport des Commissaires de l'Académie & de la Faculté ; mais ce n'est pour l'Auteur qu'une occasion de discuter quelques opinions de M. Mesmer, & de les comparer à celles de M. Baily, de Descartes, Newton & autres Savans, même à celles de l'Antiquité & du Peuple, ce qui amène divers appercus & comme autant de petits Traité sur la nature du feu, de la lumière, des fluides, & sur les crises, les convulsions, l'imitation, l'imagination, &c. Le style de cet Ouvrage, quoiqu'il ne soit pas exempt de causticité, nous a paru en général clair & décent.

HUITIÈME Recueil d'Airs de l'Epreuve Villagoise, du Faux Lord & autres Opéras nouveaux, avec Accompagnement de Guitare, par M. Corbelin, Professeur, pour servir de suite à sa Méthode de Guitare. Prix, 6 livres. A Paris, chez l'Auteur, Place Saint Michel, maison du Chandelier. — Neuvième Recueil, contenant des Airs de Richard-Cœur-de Lion, les deux Rubans, &c. par le même, même Adresse. Prix, 6 liv.

Deux jolis Airs, dont M. Corbelin a fait les paroles & la musique, prouvent que son talent s'étend à plus d'un genre, & doivent faire distinguer ce Recueil.

NUMÉRO 11 du Journal de Violon, Recueil d'Airs nouveaux pour Violon, Alto, Flûte & Basse. Prix, séparément 2 liv. 8 sols. Abonnement 18 liv. & 21 liv.

Ce Journal paraît exactement à la fin de chaque

mois. A Paris, chez Baillon, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu, à la Muse Lyrique.

Numéros 3 & 4 des Feuilles de Terpsichore, ou nouvelle Etude de Harpe & de Clavecin, dédiées aux Dames, dans lesquelles on trouve successivement l'agréable, l'aisé & le difficile, composées par les Auteurs les plus recherchés pour ces Instrumens.

Il paraît tous les Lundi une Feuille pour la Harpe & une pour le Clavecin. Prix, à livre 4 sols chaque. A Paris, chez Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poules, & Salomon, Luthier, Place de l'Ecole.

ERRATA. Le sieur Dubost, annoncé dans le Mercure précédent, demeure à l'Abbaye S. Germain, Cour des Princes, & non pas dans l'Enclos du Temple.

Voyez, pour les Annonces des Livres, de la Musique & des Estampes, le Journal de la Librairie sur la Couverture.

T A B L E.

<i>Vers d M. François de Histoire du Ministre la Roche, Neufchâtel.</i>	97	<i>Conte,</i>	103
<i>— A une Dame,</i>	98	<i>Charade, Enigme & Logogryphe,</i>	118
<i>— Pour le Portrait de Mme de Genlis,</i>	<i>ibid.</i>	<i>L'Honneur François,</i>	120
<i>Inscription,</i>	99	<i>Traduction nouvelle de l'Enseigne,</i>	126
<i>Le premier Ministre de la Mort, Apologue,</i>	<i>ibid.</i>	<i>Concert Spirituel,</i>	131
<i>Le Fleuve & le Ruisseau, Fable,</i>	211	<i>Comédie Italienne,</i>	132
		<i>Annonces & Notices,</i>	136

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le Mercure de France, pour le Samedi 18 Décembre. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 17 Décembre 1784. G U I D L.

JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, le 23 Novembre.

LA Diète de Grodno a terminé ses séances le 13 de ce mois; elles ont été remarquables par l'esprit de conciliation qui les a accompagnées: divers projets utiles y ont été proposés avec un zèle désintéressé, discutés avec décence, approuvés sans turbulente opposition. Cette harmonie servira à consoler la République & son auguste Chef des orages précédens. La confiance au Roi a été si marquée, qu'à l'unanimité on lui a accordé pour 10 ans, du trésor de la République, une somme annuelle de 700,000 flor.

Dans l'une des Séances, le Comte Potocki Palatin de Russie, fit un discours, où l'on retrouve quelques traits de l'éloquence politique, particulière aux Républiques. L'Orateur le termina par un acte d'esprit public,

N°. 51, 18 Décembre 1784. e

qui rendit sa harangue encore plus touchante. Voici quelques fragmens de ce discours.

Il fut un tems , où le Citoyen vigilant & inquiet sur le sort de la Patrie , s'empressoit de lui offrir en tribut , non-seulement son bien , mais son sang & sa vie Teinte du Sang de ses Ennemis , & quelquefois même de celui de ses Défenseurs , la Patrie , reconnoissante pour de tels sacrifices , conservoit dans leur intégrité , & la liberté des Citoyens , & la Terre précieuse , qui nourrissoit des Hommes libres. Une paix honteuse , plus funeste que les guerres les plus sanglantes , non-seulement a su disperser l'Armée triomphante , que nous avoit laissée Jean Sobieski ; mais elle est encpre parvenue à étouffer dans une Nation vaillante son caractère distinctif , l'héroïsme. Nos armes victorieuses sont couvertes de rouille ; nos tentes sont devenues la pature des vers ; & le Chevalier Polonois est lui-même étonné de se voir transformé en Cultivareur ou en Juriste.

Nos pères ont péché , & nous avons suivi leurs traces. Cependant dépourvue de troupes n'ayant que des Loix sans vigueur , qu'une administration sans force , déchirée en même tems par des divisions intestines , la République , dans cet état fatal de dissolution , ne pouvoit qu'être envisagée comme une proie , à la merci du premier venu. Déjà elle touchoit à son terme ; mais la Providence ne vouloit pas encore effacer le nom de la Pologne de la liste des Nations. Au moment qu'elle éroit battue du plus fort de la tempête , abandonnée de ses Pilotes , & déjà à deux doigts d'une perte inévitable , cette Providence , dans le moment le plus critique , daigna nous donner un Roi , qui saisit le gouvernail du vaisseau désespéré , & , sans l'abandonner d'un seul instant , ~~sa~~ encore le diriger : il parvint , non

seulement à arracher la Nation à sa perte , mais à lui donner aussi , autant que faire ce pouvoit , une forme de gouvernement . Le Trésor & l'Armée ont commencé à redevenir utiles & subordonnés à la République . Le Citoyen dépourvu de fortune sent déjà , que , ne cédant nullement en prérogatives au plus riche , il a un droit égal à la Justice . Il est assuré , que la main du Gouvernement le garantira de l'oppression . Si nous ne sommes plus dans cette perplexité alarmante , qui empêchoit toute opération salutaire à l'Etat , c'est à Votre Majesté que nous en avons l'obligation . Pourquoi devrions-nous en effet douter encore du sort de la Patrie , quand c'est vous qui régnez ; quand nous formons toujours un corps de nation , où il y a des Citoyens & des bras robustes ? Et si nous commençons à nous ressentir du manque de l'or , songeons que ce métal ne fut jamais le soutien des Peuples libres , & que sa privation peut nous rendre d'autant plus heureux , que nous ne manquerons jamais de celui dont on fait les armes & les socs » .

Prouvant ensuite la nécessité de l'augmentation & de l'amélioration des troupes :

Qu'il me soit permis , dit-il , j'en supplie humblement Votre Majesté & les illustres Etats , non en récompense de mes services , (car je n'ai pas encore été assez heureux pour en rendre ,) mais en récompense de mes sentiments patriotiques , — qu'il me soit permis de servir la Patrie plus qu'un autre , puisque le sort m'y a donné plus de bien en partage . Permettez que j'offre pour le service de Votre Majesté & de la République 24 pièces de canons & un Régiment de 400 hommes ; qu'ils soient à la disposition du Département de la guerre , quoiqu'entretenus à mes frais ; & que ce Régiment , servant la République avec moi &

à mes dépens , ne soit entretenu aux frais du trésor de la Couronne , comme les autres Régimens , qu'après ma mort , lorsque je ne serai plus en état de commander les Divisions que V. M. a bien voulu mettre sous mes ordres ».

Voilà sans doute le vrai patriotisme ; il se montre par des effets. Cet exemple devroit bien être imité par tant de Républicains bâbillards & argumentateurs , qui ne savent donner à la patrie que de méchantes brochures , & dont toute la vertu est dans leur écritoire.

Le Prince Sapieha , Général d'Artillerie de Lithuanie , animé des mêmes sentiments que le Comte Potocki , le remercia publiquement de sa démarche , & offrit aussi à la République 12 pieces de canon de bronze.

Les décrets nouveaux de la Diète ont eu pour objets entre autres une indemnisation au Prince Radziwil , Palatin de Wilna , de 300,000 fl. annuels pendant 10 ans , pour l'amortissement de ses prétentions sur la République. Ce Prince avoit été à peu près ruiné par les derniers troubles — Le Trésorier de Lithuanie absous de sa gestion — Le projet de ratification de l'accord fait entre la Cour de Pétersbourg & le Duc de Courlande , agréé. — La vénalité des places militaires , permise en faveur des Officiers qui auront servi 14 ans , mais seulement à la valeur de 4 années d'appontement.

Le nouveau Conseil permanent a été autorisé à entamer des négociations de commerce avec la Cour de Berlin.

Selon quelques avis de Dantzig , le Réss-

dént de Prusse a insinué aux Magistrats signer, sans délai ultérieur, la convention projetée entre la Ville & S. M. P.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 24 Novembre.

Une Feuille Allemande , qui nous a déjà fourni plusieurs documens instructifs d'économie politique , présente ce nouvel état de la Poméranie Suédoise.

Les revenus de cette Province ne suffissoient pas autrefois pour faire face aux dépenses qu'exigeoit l'entretien de l'Etat ; il falloit y suppléer annuellement , soit par des fonds tirés de la Suede , soit par des emprunts & des engagemens des Domaines. On regardoit avec raison ce pays comme onéreux à la Couronne de Suede ; mais la sage administration de Prince de Hessenstein , qui en est Gouverneur , a prouvé qu'il ne l'est pas. Ce Prince , guidé par les principes d'une bonne économie , a trouvé le moyen , non seulement de pourvoir aux dépenses de l'état par les revenus de la Province , mais de faire encore tous les ans des épargnes considérables , qui sont employées aux améliorations du pays & à divers bons établissemens.

Année commune , le revenu depuis 1771 , a été de 230,000 rixdalers. Depuis 1777 , la recette a constamment excédé la dépense. Le total de l'épargne depuis lors jusqu'en 1782 , monte à la somme de 150,109 rixdalers.

La population de cette Province réelle de l'Isle de Ragen s'est aussi accrue considérablement. En

1766 on y comptoit 88,957 ames , & en 1782 , 101,584. Ainsi , dans l'espace de 16 ans , la population est augmentée de 12,627 personnes. En 1782 , les trois dixièmes du total de la population demeuroient dans les villes , & sept dixièmes à la campagne ; les naissances dans la même année étoient en proportion à toute la population , comme un à trente , sept huitièmes ; les enfans illégitimes aux enfans légitimes , comme un à quatorze trois tiers , & les morts aux vivans , comme un à trente-trois , trois cinquièmes . — L'exportation des marchandises a été évaluée , dans l'année 1782 , à 739,693 rixdalers , & l'importation à 569,638 rixdalers , ce qui a produit dans le commerce un bénéfice de 179,055 rixdalers.

On a annoncé que l'Impératrice de Russie s'occupoit d'une nouvelle formation de son armée ; ce travail est fini , & la nouvelle Ordonnance militaire , qui répartit les troupes en 9 divisions & plusieurs corps , est aujourd'hui publique.

La première division est en quartier dans les Gouvernemens de Petersbourg & de Pliscow , elle est commandée par le Général Feld Maréchal Comte de Rasumowski , qui a sous lui un Général en chef , 4 Lieutenans - Généraux & 7 Majors - Généraux. Cette division est composée de 15 Régimens d'Infanterie & de deux de Cavalerie.

La seconde division a ses quartiers dans le Gouvernement de la Petite - Russie ; elle est aux ordres du Général Feld Comte de Romansow , qui a sous lui trois Lieutenans Généraux & 9 Majors Généraux. Cette division consiste en 6 Régimens d'Infanterie & 17 de Cavalerie.

La troisième division est cantonnée dans le Gouvernement de Moscow ; elle est aux ordres du Général Feld Maréchal Comte Xchernichew, qui a sous lui deux Lieutenans Généraux & 4 Lieutenans Généraux. Elle est composée de 7 Régimens d'Infanterie & de trois de Cavalerie.

La quatrième division est cantonnée dans le Gouvernement de Cathasiorland ; elle est aux ordres du Général Feld Maréchal Prince de Potemkin, qui a sous lui 5 Lieutenans Généraux & 11 Majors généraux. Elle consiste en 11 Régimens & 15 Bataillons d'Infanterie & 18 Régimens de Cavalerie.

Le Corps du Gouvernement du Caucase appartient à cette division. Ce Corps composé de 9 Régimens & de 5 Bataillons d'Infanterie & de 7 de Cavalerie, est aux ordres du Lieutenant Général de Potenkin, qui a sous lui un Lieutenant Général & cinq Majors Généraux.

La cinquième Division a ses quartiers dans le Gouvernement de Nowogorod ; elle est aux ordres du Général en chef Comte de Bruce, qui a sous lui un Lieutenant Général & 2 Majors généraux. Elle est composée de 4 Régimens d'Infanterie & de 2 de Cavalerie.

La sixième Division est cantonnée dans les Gouvernemens de Wolodimir & de Worow ; elle est aux ordres du Général en chef Comte Pierro de Solstikow, qui a sous lui un Lieutenant Général & 4 Majors généraux. Elle consiste en quatre Régimens d'Infanterie & eu quatre de Cavalerie.

La septième division est cantonnée dans le Gouvernement de Smolensko ; elle est aux ordres du Général en chef Prince de Repnin, qui a sous lui un Lieutenant Général & 3 Majors Généraux.

Elle consiste en 4 Régimens d'Infanterie & en 3 de Cavalerie.

La huitième division est cantonnée dans le Gouvernement de Tambow ; elle est aux ordres du Général en chef Baron d'Elmt , qui a sous lui un Lieutenant Général & 2 Majors Généraux. Elle consiste en quatre Régimens d'Infanterie & deux de Cavalerie.

La neuvième Division est cantonnée dans le Gouvernement de la Russie - Blanche ; elle est aux ordres du Général en chef Comte Mousin Poutschkin , qui a sous lui un Lieutenant Général & trois Majors Généraux. Elle consiste en 4 Régimens d'Infanterie & deux de Cavalerie.

Le Corps d'Orembourg , cantonné dans le Gouvernement de ce nom , est aux ordres du Major Général de Filisow ; il est composé de 2 Bataillons d'Infanterie & de cinq de Cavalerie.

Le Corps de Siberie , composé de deux Bataillons d'Infanterie & d'un Régiment de Cavalerie , est aux ordres du Lieutenant Général d'Aga-tew.

Depuis cette répartition , dans laquelle ne sont pas compris les Régimens des Gardes , les Régimens d'Artillerie , les Bataillons de Garnison , les Troupes de marine , le Corps des Cadets , l'Armée est composée de 80 Régimens d'Infanterie & de 62 de Cavalerie . — La milice du pays est incorporée dans les divers Corps.

DE VIENNE , le 2 Décembre .

Les fausses nouvelles & les conjectures circulent en ce moment avec tant de succès , qu'il est très-difficile de rassembler une suite de faits certains. On est donc forcé par pru-

dence de s'en tenir à quelques détails secondaires, qui servent à pénétrer ce qu'on ignore.

Le régiment de Preiss, qui étoit en garnison dans cette ville, se mit en marche le 23 Novembre pour les Pays-Bas, & Teuchtsmeister le suivit le lendemain.

Le Général-Major de Zehentner, Chef de l'Etat-Major de l'armée, le Baron de Turati, Lieutenant-Colonel de ce département, & rappelé d'Esclavonie ; enfin M. de Legifeld, Inspecteur-Général de l'administration des vivres, ont pris en poste la même route avec quatre Ingénieurs en chef. M. de Legifeld étoit en Italie depuis six mois à la suite d'un procès considérable, lorsqu'il fut rappelé. Parti le 12 Novembre, il a ordre de faire la plus grande diligence & de ne pas perdre un instant dans ses opérations. Il est enjoint aux Receveurs des différentes caisses, de presser leurs paiemens, & l'on a offert du service, même aux Officiers retirés, sans être incapables de porter les armes.

Le Marquis Ghérardini, Envoyé extraordinaire de l'Empereur à la Cour de Turin, est parti le 19 pour Milan sa patrie, où il ne s'arrêtera que peu de jours, devant hâter son arrivée au lieu de sa destination.

Ce n'est pas en Hongrie, mais en Transylvanie, qu'il s'est répandu quelques bandits, appellés des *révoltés* par des Gazettes étrangeres ; ce sont des Valaques occupés de brigandages : ils ont pillé plusieurs villages, & les ont ensuite incendiés. A leur tête se trouve un aventurier, qui a pris le nom de Comte de Salis, en se déclarant

d'une Etoile & d'un Ordre supposé. Rien ne nous fait présumer d'ultérieures suites du mécontentement de quelques Comitats Hongrois, au sujet de la Conscription militaire : on a pris des mesures pour tranquilliser les esprits, qu'on ne manie pas aussi facilement dans cette contrée que dans le reste de la Monarchie.

Les rapports qui nous viennent du Tirol, touchant le bon effet de l'interdiction des marchandises étrangères, sont de plus en plus satisfaisans. Les manufactures se perfectionnent rapidement dans cette Province ; les matières écrues s'y préparent avec plus de soin, & la culture des vers à soie y augmente sensiblement. En 1782, on recueilloit déjà 100,000 liv. de soie ; & ce produit est aujourd'hui bien plus considérable.

M. Charles Gozzi, Lieutenant-Major de S. M. I. dans la Pologne Autrichienne, s'étant enfui pour prendre le turban, il vient d'être pendu en effigie. Au bas de son portrait étoit écrit en langues Turque, Grèce, Russé & Allemande, « Charles Gozzi, ancien Lieutenant - Major, convaincu du crime de haute trahison, & d'avoir abjuré la Religion Chrétienne ».

Le Manifeste contre les Hollandais est déjà rédigé, & prêt à être envoyé aux Cours étrangères.

On vient de publier un nouveau Règlement général de Douane pour les Etats-héritaires, par lequel les tarifs précédens ont été supprimés.

L'Ordonnance concernant l'entrée & la taxe des marchandises étrangères, sera aussi publiée dans les Pays - Bas. — Les productions & marchandises qu'on y fabriquera pourront entrer dans les Etats héréditaires d'Autriche & de Hongrie , en se conformant au Règlement du 15 Novembre 1777 , & aux articles du nouveau Règlement général de Douane , du premier Novembre de cette année , où il est traité du commerce des Pays - Bas.

L'Empereur a fait verser , selon le bruit public , 30 millions de florins dans la caisse du Trésorier de l'armée des Pays Bas , d'où l'on s'est hâte de conclure que la marche des troupes coûteroit 60 millions tournois : cette conséquence n'est pas rigoureuse : sans doute , les dépenses de cette caisse seront très - considérables , puisque les frais des différens transports , alloués aux voituriers de Vienne , sont de 275,000 florins. On ajoute que les Etats de Brabant contribueront à cette caisse par un don gratuit de 3 millions de florins.

La circonstance rend d'autant plus curieux un état authentique des forces militaires de l'Empereur en tems de guerre : voici le denombrement qu'on en fait d'après des relevés exacts. L'armée est portée au complet , l'Etat-Major & tous les Officiers compris.

	hommes
Deux Régimens de garnison , chacun	7,118
Dix-huit Régimens de Frontières ,	61,476
57 Régimens d'Infanterie , chacun de 18 compagnies & de 4,093 hommes ,	233,301
	e 6

2 Régimens de Carabiniers, chacun de 8 escadrons & de 1,470 hommes,	2,940
10 Régimens de Cuirassiers, chacun de 6 escadrons & de 1,062 hommes,	10,620
5 Régimens de Dragons, chacun de 6 escadrons & de 1,236 hommes,	6,180
Le Régiment des Dragons d'Arberg, de 6 escadrons.	1,062
6 Régimens de Chevau - Légers, chacun de 6 escadrons & de 1,236 hommes.	7,416
8 Régimens de Hussards, chacun de huit escadrons & de 1,640 hommes.	13,120
5 autres Régimens de Hussards de diverse force y compris les Esclavons.	4,873
Le Corps de réserve de la Cavalerie.	4,694
Le Régiment de garnison des Pays-Bas, de 4 compagnies.	806
Les deux compagnies d'Infanterie en garnison à Philisbourg	401
La Garde de la Couronne de Hongrie, 2 compagnies.	242
3 Régimens d'Artillerie, chacun de 16 compagnies, & de 2,415 hommes.	7,245
La Garde du Général d'Artillerie.	252
Le Corps d'Artillerie dans les fortresses & les garnisons.	1,274
Le Corps des mineurs, 4 compagnies	497
Le Corps des Sapeurs, trois compagnies..	172
Le Bataillon des Pontonniers	416

T O T A L 364,05

Les quatre Régimens Wallons d'Infanterie & les deux Régimens Italiens d'Infanterie ont, en temps de guerre, le même nombre d'hommes que les Régimens Allemands d'Infanterie, dont

il y en a plusieurs de 20 compagnies. — Plusieurs Régimens de Hussards sont aussi composés de 5 divisions ou de 10 escadrons.

Les séances de la Diète ont recommandé le 15 à Ratisbonne. Le Ministre de Mayence a recommandé à cette occasion aux autres Ministres des Etats de l'Empire, de se mettre en état de répondre au Décret commissoial de l'Empereur, concernant la ville de Donawert, qu'on doit céder à l'Electeur de Baviere.

On voit dans un état de dénombrement de la ville de Leipsick que la population de cette ville monte à 32,000 ames.

On a observé que depuis plusieurs années le nombre des morts a excédé de beaucoup celui des naissances dans la même ville de Leipsick. En 1781 on y a compté 916 naissances & 1131 morts; en 1782 902 naissances & 1485 morts, & en 1783 899 naissances & 1110 morts.

DE FRANCFORT, le 6 Décembre.

Selon des lettres du Brifgaw, la première division des troupes de cette province a dû quitter Fribourg, le 21 du mois dernier, & le premier Décembre elle aura passé le Rhin. Quant au second corps, parti le 21 du vieux Brifach, il sera arrivé à Philisbourg à la fin de Novembre, pour traverser le fleuve sur le pont de bateaux établi près de cette place.

On a saisi, dit-on, le temporel du Cardinal Migazzi, Archevêque de Vienne, à qui l'on reproche trop d'activité contre les nouvelles réformes.

Une lettre de Strasbourg, du 25 Novembre, s'exprime en ces termes :

Un courrier de Vienne , allant à Paris , a passé hier vers les huit heures du soir par cette ville ; il n'a été que quatre jours en route pour venir de Vienne ici , malgré les mauvais chemins. Ce courrier a laissé , en passant par Kell , un paquet ministériel à la poste , avec injonction au directeur de le faire tenir sans délai à l'Officier qui commande les troupes Autrichiennes du Brisgau : cet Officier se trouvoit pour lors à Appenwehr près d'Offenbourg , avec la première division Autrichienne. A la réception de ce paquet , il a aussitôt envoyé — un expès à l'Officier commandant la seconde division qui étoit partagée entre les villages de Goldcheur & Marle , à une petite lieue de Kell , pour lui ordonner de faire halte , jusqu'à nouvel ordre : cet expès est arrivé à minuit à Marle. Les Strasbourgeois , qui le lendemain se rendirent à Kell pour y voir le passage des troupes , qui devoit avoir lieu par le pont de Krentzig ; ne furent pas peu surpris de ne découvrir aucune trace de cette armée ; quelques uns s'étant avancés jusqu'à Goldcheur & Marle , leur surprise augmenta , n'apercevant que des grenadiers qui de distance en diligence faisoient sentinelle devant les maisons où les soldats se trouvoient enfermés & désarmés , chaque Capitaine ayant mis en dépôt dans son quartier les armes de sa compagnie.

Ce ne sont pas là des détails fort importans , mais le contr'ordre donné aux troupes , annonceroit une disposition à ne pas dégarnir le Brisgaw , dont on remplaceroit les Régimens par d'autres de l'intérieur.

Les bâtimens Impériaux dans le Sund ont été prévenus d'y rester jusqu'à nouvel ordre : la plupart de ces bâtimens étoient destinés pour la Hollande.

I T A L I E.

D E M I L A N , le 25 Novembre.

On assure que dans peu il paroîtra un ordre à tous les pauvres étrangers de sortir de cet Etat. Les pauvres nationaux seront renfermés dans l'Hôpital S. Vincent, auquel on travaille actuellement, pour le rendre propre à les recevoir. Les hommes & les femmes seront employés suivant leur capacité, & les dépenses nécessaires pour l'entretien de cet établissement, seront payées sur les revenus des fondations pieuses supprimées.

Les grains fermentés du Chevalier Marco Barbaro, sont recherchés avec plus d'empressement que jamais ; il n'est plus permis de douter de leur excellente qualité après les essais reitérés qu'on en a faits avec un succès constant. Le Chevalier Marco Barbaro a dû en préparer une grande quantité, & afin de procurer des récoltes encore plus abondantes, il a augmenté le degré de fermentation au moyen de nouveaux ingrédients dont il a préalablement fait l'essai. Pour donner encore plus de confiance aux Fermiers & aux Cultivateurs de nos environs il a passé avec eux divers contrats, par lesquels il s'est engagé à leur fournir le grain fermenté & à leur abandonner les cinq premières récoltes, à condition qu'à la sixième récolte ils lui restitueroient le grain fourni pour les semaines, & que l'excédent de cette récolte seroit partagé entre

lui & les Fermiers. Ce procédé offre une preuve incontestable du bénéfice considérable qui doit résulter de cette découverte , & il prouve en même tems le désir qu'a l'Auteur d'en étendre l'usage pour le bien public.

Nous avons perdu , le 22 de ce mois , le célèbre Abbé Frisi , Professeur royal de Mathématiques , & auteur de plusieurs ouvrages ou Mémoires d'un mérite supérieur .

DE FLORENCE , le 24 Novembre.

Le Conseil royal vient d'adresser une Lettre circulaire aux Evêques , pour leur recommander la plus grande circonspection dans le choix des Confesseurs de Religieuses , attendu que la négligence à cet égard peut entraîner les plus grands abus . Les Evêques sont priés en même temps de défendre à ces Confesseurs des'entretenir à la grille avec les Religieuses .

DE ROME , le 24 Novembre.

Le Cardinal Marc-Antoine Colonna , Vicaire du S. Père à Rome , est dangereusement malade d'une strangurie ; & malgré les saignées réitérées , le mal est empiré . Outre les prières que l'on fait dans les différentes Eglises pour obtenir du ciel sa guérison , le Saint Sacrement a été exposé dans la Châpelle de Caravita , & les prières de quarante heures ont eu lieu pour le même effet .

Le 34 Juillet dernier , le P. Francesco Gardini Romain , Clerc Mineur Régulier , Curé d'Agnani , est mort âgé de 55 ans dans la ville de Sora , où il étoit allé pour raison de santé . La

vénération des peuples pour le P. Gardini étoit si grande que , malgré les gardes qu'on mit auprès de son corps , le peuple a coupé son habit en petits morceaux pour en faire des reliques. On a répandu que le lendemain de sa mort , la veine qu'on lui avoit ouverte ne jeta pas une seule goutte de sang , mais que le lendemain matin on en vit sortir avec abondance. Son visage étoit extrêmement frais & coloré. Son corps d'ailleurs étoit flexible & sans aucune odeur. Le peuple demanda qu'on différât d'un jour de le mettre en terre , mais les Peres conventuels , qui étoient parvenus avec peine à obtenir le corps , dans la crainte de causer du tumulte , l'ont fait enterrer dans la nuit suivante. Le 26 , à l'ouverture des portes , l'Eglise fut remplie d'un concours immense de peuple qui fit les dévotions sur son sépulcre. Les Paroissiens d'Agnani ont été très-affligés de ne point posséder dans leur Eglise le corps de leur vertueux Curé.

E S P A G N E.

DE MADRID , le 22 Novembre.

Le 11 Avril dernier , les navires le Peruano & le S. Pedro d'Alcantara , mirent à la voile du Callao , sous le commandement de D. Joseph de Cordova. Ils avoient à bord 15 millions de *Duros* en espèces. Dans la mer du Sud , les tempêtes endommagèrent le S. Pedro , qui se trouvant hors d'état de doubler le Cap Horn , rebroussa chemin & aura gagné , à ce qu'on espere , le port de la Conception au Chili. Le Peruano franchit le Cap , mais les avaries le forcèrent à diriger sa route vers Rio Janeiro dont il étoit à 87 lieues. La Mexicaine , partie de

Lima un mois après ces deux bâtimens , est entrée à Cadix le 8 de ce mois , n'ayant plus que 10 hommes en santé.

On a reçu de Sainte-Croix de Ténériffe l'affligeante nouvelle d'un incendie , qui a consumé une partie de cette ville au mois d'Octobre.

Le 28 , à 9 heures du soir , le feu prit à une maison où l'on vendoit de la résine , térébenthine , & autres matières combustibles ; quoique sur le premier avis , le Marquis de Branchiforce , Commandant-Général , accourût , accompagné des Chefs de l'Artillerie & du Génie , de l'Etat-Major de la Place ; des Officiers & de beaucoup de personnes de distinction , l'incendie fit tant de progrès (la plupart des maisons étant construites en charpente ,) qu'on craignoit de voir toute la ville bientôt détruite . Le Général ordonna en conséquence d'amener la grosse artillerie & de la faire jouer pour abattre quelques maisons . Ce moyen n'eut pas tout l'effet désiré par la raison , que , la chaleur des flammes ayant réduit ces matières à une masse , elle sauta comme de la poudre ; & les jets , qui sortoient du milieu des flammes , semblables à un feu d'artifice , ne causoient pas moins d'effroi que d'étonnement . Le Corrégidor de la Laguna , accourut au bruit de l'artillerie , accompagné de plus de 300 hommes avec ce qui étoit nécessaire pour éteindre l'incendie . Malheureusement il s'étoit déjà écoulé 4 heures depuis qu'il avoit éclaté : mais ces secours ne laisserent pas néanmoins d'être de grande utilité . Voyant l'extrême vitesse , avec laquelle le feu gagnoit toute ce qui étoit à portée , le Général ordonna , mal-

gré la distance qu'il y avoit du foyer de l'incendie au Château principal & à la Douane Royale, d'en abattre l'Estacade , de retirer la poudre, d'enlever tout ce qui appartenloit à la Douane & à l'administration du Tabac , & de mettre en sûreté tant les especes que le papier de ce Département. L'événement prouva combien cette précaution étoit utile , puisqu'en effet les flammes se communiquerent à l'Hôtel de l'administration du Tabac , à une partie des Bureaux de l'inspection & de la recette , & aux maisons vis-à-vis l'Hôtel de la Douane. Enfin , à force de peines & de travaux , on réussit à couper les flammes à peu de distance de la maison du Général. L'on estime à 31 le nombre des maisons brûlées , & à 22 celles qu'on a abattues ou ruinées pour arrêter les flammes dans leur cours ; & toute la perte est évaluée à plus de 500 mille piastres. Cependant , au milieu d'une aussi grande consternation , il n'a péri personne , & il n'y a qu'aucun désordre ; ce qu'on doit en grande partie aux dispositions prudentes du Général.

Un autre avis fâcheux est celui de la perte du *Septentrion* , de 70 canons , qui a fait naufrage par un ouragan , à 3 lieues de Malaga : la cargaison est sauvée : mais le navire même est perdu sans ressources : le silence qu'on garde sur l'équipage fait espérer qu'il a survécu à cet accident.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES , le 5 Décembre.

Le Prince Frédéric d'Osnabruck a été créé par S. M. Duc d'Yorck & d'Albany , dans le royaume de la Grande Bretagne , & Comte d'Ulster dans le royaume d'Irlande :

ces titres passeront aux héritiers mâles, légitimes de S. A. R.

Ainsi que nous le fîmes pressentir l'ordinaire dernier, le Comte de *Temple* est aujourd'hui Marquis de *Buckingham*. Il avoit, dit-on, l'expectative de ce titre, lorsqu'il accepta la Vice-Royauté d'Irlande; & en confirmant ses espérances, le Roi a voulu manifester son approbation de la conduite de ce Seigneur.

Lord *Shelburne* est créé Vicomte de *Calne* & de *Canston*, Comte de *Chipping Wycombe*, & Marquis de *Lansdown*. Cet ancien Ministre n'acceptera aucune place dans l'administration actuelle: sa santé est le motif ou le prétexte de cet éloignement. Le Lord *Shelburne* n'est venu à *Londres* que pour baisser la main de S. M., & lui faire ses remerciemens.

Le Cabinet est donc en ce moment, & pour long-temps peut-être, invariablement fixé aux personnages suivans. Le Lord *Cambden*, Président du Conseil, le Lord *Thurlow*, le Comte *Gower*, le Duc de *Richmond*, le Marquis de *Caermarthen*, le Lord *Sydney*, le Lord *Howe*, & M. *Pitt*. L'opposition remarque que l'Etat ne peut manquer de prospérer étant conduit par la fermeté de Lord *Cambden*, de la force de caractère du Duc de *Richmond*, de l'expérience de M. *Pitt*, & de la popularité de Lord *Turlow*.

Les lettres d'*Antigoa* nous apprennent que le 30 Juillet dernier, l'Amiral Sir *Richard Hughes* y est arrivé avec sa flotte composée de l'*Adamant*, 50 canons, de la *Latona*, 36 canons, du *Boreas*, 32 canons,

de l'*Unicorn*, 32 canons, & des Sloops le *Zébre* & le *Fury*.

On va faire construire dans les Chantiers marchands de la *Tamise*, plusieurs vaisseaux pour la Marine royale. Le terme de cette construction est fixé à trois ans : ces vaisseaux sont le *Tigre* de 74 canons, le *Dragon* id., le *Mars* & le *Torbay* de 64 canons. Tous les Chantiers royaux sont occupés, soit par les radoubs, soit par les constructions nouvelles.

M. *Orde*, Secrétaire de la Vice-Royauté d'Irlande, est parti de Dublin le 24 Novembre, pour venir assister à Londres aux Conférences actuelles, qui ont pour objet les Réglements commerciaux & le Revenu d'Irlande : l'arrangement futur sur ces différents points devant être présenté au Parlement à sa rentrée.

Hier, le Général *Sloper* a diné avec la Cour des Directeurs, ainsi que 16 Officiers nommés à des emplois dans l'Inde ; il se dispose à s'embarquer sur le *Fox*, qui le conduira à Calcutta ; on n'équipera point une frégate, comme on le faisoit autrefois, pour transporter dans ces contrées un Commandant général ; il n'a eu la nomination daucun des Officiers qui l'accompagnent, à l'exception de celle de son Aide-de-camp & de son Secrétaire ; tous les autres ont été nommés par les Commissaires de l'Inde : le frere du Lord Cathcart s'y rendra en qualité de Quartier-maître-général, & le Colonel *Withe*, du sixième Régiment, en qualité d'Adjudant-général.

La Compagnie des Indes n'a pas encore communiqué au Public les nouvelles reçues de Bombay ; mais l'on n'a que trop d'éclaircissements sur l'affreuse destinée des prisonniers de Tippoo Saïb. Nous allons rassembler les différentes circonstances de ce traitement : le Public jugera ensuite de la fidélité de nos Romanciers enthousiastes, qui dans leurs pamphlets, leurs tableaux, leurs mémoires, & leurs œuvres philosophiques, nous ont représenté ce vertueux Tippoo comme un ange de douceur, comme un agneau sous la dent des barbares venus d'Europe, comme un politique élevé, aimable, & sur-tout extrêmement juste.

Voici les actes de justice de ce Héros de nos Discoureurs, & ceux de son pere *Hyder-Ali*. On se souvient que ce dernier surprit en Septembre 1780, un détachement sous les ordres du Colonel *Baillie*, qui resta accablé sous le nombre. Un Officier de cette petite armée écrit en ces termes les suites de cette action : sa lettre est datée du Fort *George* le 6 Juin dernier.

La plupart des Européens furent tués pendant l'action, ou taillés ensuite en pièces par l'ennemi & de sang-froid après qu'il eut promis de nous donner quartier. Le petit nombre d'Anglois qui restoit, étoit horriblement mutilé. Sur le total il n'y avoit que neuf Officiers sans ble'sûres. J'eus le bonheur d'être du nombre ; j'avois, il est vrai, reçu deux coups de feu, mais en jetant les yeux sur mes camarades, je ne pouvois me considérer comme blessé. Il faudroit une plume plus exercée que la mienne, pour vous donner une

idée de tout ce que nous avons souffert depuis ce moment.

Tous ceux qui étoient en état, ou qu'on pouvoit forcer de marcher, furent envoyés deux jours après enchaînés deux à deux à 300 milles dans l'intérieur des terres. On nous divisa ensuite en plusieurs partis qu'on jeta dans différens Forts, en nous donnant indistinctement une ration à peine suffisante pour nous faire vivre. Elle consistoit uniquement en une livre & demi de ris. On y joignoit une paye de trois liards par jour, sur lesquels il nous falloit fournir le feu. Nous étions presque nuds ; on nous avoit dépouillé de tous nos vêtemens lors de notre reddition : plusieurs d'entre nous étoient sans chemise. Notre paye ne sembloit pas être propre à nous tirer de cette affreuse position. Nous y restâmes depuis le mois de Septembre 1780, jusqu'au moment où la ratification de la paix nous a délivrés. J'eus le bonheur de n'avoir pas la moindre maladie pendant notre détention. A Seringapatnam les prisonniers furent mieux traités quant à la nourriture. Quelques Officiers, malgré qu'on nous eût interdit les moyens d'écrire, sont parvenus à tenir un journal exact de notre captivité, lequel je crois, sera quelque jour, donné au public.

Tous les Officiers d'un certain rang, ou qui, ayant leur reddition, avoient eu des occasions de se distinguer, furent empoisonnés ou assassinés en prison, & tous les jeunes gens, d'une figure séduisante, furent réservés pour assouvir la brutalité de l'ennemi, des mains duquel, selon toute apparence, ils ne pourront être tirés. Quelques-uns d'entr'eux sont des premières Maisons d'Angleterre , &c. &c, &c.

La décence nous oblige à supprimer le reste de ce tableau; mais voici d'autres dé-

tais rapportés dans la lettre d'un Officier au service de la Compagnie, écrite de Madras le 3 Juin 1786.

« Typpoo - Saïb étoit convenu, par le Traité de paix, de rendre tous les prisonniers; cependant, sans aucun égard pour cette convention. il a retenu environ 300 européens, dont il a forcé la moitié à se rendre Musulmans. Le reste consiste en Artisans tirés des prisonniers faits & remis par les François à Hyder - Aly, & qui ont été contraints de s'engager au service de Typpoo - Saïb. — On compte parmi les Européens, que ce Prince a obligés de porter le Turban, le Capitaine Lieutenant Rutlige, le Lieutenant Speediman, l'Enseigne Clarck, & plusieurs Cadets de Marine, appartenans aux Vaisseaux de Sa Majesté l'Annibal & le Chasseur, au Vaisseau munitionnaire la Résolution & à la Fortitude, Vaisseau de la Compagnie des Indes, &c. &c. Typpoo - Saïb a également retenu non-seulement tous les Officiers Noirs faits prisonniers avec le Général Mathews, mais aussi les Officiers noirs & les Sipoys, appartenans aux Bataillons du Carnatic, qui sont tombés en son pouvoir. En un mot, Typpoo - Saïb n'a rendu la liberté qu'à 1,200 Européens seulement, tant Officiers, Soldats, que Matelots, & à environ 1,500 Sipoys de Bombay. Ces derniers se sont conduits avec beaucoup de courage & de résolution; quoiqu'ils fussent enchaînés deux à deux, & obligés de porter pendant tout le jour des hotes remplies de terre & de pierres, ils ont refusé presque tous de s'engager au service de Typpoo, & comme ce prince n'étoit point en possession de leurs familles, il ne jugea pas à propos de les garder ».

Lorsque

Lorsque les Anglois ont réclamé cet Officier & sa troupe auprès de Tippoo-Saïb , il a toujours refusé de répondre d'une manière précise , disant au contraire , que les Prisonniers Anglois avoient embrassé sa Religion , & qu'il ne voulloit point en conséquence les livrer à la vengeance des Chrétiens. Ce Prince , ajoutent les dépêches , ayant surpris deux de nos Officiers en commerce de galanterie avec quelques-unes de les femmes , a fait mutiler tous les Anglois qui étoient entre ses mains , & l'on assure que la plupart d'entre eux sont morts des suites de cette barbare exécution. Une autre excuse que Tippoo-Saïb a donné pour colorer la détention des Prisonniers Anglois a été , -qu'ils étoient tous Artilliers.

Telle est cependant , observe un de nos Papiers à cette occasion , telle est la paix que le Gouverneur Hastings a conclu avec Tippoo. Telles sont les insultes auxquelles il s'est soumis , & la Compagnie n'a pas daigné s'intéresser au sort de ces braves Prisonniers. Dans tout autre moment , le récit de ces circonstances malheureuses auoit réveillé le ressentiment de la Nation ; à quel état abject de basseſſe & d'insensibilité nos connexions avec l'Inde ne nous ont-elles pas réduit ?

Parmi les horreurs que l'on raconte de Typpoo-Saïb , envers les Anglois qui ont été faits prisonniers par ses troupes , on cite le rafinement d'inhumanité suivant. Tous les prisonniers étoient enchaînés indistinctement deux à deux : un Officier se trouva accouplé avec un simple Matelot ; ce dernier fut attaqué d'une dysenterie dont il mourut après avoir langui très-long-temps. L'Officier resta enchaîné trois jours au cadavre putréfié de

N°. 50, 18 Décembre 1784. f

ce malheureux, sans que les Indiens eussent l'humanité de l'en séparer.

Toutes les dépêches de *Madras* confirment ces récits, ainsi que la fin tragique du Général *Mathæus*.

Il y a dans la lettre de M. *Hastings* à la Cour des Directeurs, une particularité qui demande toute l'attention de la Compagnie. Il dit « que le fils ainé de l'Empereur Chaw Alhum avoit pris la suite de Delhy, & s'étoit rendu à Luck-nour, peu de tems après l'arrivée de M. *Hastings*. Celui-ci & le Visir le reçurent avec le plus grand respect, mais avec toute la retenue nécessaire, pour ne point entraîner le Nabab ni la Compagnie dans une nouvelle guerre au sujet de son malheureux Pere. » Ceux qui connoissent le caractère de M. *Hastings*, dit un Papier de l'Opposition, ne voient dans cette circonstance qu'une nouvelle source de troubles. Tout concourt à le faire soupçonner. Le jeune Prince s'est jeté dans les bras de M. le Gouverneur, & il en a été bien reçu. Ces expressions ne sont point équivoques. Il est clair que M. *Hastings* n'a point gardé la neutralité, & il est facile d'apercevoir quels sont ses desseins. D'un autre côté, on nous dit que M. *Hastings* n'est point dans l'intention de repasser en Angleterre à présent ; lui, qui auparavant avoit marqué le plus grand désir de quitter l'Inde, aussi-tôt que la paix seroit conclue, & que tout seroit tranquille. Le Trône de Delhy, voilà, concluent nos Politiques, voilà l'objet des projets du Gouverneur *Hastings*.

S'il se fait un emprunt public l'année prochaine, ce qui est encore douteux, il ne sera au plus que de trois millions sterlings, dont

la plus grande partie servira à constituer ou à rembourser la dette non fondée.

Le Sieur Atkinson dont nous avons rapporté la condamnation , n'en sera pas quitte pour l'amende de deux mille liv. sterl. portée dans la sentence. Les Commissaires des vivres vont le poursuivre sur les fraudes de ses comptes , & l'on a saisi cent mille livres , déposées à la banque en son nom.

Un Club de porteurs de chaise a gagné à la Loterie un lot de 20,000 liv. sterl. Ils ont quatre billets dont un seul est sorti , & il leur reste encore de grandes espérances pour les tirages suivans.

Des lettres particulières rapportent un trait remarquable du Général Washington.

Cet Officier , vêtu simplement , alloit en Virginie , où il est né. Une averse le surprit en chemin entre Baltimore & Philadelphie. Il descendit de cheval & monta dans un chariot public qu'il rencontra sur la route. Lorsque la voiture fut arrivée à la dinée , l'Aubergiste qui connoissoit le Général , lui offrit aussi tôt une chambre particulière & une table à part ; mais le Général lui répondit qu'il n'en feroit rien ; qu'il étoit d'usage que tous ceux qui voyageoient dans les chariots publics dinassent ensemble ; & qu'en conséquence il ne vouloit point abandonner ses compagnons de voyage : & en effet , il dîna avec eux comme le plus simple Particulier.

On trouve dans un Journal Anglois de 1733 le récit de funérailles , bien plus singulieres encore que celle de Ruisel , mort dernièrement , & dont nous avons cité les dispositions.

(124)

Whittlesea. 7 Mai 1733.

La nuit dernière a été enseveli ici M. J. Underwood de Nassington. Lorsque le cercueil a été descendu dans la tombe, on a placé sur le milieu, une petite plaque de marbre blanc, avec cette inscription.

Non omnis moriar, J. Underwood. 1733.

Six Gentilhommes qui formoient le convoi entonnerent, ensuite, la dernière stance de la vingtième Ode du second livre d'Horace. Tout se passa conformément à la volonté du Défunt ; on ne sonna point les cloches, personne ne fut invité, à l'exception des six gentilhommes qui suivoient le corps ; le cercueil fut peint en verd, & le cadavre paré de tous ses habits. Sous la tête du mort on plaça l'Horace de Sanadon, & à ses pieds le Milton de Bentley : de sa main droite il tenoit un petit testament grec, avec cette inscription en lettres d'or Εἰμὶ εὐτοῦ Σερφος I. V. Dans sa main gauche étoit une petite édition d'Horace avec ces mots, *Musis amicus J. V.*

Après la cérémonie, la sœur du Défunt donna un grand souper aux six assistants, qui, la table levée, chanterent l'Ode 3^e du 1^{er} livre d'Horace. Ce bizarre personnage legua 6000 liv. sterl. à sa sœur, à condition qu'elle exécutât ponctuellement ces dernières volontés. Chaque assistant eut dix guinées, moyennant qu'il ne portât point en habit noir.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 8 Décembre.

Le Roi a accordé son agrément au mariage du

Vicomte de l'Espinasse , Maréchal des Camps & Armées de S. M. , avec Demoiselle Louvel de Repinville.

Le Roi a nommé à la place de Conseiller d'Etat , vacante par la mort du sieur de la Coré , le sieur Fouillon , ancien Intendant de la Guerre & des Finances , auquel S. M. avoit conservé sa séance au Conseil ; il a eu l'honneur d'en faire ses remerciemens le 27.

Le 1er de ce mois , le Comte d'E stampes , qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi , a eu celui de monter dans les voitures de S. M. & de la suivre à la chasse.

Le même jour , le Comte d'Esterno , Ministre Plénipotentiaire du Roi près le Roi de Prusse , a eu l'honneur de prendre congé de S. M. pour retourner en Prusse , étant présenté par le Comte de Vergennes , Chef du Conseil Royal des Finances , Ministre & Secrétaire d'Etat , ayant le département des Affaires étrangères .

Le Vicomte de Tilly , qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi , a eu , le 4 de ce mois , celui de monter dans les voitures de S. M. & de la suivre à la chasse .

L. M. & la Famille Royale ont signé , le 5 ; le contrat de mariage du Marquis de Fieury , petit-fils du Duc de Fleury , Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi , avec Demoiselle de Coigny , fille du Comte de Coigny , Chevalier d'honneur de Madame Elisabeth de France .

DE PARIS , le 15 Décembre.

Les brigandages exercés par des Gens de loi dans les Cevennes , ont été poussés ,

f. 3

a quelques années, à un degré d'énormité qui éveilla l'attention du Parlement de Toulouse. Il sollicita des Lettres-Patentes, qui nommerent une Commission pour parcourir les Cevennes, le Vivarais & le Gévaudan, afin d'y entendre & recevoir les plaintes contre les Juges, Avocats, Procureurs & Huissiers. Ces Lettres-Patentes furent accordées le 22 Juillet 1783 : MM. de Rey de S. Gery, d'Albri de Belbese, de Cassagnau de S. Félix & d'Aquin, Conseillers au Parlement de Toulouse, formerent la Commission : M. de Salasé, Doyen des Substituts du Procureur Général, devant faire les fonctions de Procureur Général.

La grandeur du service qu'ils ont rendu aux habitans de ces Provinces désolées, & l'étendue de leur désolation, ne peuvent être bien compris, que par l'exposé des opérations de ces Magistrats.

Dans les différentes Villes ils ont pris connaissance des délits attribués aux Praticiens ; ils les ont jugés & punis suivant l'occurrence : nombre d'Avocats, de Notaires, de Procureurs, d'Huissiers ont été condamnés aux Galères ou au Bannissement ; & comme les procès ont éclairé les Commissaires sur la cause des délits, ils ont procédé à des réglements pour les prévenir.

Les exécutions des Huissiers, faites dans les Villes & Bourgs, les jours de foire, occasionnoient des troubles, des rebellions, & la fraude s'exerçoit à la faveur du tumulte ; les Commissaires ont réglé que les assignations, saisies, & au-

tres exploits d'Huissiers , né pourroient avoir lieu dans les Bourgs & Villages pendant les foires qui s'y tiennent.

Les Praticiens ou les Particuliers abusoient de l'ignorance des Huissiers pour leur faire faire de faux exploits & autres actes très répréhensibles ; les Commissaires ont arrêté que tous Huissiers qui ne sauroient qu'apposer leur signature , seroient interdits , & leur ont prescrit d'une manière claire & précise les règles qu'ils ont à observer dans l'exercice de leur profession.

Les Procureurs postulans & les Notaires se livroient à toutes sortes d'extorsions & de malversations en abusant de la bonne foi & de l'inexpérience des Cliens. Les Commissaires les ont assujettis à tenir registre des sommes qu'ils reçoivent de leurs Cliens , & à leur fournir des rôles détaillés & liquidés de leurs droits. Ils leur ont défendu d'acheter des actions , d'agir en vertu d'exploits soustraits, de prendre des baux judiciaires sous des noms supposés , d'adjudiquer les biens vendus par décret , de faire des saisies sous le nom d'un faux créancier , &c.

La corruption , selon M. de Sa'ase , étoit si générale qu'elle avoit entaché les Juges eux mêmes. Des Praticiens gradués étoient souvent à la fois Fermiers & Juges des Seigneuries ; leurs maisons présentoient un assemblage monstrueux de Greffes , d'études de Procureurs , de dépôts d'actes de Notaires , de registres des droits domaniaux. Ils avoient la barbare précaution de laisser arrêter le prix des baux ou sous-baux , pour se ménager des moyens d'exercer leur rapine , sous le prétexte de rendre la justice , & on les voyoit à la fois par eux , par leurs Clercs ou ayant cause , Parties , Procureurs-Fiscaux , Greffiers , Procureurs postulans , Experts , Juges , Notaires , Contrôleurs ;

nouveaux Prothées , ils ne manquoient jamais de prétextes pour opérer la ruine des Agriculteurs. Une Ordonnance des Commissaires réprime tous ces moyens odieux de fraude , défend la réunion des différens Offices , qualités ou fonctions , en un même individu ; trace des règles certaines pour les procédures , & prononce les peines les plus graves pour les contrevenans.

Le 29 du mois dernier , on a ressenti en Alsace , sur-tout dans la partie méridionale , plusieurs secousses de tremblement de terre , qui heureusement n'ont occasionné aucun dommage.

Il est à remarquer que cette commotion a été précédée le 12 du même mois de secousses plus violentes dans l'Evêché de Spire. Une haute muraille du château de Kropsberg , appartenant au Baron d'Alberg , & de sept pieds d'épaisseur , s'écroula avec un fracas épouvantable.

Le Président de l'Université de Philadelphie a écrit la Lettre suivante à M. le Marquis de Châtellux.

M. Nous avons reçu exactement votre obligeante lettre du 8 Mai dernier , ainsi que la belle & précieuse collection de Livres dont S. M. T. C. a bien voulu faire présent à l'Université de Pensylvanie , & je suis chargé par le Bureau des Administrateurs de vous exprimer combien ils sont sensibles aux preuves qu'ils reçoivent de votre intérêt & de votre souvenir , & quelle satisfaction ils éprouvent en voyant le nom de Chatellux placé dans leurs Annales , ce nom , aussi distingué par le

mérite littéraire , que par la réputation militaire.

Les Administrateurs vous prient d'avoir la bonté d'offrir leurs sincères remerciemens au Comte de Vergennes pour le zèle dont il est animé en faveur de ce Séminaire des Sciences , & dont il a donné les preuves les plus flatteuses en attirant sur lui l'attention d'un grand Roi , & en employant ses bons offices pour unir encore par une alliance littéraire deux Nations déjà unies par les liens politiques les plus chers & les plus sacrés.

Nos Administrateurs souhaitent encore , si ce desir n'est pas indiscret , que leurs humbles remerciemens puissent être offerts à S M. ; ils sont pénétrés de reconnaissance de l'honneur qu'elle a fait à l'Université de Pensylvanie , & ils contemplent avec délice le caractère d'un Monarque , dont la puissance se déployant jusqu'aux bornes de l'Océan pour y soutenir les droits de l'humanité , semble suivre le soleil dans sa course , & faire briller jusqu'aux extrémités du monde des vertus qui ajouteront un nouveau lustre au Trône le plus éclatant , & serviront d'ornement à l'Histoire des Rois.

Vous recevrez ci-joint la copie de l'acte passé dans le Bureau des Administrateurs.

Signé par ordre de ce Bureau , THOMAS , MAC , KEAN , Présidens.

Une résolution prise le 27 Juillet dernier dans l'Assemblée des Administrateurs de l'Université de Philadelphie , étoit conçue en ces termes :

Résolu que le Président du Bureau sera requis d'écrire au Marquis de Chatellux pour lui exprimer l'obligation de l'Université pour sa lettre & ses bons offices , & le prier de communiquer

» au Comte de Vergennes les sentimens de re-
 » connoissance des Administrateurs pour l'intérêt
 » qu'il veut bien prendre à l'Université , & sur-
 » tout pour l'honneur que S. M. T. C. leur a fait
 » en portant son attention royale sur les progrès
 » des Sciences dans un établissement dont le soin
 » leur est confié , & en augmentant leur Biblio-
 » thèque d'un présent magnifique ».

Extrait des Minutes. Signé , J. SERVAT , Se-
 crétaria.

Les Affiches de Picardie rapportent un trait plaisant de justice & d'ingratitude, dont une anecdote Angloise avoit déjà fourni le modèle.

Vers la fin du siecle dernier , un Meûnier du Village de Drucat , près de la ville d'Abbeville passant près du gibet où étoit exposé un voleur qui avoit été pendu la veille , crut remarquer qu'il n'étoit pas mort ; un mouvement de compassion l'ayant engagé à éclaircir son soupçon , qui se trouva bien fondé , il le détacha , à l'aide de son charrier le mit dans sa charette & l'emporta chez lui. Il employa ses soins pour le rappeler à la vie avec tant de succès , qu'au bout de quinze jours son nouvel hôte avoit recouvert une parfaite santé. Il pensoit à le congédier avec quelque argent , lorsqu'ayant par malheur différé trop de temps de le faire , il le laissa seul dans la maison un Dimanche ; ce misérable oubliant ce qu'il devoit à son Libérateur , mit à profit la liberté qu'en lui laissoit , crocheta une armoire & emporta toute l'argenterie & le comptant qu'il put trouver. Le Meûnier s'apperçut , en rentrant , qu'il étoit volé , & n'eut pas de peine à deviner où parloit le coup , quand il vit que son ressus-

Cité étoit éclipsé. Il courut après le voleur avec ses deux fils & ren chartier sur leurs mullets , ils l'atteignirent à une lieue de là , & l'ayant ramené sur le champ au poteau d'où on l'avoit détaché , ils le rependirent & le secouerent si bien cette fois , qu'ils lui ôterent le pouvoir de commettre davantage le crime. Le Procureur du Roi au Présidial d'Abbeville , informé du fait , fit décréter de prise de corps le Meünier & ses Complices. On leur conseilla de prendre la fuite & de demander des Lettres de rémission. Elles furent dressées par M. Guisains , Secrétaire du Roi , lequel les présenta à M. le Chancelier , qui ne voulut pas les sceller sans avoir régale le Roi de cette histoire , & il les scella ensuite.

M. Galpin , associé probablement de M. Lange , nous a adressé des observations nouvelles sur les Lampes à cylindre , essayées avec succès , selon les auteurs & les Journaux , au Musée de M. Pilâtre de Rozier.

M. Lange croit avoir découvert un moyen efficace de consumer toutes sortes d'huile , & de faire disparaître le champignon charbonneux , sans constituer en de nouvelles dépenses. Ce procédé , selon M. Galpin est un service rendu à la Société , & donnera un nouveau lustre à cette invention de lampes à cylindre .

Ce procédé consiste à placer horizontalement la trame de la mèche , au-lieu de la poser verticalement à la maniere ordinaire , avant l'avis judicieux que M. Lange en vient de donner dans le Journal de Paris. Tout le jeu de ce procédé rend donc à ralentir l'ascension de l'huile , ascension qui est d'autant plus rapide , que les becs de ces lampes où s'établit le foyer de la combustion ,

s'échauffent plus avec le tems , & que leur chaleur excessive & celle de la flamme raréfient de même la colonne d'air correspondante & en établissent la pression & la résistance.

Si les fils de la trame , parallèles entre eux ; & plus nombreux que ceux de la chaîne sont posés horizontalement , ils n'offrent point de filtres ou canaux directs , mais même ils opposent par leur texture des obstacles à l'huile dans son ascension.

Les amateurs & curieux peuvent voir avec satisfaction l'effet des mèches ainsi disposées , & d'une nouvelle façon , dans le Cabinet de M. Lange , rue du Petit-Pont , près l'ancien Petit-Chatelet , &c.

M. Galpin croit que l'envie s'efforce en vain le ravir à M. Lange le mérite de l'invention , en l'attribuant à M. Quinquet , qui n'est pas le premier auteur , mais le premier témoin .

Non nostrum inter vos tantas componere lites .

Mais puisque l'occasion s'en présente , nous ne pouvons dissimuler que l'envie prendroit une peine bien gratuite , si ni M. Lange , ni M. Quinquet n'étoient les premiers auteurs des lampes à cylindre. M. Argand de Geneve , qui certainement est venu le premier en lunrière , avec ses lampes à cylindre , n'a pas oublié ses droits , & réclame hautement la priorité. Nous n'anticiperons pas sur la démonstration publique qu'en donnera cet estimable Physicien , nous nous contenterons d'apprendre aux amis de la justice , que le projet de M. Argand a été

singulièrement accueilli en Angleterre, qu'il a obtenu un privilège pour illuminer la Capitale, & qu'il rendra le même service à Edimbourg & à Dublin.

Le Magnétisme animal étant une affaire de parti, il n'est pas étonnant que la passion emporte à des excès, les disputeurs pour ou contre. Sur la foi des papiers publics, nous avions cité une lettre supposée de Madame la Présidente de Verthamon Saint-Fort, contre le P. Hervier. Ce Religieux nous ayant communiqué un désaveu de cette Dame, inséré dans le Journal de Guyenne du 24 Novembre, il est juste de le faire connoître.

J'ai été fort étonnée, Messieurs, de trouver dans la Gazette d'Utrecht, du Mardi 9 Novembre 1784, une lettre en mon nom contre le Magnétisme & le Pere Hervier; c'est à tort que l'on me fait mal parler du Magnétisme; je n'ai qu'à me louer des soins du Pere & des effets du Magnétisme.

Le Pere n'est sorti de chez moi que le jour de son départ pour Paris, me recommandant aux soins de M. Alphonse, Magnétiseur à Bordeaux, & dont on fait le plus grand cas.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien insérer cette lettre que je signe, pour que vous ne puissiez pas vous méprendre une autre fois.

Signé, la Présidente le Comte de Verthamon-Saint-Fort.

Il faut joindre à la liste des Centenaires, Jacques Sehaid, du Fort-Louis, Charron, & mort le 13 Septembre, âgé de 110 ans.

En 1686 , il a travaillé à la journée avec son pere , lors de la construction des fortifications de cette Place , époque dont le souvenir ne lui a pas échappé.

Il a été marié deux fois : de sa premiere femme il eut onze enfans , qu'il a vu établis ; de la seconde , six. Douze d'entre eux l'ont précédé au tombeau. Il demeura veuf depuis à 36 ans. Ce centenaire a conservé jusqu'à sa mort l'usage de tous ses sens : il n'a pas discontinué de travailler avec une activité étonnante , quoique détestablement nourri. Il auroit eu une carrière plus longue , s'il eût pu se procurer des alimens conformes à son âge & à sa faiblesse ; il a reçu les secours de la Paroisse , & s'est éteint sans qu'on s'en soit apperçu.

Au commencement de l'année 1784 , est mort aussi au Fort-Louis le sieur Jean-Victor Baffy , ancien Conseiller au Magistrat de ladite Ville , âgé de 106 ans.

On a omis de dire dans le Mercure du 20 Novembre dernier , que les Députés-Commissaires des Etats de Bretagne , qui ont eu l'honneur de remettre au Roi les Plans de la navigation intérieure de leur Province , avoient été présentés à S. M. par le Duc de Penthièvre , Gouverneur de cette Province , & par le Baron de Bretueuil , Ministre & Secrétaire d'Etat ayant la même Province dans son département.

Les différentes parties de l'établissement de la Correspondance générale & gratuite pour les Sciences & les Arts , que des circonstances avoient fait suspendre pendant cette année , vont reprendre leur activité à compter du mois de Janvier

prochain. Pour profiter des avantages de cette institution, dont le plan est d'offrir au Public, & dans tous les pays, des moyens gratuits de communication prompte, tant sur les Sciences & les Arts, qu'avec les personnes qui contribuent ou qui sont purement intéressées à leur progrès, il faut s'adresser, comme par le passé, à M. de la Blancherie, Agent général de Correspondence pour les Sciences & les Arts, à l'hôtel Villayer, rue Saint-André des-Arts, à Paris. Les lettres doivent être franches de port. On peut envoyer dès-à-présent les objets qu'on aura à exposer au *Salon de la correspondance*, & faire les dispositions nécessaires pour que le Public jouisse des connaissances & des talens en tout genre dont il est le point de réunion.

PROVINCES-UNIES.

DE LA HAYE, le 10 Décembre.

Le Stathouder a disposé du Gouvernement de Mastricht, vacant par la retraite du Prince de Nassau Weilbourg, en faveur du Prince Charles-Frédéric de Hesse-Cassel, Lieutenant Général au service de Leurs Hautes Puissances. Ce Prince est le troisième fils du Sérénissime Landgrave. Il est remplacé dans le Gouvernement de Grave par le Général-Major, Baron de Monster. Le Colonel de Pabst, Commandant de Lillo, passe en cette qualité au Fort Philippine, à la place du Lieutenant Général Stavenisse Pous, qui a obtenu sa démission.

C'est une grande singularité dans les

conjectures , que la discussion publiquement élevée entre le Conseil d'Etat , & les Comités des Etats de Hollande , chargés du rapport sur l'état des frontières & des fortifications . Le Directeur général de ce département , dont le Conseil avoit refusé d'adopter les plans , a voulu en justifier la nécessité , en exposant le délabrement des places & le dénuement des magasins : les Comités examinateurs ont paru adopter la justesse de ces assertions . Aujourd'hui le Conseil d'Etat vient de la combattre , & son Mémoire circule dans toutes les Gazettes . On y lit entr'autres ces passages remarquables .

L'Etat actuel des Frontières de l'état en général , & de la Frontière de Flandre en particulier , est tel qu'il est représenté par le rapport de MM. les Députés de la ville de Dordrecht , savoir , que lesdites Frontières sont mal entretenues , fort négligées & se trouvent dans un mauvais état de défense .

Le Conseil répète encore que fût-il vrai qu'on ne pût attendre l'ennemi dans les places Frontières de l'état , on le peut actuellement bien moins que dans les temps antérieurs , parce que l'art de la guerre a été perfectionné , & que par cette raison des fortifications qui dans les temps passés pouvoient offrir une résistance suffisante à l'ennemi ne doivent être tenues aujourd'hui que comme très-défectueuses pour la défense : que tous les projets que le Directeur-Général a faits & jugera nécessaire de faire ultérieurement devroient être exécutés , & que par conséquent si le Directeur-Général avoit considéré les affaires dans un

bon point de vue militaire , il resteroit encore un point très-essentiel à observer , avant que l'on pût avec sécurité prêter la main à toutes les améliorations proposées pour l'état de défense de la République.

On devroit nommément rechercher si les frontières du pays se trouvent actuellement , ou non , dans l'état le mieux possible , en les considérant dans leur connexion avec les autres objets qui ne peuvent jamais être perdus de vue par un Souverain .

En effet il est très-possible qu'un fort , une frontière , ou plutôt toute une chaîne de Frontières , puissent être tellement fortifiés qu'ils seroient imprenables , & cependant que tels renforts ne pouroient & ne seroient pas même permis d'être pratiqués , en considération de la connexion que de telles fortifications pouroient avoir avec d'autres objets importans : comme par exemple , lorsque par telles fortifications il devroit résulter une obstruction dans les canaux , par où la navigation seroit arrêtée , le commerce préjudicier , les professions des habitans interrompues , & ces derniers obligés de chercher un autre asyle , ce qui seroit encore pire : possibilités cependant qui ont été senties par le Directeur-Général-même , comme il le reconnoît dans son Mémoire .

Il est néanmoins incontestable par cette raison que le vrai & durable bien-être de la Patrie rend nécessaire une exacte considération de tels points importans dans leur ensemble & dans leur relation réciproque : observation qui demande d'autres connaissances encore que celles des plus habiles gens de guerre .

Dans un Pays où tout peut être confié à la direction militaire , l'œil militaire est tout ; mais

dans cette République libre, les choses doivent être encore envisagées avec d'autres yeux. Il peut donc fort bien s'accorder qu'une chaîne de défense à l'égard de toutes les frontières, que le Directeur Général présente comme un moyen complètement bon, le soit effectivement, en le considérant en soi-même & comme objet isolé; & que néanmoins cette chaîne ne puisse avoir lieu, parce qu'elle ne pourroit s'accorder avec l'état du commerce & du bien-être des principales villes, & que par là le projet du Directeur-Général, considéré comme parfait du côté militaire, seroit pourtant inexécutable.

Il est, en attendant, fort étonnant que ces importantes considérations soient échappées à l'attention de MM. les Comités; & il ne paraît pas néanmoins par leur rapport, & pieces annexées, qu'il y ait été en aucune manière pénétré.

Nous avons vu en Angleterre les mêmes débats & la même imprudence dans toutes les guerres qu'a soutenues cette Puissance. C'est l'effet de sa constitution, ainsi que de celle des Provinces-Unies, & cette publicité n'entraîne pas toujours les inconveniens qu'elle semble supposer.

L'enregistrement militaire des habitans se continue avec succès. Il y a eu, il est vrai, quelques tumultes à Wassenaeér, à Riswick, à Schevelingue, qu'a appaisés la prudence des Bailliages. S'il faut en croire nos Gazettes, 2279 hommes sont inscrits dans les deux Bailliages du vieux & du nouveau Amstel; 15000 dans le pays d'Utrecht, & le reste à proportion. Par cette mesure, nous nous flattons de rendre la République aussi inaccessible que la Suisse, dont ce-

pendant nous ne pouvons imiter les montagnes.

On débite que le Prince de Waldeck, Frere du Prince regnant, a offert de lever un Corps de Chasseurs à notre service.

M. le Chevalier Harris, Envoyé extraordinaire du Roi d'Angleterre, est arrivé dans cette ville, le 6 de ce mois, & dès le lendemain rendit sa premiere visite, & remit ses Lettres de créance au Président des Etats-Généraux.

L'augmentation de 50 hommes par Compagnie dans les Régimens Suisses, dépend des cantons Protestans, tels que Berne & Zurich, qui ont une capitulation avec Leurs Hautes Puissances. On l'a rappelée aux Cantons qui, en cas de besoin, sont obligés de fournir l'addition requise; elle formera un total de 3600 hommes.

Il est très-singulier, que dans ces circonstances, on ait accordé des semestres aux Officiers Suisses, notamment à ceux des Régimens cantonnés à Mastricht. Le fait est néanmoins certain, & nous répondons de cette certitude.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 13 Décembre.

On a publié au Prône des Messes paroissiales, dans le Duché de Limbourg & ailleurs, un Avertissement de S. M. I., dont voici la substance.

Ayant jugé convenir au service de S. M. & au bien de ses Provinces Belges, de faire promptement dans ces Provinces une nombreuse levée de recrues pour completer & augmenter, s'il le faut, les régimens nationaux de ces pays ; Sa Majesté, qui se rappelle avec sensibilité les marques de zèle & courage que ces vallantes troupes ont données dans tant d'occasions, à lieu de se promettre de l'affection, si souvent éprouvée de ses fidèles sujets des Pays-Bas, & de leur attachement pour la gloire du Souverain & pour le bien de la Monarchie en général & de leur patrie en particulier, qu'il se présente-
ra d'abord assez de gens de bonne volonté pour remplir à tous égards ses intentions, & pour chercher à s'attirer par leurs services des marques particulières de sa bienveillance ; cependant, dans la vue de faciliter cette recrue, S. M., de l'avis de son Conseil privé, & à la délibération des Sé-
sénissimes Gouverneurs-Généraux des Pays-Bas, a jugé à propos de porter & de faire notifier au public les dispositions suivantes.

I. Tous les officiers de Justice & de police des villes, bourgs & villages dans toute l'étendue des Provinces de S. M. aux Pays-Bas sont autorisés à faire recrues.

II. Il sera payé à chaque officier de justice ou de police pour chaque recrue qu'il aura faite, & qui aura été reconnue avoir les qualités requises pour être assentée, une somme de 10 écus, faisant 28 florins argent courant de Brabant.

Outre & par desflus la gratification d'enrôlement, sur le pied énoncé dans l'Article II, il sera payé de la part de S. M. à chaque recrue, depuis le jour de l'enrôlement, jusqu'à celui de l'assentement, un demi escalin par jour, à titre de nourriture, & le prêt commencera à prendre cours au jour de l'assentement.

IV. Les recrues ne pourront être d'une moindre taille que de cinq pieds deux pouces pour l'infanterie , & de cinq pieds trois pouces pour les dragons ; on pourra cependant recevoir aussi celles qui seroient au-dessous de ces respectives mesures , si la différence n'est pas trop considérable , & si elles n'ont pas encore atteint toute leur croissance , pourvu toutefois qu'elles soient dès à présent en état de porter les armes , & de remplir les devoirs du service militaire.

V. L'âge des recrues ne pourra être moins de 18 ans , ni plus de 40.

VI. Le terme de l'engagement des recrues qui se feront par les officiers de Justice ou de police , sera borné au temps que durera la guerre.

Fait à Bruxelles , le 17 Novembre 1784. Paraph. J. Kulb. Vt. Signé de Reul.

On pourroit croire que nos troupes ont jetté une grande épouvante chez nos voisins par ce passage , littéralement transcrit de la Gazette d'Amsterdam , du 7 Décembre.

Les Troupes Légères , ou plutôt les Hordes de Barbares que l'Empereur envoie dans les Pays-Bas , annoncent des Projets de Destruction contre lesquels il convient de se précautionner. Tandis que les villes trouvent dans les remparts qui les environnent , une sûreté suffisante , la campagne peut rester exposée au pillage & au dégât de ces Escadrons volans. On a vu des Détachemens de 58 de ces Maraudeurs mettre à contribution une étendue de Pays qui contenoit jusqu'à trois ou quatre mille Habitans. On sent donc la nécessité de les armer partout , afin de leur donner le courage & la force de se rassembler aux signaux d'alarme , & de les mettre en état de défendre leurs

Propriétés & leurs personnes. Tous les partis sont tombés d'accord sur la convenance & sur la nécessité d'une telle mesure.

Ces soldats du Bannat & de la Croatie n'ont pas, il est vrai, un costume de petits-maîtres. Ils marchent la poitrine découverte, vêtus d'une casaque brune à revers bleus, avec un bonnet rouge à franges bleues ; veste & culotte à la Turque ; un large sabre d'un côté, & de l'autre un pistolet, soutenus d'un poignard à la ceinture & d'un petit mousquet : voilà tout.

Les recrues se font à Anvers avec le plus grand succès : on a logé une compagnie du régiment de Ligne dans le fort Philippe pour veiller sur les écluses. Nous avions pris une malle aux Hollandois, ils ont usé de représailles en nous confisquant un tonneau de vin.

Cause extraite du Journal des Causes célèbres [1].

Accusation de Viol & d'Assassinat, d'une jeune Demoiselle de Lyon ; imputée à six personnes par un enfant de cinq ans & demi.

Avant de rendre compte de cette Cause, nous annonçons avec plaisir que le Journal intéressant qui la renferme, paraîtra à commençer du premier Janvier prochain à des époques plus rapprochées. Au lieu d'un N°. qu'on publioit tous les mois, on en publiera deux, un

[1] On s'abonnera en tout temps pour le Journal des Causes célèbres, chez M. Desjardins, Avocat, rue Dauphine, Hôtel de Mouy, chez Mérigot le jeune, Libraire, & Quai des Augustins. Prix, 18 liv. pour Paris, & 24 liv. pour la Province.

le premier & l'autre le 15. Nous ne doutons pas que ce changement dans les livraisons du Journal des Causes célèbres , ne rende cet Ouvrage périodique encore plus piquant. Quoique cette nouvelle forme entraîne plus de dépenses , on n'a point augmenté le prix de la Souscription. Il sera toujours pour la Province de 24 liv. & de 18 liv. pour Paris. On souscrit chez M. Desessarts , Avocat , rue Dauphine , Hôtel de Mouy & chez Merigot le jeune , Libraire , Quai des Augustins.

Voici les faits de la Cause que nous avons annoncée. Claudine le Rouge , fille d'un Ouvrier en soie , de la Ville de Lyon , sortit de la maison de son pere le 25 Juin 1767 , à neuf heures du soir. Depuis ce moment , cette jeune fille n'a point reparu. Cinq jours après , trois Pêcheurs trouvèrent dans le Rhône , près de la Ville de Condrieu , éloignée de Lyon de huit lieues , un cadavre féminin , flottant sur les eaux. Ils le mirent sur le rivage & le dépoivillerent. Il rendit beaucoup de sang par la bouche , & une heure après qu'il avoit été retiré de l'eau , il devint extrêmement noir. Un Chirurgien passe , sans descendre de cheval , & sans examen , il a l'imprudence de dire que c'est une fille qu'on a étranglée & jettée dans le fleuve. La nouvelle de cette découverte parvient promptement à Lyon. Sans faire constater d'une maniere légale la reconnaissance du cadavre , & son identité avec celui de la jeune fille qui avoit disparu ; le propos indiscret du Chirurgien voile de bouche en bouche , & l'on répète par-tout que Claudine le Rouge a été violée & étranglée. Il ne restoit plus qu'à découvrir les coupables. Bientôt la malignité & la vengeance indiquerent une jeune femme , qui logeoit en face de la maison du

pere de la Demoiselle qui avoit disparu , & pour rendre le crime vraisemblable , on lui donna cinq complices . On prétendit que Claudine étoit sortie pour chercher un chat qu'elle aimoit beaucoup ; qu'elle étoit entrée dans l'allée où demeuroit la femme Forobert (c'est le nom de l'accusée) , que cette femme l'avoit attirée chez elle , & qu'en sa présence , & sous les yeux de son fils âgé de cinq ans & demi , qui étoit couché , le scène la plus affreuse s'étoit passée ; qu'on avoit violé Claudine ; qu'on l'avoit étranglée ; qu'on l'avoit jettée dans un puits ; & qu'on l'en avoit ensuite retirée pour l'abandonner à la rapidité du Rhône . Cette accusation fut appuyée par le témoignage de l'enfant . On crut d'abord que la vérité sortoit de sa bouche ; mais dans la suite on fut convaincu qu'il n'étoit que l'écho de la méchanceté & de la calomnie . Les six accusés furent regardés long-temps comme des scélérats dignes des plus cruels supplices . Heureusement en examinant la source des propos & des indices qu'on opposoit à ces infortunés , on vit clairement leur innocence . On reconnut qu'il n'y avoit aucun corps de délit de constaté , que rien ne prouvoit que le cadavre trouvé à Condrieu fût celui de Claudine , & que toutes les preuves se réduisoient à ce que l'enfant de cinq ans & demi avoit déclaré . Or le témoignage de cet enfant fut démontré faux par la rétractation volontaire , & par l'aveu qu'il fit enfin , qu'on l'avoit déterminé à déposer ce qu'il avoit dit . Cette rétractation jointe au corps de délit & d'autres preuves , ne laissant rien à désirer sur l'innocence des accusés , les Judges leur rendirent la liberté , les renvoyerent absous , & ordonnerent l'impression & l'affiche de leur sentence .

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 25 DÉCEMBRE 1784.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSÉ.

Vers qu'on intitulera comme on voudra.

J'ai ri vingt fois des vains propos *
D'un petit-maître qui s'oublie ;
Qui s'immole dans ses bons mots
Nos pères que je déifie ,
Sème sa triste raillerie
Sur leurs vénérables tombeaux.
Mais j'excuse tous ses défauts ;
Le monde , hélas ! je le parie ,
N'a plus que de frêles cerveaux !
L'homme vieillit , il balbutie.
Quoi ! notre orgueil se glorifie

* Cette Pièce est tirée d'un Recueil de Maximes Philosophiques , qui doivent paraître dans le cours de l'année prochaine..

N°. 52, 25 Décembre 1784. G

De tant de systèmes nouveaux
 Marqués au coin de la folie,
 De voir la franchise avilie,
 Le noble amour de la Patrie
 Délaissé froidement aux sots
 Comme un reste de barbarie !
 Ah ! Nos aïeux, quoique dévots,
 Eurent un peu plus de génie ;
 Leur sublime philosophie, *
 De l'amour au sein du repos,
 Savoit tirer son énergie ;
 Leur grande âme étoit ennoblie
 Par l'écueil même des Héros.
 Vantons nos grâces minaudières ;
 Moins grimaciers dans leurs humeurs,
 Nos bons aïeux avoient des mœurs,
 Et nous n'avons que des manières.
 Nos grands hommes sont les crésus ;
 Nos sages sont les agréables ;
 Nos aïeux, bien plus estimables,
 Eurent de farouches vertus ;
 Nous avons des travers aimables.
 Vantons notre jargon brillant ;
 Mais convenons ingénument
 Que notre froide politesse

* Je fais allusion à ces tournois où les femmes étoient admises pour enflammer les courages & pour les combattre. Note de l'Auteur.

Sut s'élever avec adresse
 Sur les débris du sentiment :
 L'esprit sut faire un compliment
 Quand le cœur n'eut plus de tendresse.
 Renaissez, enfans du Dieu Mars ;
 Renaissez, généreux ancêtres,
 Moins connus par de Petits-Maitres,
 Que célèbres par vos Bâtiards.

(Par M. Aillaud, Chanoine Hebdomadier.)

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Rebelle*; celui de l'Énigme est *Épigramme*; celui du Logogryphe est *Officier*, où l'on trouve *fi, coffre, fer, or, fier, ré, office, if*.

C H A R A D E.

EN pronom possessif, au pluriel, ami,
 Ma première moitié se présente seulette;
 Jamais sur ma seconde on ne fut en brouette;
 Quand on glose mon tout, ce n'est pas à demi.

(Par M. Jataberd.)

É N I G M E.

JE fus, je suis, serai, voilà mon existence;
Je triomphe de tout, aidé de la constance ;
Je suis le seul remède aux maux les plus amers.
En me cherchant, Lecteur, prends garde, tu me perds.
(*Par M. Propiac, Offic. au Régim. de Picardie.*)

L O G O G R Y P H E.

JE suis souvent l'effroi de l'Angleterre.
Pour connoître mon nom, pense au Dieu de la Guerre,
Lecteur ; faut-il te parler clair ?
Tu vois dans d'Estaing tout mon air.
Je puis m'offrir encor sous le nom d'un Poète,
Dont la Muse trop indiscrete
En censurant les mœurs se fit des ennemis.
Dans les sept pieds qui composent mon être,
Je t'offre ce qu'on fait & qui n'est pas permis ;
Un mois qu'avec plaisir tout vicillard voit renaître ;
Un couple dont Paris applaudit les talens ;
Une douce liqueur que souvent au printemps
On prend pour sa santé ; de plus, un meuble utile
Au pauvre, ainsi qu'au riche, au village, à la ville ;
Un animal qui va pillant & ravageant
Les caves, les greniers ; un être qui souvent

Paroît plus maussade qu'aimable ;

Enfin cet asyle agréable

Où Delille chantoit, faisoit aimer les champs.

Devine, cher Lecteur; je te quitte, il est temps.

(*Par M. Gontier, Comédien du Roi à Versailles.*)

RÉPONSES A LA QUESTION:

« Quelle conquête doit le plus flatter une
 » Belle? La conquête d'un cœur qui repoussoit
 » l'amour, ou celle d'un cœur qu'elle enlève
 » à une rivale? »

I.

TRIOMPHER d'un Amant, l'enlever à sa Belle,
 C'est moins s'en faire aimer que le rendre infidèle.
 Livrer un cœur farouche à l'amoureux tourment,
 C'est plus que triompher, c'est créer son Amant.

(*Par M. le Chevalier de Meude-Monpas.*)

I. I.

SOUMETTRE, apprivoiser un cœur libre, indompté,

Du tendre Amour c'est la félicité :

Ravir d'une Rivale & l'Amant & la gloire,

Conquérir son captif, l'enchaîner à ses yeux,

C'est remporter une double victoire,

Et l'orgueil & l'Amour sont satisfaits tous deux.

III.

A sa Rivale enlever un Amant,
 C'est triompher par le parjure.
 Mais soumettre à ses loix une âme neuve & pure,
 C'est vaincre par le sentiment.

I V.

TRIOMPHER de l'indifférence
 Est plus flatteur pour la Beauté;
 On tient bien moins à la constance
 Qu'on ne tient à sa liberté.

(*Par M. Dechaussy de Robécourt, de Péronne.*)

V.

L'AMOUR d'un sexe & la haine de l'autre
 Règnent sur une femme en partageant son cœur;
 L'hommage que lui rend le nôtre
 Est sans doute pour elle un tribut bien flatteur.
 Mais insultez une Rivale,
 Mais lui ravir un Amant sans retour,
 Ce triomphe, que rien n'égale,
 Satisfait à la fois sa haine & son amour.

(*Par un Membre de la Chambre Littéraire
 de Rennes.*)

V I.

Le cœur le plus sauvage à l'Amour est ouvert,
 Et l'on peut l'attendrir sans un effort suprême;

On l'enlève avec gloire à la Beauté qu'il aime;
L'un est un bien qu'on trouve, & l'autre un qu'on
acquiert.

(*Par un Abonné.*)

V I I.

RENDRE un Amant infidèle à son choix,
Ce n'est qu'un seul triomphe; aux amoureuses loix
Soumettre un cœur qui les a méprisées.
C'est triompher tout-à-la fois
De cent Rivaux dédaignées.

(*Par M. le Comte de P.....*)

N E U V E L L E Q U E S T I O N A R É S Q U D R E .

« Lequel déplaît davantage aux Femmes ,
» le Poltron ou l'Indiscret. »

Avis sur les Questions à résoudre.

Il n'est pas inutile d'avertir que le Mercure étant clos long - temps avant de paroître , telle Réponse faite pour être admise , peut en être exclue si elle arrive tard , parce qu'une Question nouvelle une fois proposée , on ne revient plus sur la précédente.



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

MÉMOIRES du Baron de Tott, sur les Turcs & les Tartares. 4 vol. A Amsterdam, & se trouvent à Paris, chez les Marchands de Nouveautés. Prix, 12 liv.

UN Rhéteur Athénien croyant plaire au Spartiate *Antalcidas*, s'annonça à lui comme Auteur d'un Éloge d'Hercule. *Un Éloge d'Hercule !* reprit le Lacédémonien, eh ! qui est-ce qui le blâme ? Ce mot judicieux, applicable à tant de Panégyriques, le seroit à toute approbation littéraire de ces Mémoires, objet de la curiosité générale, & bien propres à la justifier. Mais lorsqu'il s'agit de la connaissance d'un grand Empire, des loix qui le gouvernent, des usages qui le caractérisent, des mœurs qui le déshonorent, on ne doit point précipiter sa confiance à l'Historien. Plus il en est digne, plus il faut peser avec lui des observations faites pour entraîner la voix publique.

On s'est étonné souvent de notre ignorance sur les Turcs; il seroit bien plus étonnant que nous fussions parvenus à les connaître. Il faut tant de patience, de moyens & de lumières pour approfondir une Nation ! L'Observateur en état de la juger, se

défie de ses notions, ferme son porte-feuille, & laisse au commun des voyageurs de tromper la terre après l'avoir parcourue. Sommes-nous bien instruits des usages, des loix, des véritables habitudes des Nations qui nous avoisinent ? La diversité des jugemens portés sur elles, est une preuve de la légèreté avec laquelle on les a étudiées. Que sera - ce donc lorsqu'il faudra tourner une vûe aussi trouble vers l'extrémité orientale de l'Europe, sur des peuples où, depuis la langue jusqu'aux vêtemens, tout présente un tableau absolument différent de celui de nos contrées ?

L'Anglois Ricault écrivit au commencement du siècle un *État de l'Empire Ottoman*, à peu près comme Amelot de la Houssaye fit celui de la *République de Venise*; le Comte Marsigli publia aussi des Remarques sur les Turcs & sur leur Gouvernement; remarques dont la plus judicieuse fut qu'il est presque impossible de juger exactement de cette Nation : le premier, il en représenta le régime comme une démocratie militaire, conforme à celle d'Alger & de Tunis; ce qui pouvoit être vrai alors, & a cessé de l'être depuis l'affoiblissement des Janissaires. On sait d'ailleurs combien de paradoxes, des baladins politiques ont imaginés sur cette assertion de Marsigli. Lady Wortley Montaigu lui succéda; d'un pinceau animé par l'imagination & par l'amour de la volupté, elle nous

G v

traca des peintures de fantaisie; à la lecture de ces fameuses Lettres , plus agréables que fidèles, on est tenté de prendre le turban : enfin , nous avons dû à M. Porter , Envoyé Britannique à la Porte , les premières observations réfléchies , & des détails sur les coutumes , appuyés sur des faits avérés. L'esprit de doute & de réflexion avec lequel l'Ouvrage de ce Ministre est composé , devoit lui mériter l'attention publique : on l'a traduit ; à peine a t'il été connu en France.

Quant à la foule des Voyageurs ordinaires, ils ont compilé soigneusement la nomenclature méthodique des Offices de la Porte ; studieux à les nommer plus qu'à les définir, ils nous ont fatigués de mots barbares en les défigurant ; enfin ils ont complété cet *Almanach Royal* de la Cour du Grand Seigneur , en interprétant les fonctions de ses Officiers par celles de leurs corrélatifs dans nos Monarchies : parallèle dont il n'est résulté que des idées fausses & des méprises.

Comme l'Histoire d'une Nation est le vrai tableau de son caractère , dont ses révolutions ont été le résultat , les Annales Ottomanes du Prince Cantemir sont peut être le miroir le plus fidèle du génie des Turcs , de l'esprit & de l'influence de leur Gouvernement. Or , que nous présente cette Histoire ? Des mœurs , des maximes politiques , un accord entre les loix & la religion , un esprit général , inaltérables , qui soumi-

rent au Croissant presque tous les peuples qu'il eut à combattre; l'énergie aiguë, la turbulence naturelle, l'amour des conquêtes, suites du Gouvernement militaire & dé-prédateur des Tartares, dont les Ottomans sont descendus; des hordes de brigands sortis des roches du Caucase, formant un Empire également terrible à l'Europe & à l'Asie, victorieuses de la Perse, de l'Égypte, de la Chrétienté, désolant de leurs invasions tous leurs voisins, &, durant trois siècles, promenant leurs armes triomphantes du Nil au Boristhène, & de l'Euphrate à l'Archipel. Dans l'intérieur, l'Empire toujours tranquille, l'autorité respectée, la puissance redoutable, tant qu'un Sélim I, un Soliman II, un Amurath IV, inspirèrent leur audace aux Ottomans en maîtrisant leur impétuosité. Au contraire, sous les règnes léthargiques, le trône avili, toujours ébranlé, & souvent teint de sang; mais la multitude & la milice jamais opprimées impunément; la plupart des séditions, efficaces; la loi fondamentale conservée cependant avec un respect religieux; des Ministres, des Sultans étranglés sans que les Soldats osent disposer du trône, comme les Prétoriens sous les Césars, & déférer la souveraineté au premier monstre qui a su les corrompre. Aussi l'État a beau changer de maîtres, il n'est jamais renversé, & la révolution dans le Sérali consacre l'immutabilité des loix.

Aujourd'hui, qu'est devenu ce même peu-

C vj

ple? Sous quels traits nous est-il représenté dans ces Mémoires?

Comme unissant tous les excès de la mollesse Orientale à ceux de sa férocité originelle, ne sortant de la léthargie que par ivresse, aussi indolent que sanguinaire; lâche dans ses passions toujours honteuses, toujours effrénées; infensible à tout ce qui n'affecte ni son intérêt ni sa pulsuanimité; fanatique d'une croyance dont les préceptes moraux sont l'objet de sa dérision; commettant des meurtres en riant; sans réflexion comme sans prévoyance; abruti par l'ignorance dont il se glorifie; non moins orgueilleux que stupide, dénaturé par insouciance, vil sans honte, misérable sans douleur, supportant la tyrannie dans l'espoir d'en devenir l'instrument s'il n'en est pas la victime; ne sentant les coups du despotisme qu'à l'instant d'expirer de faim; détestant les ennemis de l'Empire sans aucune étincelle d'esprit public, également disposé à l'insolence & à l'abjection; sans valeur, sans industrie, sans intelligence, & dans son mépris pour la mort ne montrant que la basseesse d'esprit avec laquelle il se soumet à la recevoir.

Selon M. le Baron de Tott, c'est le climat, c'est le Gouvernement qui ont fait ce peuple là.

Le pouvoir qui le captive ne fera sans doute ni moins extraordinaire dans sa nature, ni moins irrégulier dans sa marche, ni moins affreux dans ses effets.

A qui obéira donc cette Nation que le frein mutile sans la fatiguer? A un Automate souverain, caché, hébété la moitié de sa vie dans le silence d'un séraï, entre le sabre & le cordeau; passant à la grandeur suprême flétris des liens de la captivité; esclave hier, & demain faisant trembler cinquante millions d'hommes; fatigué de respects, ne voyant autour de lui que les formes de la plus aveugle obéissance, & ne se faisant obéir que par des menaces ou par des supplices; écrasant toujours ceux qu'il veut punir; soumis religieusement à des loix cérémonielles & au-dessus des saintes règles qui dérivent de l'état social & des rapports du Prince aux Citoyens; un Vendredi, n'osant s'absenter de la Mosquée, & au sortir infligeant des supplices pour consommer des exactions. Mais du moins son Gouvernement, si cela s'appelle gouverner, perdra de sa rigueur en s'éloignant du centre de son action, & la multitude échappera à une force dont la distance détruit le ressort. Pure illusion; le despotisme immédiat du Sultan se divise, au sortir de ses mains, pour passer dans celles des Ordonnateurs de ses volontés; il ravage de proche en proche; l'exemple & l'espoir de l'impunité enhardissent tous les subalternes; la mobilité des investitures enflamme le désir de profiter d'une autorité sujette à tant de vicissitudes; la crainte du châtiment s'affoiblit à la vue de tant de coupables épargnés; on se familiarise avec les

exemples, & l'homme en place commet ses injustices lorsque les têtes de ses pareils roulent fumantes à ses pieds.

C'est ainsi que M. de Tott a vu les Turcs & leur régime politique ; il les a vus vingt-trois ans ; il a joui de la confiance d'un de leurs Souverains ; lui-même a participé à l'action de ce terrible Gouvernement ; il l'a observé dans les circonstances les plus critiques, il a été employé avec ses Administrateurs ; enfin il connoissoit la langue nationale, moyen puissant, sans lequel on ne peut se flatter de grands progrès dans l'étude d'un peuple peu communicatif, défiant, plein de mépris pour les étrangers.

Cet Ouvrage, Journal de l'Auteur, manqué de suite, & n'est point lié dans ses parties..... Du premier volume dont quelques cérémonies, quelques observations topographiques & des détails sur les mœurs privées des Ottomans, font la matière, M. le Baron de Tott passe aux Tartares dans le second ; il revient aux Turcs & à l'histoire de ses travaux militaires dans le troisième ; le dernier est consacré au récit d'un voyage en Égypte & sur les côtes de la Syrie. Au milieu de cette diversité d'objets, l'attention quelquefois égarée ne se fatigue point, & gémit presque toujours. Peu de Livres sont aussi affligeans.

On ne me pardonneroit point de passer sous silence les plus tristes peintures de ce tableau ; ce sont les femmes. Il n'est point ici

question de leur servitude : M. de Tott n'a dit point & n'a pu connoître jusqu'à quel degré elles en ressentoient le malheur & l'humiliation. Peut-être sont-elles moins infertunées dans la solitude des Harem, que la plupart des femmes du grand monde parmi nous. Le feu des passions meurt chez ces Recluses sans les consumer ; elles n'ont pas d'idée des douceurs d'une société libre ; elles ignorent & les tourmens de l'imagination, & ce besoin intarissable de plaisir à tous les yeux, les moyens d'y parvenir, & le chagrin d'y échouer. Si la jalouse les agite quelquefois, cette passion ne peut être générale parmi elles ; plusieurs compagnes rebutees consolent d'une rivale heureuse.

M. Porter avoit déjà détruit le préjugé absurde sur la multitude des Harem, & sur les facilités de la Polygamie chez les Turcs. Le Coran n'a permis à chacun d'eux que quatre femmes légitimes, épouses & non esclaves ; la même loi a réglé les dots & les répudiations. Outre le mariage civil, il s'en forme un sous le nom de *Kapin*, qui est un concubinage à temps entre les parties, à peu-près semblable à celui que le nouveau Code vient de légitimer en Prusse.

Quant aux esclaves, leur possession est un luxe réservé à l'opulence, beaucoup moins général par conséquent qu'on ne l'a imaginé. Comme ailleurs, les plaisirs de la sensualité sont réservés en Turquie à un très petit nombre d'hommes ; & en comparant leur

corruption à la nôtre , peut être n'y apper-
cevra t'on d'autre différence , sinon que leurs
concubines leur appartiennent , & que trop
souvent nous appartenons aux nôtres.

Cet esclavage , d'ailleurs , est étranger aux Sujettes de l'Empire : Turques & Grecques sont à l'abri de ce honteux marché ; le fer ou l'or à la main , l'avarice épuise de ces beautés lucratives les Provinces étrangères . dévastées par la guerre , ou exposées à ces pirateries dans tous les temps ; c'est ainsi qu'une foule de recrues sont amenées de Circassie & de Georgie pour peupler les Harem\$ où elles doivent perdre leur jeunesse. Le Grand Seigneur lui-même n'oseroit enlever une fille à son père , une femme à son mari , une concubine à son possesseur , si la femme qu'il convoite étoit Ottomane. M. de Tort doute de la beauté célébrée de ces Georgiennes , parce que le hasard lui en présenta une qui , selon lui , pouvoit passer pour une jolie Servante de cabaret.

L'intérieur des Harems , premier objet de la curiosité des Européens , toutes les fois qu'il est question de la Turquie , ne s'est pas ouvert devant l'Auteur de ces Mémoires ; aussi les détails qu'il raconte à ce sujet ont ils été dictés par Mme de Tort , qui fit une visite avec sa mère à Asma Sultane , fille de l'Empereur Achmet.

Après les premières cérémonies de l'introduction & de la présentation , les deux Chrétiennes conversèrent avec la Sultane sur un

ujet de circonstance, sur la liberté de nos femmes, comparée avec les usages du Harem. La Sultane se plaignit d'avoir été mariée à treize ans à un vieillard dégoûtant; *mais* enfin, dit elle, *il a crêvé*; d'après cela, l'on peut croire que la discussion se termina à notre avantage. Après le dîné, l'Intendant du Harem conduisit les étrangères dans le jardin, au milieu duquel s'élevait un Kiosk richement meublé & bâti sur un bassin d'eau. Des espaliers de roses déroboient les murailles de cetteenceinte, dont la promenade, formée de petits sentiers cailloutés en mosaïque, étoit ornée de pots & de corbeilles de fleurs. Le cortège s'étant assis sur un sopha, dix femmes esclaves exécutèrent des concerts, & plusieurs danseuses des ballets, auxquels succéda une joûte conduite par douze femmes en habits d'hommes. A cette description se bornent les lumières que contiennent ces Mémoires sur le Harem. Suivons l'Auteur vers des objets plus importans.

M. de Tott a vu trois règnes durant son séjour en Turquie, celui d'Osman III, de Mustapha III & de l'Empereur régnant. Le premier monta sur le trône en 1714, après avoir été 56 ans prisonnier dans un séail. Il s'étoit livré d'abord au Séliçtar Pacha, qu'il créa son Visir; ce Favori comptant sur sa faveur, se permit les plus énormes concussions: le cri public parvint aux oreilles de l'Empereur, assez sage pour s'assurer lui-même de l'opinion du peuple, en se déguis-

sant au milieu de lui, bien certain que ces murmures ne perçoient jamais l'enceinte du palais des Souverains : Osman éclairé fit tomber la tête du Visir.

Sa place fut donnée à Racub Pacha , à qui M. de Tott accorde les *talens de sa place* ; savoir, l'audace & la perfidie, la méchanceté & l'art de séduire, la force & l'atrocité du caractère ; mais sous aucun Gouvernement ces inclinations formeroient elles les *talens* d'un premier Ministre ? Dans l'audience qu'il donna à l'Ambassadeur de France , il fit couper neuf têtes d'un seul geste, & reprit le discours en souriant. C'est pendant l'administration de ce Visir si absolu , si ferme , si redouté , qu'arriva un événement mémorable , propre à jeter une grande lumière sur cette prétendue autorité despotique de la Porte. Cette anecdote , déjà citée par M. Porter , est confirmée par l'Auteur de ces *Mémoires* ; on ne peut la révoquer en doute sur la parole de deux témoins de ce caractère.

Le monopole des grains avoit amené la disette à Constantinople ; leur altération , leur mélange empoisonné la rendoient encore plus cruelle : le peuple affamé assajillloit les fours publics , le pistolet à la main. Cependant , Racub s'éroit flatté de maintenir la tranquillité , lorsqu'une vieille femme de la populace ameutant ses compagnes , s'acheminé vers les magasins de riz. L'Aga des Janissaires y accourt avec une troupe nombreuse ,

il est repoussé à coups de pierre ; les magasins sont enfoncés , & le pillage commence , lorsqu'arrive le Grand Visir. Sa présence ne déconcerte point l'Héroïne ; elle s'avance fièrement vers lui , le menace , le défie , le harangue , le fait céder , & obtient une portion de riz pour chacune des séditieuses.

Les Annales Turques renferment plus d'un fait de cette espèce ; & cette résistance à l'autorité n'est pas limitée à la circonstance d'une famine. Tout en accusant de despotisme la constitution politique & la régence journalière de la Turquie , M. de Tott cite nombre de faits qui prouvent contre son système , & ses récits combattent en ce cas les conséquences qu'il en tire. *Le préjugé* , dit-il , *aura toujours plus d'empire que la crainte , & plus de force que le despotisme.* Rien de plus vrai , & cela même détruit le despotisme. Lorsqu'on voit Sultan Osman presque à l'agonie , forcé par les murmures publics de paroître à la Mosquée le Vendredi , au péril même de sa vie , & expirer sur la porte du séрай après avoir rempli cet acte de soumission , on se demande où est cette Puissance , délivrée de tous les freins , & ce prétendu régime qui , selon le P. de Montesquieu , ne *connoît d'autre loi que la volonté momentanée du Prince ?*

Sultan Mustapha renouvela , comme on fait , les Loix Somptuaires , dont l'exécution fut accompagnée des plus grandes rigueurs. Ce fut à la même époque que la Caravanne

pour la Mecque fut pillée & son escorte détruite par les Arabes du désert. En même-temps l'équipage du vaisseau Amiral de la Flotte Ottomane , qui percevoit les tributs dans l'Archipel , enleva le navire & le conduisit à Malte. Ces deux catastrophes réveillèrent l'indignation du peuple , il fut entendre ses menaces ; le sérail consterné trembloit des suites de cette irritation ; il fallut la distraire , en répandant en public le projet de couper l'Asie Mineure par un canal navigable , propre au transport des denrées , & à prévenir la famine à venir. Lorsque le péril fut passé , l'on altéra les monnoies ; le commerce tomba dans la langueur , les artisans manquèrent d'ouvrage , & les incendies commencèrent. C'est par ce moyen violent qu'on avertit l'autorité du mécontentement public ; dans cette occasion , il fut appaisé par la grossesse d'une Sultane , & l'attente des réjouissances fit reprendre au commerce son activité. *

De ces différens traits , beaucoup de Lecteurs ne conclueront pas avec M. de Tott , que ce n'est jamais que par de nouveaux désastres que l'humanité soumise au despotisme reçoit le soulagement de ceux qu'elle a soufferts. L'humanité soumise au despotisme continue à le souffrir par l'impuissance de

* On a vu ces incendies médités se renouveler en 1782 d'une manière effrayante , & faire déposer presque tous les Ministres du Grand Seigneur.

le corriger, & ne le renverse qu'en renversant l'Etat lui-même. En un mot, un pouvoir arbitraire & absolu qui s'intimide ou se retracte à la voix de la multitude, paroîtra toujours un être d'imagination.

Ce Gouvernement inexplicable, M. de Tott nous le montre en action, dans ses rapports avec la force militaire, & dans le développement de ses ressources pour la défense extérieure de l'Etat. C'est le sujet de la troisième partie des *Mémoires*.

Il est à croire qu'une Nation, restée avec ses coutumes & ses préjugés au point de humières où elle se trouvoit il y a deux siècles, tandis que ses voisins ont perfectionné sans relâche & leur art militaire & leur administration, montrera une très-grande foiblesse comparative ; qu'un peuple formé de vingt peuples différents par la religion, par le climat, par la langue, par les mœurs, par les relations, ne peut avoir d'intérêt commun, ni d'esprit national ; qu'en conséquence toute la force de l'Etat résidera dans l'armée, la force de l'armée dans une cohue de Soldats, & que joignant l'ignorance à l'indiscipline, ce Corps mal organisé aura l'appareil de la puissance & sa nullité.

Outre ces vices, mis au grand jour par l'Auteur des *Mémoires*, il impute aux Turcs un défaut presque total d'intelligence & de véritable valeur. Qu'on juge du tableau qu'offre cet Ouvrage, des Ottomans les armes à la main !

Lorsqu'il fallut les prendre contre ces Moscovites , dont la Turquie connoissoit à peine l'existence il y a un siècle , on se trouvoit sans marine , avec une artillerie aussi ridicule qu'inutile , des Milices dont les défardes forçoint chaque jour l'autorité de composer avec elle , des Généraux orgueilleux & ignorans , des subalternes non moins ineptes & aussi présomptueux . D'ailleurs , la mauvaise volonté , les friponneries , les vexations , universelles : à tout cela se joignoit le plus grand mépris pour les ennemis de l'Empire . « Ils se prévalent , disoient les » Turcs , de la supériorité de leur feu ; mais » qu'ils cessent ce feu abominable , & qu'ils » se présentent à l'arme blanche . » C'est ainsi qu'on entendit , il y a deux ans , les Janissaires à qui des Officiers Européens conseilloient de marcher serrés comme leurs ennemis , répondre : *ils en usent ainsi parce qu'ils ont peur , & nous nous garderons bien de les imiter.*

Une guerre conduite par de semblables Chefs , avec de semblables Soldats , & sur de tels principes , fut ce qu'elle devoit être , une suite de désastres ; il faut en lire les inconcevables détails & les causes journalières dans ces *Mémoires* , qu'il nous est impossible d'abréger . Lorsque la Flotte Ottomane mit en mer pour aller attendre les Russes dans l'Archipel , de tous les Officiers qui la commandoient , le seul Hassan , transfuge d'Alger , & aujourd'hui Capitan Pacha , s'em-

barqua , selon M. de Tott , dans l'intention de faire la guerre.

On a peine à croire , il faut en convenir , qu'ayant sous les yeux des cartes consultées , & dans le port de Constantinople des vaisseaux Danois & Suédois , les Turcs s'obstinent à nier la communication de la Baltique avec l'Archipel , ainsi que l'affirme M. de Tott ; une pareille illusion ne pouvoit naître ni d'ignorance ni de présomption , mais d'une profonde stupidité ; ce seroit aller bien loin que d'en accuser une administration entière , quelqu'aveugle qu'on la suppose , & peut être l'Auteur a trop généralisé la sottise de quelques individus . Quoi qu'il en soit , la catastrophe qui suivit , de long-temps ne sera oubliée ; il seroit superflu de la rappeler .

C'est après ce désastre de Tschesmè , que le Grand Seigneur abandonna à M. de Tott la défense des Dardanelles . Le Reis Effendi , Ismaël Bey fut chargé d'en conférer avec lui ; au moment de l'entrevue , le Ministre étoit absorbé dans la recherche de deux sereins qui chantassent le même air : important objet dont le grave Ministre s'étoit occupé sans succès . C'est ce même Ismaël Bey qui demandoit à l'Auteur où pouvoit les conduire une guerre aussi malheureuse ? *Vis-à-vis* , répliqua M. de Tott , en montrant la côte d'Asie ; le Ministre se mit à la fenêtre , puis se tournant avec un visage riant : *Mon ami , il y a des vallons délicieux , nous y bâtiroms*

de jolis kiosk. Le mot de Catherine de Médicis : *Nous prierons Dieu en François*, ou celui d'un Officier Général qui, dans le pillage de son camp, regrettoit spécialement son vin de Bourgogne, sont moins gais, mais tout aussi patriotiques.

Les travaux de l'Auteur, sa constance, son courage à résister à tous les obstacles, à braver tous les préjugés, à faire plier l'orgueil, le fanatisme, l'entêtement, la jalouse ; enfin l'inaltérable confiance que prit en lui le Grand Seigneur, justifiée par des succès étonnans, forment une suite de détails dont l'Histoire n'offre pas encore un premier exemple. Avec les *Mémoires de Saint Remi & l'Encyclopédie*, M. de Tott apprit lui-même les opérations qu'il fut adopter à ses dangereux élèves. Il leur enseigna à fondre, à mieux perforer, à employer leur artillerie ; il changea leurs armes, leurs évolutions, leur discipline, leurs principes d'architecture navale & de fortification ; il fonda des écoles, & fut à la fois l'ouvrier méchanique de tant de réformes, comme il en étoit le guide & l'inventeur.

Ces *Mémoires* constatent l'extrême facilité avec laquelle les Russes pouvoient forcer le détroit & s'emparer de Constantinople. Deux méchans vaisseaux de guerre & une couleuvre de fer de 60 livres de balles au château d'Europe, s'opposoient seuls à l'entreprise de leur Escadre, lorsqu'apparemment une fausse idée des batteries des Dardanelles les

en

en éloigna, pour les fixer au siège de Lemnos.

L'esprit superstitieux des Ottomans ne fut pas la moindre difficulté à vaincre. Lorsqu'il fut question de charger les canons dans un essai en présence du Grand Vizir, on refusa d'employer les refouloirs garnis de brosses en poils de cochon; le murmure éclata de toutes parts, & ne fut assoupi que par la preuve certifiée que les pinceaux des Peintres qui travaillent aux Mosquées étoient aussi de poils de cochon. Pendant cette épreuve, le Grand Trésorier, dont la malveillance pour l'Ingénieur n'avoit pas été déguisée, s'avisa de proposer un moyen de charge impertinent, qui, suivant lui, devoit accélérer les coups; M. de Tott lui ayant représenté le danger de cette opération pour les Artilleurs: *Bon!* répliqua-t'il, *quelques Canonniers de plus ou de moins, qu'importe?* Ce propos fut relevé à haute voix, & blâmé par l'Auteur aux applaudissemens de la multitude. Après la harangue, les Canonniers enlevèrent l'Orateur, & crièrent: *Eh, qu'importe quelques Trésoriers de moins, pourvu que le Grand Seigneur soit bien servi?*

Dans les récits de l'Auteur, on apperçoit néanmoins plus d'inexpérience chez les Turcs que de défaut d'industrie, plus de tiédeur que de mauvaise volonté, plus d'ineptie dans les Chefs que d'indocilité à l'instruction parmi le peuple. Son ignorance n'étoit pas si invincible, ses inclinations si indisciplinables, sa stupidité si grossière ni si entêtée,

puisqu'un Étranger , un Infidèle étoit parvenu , de son propre aveu , à disposer ainsi & des caractères & des bras.

A en juger par sa narration , l'ignorance des Turcs égale au moins celle des Sauvages de l'Amérique ; elle est pire , car ces derniers ont du moins un bons sens naturel , dont ces *Mémoires* laissent à peine soupçonner des traces chez les Musulmans de la Propontide. Un jour le Kaimakan , ou Substitut du Grand Visir , demanda à M. de Tott si l'Armée Ottomane éroit bien nombreuse ? « C'est à vous que je m'adresserai » pour le savoir , lui répondit l'Auteur. « Je l'ignore , reprit le Visir , mais la *Gazette de Vienne* nous en instruira. Cette étrange réponse ressemble beaucoup à une plaisanterie. Je n'oserois pas la prendre au sérieux. D'ailleurs , une Armée qui ne se compose point sur un état militaire régulier , ne peut guères être évaluée , & je doute que la *Gazette de Vienne* en sût plus là dessus que le Grand Visir , peut-être que le Général lui-même.

Comme un extrait n'est point le Livre même , nous sommes forcés d'omettre beaucoup d'observations intéressantes sur la vie privée , sur les habitudes , sur les vices des Turcs ; nous voudrions pouvoir ajouter & sur leurs vertus , mais chaque ligne de ces *Mémoires* en bannit l'idée. On lira sans doute avec fruit ce qu'avance l'Auteur sur l'Administration de la justice civile & criminelle ,

sur les cérémonies, sur les fêtes, sur la politique des Ministres, sur les ruses des uns pour parvenir, sur les brigandages des autres après être parvenus ; c'est une chaîne de crimes dont le bout, toujours suivant M. de Tott, est dans la main du despotisme.

Je ne puis m'empêcher cependant de citer un divertissement de dévotion particulier à une secte de Derviches. « Ils se promènent gravement & à la file les uns des autres, autour de leurs Chapelles, & prononcent le nom de Dieu à haute voix & avec effort à chaque coup de tambour qu'on leur fait entendre. Bientôt les coups de baguette pressés graduellement deviennent si vifs, que ces malheureux sont contraints à de terribles efforts de poitrine ; les plus dévots ne finissent la Procession qu'en vomissant du sang. »

Pour soulager la raison fatiguée de tant d'absurdités, & l'âme opprime de tant d'images révoltantes, il faut se réfugier chez un Peuple que nos préjugés nous ont longtemps représenté comme une race d'anthropophages. On respire enfin en arrivant avec l'Auteur près de ces hordes de la petite Tartarie, dont il nous décrit les mœurs, le gouvernement, le pays & les expéditions militaires. Cette Nation toujours à cheval n'est point Nomade ; dans la Crimée & dans la Bessébie elle habite des villes & des hameaux ; les Noguais peuplent, sous leurs tentes, des vallons qui coupent les plaines du

Nord au Midi, & ces camps de Pasteurs belliqueux s'étendent quelquefois sur une surface de plus de trente lieues.

La frugalité, la simplicité, l'endurcissement aux fatigues, le mépris du superflu, l'hospitalité, la bravoure, tout ce qui compose les mœurs pastorales se retrouvent chez ces Peuples. Avec six livres de farine de millet le Tartare se fait une provision de trente jours, monte à cheval sans autre subsistance, parcourt des plaines de trente lieues à la recherche des troupeaux, soupe avec sa farine, & dort sous le Ciel. Voilà la vie de ces hommes ; il en résulte une très grande population. Pour l'invasion de la Nouvelle Servie, le Kham leva deux cent mille hommes ; il pouvoit en lever le double sans préjudicier aux travaux habituels. Lorsque J. J. Rousseau s'avisa de dire dans le *Contrat Social* que ces Barbares pourroient bien un jour subjuger l'Europe, tous nos beaux esprits le traitèrent d'imbecille. *Il est à craindre*, dit M. de Tott, qui ne l'est pas, qu'un Peuple aussi patient ne fournisse quelque jour un Militaire redoutable.

Il étoit gouverné par des Kams de la famille de Gengis, à qui Mahomet II donna l'investiture de la Crimée lorsqu'il en eut chassé les Génois. On retrouve dans ces contrées notre ancien régime féodal, mais avec de grandes différences. Quoique le Chef des Tartares fût suzerain du Grand Seigneur, la

Nation n'en étoit pas moins indépendante, puisque ce lien étoit le fruit d'un accord volontaire & conditionnel. Ainsi la Russie, par le Traité de Kaidnargi, méconnut le droit public des Tartares sans augmenter leur liberté. *D'ailleurs, dit fort bien M. de Tott, déclarer libre une Nation qui n'a jamais cessé de l'être, est le premier acte de son assujettissement.* Les événemens de l'année dernière ont pleinement justifié cette assertion.

Macksoud Guéray étoit en possession de la Régence lorsque l'Auteur arriva en Crimée. Ce Prince très-avide n'en étoit pas moins d'une justice remarquable. L'esclave d'un Juif ayant assassiné son Maître, de zélés Musulmans le déterminèrent à se faire circoncire pour obtenir sa grâce. Il faut observer que la loi Tartare fait périr le meurtrier par la main des parens du mort. On objecta donc que le Turc ne pouvoit être livré à des Juifs. « Je leur livrerois mon frère, répondit le Kham, s'il étoit coupable; je laisse à la Providence de reconnaître sa conversion si elle est pure, & je ne me dois qu'au soin de faire justice. »

A Macksoud dépossédé, succéda Krim Guéray, âgé de soixante ans, Prince éclaire & infatigable, ami des Arts, &c., ce qui vaut mieux, très-versé dans les affaires politiques, très-zélé pour les intérêts de la Contrée, & Guerric honnête homme. Il aimoit la Comédie, & se fit traduire le *Taruffe*; il fut

le Bourgeois Gentilhomme, sans croire à l'existence d'un pareil travers dans une Société où les Loix ont fixé la différence des états.

M. de Tott suivit le Kham dans l'invasion de la Nouvelle Servie. Comparez le luxe de nos armées, l'épicuréisme de leurs tables, la profusion des besoins qui accompagnent le Militaire sous les drapeaux, avec ces deux cent mille Tartares aussi rapides dans leur marche qu'endurcis contre les privations, contre un froid qui faisoit geler les fleuves, & qui, avec un sac de quelques livres de farine pendu à la selle de chaque cheval, alloient combattre & la disette & l'ennemi. Pendant leur marche le froid devint si aigu que le sang sortoit aux soldats par les pores du nez, & la respiration gelée aux moustaches y formoit des glaçons d'un poids dououreux. Quelques murmures se font entendre; M. de Tott s'en rend l'organe : *Je ne puis adoucir le temps*, dit Krim Gueray, *mais je puis inspirer à l'armée le courage d'en supporter la rigueur.* Aussitôt il demande un cheval, & découvrant sa tête enveloppée du chal, il brave les frimats, & force tout ce qui l'entoure à l'imiter.

Le tableau des horreurs commises pendant cette incursion dans la Nouvelle Servie c'est épouvantable; peut être même le sang-froid avec lequel ces dévastations sont racontées ajoute à leur effet sur l'imagination. Un seul trait suffit pour juger du reste.

Le bourg d'Adgemka , composé de huit à neuf cent feux, fut livré au pillage. Les habitans s'étoient enfuis , & toutes les recherches pour les trouver furent inutiles ; mais le surlendemain , au moment du départ , on ordonna de mettre le feu à toutes les meules de fourrage ; elles étoient en flammes lorsqu'on en vit sortir de toutes parts ces malheureux fugitifs , dont l'incendie dévoroit les récoltes & les foyers. Tel est le droit de la guerre dans sa barbarie originelle. La destruction & la captivité en sont les conséquences naturelles , & en vérité il n'y a que nos soldats modernes qu'on puisse traîner à la guerre sans espérance du butin , sans motif déterminant de s'exposer à la mort ou de la donner. Le pillage des Tartares fut immense , leur dextérité à le conserver digne de remarque . « Les enfans la tête hors d'un sac suspendu au pommeau de la selle , une jeune fille assise sur le devant soutenue par le bras gauche , la mère en croupe , le père sur un des chevaux de main , le fils sur un autre , moutons & bœufs en avant , tout marche , & rien ne s'égare sous l'œil vigilant de l'heureux déprédateur . »

Voilà sans doute d'assez longs détails pour fixer l'opinion de nos Lecteurs sur ces Mémoires si curieux. Ils seront recherchés dans tous les temps , lus avec fruit par l'homme du monde , dignes d'être médités par le Philosophe.

Nous permettrat on quelques remarques sur ce Livre, en les soumettant à l'Auteur lui même ?

L'existence d'une Nation telle que les Turcs nous sont ici dépeints, feroit déjà un phénomène dans l'Etat social ; mais la durée de cette existence n'est elle pas inexplicable ? Conçoit on une Société politique régie depuis plusieurs siècles sur de pareils principes, & outragée par de si grands désordres, & toujours subsistante ? Comment cet Empire, où les mêmes coutumes & les mêmes loix règnent sans révolutions depuis si long-temps a-t-il eu des époques si mémorables ? Qui comprendra sa gloire passée en voyant dans ces Mémoires l'administration qui le frappe, & le peuple qui le remplit ? Qu'étoient donc tous les Etats d'Europe & d'Asie soumis ou contenus par les Ottomans jusqu'aux batailles de Raab & de Péterwaradin, si les vainqueurs étoient conduits à la victoire par de semblables mœurs & de semblables loix ? Scanderberg, Huniadé, Sobieski eussent renversé l'Empire qu'ils intimidèrent s'il n'eût été défendu que par des esclaves sans honneur, sans courage & sans vertus.

M. de Tott explique par le despotisme tous les vices de ce monstrueux gouvernement ; mais le despotisme dont on parle beaucoup dans les Livres depuis quelques années, ainsi que de la liberté, est-il une législation ? Le P. de Montesquieu le défi-

nit un État sans règle & sans loi ; & où existe une Société sans règle & sans loi ? Ce n'est pas en Turquie assurément. Le Coran est le registre du contrat entre la Nation & le Souverain, & nous avons vu que celui ci ne le violoit pas impunément. Selon M. de Tott il existe un pouvoir intermédiaire dans le corps des Gens de Loi ; mais , ajoute t-il , *on apperçoit le choc & les débats qui doivent naître entre deux Puissances dont le droit est égal , & dont les intérêts sont differens.* Et sans cette opposition où seroit la possibilité de la résistance ? Le système des contre-forces sur lequel sont fondes tous les Gouvernemens mixtes n'a pas d'autre base.

Mais *le Despote emporte la balance.* Trouvez on beaucoup de Monarchies où la Puissance souveraine soit soumise à la céder ? *Il a de terribles moyens de se faire obéir ; & de terribles sujets de crainte :* en un mot, le tableau qu'offre ces Mémoires est celui d'une grande Anarchie , de la force, seule dominatrice , d'un pouvoir incertain tantôt redouté , tantôt foulé aux pieds par la multitude , exercé , soutenu , réprimé toujours avec violence. Or l'État déchiré par cette guerre intestine du Prince à ses Officiers , des Ministres aux Gens de Loi , & de la populace à tous , est un Gouvernement dissout. Si ce régime tumultuaire est le despotisme , convenons qu'il est inexact de le ranger , comme l'a fait le P. de Montesquieu , entre les formes régulières des Constitutions politiques.

H v

On conçoit l'indignation d'une âme noble pour des usages flétrissans; quelquefois même le mépris que lui inspire la Nation qui s'y est soumise lui empêche de la juger impartiallement; son humeur prend alors le caractère de celle du Misanthrope honnête dans une Société corrompue, & souvent un abus local devient à ses yeux un usage universel. M. de Tott, par exemple, attaque la perception des tributs en nature en disant : *De cent turbots qu'un Pêcheur apporte, on lui prend les dix plus beaux, & qui valoient seuls tout le fretin qu'on lui laisse;* mais le malheur seroit encore plus grand si l'on saignoit la bourse du Tributaire lorsque ses filets ont été vides. Voilà cependant l'image de l'impost par tout où il n'est point assis sur le revenu. La conclusion la plus désespérante de l'Auteur est l'éternelle ignorance à laquelle la nature de leur langue a condamné les Ottomans. L'Arabe néanmoins dont elle dérive a bien autant de difficultés; le Chinois fait aussi l'étude d'une vie entière, & ni les Arabes ni les Chinois n'ont été privés de connaissances. Observons que Piétro della Vallé dit que cette même Langue Turque est aussi belle que facile. L'Histoire des Voyages n'est que celle des contradictions.

Les opinions pourront varier sur la manière d'interpréter les faits de ces Mémoires, sur les inductions à en tirer, sur les idées politiques qui en résultent; celles que nous venons de soumettre au Public exigeroient

des preuves & des développemens ; nous sommes obligés de nous borner à leur indication , & de dire en finissant :

*Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti, si non his, utere mecum.*

(Cet Article est de M. Mallet du Pan.)

NÉCROLOGIE.

JEAN-CHARLES DE RELONGUE DE LA LOUPTIÈRE , mort il y a quelques mois , étoit né à la Loupière , Diocèse de Sens , le 16 Juin 1724. Il s'étoit fait connoître avantageusement par des Poésies , dont la plupart ont paru dans divers Recueils. Ses Ouvrages sont plus agréables que volumineux. Des hommages aux talens & des madrigaux aux Belles lui avoient fait tout à la fois une réputation de galanterie & d'honnêteté. Ce Journal a été si souvent le dépositaire de ses amusemens poétiques , qu'il est bien juste qu'on y consacre quelques lignes à sa mémoire ; cet hommage , qui ailleurs seroit un acte d'équité , devient pour nous un tribut de reconnoissance.

De l'esprit , de la grâce , & , dans ses dernières années sur tout , des vers bien tournés ; le faisoient remarquer parmi nos Poëtes Érotiques. Si ses succès n'ont pas été brillans , ses prétentions ont été bornées ; & si on ne peut pas lui décerner les grands honneurs Littéraires .

H v)

180. MERCURE
raires, on ne peut pas l'accuser d'avoir fait de vains efforts pour y parvenir; en un mot, soit conscience, soit timidité, son talent & son ambition se sont bornés aux *Poésies Fugitives*.

Ce genre a toujours été cultivé par les Muses françoises, & il semble propre surtout au génie national. Un peu ressemblant au vaudeville, né plutôt de la saillie que de la méditation, & tenant plus du monde que du cabinet, il a dû changer souvent de nuance & de caractère; outre qu'il a toujours naturellement dépendu des progrès de la Littérature & des variations de la langue, il a dû aussi prendre successivement la teinte des mœurs, des usages & de la mode. Aussi avons-nous une foule innombrable de poésies fugitives qu'on relit avec plaisir; & très peu de Poëtes sont cités comme ayant excellé dans ce genre, parce que la plupart de nos Écrivains s'y étant plus ou moins exercés, on n'a pu s'y faire un nom qu'en y portant une physionomie particulière, ce caractère original, qui feroit du génie dans un genre plus élevé.

Marot est le premier qui s'offre ici à l'imagination. La grâce naïve, & le tour heureux de son style dans ses bons Ouvrages, lui prêtent tout le charme que la langue de son temps pouvoit donner à la poésie. Cet éclat d'un moment fut suivi d'une longue inertie. Jusques bien avant sous Louis XIV, aucun Poëte ne porta dans les Poésies fugitives ce

caractère original qui identifie le souvenir du nom de l'Écrivain avec celui du genre dans lequel il a écrit. * La République Littéraire, sous le Dictateur Boileau, eût occupée de trop grands intérêts, pour laisser aux Muses le temps de poursuivre ces grâces *Fugitives*; il falloit effacer la rouille antique que le barbare Ronsard avoit imprimée à notre poésie; il falloit fixer la langue; avant de lui permettre, pour ainsi dire, de causer dans le monde, il falloit lui apprendre à parler le langage des Dieux.

Cette Muse fut ressuscitée par le voluptueux Chaulieu, dont les grâces négligées offrent encore un modèle à nos Poètes Érotiques. Voltaire, héritier de tous les talents, fut lui prêter des charmes nouveaux, lui donner une physionomie plus régulière & plus piquante à la fois. Enfin Gresset, contemporain de Voltaire, cueillit dans le même champ de nouveaux lauriers; ils marchèrent tous deux dans le même sentier, sans être gênés l'un par l'autre. Ce qui prouve que Gresset y montra un talent original, c'est qu'on ne songea pas même à examiner lequel des deux avoit mieux réussi, tant il est vrai que, dans le même genre, souvent deux rivaux ont entre-eux une physionomie si dif-

* Sarazin, que nous ne citons point, mérita plus d'éloge que Voiture, qui dans son élégant *baûnage*, mit encore plus de mauvais goût que d'esprit.

182 M E R ● U R E
tincte, qu'en oublie même qu'ils sont rivaux.

Peut être, quoique éloigné de ses modèles, Dorat sera-t'il cité après eux, comme ayant montré un coin d'originalité dans quelques poésies très-piquantes, & qui n'ont guères d'autre défaut que de se trouver dans ses œuvres en trop nombreuse compagnie.

M. de la Louptière ne sera pas cité parmi les noms que nous venons de rappeler ; mais ses poésies, quoique souvent foibles, seront lues avec plaisir parmi leurs Ouvrages. On a peu de détails de sa vie privée. Il étoit de l'Académie de Châlons & de celle des Arcades de Rome. On a de lui les six premières Parties du *Journal des Dames*, de l'année 1761, & un Recueil de Poésies. Il ne se permit jamais l'esprit de l'épigramme, encore moins celui de la satyre : il aimait mieux célébrer les Grâces & l'Amour, que d'affliger l'amour propre & les talents.

(*Cet Article est de M. Imbert.*)

S P E C T A C L E S.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

La troisième représentation de l'Opéra de *Dardanus* ayant été retardée par l'indisposition d'un Auteur, nous avons été forcé de

differer nous-mêmes le compte que nous avions à rendre de la musique de cet Opéra, & sur tout de l'impression générale qu'elle a paru faire sur les Spectateurs.

La seconde & la troisième représentation ayant beaucoup moins laissé à désirer dans l'ensemble de l'exécution que la première, on a paru goûter davantage & rendre plus de justice à plusieurs morceaux, dignes à beaucoup d'égards de la réputation du grand Maître qui en a fait la musique. On a applaudi au premier Acte l'air d'*Antenor*: *Dardanus a pour lui les cieux*; mais bien davantage & plus justement encore le superbe duo entre *Antenor & Teucer*, & le chœur qui lui succède, où le Compositeur a réuni au style le plus clair & à l'harmonie la plus pure, une expression majestueuse & toute l'énergie que demandoient les paroles de ce serment. L'air que chante *Dardanus* au second Acte: *Jour heureux, espoir enchanteur*, a obtenu & mérité les mêmes applaudissemens. On y a admitté cette mélodie, aussi douce que sensible, & cette grâce dans le chant & dans les accompagnemens, qui semblent caractériser particulièrement le talent de M. Sacchini. La Scène entre *Iphise & Dardanus*, dans le même Acte, mérite aussi des éloges. M. Sacchini a presque toujours rendu cette Scène, si difficile à traiter en réitatif, avec l'expression tour-à-tour sensible, timide & ingénue que demandoient les paroles charmantes que le

Poëte a mises dans la bouche de cette Princesse , lorsqu'elle fait à *Dardanus* , qu'elle prend pour *Ismenor* , l'aveu de la passion qu'elle ressent pour ce Prince ennemi de son père. Le duo entre cette Princesse & *Antenor* , au troisième Acte , & les chœurs des Conjurés qui le terminent , ont paru avoir le caractère que demandoient les paroles & la situation. On a rendu la même justice à la ritournelle & au monologue de *Dardanus* lorsqu'il paraît dans la prison , au quatrième Acte. Le duo qu'il chante avec *Ismenor* : *Vole, Amour* , a plu par la fraîcheur & la grâce spirituelle des accompagnemens , qui semblent préparer la descente des Génies transformés en Amours , plus encore que par l'originalité du chant. Les airs de danse de ce Divertissement ont eu le plus grand succès , & l'on a applaudi sur - tout celui que dansé Mlle Guimard & le Sieur Vestris.

Après avoir loué avec plaisir tous les morceaux dignes d'éloges que présente cette nouvelle composition de M. Sacchini , nous n'affirerons point de relever les défauts qu'on se plaît trop à rechercher dans cet Opéra. Nous croyons que M. Sacchini eût pu mieux faire ; *Renaud* & *Chimène* l'ont prouvé ; mais nous croyons en même-temps qu'on juge cet Ouvrage avec trop de sévérité ; que les reproches que l'on fait à son récitatif ne sont essentiellement justes que dans plusieurs parties du rôle *Ismenor* , auquel il n'a pas toujours donné , soit dans le chant , soit

dans les accompagnemens, cette couleur sombre & imposante en même-temps qui convenoit au caractère de ce Magicien ; & ce que nous croyons sur tout plus encore, c'est qu'en le manque d'intérêt & de liaison entre les diverses parties de ce Poëme ont affoibli, bien plus encore que les négligences de la musique, le succès qu'on se plait à attendre de la célébrité du Poëme & du mérite du Compositeur.

Il nous reste à rendre compte de l'exécution de cet Opéra. Mlle Maillard, qui, à la première représentation, avoit manqué de justesse & de précision dans le rôle d'*Iphise*, a joué, dans les autres représentations, avec des détails d'intelligence & de sensibilité qui lui ont mérité des applaudissements. Le sieur Lainez a rendu celui de *Dardanus* avec l'intelligence qu'on lui connaît. Le rôle de *Teucer* a été joué deux fois par le sieur Larivée ; & des raisons de santé l'ont sans doute forcé d'abandonner ce rôle à la troisième représentation. Il y a été remplacé par le sieur Moreau, dont le zèle constant mérite la connaissance de l'Académie Royale de Musique, & doit lui assurer la bienveillance du Public. Le sieur Laïs a chanté le rôle d'*Anenor* avec le goût qui caractérise son talent.

Les chœurs & l'orchestre n'ont rien laissé à désirer dans l'exécution de cet Opéra.

Le Ballet du premier Acte, le premier qu'ait composé M. Gardel le cadet, nous a paru bien dessiné. On eût regretté davant-

tage le pas qu'il y dansoit avec Mlle Saunier, si cette Danseuse n'eût pas été remplacée par Mlle Zacharie, dont les progrès fixent chaque jour l'attention du Public de la manière la plus favorable. Le Ballet du second Acte a déplu généralement. Des Magiciens armés de baguettes, & s'en servant pour faire une espèce d'exercice qui ne pouvoit être que ridicule, ont fait sourire d'une manière assez marquée les Spectateurs, lorsque *Dardanus*, suspendant ces longues évolutions prétendues magiques, a dit :

C'en est fait; le succès passe mon espérance.

Nous sentons que le Compositeur a cru devoir conserver l'ancienne tradition dans la composition de ce Ballet ; mais nous croyons que, avec un talent comme le sien, on ne doit point s'affujétir à ces vieilles conventions théâtrales, lorsqu'elles sont d'un effet au moins nul, & qu'il devoit les remplacer par des cérémonies telles à peu près que celles que décrivent nos Poëtes en parlant des opérations magiques des Médées & des Circés ; mais le défaut de ce Ballet a été réparé par la manière aussi gracieuse que piquante dont M. Gardel a traité le Ballet de la Prison. Il étoit difficile de présenter un tableau plus agréable, & d'y placer un pas de deux plus séduisant que celui qu'ont exécuté avec tant de grâces & de légèreté Mlle Guimard & le sieur Vestris. Le Ballet qui termine cet Opéra nous a paru d'une

composition riche & variée, seul effet qu'on devra attendre de ces sortes de Divertissemens.

Cet Opera a été mis avec soin. La Déco-
ration du premier Acte nous a paru d'un
bon effet. Celle de la Prison, la même qui
fut faite d'après le dessin de Piranèse, lors-
qu'on donna cet Opéra pour la première
fois, a toujours réuni les suffrages des gens
de l'Art. Nous observerons cependant que
les balcons, les rampes & le genre d'Archi-
tecture qu'elle présente, semblent plutôt of-
frir la vûe d'une de nos prisons modernes,
que celle d'un Héros dans des temps si re-
culés.

(Cet Article est de la même main que l'Analyse du Poème, imprimée dans le Mercure du 11 de ce mois.)

ANNONCES ET NOTICES.

LE petit Magasin des Enfans, ou les Etrennes d'un Père, &c., contenant un Cours complet & précis d'Éducation mis à la portée des Enfans des deux sexes, avec les Notions les plus exactes & les plus lumineuses sur la Religion, la Géographie, l'Histoire, la Morale, l'Histoire Naturelle, &c. suivi d'un Abrégé des Dieux & des Héros de la Fable, 2 Vol. in - 12. Prix, 3 livres reliés, 2 livres brochés. A Paris, chez Fournier, Libraire, rue du Hurepoix, & Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinier.

Il y a plusieurs années que cet Almanach paraît avec succès.

On trouve aussi chez Fournier, ainsi qu'à Troyes, chez la Veuve Gobelet, l'imprimeur du Roi, à Nogent-sur-Seine, & chez l'Auteur, à Nogent-sur-Seine aussi, un *Essai d'Arithmétique à l'usage des Enfants*, contenant les premiers Élémens de cette Science.

Almanach de Gotha. Prix, 3 livres, & avec son Supplément 3 liv. 15 sols. A Paris, chez Desnos, Libraire, Ingénieur-Géographe, rue S. Jacques.

On trouve aussi chez le même l'*Almanach nécessaire au Militaire*, où se trouvent les Cartes des Pays-Bas Autrichiens, François, & la Hollande. Prix, 4 liv. 10 sols, avec d'autres Almanachs, dont il distribue le Précis gratis.

LETTERS d'un Cultivateur Américain, écrites à W. S. Ecuyer, depuis l'année 1770 jusqu'en 1781, traduites de l'Anglois par ***. A Paris, chez Cachet, rue du hôtel Serpente.

On connaît déjà cet Ouvrage par deux morceaux qui en ont été insérés dans le Mercure. Il offre des tableaux historiques des États-Unis, & des scènes touchantes, qui ne servent pas moins à peindre les mœurs de l'Amérique Septentrionale. On en rendra compte incessamment.

DEUX Portraits faisant pendant, Henri IV & le Czar Pierre Premier; le premier, d'après François Phorbus, gravé par Alexis Tardieu; le second, d'après Louis Caravague, premier Peintre du Czar, par P. G. Langlois. Prix, 6 liv. chaque.

On doit les plus grands éloges aux jeunes Auteurs de ces deux belles Gravures, pleines d'accord & d'énergie, & qui ne laissent appercevoir aucun des

défauts ordinaires à de jeunes Artistes. Le Portrait du Czar , qu'on reconnoît pour être parfaitement ressemblant, a été fait à Astracan en 1716. L'un & l'autre se vend chez M. Moreau le jeune , Dossinateur & Graveur du Cabinet du Roi & de son Académie Royale de Peinture , rue du Coq S. Honoré.

Chez le même Artiste , (M. Moreau) se distribue actuellement la treizième Livraison des *Figures de l'Histoire de France*. C'est une des plus intéressantes , & elle donne une nouvelle preuve de la brillante fécondité de son Auteur.

Portrait de M. le Marquis de la Fayette , commandant la Division Américaine au siège & prise de la Ville d'Yorck , par les Armées Combinées , peint par L. Lepaon , Peintre de Bataille de S. A. S. Mgr. le Prince de Condé , gravé par N. Lemire , des Académies Impériales & Royales , &c. A Paris , chez l'Auteur , rue & porte S. Jacques , à côté du Café d'Aubertin , N°. 122. Prix , 12 liv.

Ce Portrait fait pendant à celui du Général Washington. Ces deux Estampes sont très-intéressantes , tant par le sujet que par le brillant de l'exécution.

Le même Artiste annonce au Public qu'il a fait à son Estampe de la Crainte , un changement qui motive davantage le sujet. Cette Estampe est très-agréable ; elle fait pendant au Verrou. Le prix est de 9 liv. Il en a de colorées , comme le Tableau , d'un prix différent pour les personnes qui en désireront. L'on trouve chez lui le Temple de Grude , de M. de Montesquieu , orné de dix Gravures , de format grand in 8° , & autres Estampes.

La Nymphe au Bain. — La Nymphe sortant du Bain , deux Estampes gravées d'après Bonniet . Peintre du Roi , par G. F. Letellier. Prix , 1 liv.

chaque. A Paris, chez l'Auteur, maison d'un Bou-tonnier, rue des Vieilles-Étuves S. Honoré.

Le Repos des Nymphes, Estampe de 13 pouces de haut sur 17 de large, gravé d'après Amiconi, par M. Legrand. Prix, 6 liv. en noir; coloriée, 12 liv. A Paris, chez Crépy, Marchand d'Estampes, rue S. Jacques, №. 252.

Cette Estampe est destinée à servir de pendant à *Diane au bain*.

S Z I Z Z I M M Chapitre du Voyage de la Sicile.
A Paris, chez M. Houel, Peintre du Roi, rue du Coq-Saint-Honoré, à côté du Café des Arts.

Ce Chapitre traite seulement du Théâtre de Taormine, que l'Auteur a trouvé assez conservé pour le considérer comme un monument essentiel & propre à faire connoître ce genre d'édifices chez les Anciens. La première Planche représente l'aspect de ce Théâtre vu au Midi, où est la face principale. Cette Estampe le fait connoître presque entièrement d'un seul coup-d'œil, en réunissant les avantages d'un Dessin géométral & deux Vues perspectives; par la hauteur modérée où l'Auteur a mis le point de vue, on voit le dedans & le dehors de cet Édifice en même-temps. La seconde Planche présente essentiellement la Vue intérieure de son avant-scène, de son orchestre, de toute l'étendue du terrain incliné où étoient les gradins de ce Théâtre: de ce point de vue on voit en deçà de l'avant-scène les environs de la Ville de Taormine, & au-delà le mont Etna, qui domine tout ce qui l'environne, quoiqu'il soit sur le plan de l'horizon de ce tableau, ce qui prouve son extrême élévation. La troisième Planche présente le plan du rez-de-chaussée de cet Edifice, & en fait connoître les souterrains & les autres particularités intéressantes. Le deuxième Plan occupe la quatrième

Planche ; il sert à développer ce que ce Théâtre a de plus important intérieurement & extérieurement. Le troisième & dernier Plan fait connoître les parties supérieures de ce Théâtre ; & la dernière & sixième Planche présente deux coupes chacune dans un sens opposé ; elles font connoître, selon la plus grande vraisemblance, d'après ce qui reste de cet Edifice, l'ordonnance de l'Architecture qui décorroit son intérieur. On y voit la scène exactement rétablie, les Acteurs mis en action tels qu'ils étoient au jour des grandes représentations. On trouve expliqué dans le texte les différens usages que l'on faisoit de ce Théâtre lorsqu'on y représentoit des Tragédies, des Comédies ou autres Drames.

On ne doit pas cesser d'encourager M. Houet à poursuivre une Entreprise si utile aux Amateurs de l'Antiquité.

Journal de Violon, dédié aux Amateurs, Numéro 12. Ce Journal, composé de Duos, peut servir aussi pour deux Violoncelles, Prix, séparément, 2 liv. Abonnement 15 & 18 liv. A Paris, chez le sieur Bornet l'aîné, Professeur, & Marchand de Musique, au Bureau de Loterie, rue des Prouvaires, près Saint Eustache.

L'accueil que le Public a fait à ce Journal, qui paroît le premier de chaque mois avec une exactitude scrupuleuse, engage l'Auteur à le continuer l'année prochaine aux mêmes conditions.

Encre du Sieur Salmon, approuvée par l'Académie Royale des Sciences, & autres objets de Papeterie, &c. A Paris, au Portefeuille Anglais, rue Dauphine, vis-à-vis celle d'Anjou, n°. 26.

Nous avons déjà annoncé l'Encre & divers autres objets du même Magasin, tels que du Papier battu

& lavé pour la Musique & le Dessin, Portefeuilles en maroquin, à soufflet & à écritoire, Nécessaire de poche & pour la toilette, Encres de toutes couleurs & sympathiques, &c. Le même Marchand prévient que l'on trouvera chez lui, pour les Étrennes, de très-jolies Écritoires à nécessaire & autres, aussi-bien que des Boîtes ornées & garnies de papiers, enveloppes, cire de toutes couleurs & à odeur, &c. Il entreprend aussi les Boîtes avec compartimens les plus compliqués, tant pour le filer que pour broder, couvertes & enjolivées dans le goût qu'on désirera.

ERRATA du Numéro 50. Page 93, Article Quadrille des Enfans, par M. Berthaud, au lieu de 24 Figures, lisez 34.

ERRATA du Numéro 51. Page 109, ligne 28 au lieu de croire, lisez penser. Page 111, ligne 7 an soupir mystérieux, ôtez mystérieux.

Pour les Annonces des Titres de la Gravure, de la Musique & des Livres nouveaux, voyez les Couvertures.

T A B L E

Vers qu'on incluera com-	sur les Turcs & les Tar-
me on voudra.	145 tarcs,
Charade, Enigme & Logo	Nécrologie,
gryphe,	147 Académie Roy. de Musiq.
Mémoires du Baron de Tott,	182 Annonces & Notices,
	183

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le Mercure de France, pour le Samedi 23 Décembre. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. À Paris, le 22 Décembre 1784. GUIDL.

JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 30 Novembre.

Hier on a retiré du bassin le vaisseau de ligne l'*Eléphant*, & on y a fait entrer le vaisseau la Princesse *Louise-Auguste*.

Le bassin a été mis à sec en quelques heures, au moyen d'une machine de l'invention du Capitaine Gerner.

L'Infanterie recevra un nouvel Uniforme plus commode pour les exercices militaires; la culotte descendra jusqu'au-dessous du mollet. Les Officiers prendront des fusils, au lieu d'espontons.

Le 8, le *Vlieger*, brigantin Hollandois, est entré à Faroc-Flonen en Norwege. Il en repartira avec le premier bon vent pour se rendre à Helsingor, où il doit prendre sous son convoi les bâtimens Hollandois qui s'y trouvent.

Dans la nuit du 19 au 20, un bâtimen^t
N°. 52, 25 Décembre 1784. g

Danois, venant des îles des Indes Occidentales, avec une riche cargaison, a fait naufrage près de Gilleleye.

P O L O G N E .

DE V A R S O V I E , le 30 Novembre.

Indépendamment des objets relatifs aux affaires intérieures, la dernière Diète a pris en considération nos intérêts avec l'étranger. On y a proposé une négociation avec l'Empereur, sous la médiation des Cours de Pétersbourg & de Berlin, afin d'exempter les sujets de la République, propriétaires domaniaux dans les provinces cédées à la maison d'Autriche, du séjour de six mois par an, auquel ils sont obligés. Ce projet eut l'approbation unanime, ainsi qu'un plan sur le commerce du Levant : il consiste à établir, par l'entremise de la Russie, des relations avec cette partie du monde, en fixant un tarif d'un pour cent sur les marchandises exportées, & de quatre pour cent sur celles qui entreront dans la République.

Nous apprenons de Pétersbourg que le 25 Octobre, il y arriva un Courier du Ministre Russe à la Haye, avec la nouvelle des derniers événemens sur le Bas-Escaut. Rien n'a transpiré depuis, des résolutions à venir que prendra l'Impératrice. L'un des membres les plus accrédités du Cabinet, M. de Besborodko, a été élevé par l'Empereur à

la dignité de Comte d'Empire , & le premier Régiment de Cosaques vient d'être donné au fils aîné du Prince Heraclius.

L'affaire de Dantzick ne se termine point : il regne même assez de fermentation à ce sujet , entre la Bourgeoisie & le Magistrat. Quelques Politiques désireroient pour le repos du Nord , que cette ville se soumit à la domination Prussienne , en conservant ses priviléges , mais Dantzick n'en croira pas les Politiques , accoutumés à disposer très-les-trement des Républiques.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG , le 4 Décembre.

Des lettres de la Silésie portent que le prix de la laine fine y augmente considérablement . La laine fine des environs de Namslau , sur les frontières de la Pologne , est payée 13 rixdalers le stein , dont il faut 3 & demi pour un quintal .

Le fer en barres & les marchandises de fer sont une des principales branches du commerce de Suède . On a calculé que le fer en barres qui sort par an de ce Royaume , se monte à environ 330,000 schifpfunds , ou 68,640,000 liv. pesant . Depuis 1760 jusqu'en 1779 , la Suède a exporté 6,682,136 schifpfunds de fer qui lui ont valu la somme de 37,865,455 rixdalers . D'après ce calcul , le fer en barres exporté à l'Etranger procure par

an à la Suède , à-peu-près 1,800,000 rixdalers;

Un Ecrivain politique a remarqué qu'en 1781 il a été importé en Suède , entr'autres marchandises 673, 828 tonnes de bled ; 18,579 râmes de papier ; 296,472 tonnes de sel de Portugal & d'Espagne ; 5141 ocholfts de vin de Bordeaux ; 3,303,778 liv. pesant de sucre , & 700,460 liv. pesant de café . Cet Ecrivain prétend que la Suede paye par an aux étrangers pour le thé , le tabac , le café & le sucre une somme de 800,000 rixdal.

D'après un relevé fait avec exactitude , on a compté en 1783 , dans le Duché de Meklenbourg-Strelitz , 386 mariages , 1563 naissances , dont 817 garçons & 746 filles , 1,074 morts ; ainsi les naissances ont excédé le nombre des morts de 489.

Les Registres des Paroisses du même Duché , depuis 1766 jusqu'en 1775 , portent les mariages à 3,662 , les naissances à 14,370 , & les morts , à 10,934 ; & depuis 1776 jusqu'en 1783 , les mariages à 3,068 , les naissances à 12,275 , & les morts , à 3,797 .

Dans la Principauté de Ratzebourg , on a compté en 1783 , 54 mariages , 293 naissances , dont 154 garçons & 139 filles , & 221 morts . L'excédent des naissances sur les morts y étoit de 72 .

Le commerce de la manne , écrit en de Naples , rapportoit autrefois à la Couronne , qui le fait exclusivement , environ 70,000 ducats par an , mais en 1771 le Roi a jugé à propos de convertir la fetme de cette marchandise en régie ; & depuis cette époque

le débit annuel de la manne ne procure pas au-delà de 12,000 ducats, dont 2,000 sont employés pour les frais de régie.

BERLIN, le 4 Décembre.

Le Rhingrave de Salm & d'autres Officiers Hollandois sont en cette Capitale, depuis quelque temps, pour chercher les moyens de lever un corps de troupes légères, & pour des achats d'armes, qui passeront en Hollande par Hambourg.

Le Duc de Courlande a quitté ses terres en Silésie, pour aller en Italie par Dresde, Bareuth, Ratisbonne & Munich.

DE VIENNE, le 8 Décembre.

Le Baron de Preiss, Général d'artillerie, & Commandant en chef de la Transylvanie, a été remercié de ses services, & le Gouvernement de la Transylvanie a été donné au Lieutenant-Général Comte de Fabris.

Le Général en se retirant a obtenu de S. M. I. une pension de 2000 florins.

Toutes les révoltes imaginaires de la Hongrie se réduisent, comme nous l'avons annoncé, aux brigandages exercés sur la frontière, par une bande de Walaques & de Turcs, dont cette contrée est infestée depuis long-temps. A ces avanturiers s'est joint un nombre de paysans soulevés contre leurs Seigneurs,

dont les terres ont été dévastées. Pour mettre fin à ces excès, l'Empereur a nommé deux Commissaires, le Comte Jankovies & le Général de Papilla, avec plein-pouvoir de rechercher les coupables, & de les punir à la rigueur des loix. Les troupes envoyées dans la province de Transylvanie y ont à peu près rétabli l'ordre & la sûreté. Les nouvel-listes qui avoient d'abord mis à la tête de ces rebelles un prétendu Comte des Ligues-Grises, leur ont donné ensuite pour Général un ex-Jésuite; car il faut du Jésuite partout. C'est avec le même discernement qu'on a fait combattre les troupes Autrichiennes contre ces brigands, en disant néanmoins que ces derniers nianquoient de poudre.

La paie des soldats en marche pour les Pays-Bas est augmentée de 2 creutzers par jour. Tous les bagages sont transportés sur des voitures, & le soldat ne porte que sa giberne & son fusil. On n'a permis qu'un très-petit nombre de femmes à chaque Régiment. Tous les canons, toutes les compagnies tirées de la Bohême, seront aussi-tôt remplacées de l'intérieur, & l'on redouble d'activité à la construction des deux nouvelles Fortresses dans ce Royaume.

Les Gazettes Hollandoises ont été défendues dans tous les Etats de S. M. I.

L'Empereur admet très-fréquemment ses Ministres à des conférences longues & secrètes. Six Ingénieurs militaires travaillent sans relâche dans la Chancellerie particulière.

Ainsi que les autres troupes, les Croates des-

tinés pour les Pays Bas sont en pleine marche; On leur a rendu leurs Kalpaks ou bonnets noirs & leurs manteaux rouges, ce qui les a comblés de joie. Pendant la route, ils escorteront sur les ailes les régimens Allemands pour prévenir la désertion. Au reste, la marche de ces troupes a été changée : elles ne vont plus à Mergentheim, n^o ne seront embarquées. On les conduira en droiture à Coblenz, où elles arriveront après quarante-quatre jours de marche. Là, dit-on, le Prince de Nassau-Usinghen dirigera leur route jusqu'ou rendez-vous général des Pays-Bas. Le Général Alton en aura pris le Commandement à Lintz. Les deux régimens sortis de cette capitale escorteront la caisse militaire où l'on a versé quatre millions de florins.

L'Empereur, à ce qu'on dit, a donné ordre de faire décapiter sur le champ les chefs des Valaques séditieux ; pris les armes à la main. Ils ont attaqué un château où se trouvoit un magasin de poudre, mais ils ont été repoussés avec beaucoup de perte. Rien d'ailleurs de plus contradictoire & de plus suspect, que tous les bruits courans sur ces brigandages, dont l'énormité a probablement été un peu exagérée.

La saison n'a point empêché S. M. I. d'assister au départ des régimens de Preiss & de Teutschmeister, & de se faire accompagner de l'Archiduc de Toscane. Ce jeune Prince montre une santé bien plus robuste qu'on ne l'espéroit, & la plus heureuse vivacité. L'Empereur fut très-contenu de ces deux Régimens ; il fit donner un florin à

chaque soldat, qui recevra en route 4 creutzers au-dessus de la paie ordinaire. Il paroît décidé que le Maréchal de Lascy accompagnera l'Empereur dans les Pays Bas; à tout instant, nous nous attendons que S. M. se mettra en route, sans prévenir la Cour.

Le Général-Major de Penzendorff, du corps d'Artillerie, a pris le 17, la poste pour Bruxelles: il a été suivi le 18 & le 19, par plusieurs Officiers du même Corps, de celui du Génie & des Pontonniers. Parmi les nouveaux Corps qui se levent, un des principaux est celui d'Ulans ou de Milice Polonoise, qui sera tiré de la Galicie; il sera sous les ordres du Lieutenant-Colonel de Hoz, qui a servi ci-devant dans l'Armée Russe contre les Turcs. Plusieurs des Officiers qui y entreront, ont été de la Garde-Noble Polonoise, & ils vont partir incessamment pour leur patrie, afin d'y faire des levées pour ce Corps. Celui-ci sera composé de deux divisions, faisant 800 hommes, qui pourront être augmentés de deux autres divisions; & après la guerre, il restera pied comme un régiment de Hussards Polonois. Son uniforme sera une culotte blanche à la Hongroise, veste couleur de paille, habit fort court & de couleur bleue, revers couleur de paille, & un bonnet Polonois de la même couleur. Un autre corps, plus considérable encore, est celui que le Colonel Brentano levera dans le bannat de Temeswar. Cet Officier qui étoit à la tête du régiment de Croates Waradins, se trouvoit en semestre à Milan, lorsque l'ordre arriva pour la marche de son corps. Quoiqu'il se mit en route immédiatement après la réception du Courier, les mauvais chemins l'empêcherent de joindre son régiment.

ment à tems ; il supplia donc l'Empereur de l'employer d'une autre façon dans la guerre , qui alloit se déclarer , & Sa Majesté , pour récompenser son zèle , le déclara Chef du corps de Volontaires Esclavons , dont elle venoit d'arrêter la levée . Ce corps qui confistera en 1200 hommes à cheval & 1600 à pied , sera habillé dans le costume Esclavon , qui differe peu de celui des Turcs ; & ses armes seront un petit mousquet , un long sabre au côté , un couteau & un pistolet à la ceinture .

Des lettres de Hongrie mandent qu'un incendie a détruit une grande partie de la forteresse d'Arad.

Indépendamment des avantages accordés par un décret Impérial du 9 Décembre 1782 , à ceux qui s'établiront à Pless & à Thérésienstadt , S. M. I. vient d'ajouter à ces premières faveurs .

1°. Que tout ouvrier qui aura fait son apprentissage & qui aura déjà travaillé comme compagnon , pourra s'établir maître dans les susdits forts mentionnés , sans qu'il soit permis de les inquiéter à ce sujet . 2°. Que ceux qui ont dirigé & travaillé à la construction des fortifications , obtiendront les matériaux de construction au même prix qui aura été payé pour les fortifications ; cette clause a pour objet de faciliter les moyens de bâtir à ceux qui voudront s'établir . 3°. Que ceux qui chercheront à favoriser de nouvelles habitations , jouiront de la protection spéciale de S. M. I. 4°. Que ceux qui ont emprunté du Trésor Impérial la moitié des fonds nécessaires pour bâtir leur maison , auront un délai de 20 ans pour le remboursement ; & ceux

qui n'en auront emprunté que le quart , jouiront de 25 ans de terme.

Les marchandises de contrebande que l'on découvrira dans les Etats de l'Empereur , seront saisies , & pour que personne ne puisse en jouir , les marchandises liquides seront versées , & les marchandises solides cassées & brûlées. Les contrebandiers & tous ceux qui les favoriseront , seront condamnés à des amendes considérables , & même à des punitions corporales. C'est la substance de l'ordre de l'Empereur publié le 11 Novembre.

Il y a quelque tems , il mourut à Ossegg en Bohême , une femme de la confession d'Augsbourg ; elle n'avoit ni parents , ni amis : les Catholiques mirent long-tems en délibération si on lui accorderoit la sépulture : trois Ecoliers , nommés Senger , Krans & Naak , prirent le corps de cette femme , le mirent sur un chariot , firent la fosse , & lui rendirent les honneurs funebres. Le P^rincipal , nommé Cron , de l'Ordre de Citeaux , a fait encadrer le récit de cette action , & a exposé ce tableau à la vue de tous les Ecoliers dans la Salle du Collège.

DE FRANCFOR^T , le 12 Décembre.

Selon des lettres du Brissagaw , du 30 Novembre dernier , un courrier de Vienne avoit apporté au Commandant du régiment de Bender , l'ordre d'en réunir les deux bataillons dans la ville d'Offenbourg , en attendant de nouveaux avis ; mais les Magistrats

de cette ville Impériale ont refusé d'admettre dans leurs murs ce Régiment, toujours cantonné dans quelques villages, jusqu'à ce qu'on le fasse aller plus avant ou rétrograder. Il est composé de 3200 hommes, dont 1000 de nouvelles recrues, très-inclinées à la désertion : aussi chaque soir, les fergens de chambre ont-ils le soin d'emporter les souliers de leurs soldats. Ici l'on révoque en doute ce retus de la ville d'*Offenbourg*.

On a fait passer dans les Pays-Bas 112 pieces de campagne, tirées de l'arsenal de Lintz dans la Haute Autriche.

Des Calculateurs politiques donnent l'état suivant de la population des Etats de l'Empereur, & de ses revenus.

	Habitans.
Hongrie.	4,800,000
Autriche.	4,300,000
Bohême & Moravie.	4,600,000
Lombardie Autrichienne.	2,118,000
Duché de Mantoue.	170,000
 Total.	 15,988,000

Les Pays-Bas Autrichiens ne sont pas compris dans cette évaluation, ni dans celle des revenus, qu'on porte à 65,000,000 de rixdales, ou 260 millions de livres tournois.

Un prédicateur Catholique, prêchant à Nuremberg dans une Eglise où ceux de sa religion ont la permission de célébrer l'office divin, en attendant qu'ils aient une Eglise à eux, a insulté publiquement dans un sermon sur le purgatoire, plusieurs Protestans au nombre de ses auditeurs. Ceux-ci se contentèrent de rire de la

morosité du Prédicateur, mais les Catholiques témoignèrent d'une maniere plus énergique combien ils désapprouvoient sa conduite ; car ils désertèrent presque tous avant la fin du Sermon.

On a lancé dernierement à Donawerth, un aérostat auquel étoit attaché une poupée en bois, qui a donné lieu à une plaisante réclamation de la part du Magistrat du lieu où le ballon alla tomber. Sur le rapport de quelques paysans, qu'un enfant embarqué sur le globe volant, étoit retombé roide mort avec la voiture aérienne, le Sénéchal se hâta de se transporter sur les lieux & réclama le défunt comme étant mort sur son territoire, protestant contre tout ce qu'on pourroit faire contre ses droits, & ne voulant entendre à aucune raison. Après avoir long temps bataillé, & avoir expliqué fort au long la coutume & l'usage, il voulut procéder à l'ouverture du cadavre : entra M. le Sénéchal, qui vit clairement sur le rapport des Experts & sur-tout de ses propres mains, qu'il avoit verbalisé sur une pièce de bois.

Une lettre de Clausenbourg renferme un tableau épouvantable des horreurs exercées par les bandits, & par les Valaques soulevés contre leurs Seigneurs.

Il n'est presque pas possible de décrire la consternation qui regne dans notre ville, & sur-tout la détresse qu'éprouvent les habitans de Karlsbourg & du fort de Deva. A peine est-on quitte des incursions des brigands, qu'une troupe bien plus considérable de Valaques vient répandre une nouvelle alarme. Il y a quelques mois que 8 milles Valaques offrirent de quitter leur Seigneur pour se mettre au service de S. M. L. Le refus qu'ils fa-

sécurité, loin de les faire rentrer dans leur devoir, les fit longer à se procurer la liberté : dans cette intention , ils s'assemblèrent au nombre de 13000 hommes dans les bois entre Nerva & Karlsbourg , & commirent toutes sortes d'excès contre leurs Seigneurs & leurs Magistrats. On ne peut entendre sans frémir les cruautés qu'ils ont exercées : ils ont fait rôtir viifs des Magistrats , ont coupé les pieds & les mains à d'autres , pillé les châteaux , ruiné les terres , incendié les maisons. On a fermé les portes du fort de Karlsbourg , où une partie de la haute Noblesse s'est retirée.

Ce n'est plus ni un Salis , ni un ex-Jésuite qu'on met aujourd'hui à la tête de ces brigands , c'est un nommé *Horneyak* , échappé de prison , & déjà condamné à mort. Il s'est fait écrire , dit-on , une fausse lettre en caractères d'or , qu'il dit avoir reçue de l'Empereur , & dans laquelle S. M. lui ordonne de mettre à mort toute la Noblesse de Transylvanie. Cet artifice lui a procuré beaucoup de partisans , auxquels il fait prêter serment de fidélité.

Tous ces détails paroissent bien fabuleux , & ne sont appuyés d'aucune autorité. Tantôt les rebelles sont au nombre de six mille , tantôt de 13 , & puis de 15 , aujourd'hui de 20 mille : demain ils seront quarante mille : ainsi du reste.

On écrit de Vienne que la Commission établie pour les affaires de la Religion , s'occupe actuellement à faire des réformes dans les Eglises des Grecs non unis. Elle vient d'abréger le terme des jeûnes & de supprimer les pénitences publiques & le denier de Confession en usage dans cette Eglise.

Les Comtes de Schonbron ont permis aux Juifs , établis dans leurs terres , d'y exercer des métiers.

Voici la substance de la convention passée à Nuremberg , le 20 Novembre , entre le Commissaire de l'Empereur , & ceux du cercle de Franconie , au sujet des tournitures de vivres & de fourrages pour les troupes Autrichiennes à leur passage .

1^o. Les Soldats , y compris les Bas-Officiers , recevront chacun par jour , dans les maisons où ils seront logés , une demi - livre de viande bouillie , 2 livres de pain , des légumes , & 1 pot de bière ou une bouteille de vin ; & cela , à raison de 8 creutzers par tête .

2^o. La ration pour un cheval sera de 8 livres d'avoine , 10 livres de foin & d'une demie-botte de paille , & on la paiera à raison de 30 creutzers .

3^o. Les charrois à 4 chevaux ou à 6 bœufs , seront payés chacun 2 florins , & un cheval de selle 30 creutzers .

4^o. On ne pourra pas exiger plus qu'il n'est convenu dans l'article I. , des personnes qui logeront les troupes , & ce qu'elles pourroient fournir de plus , sera payé comptant .

5^o. Les Officiers & toutes les personnes qui suivent l'armée , seront tenus de payer , argent comptant , tout ce dont ils auront besoin .

A l'occasion de cette Convention , les Commissaires du Cercle ont prié le Commissaire Impérial d'y insérer , qu'attendu la rareté des fourrages , il seroit impossible aux Etats d'en fournir par la suite , s'il étoit question d'un nouveau passage de troupes , & que les Etats se réservoient de faire leurs remontrances à S. M. Imp. au sujet du passage des troupes de frontières .

ITALIE.

DE MILAN, le 25 Novembre.

Le Baron de Lottinger, Ministre des Finances, a écrit en ces termes, par ordre du Gouvernement au Chevalier *Marco Barbaro*.

M. J'ai saisi avec empressement l'occasion de recommander à S. A. R. votre expérience sur la fermentation des semences, avec le projet de substituer cette découverte à la pratique qui est en usage, pour se procurer une récolte plus abondante.

Le Gouvernement m'a ordonné de vous faire savoir, qu'il approuvoit votre projet sans réserve, & je me fais un vrai plaisir de vous l'annoncer, &c.

Des lettres de Venise contiennent le tableau suivant, qui paroît avoir été fait au microscope.

Le bombardement de Susa en Afrique, par notre Escadre sous le commandement du Chevalier Emo, a réussi au-delà de toute espérance : cette ville autrefois célèbre, n'offre plus qu'un monceau de ruines, teint du sang des Barbaresques, sans que nous ayons perdu un seul homme. Quatre de nos soldats seulement ont été blessés, outre le Seigneur Moro, commandant en second, qui fut blessé au pied par un boulet de canon, réfléchi. Les ennemis avoient élevé deux fortes batteries, l'une au dedans & l'autre au-dehors de la place ; la premiere fut presque mise hors de service par une bombe qui éclata sur cette batterie, tandis qu'on étoit occupé à la laver. Les lettres qu'en a reçues de cette ville,

en font la description la plus affligeante; elles la comparent à un champ ouvert de tout côté, où regne l'horreur de la dévastation, & dans lequel toute trace d'habitation a été effacée. On a remarqué parmi les habituelles, chargées de la défense de cette place, beaucoup de soldats étrangers, & qui ont tous péri. On dit que de 260 bombes, lancées de nos mortiers, plus de 200 ont porté.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 10 Décembre.

Le Prince Ernest Auguste quatrième fils de LL. MM., qui étoit dangereusement malade à Kew d'une pleurésie, vient d'être déclaré hors de danger par les Médecins. Il est destiné au service de mer, dans lequel il ne tardera pas à suivre son frère, le Prince Williams Henri. Actuellement il est âgé de 14 ans.

Hier les bagages du Général Dalling, nommé au Gouvernement de Madras, à la place de Lord Macartney, sont partis pour Portsmouth, où S. E. ne tardera pas à s'embarquer. Le Général Sloper Commandant-général des forces Britanniques dans l'Inde, est aussi sur son départ, & a déjà pris congé de S. M. Il enimène avec lui, en qualité de quartier Maître-général, le Colonel Cathcart, Officier de réputation à qui la Compagnie des Indes a fait présent dernièrement d'une épée enrichie.

La Compagnie des Indes fait recruter dans toutes les parties de l'Angleterre. Ces nouvelles troupes seront embarquées sur la flotte qui partira au commencement de l'année prochaine & qui sera escortée par un vaisseau de 50 canons & par quelques frégates; le Capitaine Sawyer en aura le commandement.

Un détachement d'Artillerie doit s'embarquer en diligence, pour relever à Gibraltar les troupes de ce corps qui y sont actuellement, & qui doivent passer aux Isles occidentales; les détachemens en garnison dans cette partie de nos Domaines iront remplacer ceux de Quebec & des autres parties du Canada qui reviendront en Angleterre.

On prétend que le Marquis de *Lansdown*, ne s'est pas conduit à la satisfaction des Ministres, dans l'affaire relative à son nouveau titre. M. Pitt, en lui écrivant pour lui faire l'offre d'un Marquisat, lui témoigna combien il desiroit que les Ministres fussent honorés de son appui dans le Parlement, & quoique cela ne fût pas stipulé comme une condition pour le nouveau titre, la chose étoit sous-entendue de la maniere la plus honnête. La réponse de Lord Shelburne fut; qu'il étoit extrêmement sensible à une marque de faveur qu'il n'avoit point sollicitée, qui lui étoit offerte de la part de son Souverain, & qu'il l'acceptoit avec toute la reconnaissance & tout le respect qu'il devoit à Sa Majesté; mais dans sa lettre il ne dit pas un mot de l'appui que les Ministres attendoient de lui. Ainsi le Marquis de Lansdown se réserve la faculté d'agir comme il voudra, & il se vante de ne devoir sa nouvelle dignité qu'à son Souverain.

Le premier Marquis créé en Angleterre fut un Comte d'Oxford , à qui Richard II donna le titre de Marquis de Dublin , & cette nommination décida la question de préséance entre les Marquis & les Comtes , quoique ces derniers fussent Conseillers nés & Chevaliers du Prince

Le *Morning Post* prétend savoir qu'il se trouve en ce moment plus de quatre millions sterlings à la Trésorerie ; abondance , ajoute-t il , qu'on ne connoissoit plus depuis nombre d'années. Il l'attribue au profit extraordinaire des taxes qui ont de beaucoup surpassé les calculs de M. Pitt. Ce fait est si difficile à croire , que , s'il est vrai , l'Auteur a bien raison d'en féliciter le public.

Il seroit à désirer certainement qu'on pût révoquer en doute le traitement dont les Prisonniers Anglois ont été victimes par la barbarie de Tippoo-Saib ; mais quoique les rapports ne soient pas absolument conformes sur le degré des souffrances qu'ont éprouvé ces infortunés , ils s'accordent tous sur les circonstances essentielles. La Compagnie des Indes en a reçu le détail le plus avéré , & il se trouve dans une lettre authentique , très-curieuse , écrite par M. John Hubbard , Lieutenant du onzième Bataillon de Sipaïs , ci-devant secrétaire du Général Mathæus. Il écrit en ces termes à M. Shirley Woolmer , son ami , à Exeter , en date de Madras du 31 mai dernier.

Je ne saurois vous exprimer la joie que je ressens de pouvoir vous écrire encore , pour vous annoncer que je suis finalement tiré des mains de l'ennemi. Quelques jours avant l'approche du Nabab Tippoo , Sultan , & de sa grande armée , je vous avois écrit une longue lettre , dans laquelle je vous rendois compte de notre campagne , si heureuse , jusqu'alors : je la déchirai à la vue de l'ennemi. La scène changea bientôt ; au lieu de jouir de nos succès , nous perdîmes malheureusement la journée , & ceux qui survécurent furent tous pris , & envoyés précipitamment à deux cens milles dans les terres , où nous avons éprouvé toutes les horreurs de la plus affreuse captivité. Le Général , après avoir soutenu un siège de près d'un mois , se trouva sans munitions & sans vivres. Le grand nombre de morts & de blessés de la garnison , les forces formidables de l'ennemi , qui avoit plus de cent mille hommes de troupes , la quantité de ses batteries qui nous environnoient , l'impossibilité d'une retraite , & point de secours quelconques à espérer , tout obligea le Général de capituler. Après quatre jours de trêve , le Nabab consentit à accéder aux termes que nous lui avions proposés ; mais il trouva un prétexte pour violer le traité. Nous sortîmes du fort tambour battant & drapeaux déployés. Nous devions rendre les armes vis-à-vis du fort , & faire haka à quelque distance de là , jusqu'à ce qu'il plût au Général de retourner dans nos établissements. Il n'y avoit pas une heure que nous avions fait halte , que nous fûmes entourés par trois ou quatre bataillons de Spais , qui nous firent prisonniers , la bayonnette au bout du fusil. Le Général qui avoit conçu dès le principe les plus vives inquiétudes , vit alors toute la trahison de Tippoo , & perdit tout espoir de revenir

jamais à Bombay. Le lendemain matin le Nabab l'envoya chercher avec tous les Officiers qui avoient eu part au traité. . Après la conférence , au lieu d'être ramenés auprès de nous , ils furent renfermés dans des logemens séparés , & dépouillés de tous leurs papiers & leur argent , &c. Peu de tems après on vint chercher le Major de ville , notre Trésorier & deux Commissaires , qui furent également détenus. Il y avoit lieu de croire que l'on ne tarderoit point à demander le Secrétaire ; mais j'eus le bonheur d'être oublié , soit par précipitation , soit que l'ennemi ignorât l'importance de mon emploi.

Le jour suivant , nous fûmes tous amenés devant les principaux Bramines. On nous enleva tout notre argent , notre bagage & nos effets. Ma perte dans cette occasion se porta à plus de mille pagodes , deux chevaux , &c. On ne nous laissa que de quoi nous couvrir , & on nous conduisit , sous une forte garde , à de vieilles barques où on nous laissa un jour sans manger. Enfin le Nabab nous assigna une seer (mesure) de riz , & deux pices (monnoie indienne qui vaut environ un sol sterling) par jour. Le changement subit de la table abondante du Général , à une nourriture aussi chétive que du riz & de l'eau , produisit en moi l'effet le plus sensible ; au bout de deux jours je fus attaqué d'une dysenterie accompagnée de fièvre. Dans cet état de langueur , je fus obligé de marcher avec les autres , en conséquence d'un ordre qu'on nous avoit donné de nous tenir prêts! Mais avant de partir , on tira de notre troupe tous les Capitaines auxquels on destinoit , à ce que nous pensions , un meilleur traitement ; de maniere que plusieurs subalternes se frustèrent parmi eux dans cet espoir.

Nous fûmes faits prisonniers le premier de Mai

1783 , & nous nous mêmes en marche de Nagur ou Biddagore le 9 , avec nos paquets sur le dos. Les barbares , malgré l'extrême chaleur qu'il faisoit, pousserent notre marche sur le pied de vingt ou vingt-cinq milles par jour. Ceux qui tombaient malades en route , & qui ne pouvoient pas suivre le reste , étoient maltraités , tirés par les Spahis , qui en venoient à bout , morts ou vifs. Nous perdîmes trois de nos Officiers qui périrent de fatigue. Nos cruels conducteurs nous laissoient à peine le tems de boire sans nous maltraiter. Lorsque nous faisions halte pour prendre nos repas , c'étoit sans aucun ombrage ; la nuit nous couchions à terre & sans abri. Une nuit en-t' autres , pendant notre premier sommeil , nous fûmes surpris d'un orage terrible , de tonnerre , d'éclairs , de gréle & de pluie ; il dura plusieurs heures , de façon que nous avions de l'eau jusqu'aux genoux. Le lendemain matin nous arrivâmes à Chittledroog , après onze jours d'une marche très-pénible ; c'étoit le 21 de Mai. On nous mit en prison dans des loges séparées , les unes près des autres , mais sans aucune communication. Nous étions environ soixante-dix Officiers , on nous sépara en deux troupes. Concevez quel dut être mon désespoir , en entrant dans notre prison , où le seul avenir qui m'attendoit étoit de traîner ma misérable vie dans la plus affreuse captivité , le peu de tems que je croyois avoir encore à vivre. Dès l'instant où nous avions quitté Nagur , on nous avoit enchaînés deux à deux. C'est ainsi que nous marchâmes toute la route jusqu'à notre prison , comme des coupables condamnés au gibet , dormant enchaînés avec un compagnon , & obligés de satisfaire ensemble tous nos besoins. Le soir même que nous arrivâmes , on nous ôta des mains nos chaînes , pour nous

mettre aux pieds des fers dix fois plus lourds! Les miens en particulier étoient si pesants, que j'étais forcé de me tenir couché presque tout le jour; car la nuit nous n'en avions point. Notre situation étoit affreuse; nous nous voyions chargés de chaînes, exposés à toutes les horreurs d'un échot, sans secours dans nos maladies, couchés sur la terre, entourés de rats & de vermine, n'ayant pour toute nourriture que de gros riz & de l'eau, & soumis enfin aux insultes d'une troupe de Spahis Maures, qui ajoutoient encore à nos maux par leurs faux rapports & leurs mauvais traitemens.

Le 6 d'Août, nous fûmes visités par des emissaires de Tippoo, qui nous inviterent à entrer au service du Nabab, & nous promirent d'assez bons gages. Nous n'hésitâmes pas un instant à rejeter leurs offres avec mépris. On persista à nous offrir du service, & on nous menaça de la mort en cas de refus. Quelques uns de nos Officiers furent tirés trois fois des prisons, & montés au gibet, la corde au cou; mais ils furent inébranlables, & refusèrent toutes les offres qu'on leur faisoit, avec un courage héroïque.

Nous reçumes enfin des nouvelles de la paix au moment où nous étions au dernier degré du désespoir; nous craignimes d'abord que ce ne fut une fausse nouvelle pour nous conduire paisiblement à quelque autre Fort, mais le 25 Mars, jour de N. D., dont je me ressouviendrai toujours, nous reçumes la confirmation de cette heureuse nouvelle: le 23 nos fers nous furent ôtés, & le 25 nous sortimes des prisons avec des transports de joie. Autant le traitement des Indiens envers nous avoit été dur jusqu'alors, autant il devint doux. Le Nabab malgré les promesses qu'il a faites de rendre tous

les prisonniers, a cependant retenu beaucoup d'Officiers, & il en a fait mourir secrètement d'autres, qu'il dit être morts naturellement. Mon bon patron le Général, qui étoit détenu à *Péringapatnam*, la capitale d'*Hider*, est malheureusement de ce nombre. Il a été empoisonné, ainsi que tous nos Capitaines, le Major-de-Ville, les deux Commissaires, le Trésorier, & tous ceux qui étoient allés avec eux dans l'espérance, comme nous le croyons d'abord, d'être mieux traités. Le frere du Général & un brave Lieutenant qui étoit avec lui, ont été enlevés de leur lit, entraînés dans les bois, & assassinés.

Lorsque les gens vinrent présenter à nos Officiers le poison, ils refusèrent de le prendre. Alors on le leur fit avaler de force, en leur tenant les mains & les épaules. Ce poison est on ne peut plus violent. Lorsque tous nos Officiers, excepté trois, eurent avalé le fatal breuvage, l'un de ces derniers, le Capitaine Richardson, supplia à genoux ses bourreaux de suspendre & de retourner vers le Nabab chercher la confirmation de son ordre ou leur pardon ; mais, vaincu, ils furent inexorables, & ces malheureux Officiers périrent avec leurs compagnons, dans les tourmens les plus affreux. La pauvre épouse du Général Mathews a perdu l'esprit de douleur. Si la paix n'étoit point venue, nous aurions tous été mis à mort ; l'ordre en étoit même donné, mais il fut contremandé.

Je fus extrêmement incommodé pendant toute la route pour nous rendre dans nos établissements. La fièvre & la dysenterie me poursuivirent toujours, & si je n'avois pas eu le crédit de me procurer une voiture, j'aurois certainement succombé. Vous pouvez juger de notre joie

en nous voyant de nouveau parmi les nôtres, hors des mains de l'ennemi. — En considération de ma maladie, j'obtins du Général la permission de me rendre sur le champ à Madras pour consulter le médecin & me faire traiter. J'ai fait ce trajet fort vite & fort commodément, & je suis arrivé en cette ville le 2 de ce mois, fort content de voir toutes mes souffrances & mes peines à leur terme.

Les vivres sont excessivement chers à Madras ; attendu que la flotte de l'Amiral se trouve dans le port, & les finances de la compagnie sont si basses qu'on ne nous a point assez donné d'argent pour nos dépenses journalières. Le Lord Macartney, notre Gouverneur, a dessein de revenir en Angleterre à bord d'une frégate actuellement en rade. On s'attend à de grands changemens dans l'Inde. Le Bengale ; Madras & Bombay vont changer de Gouverneurs. On assure qu'ils seront nommés par le Roi. Je suis très-impatient d'apprendre sur quel pied ; je souhaite que cet arrangement tende à la meilleure administration des affaires. Au reste, il affecte davantage les corps civils que les corps militaires Il y aura une grande promotion à Bombay , la plupart des officiers ayant été blessés, noyés ou tués, & d'autres étant retournés en Angleterre. Il est étonnant combien il est arrivé de changemens depuis un an. Vous avez sans doute entendu parler des succès du Général, qui s'est emparé des Forts de More, de Cundapore, des Gautte qu'on regardoit comme imprenables, de la ville de Biddinore ou de Nagur, (ce même endroit fatal où nous avons été pris) & de Mangalore, qui est un fort considérable sur la côte. On lui doit certainement beaucoup d'avoir opéré tant de conquêtes en aussi

aussi peu de tems. L'action a été chaude à Onore , que nous avons pris d'assaut ; le carnage étoit affreux. Nous marchions sur les cadavres épars de tous côtés.

A Nagur , où nous eûmes affaire à 500 hommes de troupes françoises , outre l'armée de Tippoo. Il n'y eut que trois officiers d'un régiment entier qui échapperent à la mort. Toute la ligne donna une décharge générale. Je m'y trouvai moi-même. Tout le reste fut ou tué , ou blessé. Le 7 d'Avril , jour de cette action , auquel le Nabab approcha , il étoit effrayant de voir la nombre de troupes qu'il avoit , tant d'infanterie que de cavalerie. Elles couvroient toutes les montagnes des environs , aussi loin que la vue pouvoit s'étendre. Nous n'avions que deux mille hommes contre 100 ou 150,000 ; car il n'y avoit pas moyen de connoître au juste ses forces. L'ennemi commença selon son ancienne pratique , par nous jeter des fusées. Ce sont des instrumens de guerre très-dangereux. Ils sont d'environ un pied de long , c'est un bambou , au bout duquel est un tube de fer rempli de matières combustibles. Dans leur carrière ces fusées font beaucoup d'exécution. Elles volent avec tant de rapidité qu'en touchant seulement , elles abattent un bras ou une jambe , & tuent & blessent trois ou quatre personnes à la fois. Notre chirurgien ne manqua pas de patients pendant le siège. Souvent dans une matinée il y avoit six à sept jambes ou bras emportés. Indépendamment de cela , le fort étoit ingrat à défendre. Il n'étoit pas tenable , sans abri & sujet à l'enfilade dans toutes ses faces.

J'eus accès au palais du Darbar (le palais du Prince). J'y vis des coffres remplis de trésors , de l'or , de l'argent , des diamans bruts & d'au-

N°. 52, 25 Décembre 1784. h

tres effets, tels que des bijoux, des bustes d'or, des palanquins d'argent &c. Il y avoit aussi des monceaux de pagodes à terre. J'estime que le tout se monte à environ 48 lacs de pagodes. J'avois été admis seulement pour compter l'argent. Une grande partie de ces richesses appartenloit aux officiers, & on parloit même d'une distribution : si l'on nous eût donné l'argent de nos parts, chaque subalterne auroit eu environ 3,000 l. sterlings. »

Il faut savoir maintenant de quel œil M. Hastings, la Compagnie, l'Armée, le Gouvernement, regarderont une paix, précédée de pareilles hostilités. Au reste, le Général Matthews n'étoit pas sans reproche. Au lieu de distribuer tout de suite à l'armée les trésors enlevés à Bednore, il paroît qu'il les fit passer dans une autre partie de l'Inde. Tippoo employa toute sorte de moyens pour lui arracher son secret : il lui fit écrire, le pistolet sur la gorge, une lettre à Madame Matthews, où en se louant du bon traitement de Tippoo, il invitait son épouse à le rendre auprès de lui ; elle fut sur le point de partir, lorsque ses amis l'en détournèrent.

On a reçu de Saint-Vincent des nouvelles très-désagréables. Les Caraïbes sont en armes, & font craindre tout autant de troubles qu'il y en eut en 1773. La garnison de l'île est cependant assez forte ; & comme jusqu'à présent les Caraïbes ne sont point sortis des montagnes qui ferment les parties intérieures de l'établissement, on prend tous les moyens possibles pour les empêcher de fondre sur les habitans.

Les nouvelles de Dublin sont pacifiques

de plus en plus. Une lettre du 27 Novembre s'exprime ainsi :

On apprend des parties intérieures de ce Royaume, que les plans frivoles qui avoient été imaginés pour engager les Irlandois à assembler les Bailliages, ayant été examinés sous leur vrai point de vue, ils ont été en partie abandonnés dans différentes Provinces, & entièrement dans d'autres. Le peuple en général porte de nouveau toute son attention vers les objets de Commerce & d'industrie ; objets infiniment plus intéressans, & dont les conséquences réelles, mille fois plus avantageuses pour la Nation Irlandoise, lui assureront un bonheur bien préférable à tous ces vains objets de spéculation qui ont troublé jusqu'ici la tranquillité de ce Royaume.

Il en a d'autant plus besoin, & le développement de ses moyens d'industrie sont d'autant plus urgents, que plusieurs branches de commerce sont en souffrance :

Aucune n'a éprouvé une diminution aussi rapide que celle des approvisionnemens. L'année dernière, l'exportation totale du bœuf n'a guère été au-dessus de 150,000 barils, & on est persuadé que celle de cette année sera encore bien moindre. En 1773, un an avant la malheureuse époque de la guerre d'Amérique, l'exportation, comme on peut s'en convaincre par les registres de la Douane, monta à 251,191 barils. Une décadence aussi prodigieuse doit, sans doute, causer un préjudice considérable à celles de nos Provinces qui engrangent le bétail ; mais, néanmoins, ce préjudice ne sauroit être envisagé comme une perte générale ou nationale, puisque la culture des terres s'accroît en proportion que l'engraissage du bétail diminue. Cette circonstance

devient infiniment plus importante pour l'Irlande. Peu de temps avant la guerre de 1756, le commerce d'exportation que nous faisions avec la France étoit immense, comme on peut en juger par le tableau suivant des approvisionnemens que l'Irlande fit pour ce Royaume pendant l'année 1755 seulement, sçavoir : 93,051 barriils de bœuf évalués à 106,682 liv. ; 65,385 tonnes de beurre à 81,731 liv. ; 2,688 dito de chandelle à 4,705 liv. ; 138 de fromage à 138 liv. ; 115 tonnes de saumon à 1,382 liv. ; 1,709 cuirs tannés à 2,2279 liv. ; & enfin 11,150 cuirs verds évalués à 10,313 liv.

Les lettres d'Amérique continuent à nous apporter les regrets des Emigrans, réduits à la triste condition d'*engagés* pour payer leur passage. Sans examiner si cette vente d'hommes offense ou n'offense pas la liberté naturelle, si un voyage d'un mois sur un navire peut entraîner pour le passager un esclavage de quelques années, il suffit de rapporter le tableau de ce marché. Voici ce qu'un Négociant de Philadelphie écrit à son pere à Londres.

J'ai été témoin dernièrement d'un spectacle qui fait honte à l'humanité. Cinquante jeunes gens arrivant du Nord de l'Ecosse, pleins de force, & annonçant la santé la plus vigoureuse, furent amenés sur la Place du marché, & vendus comme des animaux, les uns pour trois & les autres pour cinq ans. Ces malheureuses victimes de l'imposture & de l'avidité humaine furent enlevées aussitôt par le Capitaine, qui leur persuada qu'ils feroient dans peu la fortune la plus brillante, & que les Américains payeroient leur

passage. A la vérité , peu de ces infortunés imaginent avoir été vendus. Les Américains qui se sont toujours si fortement déclarés contre le commerce des Esclaves , encouragent cependant leurs Capitaines à attirer les jeunes gens de leur pays natal , afin de pouvoir ensuite les leur vendre. Mais j'espere ne pas voir long-temps mes Concitoyens exposés à subir une destinée aussi cruelle.

On vient d'élever un beau monument à la mémoire du Major Pierson , dans l'Eglise de S. Hillier , principale ville de l'isle de Jersey. On lit l'Inscription suivante sur une table de marbre.

« A la mémoire du Major *Francis Pierson* ,
 » qui , lors de l'invasion de cette Isle par les
 » François , est mort en combattant avec bra-
 » voure à la tête des troupes Angloises & de la
 » Milice de l'Isle. Il a été moissonné dans son
 » cinquième lustre , au moment où la victoire se
 » déclaroit pour nous , le sixième jour de Jan-
 » vier 1781 , âgé de vingt quatre ans. Pour
 » perpétuer le témoignage authentique de sa
 » délivrance & de sa gratitude , l'Estat de l'Isle ,
 » a décidé que ce Monument seroit élevé aux
 » frais publics.

C'est M. *Colman* qui a donné l'idée de l'heureuse Devise qu'on lit sur le revers de la Médaille , frappée à la mémoire du Capitaine Cook , & que la Société Royale a fait graver à ses dépens.

Nil intentatum nostri liquere.

L'application de ce passage d'Horace est bien saisie. Ce Poëte immortel en a fait usage en parlant des autres Poëtes ses contemporains.

rains. Aujourd'hui il reprend un air de fraîcheur ; en faisant allusion aux entreprises hardies du Capitaine Cook. M. Colman avoit proposé en même tems cette autre Devise : *Quousque tandem*, mais la Société Royale a donné la préférence à la première.

F R A N C . E .

D E V E R S A I L L E S , le 15 Décembre.

Le Roi a permis au fils aîné du Duc de Luxembourg de prendre le titre de Duc de Châtillon.

La Marquise de Sourdis a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés, le 5 de ce mois, par Madame, en qualité de Dame pour accompagner cette Princesse.

Le Vicomte de Briquerville, qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi, a eu, le 7, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le lendemain, Dom Coutans, Bénédictin de l'Abbaye de Lagny, Congrégation de Saint-Maur, a eu l'honneur de présenter au Roi, à la Reine, à Monsieur & à Monseigneur Comte d'Artois, la treizième partie de son Tableau Topographique des environs de Paris ; elle renferme *Provins, Bray, Nangis, Donnemarie, &c.*

Hier, le Comte de Bedelbürsch, Ministre plénipotentiaire de l'Electeur de Colo-

gne, eut une audience particulière du Roi, pendant laquelle il prit congé de Sa Majesté; il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine & de la Famille Royale, par le sieur Tolozan, introducteur des Ambassadeurs; le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs, précédent.

Le 12 de ce mois, le Duc de Luxembourg a prêté serment entre les mains du Roi, pour la charge de Lieutenant général d'Alsace.

DE PARIS, le 22 Décembre.

Les lettres de Constantinople du 8 Novembre nous ont appris que le Lundi précédent, S. E. M. le Comte de S. Priest prit son audience de congé du Grand-Visir. Il y fut conduit en nombreux cortège par toute sa Nation. Cet Ambassadeur n'attendoit qu'un vent favorable pour repasser en France à bord du vaisseau le *Séduisant*, de 74 can. Des lettres plus récentes avoient annoncé la mort du célèbre Abbé de *Lille*, qui a accompagné à Constantinople notre nouvel Ambassadeur, M. le Comte de *Choiseul-Gouffier*; mais l'on se flatte que la nouvelle de cette perte, après tant d'autres très-récentes dans la Littérature, ne se confirmera point.

Presqu'au même instant qu'on apprenoit ces dispositions du départ de M. le Comte

de Saint-Priest , cet Ambassadeur est arrivé à Toulon. La traversée du *Séduisant* n'a été que de 18 jours , dans une saison où ce voyage est ordinairement d'un mois. La mort de M. l'Abbé *de Lille* n'avoit aucun fondement.

Dans leur séance du 10 Décembre , les Etats de Bretagne , pénétrés des bontés du Roi , ont décidé à l'unanimité , que la Province érigeroit à Rennes la Statue de S. M.

Depuis les secousses de tremblement de terre en Alsace & en Dauphiné , dont nous avons parlé , cette dernière Province a éprouvé une nouvelle commotion , le 3 de ce mois , sur les 4 heures après midi. On l'a ressentie sur la route de Grenoble à Chambéry , dans la vallée de Graisivaudan , & dans les montagnes qui séparent cette vallée de la Maurienne , les secousses ont été précédées d'un bruit souterrain : leur direction a paru du Nord-Est au Sud-Est. Les mêmes secousses & le même bruit se sont faits entendre à Barreaux & à Allevard.

Le Journal de l'Orléanois rapporte un trait de courage dans un adolescent , digne de figurer à côté de celui d'un jeune homme du Bas-Vendomois , dont nous rendîmes compte l'Eté dernier.

Mardi 16 Novembre , sur les cinq heures du soir , une Louve sortant des bois d'Ecoman , s'est jetée sur deux jeunes vachers , en a faisi un & l'a étranglé , malgré les efforts de son camarade , qui n'avoit qu'un petit bâton pour l'attaquer ,

& les cris de la mère qui étoit accourue avec une de ses voisines. Des Fagoëurs vinrent au bruit, mais n'ayant aucune sorte d'armes, ils réussirent seulement à écarter la Louve, qui ditigea sa fuite vers la Paroisse d'Ecoman, où elle rencontra une femme montée sur un âne, donna plusieurs coups de dents à l'âne, torrassa la femme, l'éventra, la déchira dans plusieurs parties, arracha ses poches où il y avoit du pain & les en-serra. De-là la Bête se porta vers Viévi, où elle rencontra deux femmes qui chassioient aux allouettes, à la brune, avec un long filet; elle se contenta de leur faire quelques morsures, puis vint dans le bourg, où elle surprit le Boulangier qui sortoit d'une maison voisine, se jeta sur lui, lui arracha un œil, la moitié de la mâchoire inférieure, & lui déchira en partie les épaules & les cuisses; enfin elle lâcha prise aux tris & à l'arrivée de quelques personnes qui estoient à peine approcher, la croyant enragée. Le lendemain au matin, sur les six heures, elle sortit du bois de notre ferme du Rambert, se jeta sur un Marneur qui arrivoit monté sur son âne, écarta l'âne à coups de dents, & mordit à différentes parties ce Marneur, qui, quoique jeune & robuste, fut saisi de frayeur au point de ne pouvoir se défendre Son compagnon qui étoit dans la marniere en sortit aux gémissemens; l'animal le prévint, alla à sa rencontre, le terrassa, lui arracha son bonnet avec une partie de l'occiput. Ce jeune homme, âgé de 17 ans, se sentant déchiré, ne perdit pas la tête, s'arma de courage, recommanda son ame à Dieu, & se leva incontinent sur les genoux, saisit d'une main la Louve par une patte de derrière, & de l'autre, par la mâchoire inférieure, la terrassa à son tour, la pressa avec ses genoux, puis

s'empara d'un bâton & la chargea vigoureusement. Les gens de la ferme voisine arriverent alors & acheverent la destruction de l'animal qu'on transporta à la ferme. Deux Chirurgiens qu'on avoit envoyé chercher s'empresserent de l'ouvrir ; ils trouvèrent dans l'estomac une oreille, un œil & une mâchoire , avec deux dents des malheureuses victimes de sa voracité ; on conjecture de là , sans cependant trop d'assurance , que la Louve n'étoit point enragée. On a administré , au préalable , les remèdes indiqués pour la rage. Le jeune vainqueur , âgé de 17 ans , & orphelin , a été veillé à l'Hôtel-Dieu de Châteaudun , avec recommandation auprès du Subdélégué.

Nous avons rapporté la naissance d'un prodige de force & de grosseur. Voici une monstruosité non moins étonnante , attestée par M. Dolignon , Maître en Chirurgie de Crecy près Laon.

La femme Salandre , du village de Bois-Pargny , Diocèse de Laon , Généralité de Soissons , est accouchée à terme le 10 Octobre 1784 , d'un Garçon monstrueux , qui a été visité par une foule de Curieux , accourus de toute part durant quinze jours qu'a vécu cet enfant.

Il étoit aveugle de naissance , n'ayant pas de globes dans les orbites , les paupières ne s'ouvroient que de trois à quatre lignes. Dans son jeu , la nature lui avoit donné à chaque oreille une excroissance de chair , qui représentoit des pendants d'oreilles à la mode.

La main droite n'avoit qu'une phalange à la place du pouce ; il manquoit un pouce à la main gauche ; le pied droit n'avoit que quatre doigts , & le pied gauche cinq , deux étoient collés ensemble.

La partie naturelle par où j'ai vu sortir les urines , n'étoit pas plus grosse qu'un grain d'orge , placé à un demi pouce de l'anus , en montant le long du périné ; les testicules lui sortoient par les anneaux , enveloppés chacuns dans une portion de bourse particulière , un peu aplatie ; ils laissoient entre eux une séparation longitudinale , d'où le fond étoit un peu enfoncé , à cause du défaut de la plus grande partie du scrotum ; ce qui rapprochoit le nouveau né du sexe féminin : aussi la Marrone s'y est - elle méprise .

Sur son rapport , on a présenté à l'Eglise une prétendue fille pour recevoir le Baptême , & on lui a donné le nom d'Antoinette ; quelques jours après l'enfant fut reconnu mâle , & on lui redonna bientôt le nom d'Antoine .

M. de Veauimorel , Médecin de la Maison de Monsieur , nous a adressé la réclamation suivante .

J'ai lu dans des Journaux , que M. l'Ange , Marchand Epicier , reclame cette Machine négative & positive , que l'Auteur de la traduction de Nairue a mise au jour ; puisque c'est moi que l'on attaque , qu'il me soit permis de me défendre du plagiat dont on m'accuse , j'aurois été fâché de le lui faire , quand même il en aurait valu la peine ; le Journal de Physique , du mois de Décembre 1776 a annoncé , sur ie'dite de M. l'Ange , une Machine qu'il a trou & qu'il croit encore négative & positive . Cette Machine ne fait point honneur aux sciences du ressort de l'Electricité ; en 1776 elle a été gravée dans ce Journal , & peut actuellement servir de pièce de conviction à tous les bons Physiciens sur ce que j'avance . Cette Machine positive seulement , est très simple ; au lieu d'avoir un conducteur de

suivre à deux godets, comme d'ordinaire, elle a deux conducteurs positifs séparés, supportés chacun par deux colonnes de verre, à cause de l'élévation du plafond de sa boutique qui est bas, chaque conducteur présente quatre pointes à chaque extrémité du diamètre horizontal de la glace; ni le bâtis, ni l'axe du plateau, ni sa manivelle, ni son manche, ni les coussins ne sont isolés; & par surcroît, il n'y a pas même de communication entre le bâtis, ou les coussins, & un des conducteurs, ce qui cependant constitue une Machine négative & positive. Il a été vraisemblablement tenu en erreur pendant huit ans par les occupations de son état, ou parce que personne, jusqu'à présent, n'a été jaloux de faire la critique de cette Machine, qui offre cependant aux Connoisseurs le champ le plus vaste, ou enfin cette erreur s'est peut-être perpétuée, parce qu'il a cru, que de deux étincelles excitées en même-temps de deux conducteurs positifs séparés, une étincelle devoit être positive & l'autre négative. Je lui observerois en passant que s'il avoit fait présenter à sa glace douze pointes par douze conducteurs isolés, il auroit eu presque simultanément douze étincelles à la fois: alors il auroit été libre de les nommer comme il auroit voulu, négatives ou positives; mais à mon avis, elles auroient été toutes positives; sa physique & ses raisonnemens théoriques sont susceptibles de contradiction, attendu qu'ils sont nouveaux pour des Physiciens; mais puisque l'erreur est un bien pour ceux qui s'y plaisent, M. l'Ange aura la liberté d'en sortir quand il aura médité & saisi les principes de l'Electricité indiqués dans ma traduction de Nai-sue, & mes vues sur les moyens de rendre la Machine moins défectueuse.

L'annonce d'une invention nouvelle est toujours le signal d'une explosion de projets du même genre. Celui du moulin de M. l'Abbé Fleury vient d'être suivi d'une découverte encore énigmatique de M. d'Audouard de Marseille. Voici en quels termes le Journal de Provence annonce cette invention & ses avantages.

Point de surcharge de bâtiſſe ; point de bras qui attendent les vents ; point de rivieres qui fournissent des eaux ; point de ces grands moyens qui supposent des agens coûteux ; point de ces signes extérieurs , qui varient avec les saisons , décelent la foibleſſe de l'invention ; point de ces apprêts intérieurs qui , désignant la trace des hommes ou des animaux , portent à croire qu'on supplée par leur force à l'inaction de la matière ; en un mot ce méchanisme prend ſon exiſtence dans la méchanique même. C'est un mouvement continuſ auquel il ſuffira de toucher une fois , pour lui donner l'effor ou l'arrêter , & qui , une fois livré à lui-même , n'aura d'autre interruption que la volonté de l'inventeur , ou la deſtruction des matériaux employés. Cette machine ira ſans ſecours humain , ni élémentaire ; point d'êtres vivans , point d'eau , d'air , ni de feu , pas même de moyens connus , les contrepoids & les balanciers en ſont également exclus.

Il y auroit de la raſon à douter de la poſſibilité de la chose , ſi les préparatifs qui annoncent ſon exécution permettoient ſeulement d'en douter. Ce n'est ici ni une ſouscription à ouvrir ; ni des fonds à chercher ; c'eſt un objet exiſtant , prêt à être terminé , & dont la conclusion n'éprouve d'autre délai que le tems nécessaire au travail des ouvriers.

Cet établissement procurera trois avantages inestimables : la promptitude dans les opérations , puisque chaque meule moudra cinquante charges de blé par jour , la certitude de l'objet , puisque la trituration ne dépend plus des éléments , elle ne sera retardée ni par le calme , ni par la sécheresse ; enfin l'exemption d'aller chercher des moulins éloignés , ce qui amoindrissant les frais du transport , diminuera le prix des farines.

M. le Baron de Jarsailles nous a fait passer également le plan d'un moulin à vent de son invention , en nous exposant ses moyens.

Les ailes de mon moulin sont placées horizontalement au-dessus d'un bâtiment fixe & stable ; mais sont enfermées dans une espèce d'enceinte circulaire formée de charpente ; l'arbre ou l'axe qui les porte , se hausse ou baisse à volonté , étant porté par son pivot sur un autre arbre vissé , qui par son mouvement , fait éléver ou abaisser les ailes au-dessus de l'enceinte , ensorte qu'elles se présentent au vent plus ou moins , suivant le besoin , ces ailes sont à jour & garnies de portes légères ou volets disposés de manière que le vent ferme tous les volets d'une des ailes tandis qu'il ouvre tous les autres dans l'aile diamétrale opposée , ensorte que le vent par ce moyen n'agissant que sur un des côtés , fait nécessairement tourner l'arbre. Celui-ci , les rouets & meules , & à mesure que l'arbre tourne , les volets qui étoient fermés ayant dépassé le vent , commencent à se rouvrir , tandis que les autres qui étoient ouverts commencent à se fermer , & ainsi de suite.

Le rouet n'est pas adhérent à l'arbre , ce quâ

Lui donne la facilité de s'élever ou s'abaisser sans que le rouet change de position , on arrête le moulin en abaissant les ailes dans l'enceinte qui les cache au vent : c'est dans la position des ailes & de leur mécanisme que consiste toute l'invention , qui n'oblige pas à une charpente mobile , dispendieuse & souvent dangereuse . Le reste du moulin est une méchanique ordinaire .

Je fais travailler actuellement à exécuter cette machine en grand , d'abord pour un pilon à ciment , & ensuite je la veux mettre à exécution pour un moulin à farine ; j'ai fait voir mes dessins il y a plus de six ans à nombre de personnes intelligentes , mais plusieurs circonstances en avoient retardé l'exécution , & ils étoient restés dans mon porte-feuille .

L'Academie des Sciences , Belles-Lettres & Arts de Lyon avoit annoncé qu'elle distribueroit le Prix qu'elle a proposé sur la Direction des aérostats , dans la séance de sa rentrée publique le 10 Décembre dernier ; mais ayant reçu sur ce sujet 96 Mémoires , parmi lesquels plusieurs sont très-considérables par le travail & par l'étendue ; sur les représentations des Commissaires chargés de leur examen , l'Académie a renvoyé la proclamation de ce Prix à la séance publique de sa rentrée après Pâques , le 12 Avril de l'année 1785 .

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France , le 16 de ce mois , sont : 61 , 76 , 62 , 17 , & 46 .

P R O V I N C E S - U N I E S .

LA HAYE , le 17 Décembre .

S. A. S. Monseigneur le Stathouder a

rendu en ces termes une Ordonnance pour encourager les recrues.

Son Altesse étant autorisée expressément par une Résolution de L. H. P. du 29 Novembre passé, enjoint & ordonne par la présente, aux Colonels ou Officiers commandans de tous les Régimens, tant Cavalerie & Dragons, qu'Infanterie, ainsi que du corps d'Artillerie & du corps des Mineurs au service de cet Etat, de faire les préparatifs nécessaires pour se pourvoir des choses nécessaires, afin qu'ils travaillent promptement à effectuer le plan d'augmentation des troupes du pays, qui est actuellement un objet des délibérations des Hauts Confédérés, & qui probablement seront terminées sous peu, & en conséquence duquel plan chaque Compagnie de Cavalerie & Dragons seroit augmentée de treize hommes & d'autant de chevaux, y compris un Caporal ; chaque Compagnie de Grenadiers du Régiment des Gardes Hollandoises à pied, de sept hommes ; chaque Compagnie de Grenadiers des soixante-neuf bataillons nationaux Allemands & Wallons Infanterie, d'un Sergent & de douze Grenadiers, y compris un Caporal, & chaque Compagnie de Mousquetaires desdits Bataillons, d'un Sergent, d'un Tambour & de neuf Mousquetaires, y compris un Caporal ; chaque Compagnie des régimens Suisses du Lieutenant-Général Etcher, des Généraux-Major Marty & Muy, du Colonel Sturler & du régiment Grison du Général-Major Schmid, de cinquante têtes ; chaque Compagnie d'Artillerie, d'un Sous-Lieutenant, trois Bombardiers, vingt-sept Canoniers & deux Tambours ; & chaque Compagnie de Mineurs, d'un Lieutenant, d'un Sergent, d'un Caporal & douze Mineurs ; & qu'en conséquence ils fassent les conventions provisionnelles nécessaires avec

les Solliciteurs , Fournisseurs & Entrepreneurs respectifs , afin que les nouvelles recrues soient , le plutôt possible , fournies d'armes , de chevaux , d'équipage & de tout ce qui est requis : les Officiers respectifs ayant soin de profiter désormais des occasions qui s'offriront pour recruter des hommes , quand même leurs Compagnies seroient complètes d'après le pied actuel . Donné à la Haye , le 5 Décembre 1784. Signé GUILLAUME PRINCE D'ORANGE. Plus bas , par ordre de Son Altesse , T. J. DE LARREY.

On assure ici en général , que les deux Bataillons de Gardes Hollandais & Suisses , en garnison ici , ont reçu ordre de partir Jeudi & Vendredi prochains pour *Breda*. On ajoute que L. H. P. ont résolu de faire tenter une Invasion dans les *Pays-Bas-Autrichiens* , aussi tôt qu'on seroit assuré que les troupes de l'Empereur auront passé la frontière Impériale pour se rendre dans les *Pays-Bas*. Leur plan est sans doute de se rendre maître des forces militaires qui s'y trouvent , & après avoir détruit tous les obstacles à l'entrée de ce Pays-là , de porter toutes leurs forces vers le passage de la *Meuse* , pour en disputer l'entrée aux troupes Impériales qui s'y présenteront. *Gazette d'Amsterdam* , num. 6.

On ne doute plus à présent que le Comte de Maillebois , Lieutenant-Général au Service de France , n'ait été proposé dans les Etats - Généraux pour le grade de Général de l'Infanterie , & dans le cas où Leurs Hautes Puissances le jugeroient plus convenable , avec le rang de Feld-Maréchal , & le même rang aux Généraux van der Duyn de Maasdam & Lewe. On dit que cette proposition a été faite par son Altesse Sérénissime

& que tous les Députés l'ont prise pour en faire part à leurs Provinces respectives. *Gaz. d'Amsterdam*, id.

Les Etats d'*Utrecht* ont consenti pour leur paix à la Pétition de quatre millions pour l'Extraordinaire de l'armée, & à la négociation de douze cens mille florins pour l'Amirauté de *Frisé*. Ils ont autorisé leurs Députés à la Généralité à prendre au service de cet Etat un Corps de Troupes Légeres *Françaises*. L. N. P. ont fini par indiquer des Prières extraordinaires, qui commenceront au 1er. Janvier, & seront répétées le premier jour de chaque mois.

On prétend, dit une lettre de *Cologne* sans autorité, que malgré les priviléges des villes Impériales, nous serons obligés de fournir à l'Empereur, à raison de 20 sols, 280 mille rations, qui nous coûteront 32 sols, & que nous aurons ses troupes en quartier d'hiver. On prépare à *Dentz* des logemens pour un Corps Impérial, attendu au premier jour. Au reste, *Francfort*, *Dortmund*, *Friedberg*, *Wetzlar*, &c. également villes Impériales, ont été forcées plus d'une fois de recevoir dans leurs murs des troupes étrangères.

Nous apprenons de *Trieste* & de *Fiume*, que les Consuls Hollandois dans ces deux ports ont fait enlever le 20 Novembre les armes de la République de dessus les portes de leurs Hôtels.

Le premier Bataillon des Gardes Hollandoises à pied & celui des Gardes-Suisses doivent partir d'ici pour se rendre à *Breda*. On

parle aussi de 4 bataillons, qu'on fera sortir de Bois-le-Duc & de Breda, pour y escorter jusqu'à Mastricht 80 canons & un train considérable de munitions de guerre qu'on envoie dans cette dernière place.

P A Y S-B A S.

DE BRUXELLES, le 20 Décembre.

LL. AA. RR., accompagnées de M. le Comte de Belgiojoso, sont de retour d'un voyage à Ostende, dont elles ont examiné les fortifications. On travaille à une chaîne qui doit fermer ce port de mer, en cas que les Hollandais voulussent tenter un coup de main.

L'Empereur vient d'envoyer la dépêche suivante aux Supérieurs de tous les Ordres Mendians dans les Pays-Bas.

RÉVÉREND PÈRE EN DIEU, CHER & BIEN AIMÉS

Notre intention étant de faire dans les Ordres mendians en général, une Réforme qui puise les rendre plus utiles à la Religion & à l'Etat, par l'emploi des Individus dans la Cure d'Ames, dans les Ecoles & d'autres occupations de ce genre ; Nous vous faisons la Présente à la Délibération des Sérénissimes Gouverneurs-Généraux des Pays-Bas, pour vous charger de remettre dans le terme d'un mois à notre Conseil-Privé, une Liste exacte & bien cù constanciée, contenant :

*“ 1^o. Le nombre & la situation des Couvents
“ de votre Ordre dans ces Pays. 2^o. Le nom,
“ l'âge & l'année de Profession des Individus Pro-
“ fès, tant Prêtres que Clercs & Frères Laïcs de
“ chaque Couvent. 3^o. Le nom, l'âge & l'année
“ des Vêtures des Novices. 4^o. L'emploi & les
“ fonctions du saint Ministère ou autres que rem-*

(188)

soit chaque Individu , soit dans le Couvent ;
soit au dehors.

Vous joindrez à cette Liste une Note pertinente des différens objets , & du produit des Quêtes par année commune pour chaque Couvent . » Comme le nombre des Couvents de divers Ordres Mendians est trop multiplié , tant dans la Ville qu'au Plat-Pays , vous vous expliquerez en même-tems sur les réunions que l'on pourroit faire de quelques Couvents de votre Ordre , sur ceux que l'on pourroit ériger en Paroisses , & enfin sur les Paroisses , pour le Service desquelles , sur-tout dans les Villes , on pourroit d'abord assigner un nombre d'Individus des respectifs Couvents ».

Finalement nous interdisons , jusques à autre Disposition , toute Admission ultérieure dans les Couvents de votre Ordre , sans une Permission expresse de notre Gouvernement Général , auquel vous pourrez vous adresser à cet effet , lorsque vous croirez avoir besoin de quelques Novices dans l'un ou l'autre Couvent .

Etant , &c. De Bruxelles , le 25 Novembre 1785. Signé , TH. DE REUL.

L'Electeur de Cologne , arrivé dans la ville de ce nom le 29 du mois dernier , y descendit au Séminaire , où S. A. E. fera une retraite de 21 jours , pour se préparer à la réception des Ordres sacrés. Le 8 de ce mois , ce Prince a reçu le Sous-Diaconat des mains du Nonce Apostolique , & sera consacré Prêtre avant la fin de ce mois.

Un Chevalier de la garde Noble Hongroise , Courier du Cabinet de l'Empereur , est arrivé à Herve lundi dernier , & est descendu chez le Mayeur , Chef du Magistrat de cette Ville. Après son départ le bruit s'est répandu , que S. M. Imp. ne renonceroit jamais à la liberté de l'Escaut ; que les troupes Impériales qui sont

en marche , n'avoient reçu aucun ordre de faire halte , & que c'étoient sans doute les séjours , que ces troupes font de temps en temps ; qui avoient occasionné ces faux bruits. Il a été publié en Flandre , ensuite d'un rescrit du Gouvernement général de Bruxelles , que tout militaire , qui arrêteroit un entrôleur ou un embaucheur Hollandois , recevroit trente ducats de gratification.

Deux Cutters Impériaux , percés chacun pour 20 canons , sont arrivés d'Ostende à Anvers , par les canaux intérieurs. Les Capitaines sont Anglois , & ont diné chez le Prince de Ligne , Commandant Général.

GAZETTE ABRÉGEE DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT DE PARIS , GRAND' CHAMBRE.

Cause entre le sieur Sebire , Curé de C... — Et le sieur L..., Vicaire de ladite Paroisse , le prétendant pourvu de la même Cure sur résignation.

— La provision est-elle due au Résignataire qui , allant en avant sur une procuration *ad resignandum* , qu'il fait être révoquée , envoie néanmoins en Cour de Rome , pour obtenir des provisions , & prend possession du Bénéfice ?

Le sieur Sebire , Curé de C... , conçut dans un moment de chagrin le projet de quitter sa Cure ; il jeta les yeux sur le sieur L... , son Vicaire , qu'il regardoit comme son ami : il passa en sa faveur , le 10 Juillet 1781 , une Procuration *ad resignandum* , sous la réserve d'une pension de 900 l. Peu de tems après , changeant d'idée , & considérant que cette pension , réduite à 630 liv. par la rétention des Décimes , dons gratuits , taxes , subventions & autres charges dont les Loix déclarent les clauses d'exemption nulles & illusoires , étoit insuffisante pour sa subsistance & celle de sa sœur , qui demeuroit avec lui : il témoigna au sieur L...

son changement de volonté. Celui-ci parut approuver son Curé ; il se chargea même de porter à un Notaire Apostolique la Lettre dans laquelle le sieur *Sebire* annonçoit sa nouvelle résolution, & le prioit de ne pas faire contrôler sa Procuration. Peu de jours après, seconde Lettre du Curé au Notaire pour le même objet : il demanda réponse, & le Notaire l'assura qu'il pouvoit être sans inquiétude, qu'il ne feroit pas insinuer la Procuration qui par là deviendroit caduque. Néanmoins le Curé, toujours inquiet, passa, le 11 Août, chez le Notaire, chargé de sa Procuration, un Acte de révocation, dont il prévint le sieur *Le...*, & dont il lui donna ensuite une copie, mais sans prendre la précaution, que le Notaire lui avoit dit être nécessaire, de la faire signifier. Le sieur *Le...*, masquant ses intentions, s'absentia vers le 12 ou 13 Septembre, pour quelques jours ; il alla faire insinuer sa Procuration *ad resignandum*, la fit ensuite partir pour Rome. Les provisions arrivées, le sieur *Le...* part pour Angers, & obtint un *visa* de ses provisions de Cour de Rome, obtenues sur résignation. Le sieur *Sebire*, instruit enfin de la conduite de son Vicaire, en porta ses plaintes à son Evêque, ainsi que celle de l'abus de confiance commis par le Notaire. Le sieur *Le...* profita de l'absence du Curé pour prendre possession. Le sieur *Sebire* forma opposition à sa prise de possession, & obtint Arrêt qui le reçut Appellant comme d'abus, tant des provisions de Cour de Rome, que du *visa* obtenu par le sieur *Le...*. Il demanda aussi, par provision, qu'il fût fait défenses au sieur *Le...* de s'immiscer dans les fonctions de Curé, ni dans la perception des fruits de la Cure de C..., & à être autorisé à continuer ses fonctions. — Arrêt du 26 Juin 1784, qui a ordonné que les Parties ferroient diligence pour faire juger l'appel comme d'abus, & en attendant que les fruits de la Cure

seroient mis en séquestration , avec défenses aux Parties de s'immiscer dans les fonctions Curiales : dépens réservés.

Cause extraite du Journal des causes célèbres (1) :
Negre qui reclamoit sa liberté au Parlement de Toulouse.

Cette Cause fournit un exemple d'un attachement rare de la part d'un Negre pour son ancien Maître. Ce Negre qui s'appelle Antoine , étoit né à l'Isle de la Grenade , de parens libres. Le sieur Rouben , Officier d'Artillerie , ayant été envoyé dans cette Isle pendant l'avant dernière guerre , demanda ce Negre à ses parens , qui le lui donnerent. Le sieur Rouben se l'attacha en Domestique & non comme Esclave. Il éprouva deux traits , qui lui montrèrent combien ce Domestique l'aimoit. Le sieur Rouben étant un jour exposé à perdre la vie , Antoine sacrifia la sienne pour conserver celle de son Maître. Une autrefois Antoine appercevant un soldat ennemi qui courroit le sabre à la main sur son Maître , vola au-devant de ce soldat , & reçut le coup qui auroit peut-être donné la mort au sieur Rouben. Ces marques d'attachement inspirent la plus vive reconnaissance à ce dernier. Il promit au fidèle & généreux Antoine , que jamais il ne se sépareroit de lui , & qu'après sa mort , il récompenseroit son zèle. La Grenade ayant été prise par les Anglois , le sieur Rouben résolut de quitter cette Isle , & pour accélérer la vente de ses possessions , il envoya Antoine dans une Isle voisine , sur un Corsaire qui devoit y aborder. Malheureusement ce Corsaire fut pris par les ennemis , & Antoine fut regardé

(1) Ouvrage périodique , dont il paroîtra dorénavant 24 Nos. par an , & pour lequel on souscrit chez M. des Effarts , Avocat , rue Dauphine , Hôtel de Mouy ; & chez Mérigot , le jeune , Libraire , Quai des Augustins : prix pour la Province , 24 livres , & pour Paris , 18 livres .

comme une marchandise qui faisoit partie de la cargaison du vaisseau. L'infotuné Negre fut conduit à Londres , d'où on le transporta à Antigoa. Le desir de rejoindre son ancien Maître , qui étoit toujours présent à son imagination , le détermina à briser ses fers & à se réfugier à la Martinique. Arrivé dans cette Colonie Françoise , il demanda avec empressement des nouvelles du sieur Rouben. On peut juger de sa joie , lorsqu'il apprit que ses affaires l'avoient retenu à la Grenade. Sans faire attention au danger auquel il s'exposoit en allant dans cette Isle , il s'embarqua , & fut se jeter entre les bras du sieur Rouben , qui le reçut comme son ami plutôt que comme son Domestique. Peu de temps après , le sieur Rouben repassa en France , où il mourut onze mois après son retour. Ce fut le fidèle Antoine qui reçut ses derniers soupirs. Un instant avant de mourir , le sieur Rouben fit venir ses enfans. Après les avoir exhorté à suivre le chemin de la vertu , il leur dit d'une voix expirante : « Mes enfans , je vous recommande » Antoine ; il m'a sauvé deux fois la vie. Il a « eu pour moi un zèle & un attachement ex- » cessifs. Il vous chérit , il vous aime : ne l'aban- » donnez jamais. Rappellez - vous toujours , » mes enfans , qu'il fut l'ami de votre pere. » Ces sentimens auroient dû inspirer quelque reconnoissance au tuteur des enfans du sieur Rou- ben ; mais ce tuteur ne regarda Antoine que comme un Esclave ordinaire qui appartenoit à ses pupilles. Antoine fut donc obligé de reclamer sa liberté , & de faire valoir ses droits devant les Tribunaux. Par Arrêt du 2 Septembre 1782 , le Parlement de Toulouse le déclara libre de sa personne , & le tuteur fut condamné envers lui en 200 livres de dommages & intérêts & aux dépens.





Digitized by Google

